

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XV — 1944 — 2



BRUXELLES

Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Parochianenstraat, 22.

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

Section des Sciences morales et politiques.

Sectie der Moreele en Politieke Wetenschappen.

	Pages.
Séance du 17 avril 1944	168
Zitting van 17 April 1944	169
Présentation d'une étude par M. E. De Jonghe. — Voorlegging van een studie door den heer E. De Jonghe : La grande chronique de l'Uele, par feu le R. P. L. Lotar	168
Communication de M. N. Laude. — Mededeeling van den heer N. Laude : Le Swahili, langue de grande expansion. (Note de M. J. Tanghe.)	174
Etude de M. Nicaise. — Studie van den heer Nicaise : De eerbieding van het gewoonterecht en de inlandsche rechtbanken in Belgisch-Congo. — Non-publication. — Niet uitgeving.	172-173
Séance du 15 mai 1944	198
Zitting van 15 Mei 1944	199
Communication de M. V. Gelders. — Mededeeling van den heer V. Gelders : Le colonat comme problème de politique coloniale au Congo belge	202
Communication de Mgr J. Cuvelier. — Mededeeling van Mgr J. Cuvelier : Note sur la langue Kongo (Kikongo)	220
Hommages d'ouvrages	200
Present-exemplaren	201
Séance du 19 juin 1944	222
Zitting van 19 Juni 1944	223
Le colonat comme problème de politique coloniale au Congo belge (note de M. F. Dellicour)	226
Le colonat comme problème de politique coloniale au Congo belge (note de M. G. Van der Kerken)	229
Communication de M. G. Van der Kerken. — Mededeeling van den heer G. Van der Kerken : Le Swahili, langue de grande expansion	234
Séance du 17 juillet 1944	268
Zitting van 17 Juli 1944	269
Communication de M. E. De Jonghe. — Mededeeling van den heer E. De Jonghe : L'unification des langues congolaises	272
Communication de Mgr J. Cuvelier. — Mededeeling van Mgr J. Cuvelier : La « lingua franca » du Bas-Congo	283
Communication de M. V. Gelders. — Mededeeling van den heer V. Gelders : La langue commune au Congo	286
Hommages d'ouvrages	270
Present-exemplaren	271

Section des Sciences naturelles et médicales.

Sectie der Natuurlijke en Geneeskundige Wetenschappen.

Séance du 15 avril 1944	314
Zitting van 15 April 1944	315
Présentation d'une étude par M. A. Dubois. — Voorlegging van een studie door den heer A. Dubois : La chimiothérapie des trypanosomiases (2 ^e partie)	314

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SECTIE DER MOREELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Séance du 17 avril 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. *Engels*, vice-directeur, remplaçant M. *Cattier*, empêché.

Sont présents : MM. *Bertrand*, *De Jonghe*, *Dellicour*, *Louwers*, *Van der Kerken*, membres titulaires; S. E. Mgr. *Cuvelier*, MM. *Gelders*, *Jentgen*, *Laude*, *Léonard*, *Marzorati*, *Olbrechts*, membres associés et *Devroey*, Secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. *De Cleene* et *Smets*.

La Grande Chronique de l'Uele.

M. *De Jonghe* présente à la section le mémoire posthume de notre regretté collègue, le R. P. *Lotar*, mémoire intitulé : *La Grande Chronique de l'Uele*. Un extrait de ce travail, ayant pour titre : *Ponthier et les Arabes du Bomokandi (1891)*, donna lieu à une communication de l'auteur, au cours de la séance de l'Institut en date du 27 juillet 1942.

Au moment où la mort frappa le R. P. *Lotar*, il venait de terminer le dernier chapitre de cet ouvrage qu'il avait élaboré par de longues et laborieuses recherches, comme un monument élevé à la mémoire des conquérants de ce coin de terre congolais qu'il aimait si passionnément. La rédaction n'en était toutefois pas définitive et le R. P. *Lotar* voulait la revoir et la parachever avant de livrer son manuscrit à l'impression. Ce travail de mise au point a été entrepris et mené à bonne fin par M^{me} *Marthe Coosemans*, qui fut pendant quinze ans sa collaboratrice dévouée et sa fidèle secrétaire.

M. *De Jonghe* se fait l'interprète de la section des Sciences morales et politiques de l'Institut en présentant

Zitting van 17 April 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Engels*, vice-directeur, ter vervanging van den heer *Cattier*, die belet is.

Zijn aanwezig : de heeren Bertrand, De Jonghe, Delli-cour, Louwers, Van der Kerken, titelvoerende leden; Z. E. Mgr Cuvelier, de heeren Gelders, Jentgen, Laude, Léonard, Marzorati, Olbrechts, buitengewoon leden en Devroey, wd. Secretaris-generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren De Cleene en Smets.

La Grande Chronique de l'Uele.

De heer *De Jonghe* deelt aan de sectie de verhandeling mede van onzen betreurden collega, wijlen den E. P. *Lotar*, verhandeling die als titel draagt : *La Grande Chronique de l'Uele*. Een uittreksel van dit werk, getiteld : *Ponthier et les Arabes du Bomokandi (1891)*, gaf aanleiding tot een mededeeling vanwege den auteur tijdens de zitting van het Instituut dd. 27 Juli 1942.

Toen de dood den E. P. *Lotar* trof, had hij de laatste hand gelegd aan het laatste hoofdstuk van dit werk, dat hij had samengesteld na lange en moeizame opzoeken en dit als een monument had opgericht tot nagedachtenis van de veroveraars van dit Congoleesch hoekje dat hij zoo hartstochtelijk lief had. Het opstel was echter niet definitief en de E. P. *Lotar* stelde zich voor het een laatste maal te herzien vooraleer zijn handschrift te laten drukken. Dit werk werd ondernomen en tot een goed einde gebracht door Mej. Marthe Coosemans, die gedurende vijftien jaar, zijn verkleefde medewerkster en zijn getrouwe secretaresse was.

à M^{me} Coosemans l'expression de notre profonde gratitude pour la façon dont elle s'est acquittée de la tâche qu'elle n'a pas hésité à entreprendre.

Le *Président* s'associe à ces paroles et, sur sa proposition, la section décide que la communication de M. *De Jonghe* prendra place, sous forme d'avant-propos, dans le mémoire du R. P. *Lotar* qui sera publié dans la collection in-8°.

Le Swahili, langue de grande expansion.

M. *Laude* donne connaissance d'une étude de M. J. *Tanghe*, intitulée : *Le Swahili, langue de grande expansion*.

Le choix éventuel, parmi les langues indigènes parlées au Congo belge, d'une langue de grande expansion et la possibilité de favoriser l'adoption d'une langue nationale congolaise ont fait l'objet de nombreuses études et notamment d'une très intéressante communication de notre collègue M. *De Jonghe*, lors de la séance de notre section du 15 avril 1935 (¹).

M. *De Jonghe* établissait qu'une langue nationale congolaise devait être une langue culturelle, possédant une littérature assez riche pour qu'elle devienne vraiment éducative et civilisatrice.

Après avoir examiné les raisons qui militent en faveur de l'adoption d'une telle langue, M. *De Jonghe* préconisait le Tshiluba, langue à la fois simple, claire et harmonieuse, de préférence notamment au Kikongo, d'usage plus limité, au Lingala, adopté en 1920 par M. le Ministre Louis *Franck*, mais sans succès parce que langue trop artificielle et n'étant parlée, comme langue maternelle, que par quelques centaines d'indigènes de la région de Nouvelle-Anvers et enfin au Kiswahili, auquel M. *De Jonghe* n'opposait qu'un reproche, mais très sérieux, celui d'être une langue étrangère, dont les leviers de

(¹) *Bull. Ins. Roy. Col. Belge*, 1935, pp. 340-351.

De heer De Jonghe maakt zich de tolk van de sectie der Moreele en Politieke Wetenschappen van het Instituut door aan Mej. Coosemans de uitdrukking van onze diepe erkentelijkheid te betuigen voor de wijze waarop zij zich van de taak gekweten heeft die zij niet geaarzeld heeft op zich te nemen.

De *Voorzitter* sluit zich bij deze woorden aan en, op zijn voorstel, beslist de sectie dat de mededeeling van den heer *De Jonghe* als inleidend woord zal worden opgenomen in de verhandeling van den E. P. *Lotar*; deze zal in de verhandelingenreeks in-8° worden uitgegeven.

Het Swahili, groote omgangstaal.

De heer *Laude* geeft kennis van een studie van den heer J. Tanghe, getiteld : *Het Swahili, groote omgangstaal*.

De gebeurlijke keus, onder de in Belgisch-Congo gesproken Inlandsche talen, van een groote omgangstaal en de mogelijkheid de aanneming van een nationaal Congoleesche taal te bevorderen, maakten het voorwerp van talrijke studies uit, namelijk van een uiterst belangwekkende mededeeling van onzen collega den heer *De Jonghe*, op de zitting van onze sectie, den 15th April 1935⁽¹⁾.

De heer *De Jonghe* bewees dat een nationaal Congoleesche taal een cultureele taal moet zijn, die een letterkunde bezit die rijk genoeg is om waarlijk opvoedend en beschavend te kunnen worden.

Na de redenen te hebben onderzocht die ten gunste van de aanneming van zulke taal pleiten, zette de heer *De Jonghe* het Tshiluba voorop, eenvoudige, duidelijke en klankvolle taal die namelijk te verkiezen is boven het Kikongo, waarvan het gebruik meer beperkt is en boven het Lingala, welke taal in 1920 door den heer Minister *Franck* werd aangenomen, echter zonder succes, omdat deze taal te kunstmatig is en, als moedertaal, slechts door

(1) *Bull. Kon. Belg. Kol. Inst.*, 1935, blz. 340-351.

commande conditionnant son évolution ne se trouvaient pas en nos mains.

Se plaçant au même point de vue national, notre collègue M. *De Cleene* préconisait également le choix du Tshiluba et Mgr *De Clercq* (2), dans une étude publiée dans la revue *Congo*, soulignait son caractère relevant pour l'indigène, sa pureté dans ses formes comme dans ses formules et l'unification de son orthographe, virtuellement achevée.

Voulant apporter une contribution de nature à éclairer le choix d'une langue de grande expansion et se plaçant exclusivement au point de vue linguistique, M. *Tanghe*, professeur de linguistique bantoue à l'Université Coloniale et auteur de diverses études sur les langues bantoues, publiées dans la revue *Congo* et *Mabale Stories*, publiées dans le *Bulletin de l'École des Langues orientales*, à Londres, présente à notre section une étude sur l'importance, la valeur expressive et les chances d'avenir du Swahili.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. *Bertrand*, *Van der Kerken*, *De Jonghe*, S. E. Mgr *Cuvelier*, MM. *Engels*, *Gelders* et *Laude*, la section décide l'impression du travail de M. *Tanghe*. (Voir p. 174.)

Présentation d'une étude.

Après avoir entendu lecture des rapports de MM. *Van der Kerken* et *Smets* sur l'étude de M. *Nicaise* : *De eerbiediging van het gewoonterecht en de inlandsche rechtbanken in Belgisch-Congo*, la section décide de ne pas publier ce travail.

La séance est levée à 16 h. 15.

(2) Revue *Congo*, 1934, t. II, pp. 161-167.

enkele honderden Inlanders uit de streek van Nieuw-Antwerpen wordt gesproken en, tenslotte, het Kiswahili, waartegen de heer *De Jonghe* slechts één verwijt richt, namelijk een vreemde taal te zijn waarvan de elementen die haar uitbreiding beïnvloeden zich niet in onze handen bevinden.

Zich op hetzelfde nationaal standpunt plaatsend, stelt onze collega de heer *De Cleene* eveneens het Tshiluba op den voorgrond, in een studie die in de revue *Congo* werd opgenomen, legde Mgr *De Clercq* (2) den nadruk op het karakter van deze taal dat den Inlander verheft, op de zuiverheid van haar vormen en haar formulieren en de eenheid van haar spelling, die als voltooid mag worden beschouwd.

De heer Tanghe, professor in de Bantoe-taalkunde bij de Koloniale Hoogeschool en die verschillende studies over de Bantoe-talen liet verschijnen zoowel in de revue *Congo* en *Mabale Stories* en in het *Bulletin van de School voor Oostersche Talen*, te Londen, wil het zijne bijdragen in de keus van een groote omgangstaal en zich enkel op taalkundig gebied plaatsend, legt hij aan onze sectie een studie voor over het belang, de uitdrukkingswaarde en de toekomstmogelijkheden van het Swahili.

Na een gedachtenwisseling waaraan de heeren *Bertrand*, *Van der Kerken*, *De Jonghe*, Z. E. Mgr *Cuvelier*, de heeren *Engels*, *Gelders* en *Laude* deel nemen, beslist de sectie het werk van den heer Tanghe uit te geven. (Zie blz. 174.)

Voorlegging van een studie.

Na de lezing te hebben gehoord van de verslagen van de heeren *Van der Kerken* en *Smets* over de studie van den heer *Nicaise*: *De eerbiediging van het gewoonerecht en de inlandsche rechtbanken in Belgisch-Congo*, beslist de sectie dit werk niet uit te geven.

De zitting wordt te 16 u. 15 opgeheven.

(2) Revue *Congo*, 1934, t. II, blz. 161-167.

Le Swahili, langue de grande expansion.

(*Note de M. J. TANGHE, présentée par M. N. LAUDE.*)

Utilitas expressit nomina rerum.
(TÉRENCE.)

Dans toutes les colonies africaines, où les progrès de la colonisation et de la civilisation ont atteint un certain développement, tous les gouvernements coloniaux se trouvent actuellement dans la nécessité de résoudre certains problèmes linguistiques et notamment de préparer le choix d'une langue à adopter pour l'administration et l'enseignement des indigènes.

Il importe que ce choix se fasse partout à bon escient, et dès lors que ceux qui devront le faire soient parfaitement éclairés sur l'importance et les possibilités d'expression des langues entre lesquelles ils devront choisir, sur les principes qui doivent les guider dans ce choix, et ainsi d'attirer l'attention sur les titres que le swahili peut avoir à devenir une des langues communes de l'Afrique noire.

Le *swahili*⁽¹⁾ se parle le long de la côte orientale de l'Afrique, entre le Somaliland et le Mozambique, dans l'hinterland de cette côte, sur une profondeur variant de 15 à 30 km., ainsi que dans les îles côtières et dans l'archipel des Comores⁽²⁾.

Il s'agit, en réalité, d'un groupe de dialectes, les uns plus importants que les autres, ayant chacun ses traits particuliers et dont les principaux sont : au Sud, le *kiungudya* (Zanzibar)⁽³⁾, au centre, le *kimvita* (Mom-

(1) *Ki-Swahili. M-Swahili*, un Swahili, pl., *Wa-Swahili. Swahili*, de l'arabe *sāwahil*, côtes, sing. *sāhil*.

(2) Voir P. SACLEUX, *Grammaire des dialectes swahilis*, Paris, 1909, Introduction.

(3) Terme arabo-persan = *bār*, pays et *Zendji*, esclave noir. Nom indigène, *Ungudya*.

basa) ⁽¹⁾ et au Nord, le *kigunya* (Rasini) et le *kiamu* (Lamu).

Le swahili est une langue agglutinante, c'est-à-dire une langue dans laquelle les concepts sont exprimés par des radicaux et le rapport des dits concepts est indiqué par des préfixes, le préfixe du déterminé étant répété devant les déterminants.

Ainsi, dans la phrase swahilie : *ki-ti ch-angu ch-a mti ki-mevundika, nime-ki-onā, ki-ki-anguka* : ma chaise en bois est cassée, je l'ai vue, quand elle est tombée, le préfixe *ki* dénonce clairement le rapport des déterminants avec le déterminé *kiti*.

Le swahili appartient à la famille des langues bantoues ⁽²⁾. Cette famille comprend les langues de l'Afrique subéquatoriale, à l'exception du groupe hottentot-bochiman (*khoisan*) dans le Sud et de quelques enclaves hamitiques (le *masai*, le *sandawe*) et nilotiques (le *luo*, le *nilo-kavirondo*, etc.) dans le Nord-Est de cette aire de dispersion. Au Nord, le domaine bantou est séparé du domaine sémito-hamitique par d'innombrables idiomes appelés communément soudanais et par les langues nilotiques.

GRAMMAIRES ET DICTIONNAIRES.

Le swahili est le plus anciennement et le mieux connu des parlers bantous. C'est le Dr J. L. Krapf, établi en 1844 à Mombasa pour le compte de la Church Missionary Society, qui nous a fourni le premier dictionnaire swahili : *A dictionary of the Swahili Language*, paru à Londres en 1882 ⁽³⁾. Ce dictionnaire, œuvre capitale, est encore d'actualité. Il définit le vocabulaire du dialecte de Mombasa. Mais c'est le dialecte de Zanzibar, le *kiungudya*, dont est sortie la langue commune, qui a subséquemment surtout fait l'objet d'études et de recherches.

⁽¹⁾ Nom indigène, *Mvita*.

⁽²⁾ *Bantu* signifie : les hommes; sing., *Muntu*. Terme donné par W. I. Bleek (1827-1874) aux langues du Sud du Zambèze.

⁽³⁾ Trübner & C°, réédité par Canon Binns, Londres, S. P. C. K., 1925.

Le grand promoteur du swahili a été le Rév. E. Steere, évêque de Zanzibar de 1874 à 1882 et auteur d'un manuel : *Handbook of the Swahili Language as spoken at Zanzibar*, paru à Londres en 1871 (4^e édition, 1913). On ne saurait trop souligner l'importance du travail du R. P. Ch. Sacleux, de la C. S. P. : *Grammaire des dialectes swahilis*, véritable essai de dialectologie comparée, où l'auteur, devançant son temps à l'instar de Krapf et de Cust, s'avère un linguiste distingué. Dans une introduction, il nous donne un historique des migrations en pays swahili. En 1890 parut le *Wörterbuch der Swaheli-Sprache* du Dr C. G. Büttner (Berlin).

Le Père Sacleux nous procura aussi un *Dictionnaire Français-Swahili* (Zanzibar, 1891), dont une nouvelle édition fut publiée en 1939 par l'Institut d'Ethnologie de Paris. Il fut suivi par le *English-Swahili Dictionary*, de A. C. Madan, en 1894 (3^e édit., Oxford, 1902, *Swahili-English Dictionary*, 3^e édit., Oxford, 1903). C. Velten publia une grammaire : *Swaheli-Grammatik* (Berlin, 1913) et un dictionnaire : *Swaheli Wörterbuch* (Berlin, 1904; 2^e édit., 1933).

En vue de l'enseignement pratique, signalons la *Grammaire Kiswahili* du Père Delaunay (Alger, 1927) et le *Dictionnaire Français-Kiswahili, Kiswahili-Français* du Père Brutel (Bruxelles, 1933), des Pères Blancs d'Afrique; *Die Sprache der Swaheli*, de C. Meinhof (Berlin, 1910) et *A first Swahili Book*, de A. et M. Werner (Londres, 1927). En 1935, parut le premier dictionnaire explicatif swahili, en swahili, à l'usage des indigènes : *Kamusi ya Kiswahili* (Zanzibar, 2^e édit., 1939), par F. Johnston, secrétaire de l'International Language Committee. C'est le premier ouvrage de ce genre, destiné aux indigènes. Enfin, en 1939, *A Standard Swahili-English et English-Swahili Dictionary* fut publié par les soins du Comité Interterritorial, également sous la direction de M. Frederic Johnston ⁽¹⁾.

(1) Londres, Humphrey Milford, 1939.

LA LITTÉRATURE.

Le swahili possède une littérature orale variée. Elle est composée de fables, de récits populaires et de légendes. Elle compte aussi des proverbes, des dictons, des devinettes, des épigrammes. La poésie y occupe une place d'honneur, à côté des nombreux *safari* ou récits de voyages. Elle est en partie originale et en partie de source ou d'inspiration hindoue, persane, mais principalement arabe.

Nous devons à Bishop Steere d'avoir sauvé de l'oubli quantité de légendes, de fables, de proverbes et de devinettes swahilis qu'il a réunis, en 1889, sous forme d'un recueil intitulé : *Swahili Tales*. Parmi les légendes, dont certaines rappellent celles de chez nous, nous ne pouvons manquer de signaler celle de Liongo⁽¹⁾ (*Hadithi ya Liongo*), héros populaire, dont les Swahilis se souviennent encore de nos jours. Les courageux exploits de Liongo, son esprit d'abnégation et sa mort sont, d'autre part, célébrés dans un poème en vers : *Mshahiri ya Liongo*. La tradition l'attribue à Liongo même et le poème remonterait au XIII^e ou au XII^e siècle, chose parfaitement possible si l'on considère le caractère archaïque de la version originale⁽²⁾.

Outre les *hadithi*, il existe, en swahili, des chants de danse (*nyembo*) et des poèmes (*utenzí*) parfois de caractère religieux.

Les poésies sont toutes destinées à être chantées. Les chants sont rythmés. Là où la métrique existe, elle a été modelée sur l'arabe. Par contre, les contes sont récités

(1) Voir E. STEERE, *Swahili Tales*, Londres, 1922, pp. 438-451.

(2) Voir, à ce sujet, dans la *Festschrift Meinhof* : A. WERNER, A traditional Poem attributed to Liongo Fumo (pp. 45 et seq.) et, DU MÊME : The Story of Migidad and Mayasa (*Zeitschrift für Eingeborenen Sprachen*, vol. XXI, fasc. 1, 1930); An alphabetical acrosticon in a Northern Dialect of Swahili (*Bulletin of the School of Oriental Studies*, vol. V, Part III, 1929) et The Ballad of Saole (*Journal of the African Society*, avril 1932).

en public; ils sont parfois entrecoupés de vers, sorte de thèmes chantés par l'assemblée entière.

La langue littéraire est loin d'être uniforme. Elle diffère, en effet, selon l'origine et le rang social de l'auteur. Le poème de Liongo, tel qu'il est rapporté par Steere, est écrit en dialecte de Zanzibar et constitue un des plus beaux spécimens de littérature swahilie. Quantités de poésies, qu'elles soient de caractère religieux ou profane, sont écrites en *kingozi*, argot littéraire et de caste, langue spéciale, où les formes archaïques et les emprunts kigunya abondent. Sans doute les poètes formaient-ils une caste séparée dont les moyens d'expression n'étaient pas accessibles au vulgaire. De ce fait les poésies ne sont nullement comprises par la masse.

Il faut regretter que les poésies swahilies ne nous soient pas parvenues plus nombreuses et que les échantillons que nous en possédons, éparpillés dans les revues, n'aient pas été systématiquement rassemblés et réunis en volume.

Voici cependant quelques recueils de littérature swahilie, publiés en Europe :

E. STEERE, *Swahili Tales*, Londres, 1889, 1906², 1917³ (avec traduction anglaise).

W. E. TAYLOR, *African Aphorisms or Saws from Swahiland*, Londres, 1891 (traduction et notes).

C. G. BÜTTNER, *Anthologie aus der Swaheli-Literatur*, Berlin, 1894 (avec traduction allemande).

IDE, *Märchen und Erzählungen* (Contes et Récits), Berlin, 1898.

ABDULLAH BIN HEMED BIN ALI LIAJJEM, *Habari za Wakilandi* (Nouvelles), 3 vol. (1904-1907).

C. VELTEN, *Safari za Wasuaheli*, Göttingen, 1901.

IDE, *Desturi za Wasuaheli*, Göttingen, 1903 (Mœurs et Coutumes).

IDE, *Prosa und Poesie der Swaheli*, Berlin, 1907 (Contes, Proverbes, Dialogues, Poèmes).

Dans la notation du swahili, l'alphabet arabe a d'abord été utilisé. Les maîtres arabes l'enseignaient aux indi-

gènes, dans leurs écoles, en pays swahili. De nombreux documents qui nous sont parvenus, parmi lesquels la *Chronique de Kilwa* (¹), sont écrits en caractères arabes. Certains auteurs de la première heure, tel Büttner, n'ont pas hésité à adopter ce système de transcription dans la notation, aussi bien que dans l'enseignement du swahili. Mais les imperfections de l'alphabet arabe, notamment l'absence de signes pour représenter les sons *b*, *v* et *tch* ainsi que certains groupes consonnantiques, tels que *ng*, *mb*, *mv*, fréquents en swahili, de même que les difficultés provoquées par la notation des voyelles l'ont fait abandonner au bénéfice de l'écriture latine. En 1925, le Comité pour la Standardisation du Swahili adopta l'orthographe dont se servait, depuis longtemps, la *Universities Mission in Central Africa*.

CONSTITUTION DU SWAHILI, LANGUE COMMUNE.

Les indigènes de la côte orientale de l'Afrique se sont trouvés, et cela bien avant l'époque des migrations des Arabes (VIII^e siècle), en contact avec les peuples du Levant : Hindous, Persans et surtout Arabes (²). Les chroniqueurs portugais du XVI^e siècle nous rapportent que, lors de l'établissement de leurs nationaux sur la côte orientale, reconnue par Vasco de Gama en 1498, des marchands opulents, arabes, persans et hindous étaient établis dans les différentes villes et bourgades du littoral, entre Mozambique et Warsheik, et qu'un trafic régulier régnait déjà à cette époque entre la côte et l'Orient. Dar-es-Salam, Bagamoyo, Pangani, Mombasa, Kilwa et Lindi étaient des points de départ d'importantes routes de caravanes.

Zanzibar s'imposait comme centre important de ce

(¹) La *Chronique de Kilwa* fut découverte, en 1505, lors de la prise de cette ville par les Portugais; elle constitue un précieux document sur les immigrations des Persans et des Arabes en Afrique.

(²) Le premier établissement d'émigrés arabes eut lieu à Mpate, en 689.

mouvement économique. Il n'est, dès lors, pas étonnant que le parler local de l'île, se répandant sur les côtes par la voie des échanges commerciaux, finit par devenir la langue commune de toute la région côtière, jusqu'en Arabie ainsi qu'à Madagascar (¹).

Étendant ensuite sa progression vers l'Ouest, où les caravanes sillonnèrent les routes, le swahili gagna l'intérieur, qu'il conquit; il atteignit la région des Grands Lacs, qu'il dépassa pour se répandre dans l'Afrique centrale et intertropicale. Il est devenu ainsi le parler courant de tout l'Est du Congo belge (provinces de Stanleyville, de Costermansville et d'Élisabethville) et tout laisse prévoir qu'il ne tardera pas à élargir sa sphère d'influence jusque dans le Moyen et dans le Bas-Congo. De sorte qu'à l'origine, langue maternelle d'un million d'indigènes, il sert actuellement d'expression à la pensée de trente millions d'individus, répartis sur une superficie dépassant sensiblement celle du Congo belge (²).

Comme le haoussa en Afrique occidentale, le swahili constitue en Afrique orientale un concurrent sérieux de l'arabe, qui est parlé par un tiers de l'Afrique et que lui seul, le swahili, est capable de tenir en respect. Se classant immédiatement après l'arabe, le swahili dépasse de loin d'autres langues africaines importantes au point de vue politique et économique, telles que le mandingue, parlé par 4.500.000 individus et qui tend à se répandre dans toute l'Afrique occidentale, le haoussa (4.000.000) en Nigéria, au Soudan occidental et dans le Sahara, le Songoi (300.000) dans la boucle du Niger, le zande (200.000) au Congo belge et dans la partie méridionale

(¹) Le *ki-mrima*, dialecte de la côte, en face de l'île de Zanzibar, contribua également, mais dans une mesure beaucoup moins importante, à la constitution de la langue commune.

Les parlers indigènes malgaches appartiennent à la famille malayo-polynésienne, dont ils sont séparés depuis plus de deux siècles.

(²) G. VAN DER KERKEN, *La Politique coloniale belge*, éditions Zaïre, 1943, p. 192.

du Bar-el-Ghazal, enfin le nubien et le peul⁽¹⁾. De l'avis de R. N. Cust, le swahili se classe parmi les douze grandes langues mondiales⁽²⁾.

INFLUENCE ARABE.

A la suite de son extension, le swahili a subi certaines transformations dans sa phonétique, sa morphologie et son vocabulaire.

Ces modifications constituent un phénomène courant dans l'histoire du langage et sont dues au contact des langues. Elles peuvent être plus ou moins profondes.

En conséquence de ses rapports avec l'arabe, le swahili a emprunté un nombre assez considérable de mots, mais « sa grammaire n'a subi de ce chef que de légères atteintes, facilement reconnaissables »⁽³⁾.

I. — LE VOCABULAIRE.

Élément extrêmement mobile du langage et variable selon les circonstances, le vocabulaire offre partout l'aspect d'un mélange plus accentué dans une langue que dans l'autre. Ses transformations s'expliquent par des causes externes de l'évolution du langage, par exemple les conquêtes, les immigrations, les relations commerciales, etc. L'anglais est, à ce point de vue, typique et doit à des événements historiques la composition hétérogène de son lexique, au fond anglo-saxon duquel de nombreux éléments français-normands et danois sont venus s'ajouter par la suite. D'une manière analogue, l'arabe, langue d'une civilisation plusieurs fois séculaire et à rayonnement puissant, a apporté au swahili quantité de nouveaux mots pour désigner des idées et des objets

(¹) M. DELAFOSSE, *Les Langues du Soudan et de la Guinée*, dans A. MEILLET et COHEN, *Les Langues du Monde*, Paris, 1924, pp. 547 (mandingue), 476 (haoussa), 545 (songoi), 502 (zande), 481 (nubien) et 555 (peul).

(²) R. N. CUST, *A sketch of the Modern Languages of Africa*, Londres, 1883 (2 vol.), vol. I, p. 345.

(³) P. SACLEUX, *Gramm.*, Introd., p. xi.

nouveaux, grâce auxquels le vocabulaire de ce dernier s'est sensiblement accru, enrichi et développé. Aussi serait-il oiseux d'en tenter ici le relevé. Contentons-nous d'observer que l'emploi de ces expressions nouvelles est plus fréquent le long de la côte, et surtout dans les centres comme Zanzibar, qu'à l'intérieur, où elles ne seraient pas comprises de la population; qu'à côté des mots arabes, le doublet indigène a été régulièrement maintenu et cela sans altération de son sens premier et que la forme extérieure des trilitères (¹) arabes rend ceux-ci facilement identifiables. Remarquons en outre que les mots empruntés sont tous des mots de civilisation, ayant trait aux activités multiples des indigènes et qu'ils témoignent de l'évolution économique de ces derniers.

Voici, à titre d'illustration, quelques exemples de mots dont l'usage est courant :

Termes de navigation : *marekabu*, *marikebu*, navire de construction étrangère, européenne (arabe : *merkeb*), opposé à *chombo* (swahili), bateau à voiles, indigène; *dira*, boussole; *farumi*, lest; *mahoza*, capitaine; *kalafati*, *calfater* (arabe : *qalafa*), d'où dérivent également le français *calfater* (*calfeutrer*), l'espagnol *calafatear* et le néerlandais *kalefate(re)n*; *bahari*, mer, opposé à *bara*, terre ferme; ajoutons *samaki*, poisson et *baridi*, froid.

Termes de voyage : *safiri*, voyager, d'où *msafiri*, voyageur, *msafara*, groupe de voyageurs, *safari*, voyage (tous appartiennent au trilittre S F R, voyager); *mhajiri*, émigrant; *hema*, tente; *machela*, palanquin; *fanuzi*, flambeau, lanterne, lampe; *farasi*, cheval; *saa*, heure.

Termes militaires : *asikari*, *askari*, mercenaire (de l'arabe *al askar* provient le français *lascar*); *bunduki*,

(¹) Du latin *tres litterae*, racine de trois consonnes, caractéristique de l'arabe et du sémitique en général; par exemple : le trilittre K T B, écrire, d'où KāTiB, écrivain; KiTaB, livre; maKTuB, lettre, etc.

fusil; *fataki*, capsule; *rusasi*, *risasi*, plomb, balle; *kisaba*, canon du fusil; *baruti*, poudre (du turc-arabe, *barud*).

Termes de commerce : *biashara*, commerce, achat et vente, d'où *mfanya biashara*, commerçant [*mfanya*, de *fanya* (swahili), faire]; *mbazazi*, boutiquier; *ubazazi*, le métier; *bohari* ou *gala*, magasin; *duka*, boutique; *bei*, *bee*, prix; *deni*, dette; *tajiri*, s'enrichir (par le commerce), d'où *mtajiri*, homme riche et *utajiri*, richesses.

Termes de produits économiques : *buni*, graine de café; *mbuni*, caféier; *kahawa*, le breuvage; *zazibu*, raisin; *mzazibu*, vigne; *siagi*, beurre; *saferani*, safran; *hariri*, soie; *majuni*, opium; *marashi*, parfum liquide (le nom générique de parfum est *manukato*).

Termes d'objets divers : *mali*, biens, richesses, possession; *bilauri*, verre (en cristal); *durabini*, microscope, aussi télescope, jumelles; *kalamu*, plume d'osier pour écrire; *kartasi*, papier; *kurata*, carte à jouer; *kiberiti*, allumette; *makasi*, ciseaux; *makubazi*, sandales; *kopia*, couvre-chef; *bikari*, compas de charpentier.

Termes de la vie religieuse et sociale : le terme *Allah*, Dieu, est employé dans les formules comme *Allah álam*, Dieu sait ! *Allah bilkeri*, Dieu t'aide, avec comme réplique *Alhamdu billahi*, que Dieu soit loué ! et *La illahi illa Allah*, il n'y a qu'un seul Dieu (début du Coran). Ces formules sont surtout en usage dans les centres et à la côte. Elles ne sont que rarement utilisées à l'intérieur du pays et toujours par une élite arabe ou arabisée. [Le terme swahili pour Dieu est *Mzungu* (*B. Muungu*).] Il en est de même du terme *Rabbi*, maître (swahili : *bwana*) et de *liwali*, chef, de l'arabe *al wali*. *Islamu*, musulman (nom et adjectif), également le nom de la religion, *mwislamu*, *mwaslimu* et *msilimu*, adepte de l'islamisme. *Salamu* (*salama*, *salaam*), salut, sécurité, paix, dans les salutations suivantes : *salaam alek*, bonjour (d'où le français *salamalec(s)*, réverences, politesses exagérées), au

pluriel *salaam aleikum*, *salimu*, saluer. *Dar-es-Salaam* signifie donc maison du salut. Tous ces mots dérivent du trilittré S L M, avec idée générale « salut ». *Katabu*, scribe; *kitabu*, livre; *mkatabu*, écrit; *katabahu*, finale de lettre, litt. il l'a écrit. Le terme *mektoub* (litt. c'était écrit), qui exprime le fatalisme musulman, nous est familier (tous du trilittré K T B, écrire). *Kanuni*, règle (le français canon, loi de l'église, trouve son étymologie dans le grec *kanon* : 1. tige de jonc; 2. règle, loi); *haramu*, défendu; *halali*, permis; *shairi*, vers, poème.

Baraza : 1. pierre servant de siège et se trouvant à l'entrée de la maison, sur un remblai; 2. remblai et lieu de réception; 3. réunion; 4. membres; *masikini*, *fakiri*, *fukari*, mendiant, pauvre; *bakshishi*, pourboire; *afathali*, merci !

Les Swahilis appellent l'Europe *Ulaya*, qui a signifié par la suite pays d'origine, à l'instar de *Mputu*, abréviation fiote de *Mputulugesi*, du mot Portuguez, portugais et qui signifie pays : 1. des Portugais, 2. des Blancs, 3. d'origine et village natal.

Aux mots arabes qui se sont infiltrés dans le swahili, il convient d'ajouter quelques termes importés par les Hindous. Ces mots se sont également intégrés dans la langue à une époque plus ancienne et se rapportent à des objets d'usage courant, voire quotidiens, comme, par exemple : *bohala*, grand voilier (côte); *sukani*, gouvernait; *serahangi*, chef d'équipe de rameurs; *kodi*, taxe; *rupia*, *pesa*, *anna* (¹) sont des noms de monnaies hindoues, qui cèdent de plus en plus devant *faranka*, franc; *pipa*, fût; *ashali*, piment; *bangi*, chanvre; *muhindi*, maïs (comp. angl. *indian corn*, blé hindou); *pilipili*, poivre (hindou); *siki*, vinaigre; *nanasi*, ananas (fruit); *mnanasi* (plante); *dirisha*, fenêtre; *bawalu*, charnière; *seramelu*, charpentier; *pasi*, fer à repasser; *dibe*, pot en étain; *taa*, lampe;

(¹) *Robo*, autre nom de monnaie, est un mot arabe.

rangi, couleur (peinture); *sherisi*, colle; *tabakelo*, boîte à prises, tabatière.

Les mots suivants sont d'origine persane : *bustani*, jardin; *shali*, d'où aussi le français châle, anglais shawl, néerlandais, sjaal.

La civilisation européenne provoqua également un important apport de mots nouveaux. Si les termes de provenance portugaise, comme *padre*, père, *meza*, table, *basitola*, pistolet, sont plutôt rares (¹), en revanche, ceux d'origine anglaise sont plus nombreux. Citons : *manowari*, navire de guerre (anglais : man of war); *boi* (boy); *shati*, chemise (shirt); *koti*, veste (coat); *sitoki*, chaussette (stocking); *sitima*, steamer; *meli*, malle (mail); *bira*, bière (beer); *daktari*, docteur (doctor); *inchi*, pouce (inch, mesure); *spitali*, hôpital (hospital); *posita*, poste (post); *bulangiti*, couverture (blanket), etc.

Observons aussitôt que les mots d'emprunt ont été transformés régulièrement, et cela en rapport avec la composition de la syllabe en bantou (consonne + voyelle). Cette modification du rapport des éléments phonétiques concerne aussi bien les emprunts arabes, hindous ou persans que ceux effectués aux langues d'Europe. De ce fait, *merkeb*, navire, devient *marekebu*; *askar*, soldat, devient *asikari*; *filfil*, poivre : *pilipili*; *blanket*, couverture : *bulangiti*; *stocking*, chaussette : *sitoki*, etc.

Le swahili a, à son tour, passé quantité de mots aux parlers indigènes dans les régions où il s'est propagé. Certains se retrouvent même en lingala, la langue du Fleuve. De tels mots sont : *masuwa*, bateau à vapeur (sw. *mashwa*); *mpunda*, âne (sw. *punda*); *kitambala*, essuie-mains (sw. *kitambaa*); *mosumani*, scie (sw. *msu-*

(¹) Ils sont plus nombreux en kikongo et en lingala. Voir J. TANGHE, Portugeesche leenwoorden in het Kongoleesch, dans le *Gedenkboek A. Vermeylen* et Le lingala, la langue du Fleuve, dans *Revue Congo*, octobre 1930.

meno); *litungula*, oignon (sw. *kitunguu*); *kilima*, colline; *poso*, ration (sw. *posho*); *soka*, hache (sw. *shoka*); *fimbo*, chicotte; *kiti*, chaise; *mandefu* (homme à) barbe (sw. *madevu*); *makelele*, cris (sw. *ukelele*); *nkamba*, corde (sw. *kamba*); *sasepi*, de suite (sw. *sasahivi*) et les verbes courants, *kata*, couper (ngala, *tena*); *lala*, coucher (ng. *tuka*); *kuta*, rencontrer (ng. *djwana*); *kamata*, prendre (ng. *kwa*); *tia*, placer (ng. *bea*); *kima*, s'enfuir (ng. *kuka*); *pasola*, prendre (sw. *pasua*, ng. *ata*).

Épinglons, en passant, la curieuse déformation populaire dont a fait l'objet le nom du *Duc de Brabant*, steamer du service fluvial congolais, qui est devenu : « *Diki* (Duc) *balabala* » (du sw. *barabara*, ouvert). Le vapeur en question est, en effet, caractérisé par un spacieux entrepont, sans cloisons latérales.

Il n'est jusqu'au français colonial qui se soit enrichi de mots bantous; ainsi *coutambouler*, se promener, de *kutambola*, marcher; *sandoukou*, malle; *moukandes*, paperasses, lettre, de *mukanda*, papier; *pamba*, rien, en vain; *potopote*, boue, marais, de *potopoto*; *posho*, ration; *barza*, véranda; *lopangou*, enceinte; *quati-quati*, partie centrale d'une maison, de *katikati*, à travers; *bilocos*, objets divers, de *biloko*⁽¹⁾, etc.

CONCLUSION. — En admettant des mots d'origine étrangère (arabes, hindous, persans, portugais, anglais) dans son vocabulaire, le swahili n'a pas agi autrement que ne le font toutes les autres langues. Comme le swahili, le persan reçut de l'arabe une quantité innombrable de mots, qu'il passa ensuite au turc et à l'hindoustani. Et que dire de l'espagnol, qui emprunta à la langue des vainqueurs un flot de mots que l'on retrouve dans toutes

(1) De même, le hollandais possède de nombreux mots empruntés au malais, par exemple: *piekeren*, méditer (malais *pikir*); *pisang*, banane; *prauw*, pirogue (malais *pèrahoe*, navire); *rotting*, canne; *orang-oetang*, d'où le français *orang-outang*; *beriberi*, français, idem du malais *biribiri*, mouton, etc.

les langues de l'Occident ? L'emprunt et le mélange du vocabulaire sont des phénomènes généraux dans l'histoire des langues. Emprunt et corruption ne sont pas la même chose et prêt de mots ne signifie pas modification de la structure de la langue. L'un et l'autre sont la conséquence du contact et de l'interpénétration des peuples et une résultante de la civilisation, cette cause externe de l'évolution du langage.

Nous avons signalé déjà le cas de l'anglais, dont le vocabulaire offre un exemple typique de mélange. De même, le français compte un appoint sérieux de radicaux germaniques, et faut-il citer le cas du néerlandais, dont on comprend mal l'empressement à se charger d'une quantité innombrable et toujours croissante de vocables français, le plus souvent superflus et inutiles ? Qu'importe. L'habitude de l'emprunt n'a jamais porté atteinte à la structure de la langue ⁽¹⁾ et les éléments arabes n'ont apporté aucune modification au système morphologique du swahili.

II. — LA GRAMMAIRE.

Parmi les éléments arabes introduits dans le swahili se trouvent un certain nombre d'adverbes et de prépositions. Les adverbes sont ajoutés au verbe ou au qualificatif pour en modifier le sens. Quant aux prépositions, elles servent à indiquer le rapport entre un mot et son précédent, par exemple : j'achète *pour* lui, il tombe *à* terre. Dans les langues flexionnelles, où elles sont caractéristiques, les prépositions sont susceptibles de provoquer des modifications de la forme du mot suivant, notamment de sa désinence, par exemple, en latin vul-

(1) L'exemple du *pidgin-english* (comprenez *business english*), anglais commercial des ports de l'Extrême-Orient, est, à ce point de vue, frappant. Le nombre de mots anglais qui font partie de son vocabulaire est considérable. La structure de la langue est chinoise. A telle enseigne que l'on peut dire que celui qui se sert du *pidgin-english* a l'impression de causer le chinois avec des mots anglais.

gaire : *io ad Romam*, je vais à Rome. *Am* est ici la désinence de l'accusatif, régi par la préposition *ad*.

Le bantou ne connaît pas de prépositions proprement dites et la langue doit recourir à d'autres moyens pour exprimer les mêmes rapports de deux mots. Il se sert notamment d'un verbe dérivé, l'applicatif, constitué par la combinaison de la forme simple, avec un suffixe verbal, en swahili *ia* ou *ea*, selon le cas, par exemple : *lip-ia*, payer pour, de *lipa*, payer; *ruk-ia*, sauter sur, de *ruka*, sauter; *end-ea*, aller vers, de *enda*, aller; *fik-ia*, arriver chez, de *fika*, arriver; *tup-ia*, jeter à, vers, de *tupa*, jeter, etc. Dans ces différentes formations, le suffixe *ia* (*ea*) joue le même rôle qu'en français les prépositions pour, sur, vers, chez, à.

Il existe en bantou trois préfixes locatifs : *pa*, *ku* et *mu*, qui marquent respectivement la proximité, la direction et l'endroit et qui correspondent pratiquement aux prépositions françaises près de, vers (hors) de, dans, A ces préfixes, le swahili s'est vu substituer (comme le bondei, le makua, le hehe) le suffixe *ni*, ayant la même valeur, après avoir fourni une forme intermédiaire où préfixe et suffixe étaient employés simultanément. Cette forme intermédiaire est attestée en zoulou : *wa-mashi-ni*, près de l'eau.

Pour exprimer l'idée prépositionnelle, le swahili se sert d'un certain nombre de mots employés en fonction de préposition, comme : *na*, avec, qui est en réalité la conjonction *na*; *kwa*, avec sens divers : de, vers, selon, suite à, etc.; *kwa* est, à proprement parler, la particule d'attribution *kwa* (*ku+a*). *Katika*, abrégé de *katikati ya*, *kati ya*, littéralement : au milieu de, dans le sens de dans, hors de, près de, pendant, concernant; *tangu*, à partir de, du verbe *tanga*, aller. Ce procédé est général dans toutes les langues bantoues, où l'idée prépositionnelle est, en outre, régulièrement exprimée par un substantif ou par une forme verbale. Ainsi, en mabale, parler local des

gens d'eau de l'entre-Congo-Ngiri, l'idée de temps (dans...) est rendue par le verbe *lechia*, laisser passer : *olekiaka mikolo mimbe*, *mbia oyaka*, viens dans deux jours (litt. laisse passer deux jours, ensuite viens); l'idée d'exception (sauf) s'exprime par le verbe *ikala*, rester : *bawei bango o ebadji*, *eikadji bobèlè moto wawi*, tous sont morts à la guerre, sauf un seul homme (litt. il est resté, *eikadji*); l'idée de distance (de... à) est rendue par le verbe *uta*, venir de et par le substantif *mboka*, limite : *badjati uta Bobeka mboka Lusengo*, ils ont marché de Mobeka à Lusengo.

Voici quelques exemples de prépositions empruntées par le swahili à l'arabe et qui sont d'un usage courant : *hata*, jusque (temps); *kubla ya*, avant; *baada ya*, après; *karibu ya*, près de; *beina ya*, entre; *mahali (pahali) pa*, au lieu de; *wakiti ya*, pendant; *zaidi ya*, outre; *bila ya*, sans. Employées à l'instar des quasi-prépositions swahiliennes, ces prépositions arabes n'ont provoqué aucun changement dans la forme du mot suivant, n'ont produit aucun phénomène de flexion et partant elles n'ont apporté aucun changement à la morphologie de la langue. Au contraire, en cédant ces prépositions, l'arabe a non seulement enrichi le lexique du swahili, mais il lui a aussi permis, grâce à ces accessoires, d'exprimer par une construction analytique le rapport de deux mots. De ce fait, il a contribué à rendre la langue plus claire, plus souple et plus malléable.

A la numération arabe, le swahili commun a emprunté les termes *mia*, cent et *elfu (alfu)*, mille, en plus de *sita*, six et *saba*, sept, en place des anciennes formes *mtendatu* et *mfungate*; cette dernière est employée encore parfois dans le sens de lune de miel. Le système de numération arabe, dans son entier (il est d'ailleurs décimal comme la numération swahilie), n'est guère employé que dans le commun.

Quant aux verbes arabes, qui se sont infiltrés dans la

langue, ils se dénoncent par leur forme extérieure : ce sont régulièrement des trilitères, se terminant en *i* ou *u* (*o*), parfois en *e*, par exemple : *ku-hitimu*, terminer; *ku-salimu*, saluer; *ku-rehemu*, avoir pitié de; *ku-maliki*, entreprendre; *ku-safiri*, voyager; *ku-baleki*, grandir; *ku-sameke*, pardonner; *ku-stareke*, se reposer; *ku-sahau* ou *ku-sahao*, oublier.

Ces formes, il est vrai, sont de nature à apporter des modifications d'ordre phonétique dans les formes dérivées du verbe, mais les particularités phonétiques ne sont nullement caractéristiques de l'un ou de l'autre type de langues, comme le mélange de vocabulaire n'influence guère la structure de la langue, dont la modification morphologique seule peut provoquer des changements profonds dans son aspect.

L'ordre des mots est une caractéristique frappante qui distingue les langues en même temps qu'un critère important dans l'établissement de leur parenté. Or, l'ordre bantou des mots a été préservé en swahili. Dans la phrase, le sujet précède le verbe, comme le régime le suit. (En arabe, dans une phrase simple, comme *dahala Zaid*, Zaid entra, le sujet suit le verbe.) Dans la relation d'attribution, le possédé est exprimé avant le possédant : sw. *mpagazi wa bara*, un porteur de l'intérieur. C'est l'inverse en soudanais, par exemple en ewe : *fofo fe ale*, le mouton du père (litt. le père son mouton). D'autre part, le système des classes (préfixes nominaux) constitue la base de la langue et l'on constate également, en swahili, l'absence de flexions, de genre grammatical et de prépositions proprement dites. Nous venons d'énoncer les caractéristiques fondamentales des langues bantoues.

III. — LA PHONÉTIQUE.

On reproche au swahili son manque de tons et d'aucuns y retrouvent un prétexte pour lui contester son caractère de vraie langue bantoue. Comme le problème des tons est d'actualité et qu'il intéresse directement tous ceux

amenés à s'appliquer à l'étude des idiomes aussi bien soudanais que bantous, il ne nous paraît pas inopportun d'effleurer ici la question. Le rapport des concepts servant à exprimer les idées n'est pas indiqué de la même manière dans toutes les langues. Dans les langues à flexion, il est indiqué par les désinences casuelles. Ainsi, dans la phrase : *Pater vidit filium*, le père a vu le fils, les désinences *er* et *um* dénoncent clairement le rôle du sujet et du régime. Il s'ensuit que la disposition des mots peut être intervertis sans que le sens de la phrase en soit sensiblement altéré. La présence de désinences nombreuses dans les langues flexionnelles permet de dire que celles-ci possèdent une morphologie riche.

Il n'en est pas de même pour les langues isolantes, comme le chinois, où les mots sont des racines invariables, dont aucune altération de la forme n'est susceptible de préciser le rôle de sujet, d'attribut ou de régime qu'ils remplissent dans la phrase et où, par surcroît, la même racine peut être un substantif, un verbe ou un adverbe. C'est dans ces langues, à morphologie pauvre, que les tons, c'est-à-dire l'accent de hauteur, jouent un rôle prépondérant, notamment celui de morphème étymologique et grammatical. On appelle langues tonales celles où une même syllabe (son ou groupe sonore, si l'on veut), prononcée à des hauteurs différentes de la voix, affecte aussi des sens différents. L'élément musical y a donc une valeur sémantique. Il va sans dire que dans ces langues l'ordre des mots est fixe.

De telles langues sont les langues soudanaises, par exemple l'efik, l'ewe, le gâ, le gola, le kpelle, le mende, le nuer, le nupe, le temne, le sherbro, le shilluk, le tiv, le twi, le yoruba, l'akan, le dinka et l'ibo, dont le système tonal a été soumis à un examen scientifique ⁽¹⁾. Celui de l'ewe est connu depuis 1907. Ainsi, en ibo,

(1) Voir D. WESTREMAN & I. WARD, *Practical phonetics for students of african Languages*, Londres, 1933, p. 140.

onezu (¹) signifie, tour à tour, il vole, il ne vole pas, vole-t-il? selon l'accent de hauteur de chaque syllabe; *one ebu ibu*, il porte les charges ou il est gros, et en efik, *ekere didie* (²), quel est votre nom? ou, que pensez-vous?

Telles sont les complications phonétiques causées par la pauvreté morphologique de ces langues sauvages. Différents systèmes de transcription sont en usage pour noter, dans la reproduction graphique extrêmement difficile, les tons de ces langues. L'étude même des tons fut appelée tonétique, terme inventé par le professeur D. M. Beach.

Quant aux langues bantoues, qui sont du type agglutinant et dans lesquelles les rapports grammaticaux sont marqués par le jeu de préfixes, la présence de tons a été notée dans un certain nombre d'entre elles, parmi lesquelles le zoulou, le souto, le chambala, le tchwana, le kongo, le douala, le teke, le bena et le djaounde, dont le système tonal a été scientifiquement établi, de même que celui des langues hamitiques, le haoussa et le nama (³).

« L'accent de hauteur (word-tones) était fréquent à l'origine, — écrit O. Jespersen, le savant linguiste danois —; par la suite, il disparut dans certaines langues, tandis que, dans d'autres, il fut employé avec valeur sémantique » (⁴). Il était jadis régulier, en russe, en roumain, en danois et il a également joué un rôle important en hindou, en grec et en latin. L'existence des tons comme morphème sémantique et grammatical, dans l'ensemble des langues bantoues, est un postulat de la linguistique. L'absence de tons a, par contre, été constatée dans certaines parties de ce domaine linguistique. La disparition des tons par usure a été signalée en mandingue et en nubien, langues avec grande force d'expansion, de même

(¹) Voir D. WESTREMAN & I. WARD, *Practical phonetics for students of african Languages*, Londres, 1933, p. 140.

(²) IDEM, *ibidem*, pp. 136 et 134.

(³) IDEM, *ibidem*, p. 141.

(⁴) Voir O. JESPERSEN, *Language, its nature, development and origin*, Londres, 1921, p. 419, note 1.

qu'en kikouyou et en kpelle, où elle constitue, comme en swahili, un phénomène de simplification du langage. Quoi qu'il en soit, il est hors de conteste que le rôle joué par les tons doit être de loin plus considérable dans les langues à morphologie pauvre, comme les langues monosyllabiques, le soudanais, par exemple, que dans les langues bantoues, possédant une morphologie extrêmement développée.

Or, la simplification est un trait caractéristique de l'évolution de toutes les langues et l'absence de tons en swahili ne peut que favoriser son expansion rapide. Car, s'il est vrai que la meilleure langue, au point de vue utilitaire, est celle parlée par le plus grand nombre d'individus, il n'en est pas moins certain que parmi les langues à rayonnement puissant la meilleure est la plus simple.

On comprend dès lors l'absurdité qui consisterait à vouloir imposer une langue tonale, sous prétexte qu'elle a mieux conservé qu'une langue non tonale certains traits originaux..., sans doute parce que celle-ci est moins compliquée. Préférer une langue tonale à une langue non tonale, la prôner comme instrument de civilisation, équivaut à substituer le grec ancien au français de Voltaire. Pareille tentative est d'ailleurs vouée à un échec certain, parce qu'elle méconnaît les faits et va à l'encontre des lois naturelles du langage.

Est-ce à dire que le swahili est une langue moins « chantante » parce que les tons lui manquent ? En d'autres termes, pour qu'une langue bantoue soit chantante, faut-il qu'elle soit tonale ?

Les voyelles constituent l'élément sonore de la langue. Elles sont produites par la voix qui forme l'élément musical du langage. De la présence des voyelles dépend donc, en premier lieu, le caractère mélodieux de la langue. L'application de cette loi naturelle permet de dire que l'italien est plus chantant que le français. Cette assertion s'explique par le fait que la première de ces langues a conservé les voyelles du latin, là où le français les a vues s'amuir au cours de son développement. Comparez, ita-

lien : *rosa*, *tavola*, *numerare* et français : *rose*, *table*, *nombrer*. On peut, à ce point de vue, opposer aux langues romanes les langues slaves, où l'élément vocalique est beaucoup moins riche et où, par contre, les groupes consécutifs de consonnes abondent. En bantou, la syllabe est régulièrement composée d'une consonne suivie d'une voyelle, alors que la voyelle peut, à son tour, former à elle seule une syllabe. C'est ce qui a autorisé certains auteurs à affirmer, à juste titre, que le bantou possédait la « sonorité » de l'italien. Pour s'en rendre compte, il suffit de prononcer à haute voix la phrase swahilie suivante : *tukampa nguo kumi na tano, alizozitaka, na ushanga wake tukampa* (¹). Ce qui est vrai pour le swahili l'est pour l'ensemble des langues bantoues, tonales ou non tonales (²). Le swahili est donc, à ce point de vue, aussi « chantant » que les autres langues bantoues.

Considérons, à présent, les tons, c'est-à-dire la hauteur musicale sur laquelle les syllabes sont prononcées. Dans les langues où ils se présentent, les tons ont une valeur significative. Comme nous venons de le voir, ils modifient le sens des mots en même temps qu'ils dénoncent leurs fonctions grammaticales. Or, les tons sont un élément musical par excellence du langage. Il suffit, pour se rendre compte du caractère mélodieux des langues tonales, de parcourir un texte, en tswana, cité comme une illustration de la phonétique de cette langue du Betchwanaland par le professeur D. Jones, dans son « *Sechwana Reader* » (³). Un examen rapide de ce texte, noté sur la portée musicale de cinq lignes, permet de constater que le contour mélodique dans lequel la voix

(¹) Traduction : Nous lui avons donné les quinze étoffes qu'il désirait et les perles, nous les lui avons données. (De V. C. VELTEM, *Safari za Waswaheli*, p. 33.)

(²) Il en est de même du malais, langue par ailleurs d'une structure simple à l'extrême, ainsi que du parler des « White Indians » de l'isthme de Darien, où chaque syllabe comprend également une voyelle.

(³) D. JONES et S. T. PLAATJE, *A Sechwana Reader*, Londres, 1916, p. 37. Observons, en passant, que le travail du Prof^r Jones date de 1916 et que l'étude des langues tonales a, par conséquent, été soumise à un examen minutieux, voilà trente ans.

se meut est d'une octave et qu'il y existe des intervalles d'une tierce augmentée. Ces phénomènes témoignent du caractère hautement mélodieux du tchwana. On se rend compte, en même temps de la difficulté que comportent l'examen et l'apprentissage de semblable idiome et partant de la nécessité d'une pratique attentive, au cours d'un séjour de plusieurs années sur place, pour qui voudrait en acquérir une connaissance suffisante.

Enfin, de l'accent de hauteur avec valeur sémantique et caractéristique des langues tonales, il importe de distinguer l'accent chromatique, ou intonation tout court, propre à chaque langue, au même titre que sa base d'articulation et qui constitue un aspect de la langue trop souvent négligé dans l'enseignement. L'intonation consiste dans l'élévation et l'abaissement alternatif de la voix, pouvant, en certaines langues, aller jusqu'au chuchotement et susceptible de modifier le sens général de la phrase. Les Anglais appellent justement pareille intonation *sentence-stress*, c'est-à-dire accent de la phrase. L'importance de cet élément du langage a été soulignée à différentes reprises par les phonéticiens (¹) en même temps que la valeur significative que l'intonation peut avoir en certains cas, comme, par exemple, dans la phrase anglaise : *don't tell anybody*, laquelle, par la seule différence de l'intonation, peut signifier, ou bien : ne le dites à personne, ou bien : ne le dites pas à n'importe qui (²).

Acte spontané, relevant à la fois du logique et de l'affectif, la modulation continue de la voix est plus variée dans une langue que dans l'autre. Elle est plus ample en italien qu'en français, plus marquée en français qu'en anglais et doit atteindre une ampleur beaucoup plus grande dans les langues des primitifs, chez qui le facteur émotif prédomine. Généralement on estime à une octave ou un peu plus l'intervalle dans lequel se meut la

(¹) Voir P. PASSY, *Petite phonétique comparée*, pp. 57 et suiv. ; D. JONES, *English phonetics*, chap. XXI, p. 135; aussi C. MOTTE, *Lectures phonétiques*, Didier, Paris.

(²) Voir P. PASSY, *Petite phonétique comparée*, pp. 57 et suiv.;

voix humaine dans le langage parlé. S'il faut en croire certains phonéticiens, comme Noël-Armfield, cet intervalle peut atteindre une octave et demie, voire même deux octaves (¹), ce qui équivaut à la tessiture de la voix humaine chantant dans son registre naturel. On le voit donc, la variété et l'ampleur des modulations naturelles de la voix humaine supplée dans une large mesure à l'absence de tons et cela à telle enseigne que les langues non tonales ne doivent nullement, au point de vue du caractère musical, céder le pas aux parlers à tons. On peut donc dire que l'absence de tons ne diminue en rien le caractère mélodieux de la langue et que partant le swahili, langue bantoue non tonale, est aussi « chantant » que ses sœurs que la nature a dotées de tons.

Nous nous empressons de faire observer que dans la comparaison des langues tonales avec le langage musical ou chant, il est d'une importance primordiale d'examiner le glissement de la voix, inhérent au langage parlé et régulièrement inconnu dans le chant, facteur jusqu'ici négligé et cependant capital dans la détermination du caractère musical de la langue.

*
* *

Concluons cet exposé en rappelant que le swahili est une langue bantoue agglutinante. Formée sur la côte orientale de l'Afrique, elle n'a cessé d'étendre son aire de rayonnement le long de cette côte d'abord et ensuite vers l'intérieur du continent noir. Le swahili a de bonne heure subi l'influence de l'arabe, langue de culture supérieure. Cette influence s'est avant tout manifestée par un appoint de mots nouveaux, mots de civilisation, dont il s'est enrichi, cependant que le caractère agglutinant de la langue se maintenait dans son ensemble. L'emprise de l'arabe est surtout marquée le long de la côte et notamment à Zanzibar, capitale politique et centre nerveux du mouvement économique. Le contact du swahili avec l'arabe et avec les parlers de l'intérieur a favorisé sa simplification.

(¹) Voir G. NOËL-ARMFIELD, *General phonetics*, Londres, 1919, 2^e édit., p. 52.

Grâce à sa phonétique simple et à sa morphologie claire, le swahili s'impose facilement dans des régions où les autochtones parlent des dialectes multiples et différents et ont avantage à se servir d'une langue commune. Ainsi, supplantant partout les dialectes bantous et hamitiques (notamment le haoussa), le swahili constitue dans l'Ouganda un concurrent sérieux du ganda; dans la région du Kilimandjaro il ne cesse d'empiéter sur le nyamwezi, en même temps qu'il entame fortement le kikouyou; partout où il se répand, il refoule les parlers locaux. Le même phénomène et la même progression se manifestent dans notre colonie. Le swahili est devenu le moyen d'expression courant, employé dans les parties orientale, septentrionale et méridionale de la Colonie et son rayonnement pénètre chaque jour davantage dans la cuvette centrale, favorisé en cela par la présence de la grande artère fluviale congolaise.

Langue simple et flexible, capable d'exprimer la pensée d'une manière claire et évidente, le swahili est un merveilleux instrument de civilisation. Fixé par l'écrit, dans une orthographe actuellement unifiée, propagé par l'enseignement, il est à la fois la langue de l'administration et de l'évangélisation dans l'Afrique centrale et orientale, ainsi que l'outil admirablement adapté aux besoins du commerce.

Né au carrefour de grands courants économiques, transporté sur les flots vers l'Orient et introduit vers l'Occident par les grandes voies de pénétration, favorisé par le jeu des configurations géographiques, le swahili est devenu l'interprète de deux civilisations, l'une orientale et musulmane, l'autre occidentale et chrétienne et il est, en fait, une des langues les plus importantes, non seulement de l'Afrique, mais du monde entier ⁽¹⁾.

(1) L'importance du swahili comme langue de civilisation résulte clairement du nombre sans cesse croissant d'ouvrages littéraires et classiques publiés en cette langue, comme en témoignent les prospectus délivrés périodiquement par le *Dar es Salaam Bookshop* (Dar es Salaam, P. O. Box 237).

Séance du 15 mai 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. *Engels*, vice-directeur, remplaçant M. *Cattier*, empêché.

Sont présents : MM. Bertrand, De Jonghe, Dellicour, Louwers, Van der Kerken, membres titulaires; S. E. Mgr Cuvelier, MM. Gelders, Jentgen, Léonard, Marzorati, Olbrechts, Smets, membres associés et Devroey, Secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. De Cleene et Laude.

Le colonat comme problème de politique coloniale au Congo belge.

M. *Gelders* présente la note qu'il a élaborée sous le titre : *Le colonat comme problème de politique coloniale au Congo belge*.

L'auteur envisage successivement :

1^o Les considérations qui militent contre le colonat massif ou colonat de peuplement;

2^o Les raisons qui s'opposent au colonat agricole, alors que celui-ci est presque toujours envisagé, au point qu'on en est arrivé à identifier le colon et l'agriculteur colonial européen;

3^o Les arguments en faveur du colonat professionnel, auxiliaire de l'économie indigène et prenant appui sur celle-ci. (Voir p. 202.)

Au cours de l'échange de vues qui suivit cette communication, MM. *Engels*, *Van der Kerken*, *Louwers*, *Léonard*, *Marzorati* et *Gelders* prirent successivement la parole.

Zitting van 15 Mei 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Engels*, vice-directeur, in vervanging van den heer *Cattier*, die belet is.

Zijn aanwezig : de heeren Bertrand, De Jonghe, Delli-cour, Louwers, Van der Kerken, titelvoerende leden; Z. E. Mgr Cuvelier, de heeren Gelders, Jentgen, Léonard, Marzorati, Olbrechts, Smets, buitengewoon leden en Devroey, wd. Secretaris-generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren De Cleene en Laude.

Het kolonaat als problema van koloniale politiek in Belgisch-Congo.

De heer *Gelders* leidt de nota in, die hij heeft opgemaakt onder den titel : *Het kolonaat als problema van koloniale politiek in Belgisch-Congo*.

De auteur onderzoekt achtereenvolgens :

1° De beschouwingen die pleiten tegen het massaal kolonaat of bevolkingskolonaat;

2° De redenen die zich verzetten tegen het landbouw-kolonaat, alhoewel dit bijna altijd in het vooruitzicht wordt gesteld, bij zooverre dat de Europeesche kolonist en de koloniaal landbouwer meestal op één lijn worden gesteld;

3° De bewijsgronden ten gunste van een beroepskolonaat, helper van de inlandsche economie en daarop steunend. (Zie blz. 202.)

Aan de gedachtenwisseling die op deze mededeeling volgde, namen de heeren *Engels*, *Van der Kerken*, *Louwers*, *Léonard*, *Marzorati* en *Gelders* deel.

Note sur la langue Kongo (Kikongo).

S. E. Mgr Cuvelier donne lecture d'une note sur la langue Kongo (Kikongo). (Voir p. 220.)

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1. Fonds National de la Recherche Scientifique : *Seizième rapport annuel (1942-1943)*.
2. Fondation Universitaire : *Vingt-troisième rapport annuel (1942-1943)*.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 15 h. 45.

Nota over de Kongo-taal (Kikongo).

Z. E. Mgr Cuvelier geeft lezing van een nota over de Kongo-taal (Kikongo). (Zie blz. 220.)

Present-exemplaren.

De *Secretaris-generaal* legt op het kantoor de volgende werken neer :

1. Fonds National de la Recherche Scientifique : *Seizième rapport annuel (1942-1943)*.
2. Fondation Universitaire : *Vingt-troisième rapport annuel (1942-1943)*.

Tot de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen gericht.

De zitting wordt te 15 u. 45 opgeheven.

**V. Gelders. — Le colonat
comme problème de politique coloniale au Congo belge.**

INTRODUCTION. — OBJET.

Il est juste que l'Institut Royal Colonial Belge consacre principalement son attention aux problèmes de la population indigène du Congo; il convient cependant qu'il s'occupe également de ceux de la population européenne, ne fût-ce qu'en raison de l'influence directe que celle-ci exerce sur la première; de sa valeur dépend la qualité de son action.

Parmi les problèmes européens au Congo, celui du colonat a abondamment alimenté les discussions dans les assemblées, la presse et les congrès coloniaux. Il n'a pas eu l'honneur d'être porté à l'ordre du jour des travaux de l'Institut. Peut-être craignait-on de soumettre à l'épreuve des procédés de la science les considérations que partisans et adversaires agitaient dans leurs polémiques.

Le Comité Permanent du Congrès Colonial National y a consacré en 1935-1936 une série de séances d'études ⁽¹⁾.

Tout récemment, divers groupements, tant au Congo qu'en Belgique et spécialement ici des groupements de jeunesse, s'en sont à nouveau saisis. Sous l'empire d'idées tenant à des doctrines politiques, on voit revenir, pour rallumer les débats, des projets spacieux, plus d'une fois condamnés. Dernièrement encore notre érudit collègue, le professeur Van der Kerken, dans son substantiel et concis traité de la *Politique coloniale belge* ⁽²⁾, a nettement jugé ces systèmes spéculatifs.

Nous voudrions apporter quelques considérations com-

(1) Revue *Congo*, juillet 1936.

(2) Ed. Zaïre, V. Van Dieren & C°, Anvers, 1943, 238 p.

plémentaires à son exposé, pour faire voir qu'une politique de colonat peut se justifier et même s'imposer, mais non pas sans de sévères restrictions.

Nous les énoncerons en raccourci. Il ne nous paraît pas indiqué de les développer longuement. Beaucoup d'arguments sont connus, et il serait fastidieux d'y insister. D'autres, moins usés, pourraient être étayés de longues considérations. Mais nous craindrions, en les détaillant, de donner à la matière une importance plus grande qu'elle n'a réellement. Le colonat mérite une place parmi les objectifs de notre politique coloniale, mais ce n'est certes pas la première, ni même une des plus importantes. Nous nous limiterons donc à une énonciation très concise des considérations majeures qui motivent cette politique, et de celles qui devraient, à notre avis, lui servir de guide.

Nous ferons successivement une brève synthèse :

1° des considérations qui militent contre le colonat massif ou colonat de peuplement;

2° des raisons qui s'opposent au colonat agricole, alors que c'est celui-ci qui est toujours envisagé, au point qu'on identifie le colon et l'agriculteur colonial européen;

3° des arguments en faveur du colonat professionnel, auxiliaire de l'économie indigène et prenant appui sur celle-ci.

A ce propos, une remarque de M. Van der Kerken nous paraît trop restrictive : « Les Européens, dit-il, qui voient dans le colonat une solution au problème congolais de la politique économique (celui de la plus grande production), perdent de vue que toute production implique au Congo la collaboration d'une main-d'œuvre indigène, possible uniquement dans les limites des disponibilités, que la grande industrie ne peut, dans les circonstances actuelles, être l'œuvre de colons, et qu'une production agricole, massive, à bon marché, ne peut être le fruit que d'une agriculture indigène ».

Le colonat professionnel, par opposition au colonat

agricole, n'est ni l'un, ni l'autre. Il est le commerce et le traitement industriel en petites ou moyennes usines de la production indigène. Il encadre celle-ci, avec plus d'avantages et moins d'inconvénients que la grande industrie.

Une question préalable se pose encore : quel est le critère justificatif d'une politique de colonat ?

C'est *l'intérêt de la Colonie*, c'est-à-dire le développement économique du pays et le progrès matériel et moral de ses habitants.

Il en résulte que :

a) Le droit pour le Blanc de s'établir au Congo comme colon et d'y revendiquer comme tel des prérogatives n'existe pas.

Le droit de colonisation existe pour le pays colonisateur, en raison des avantages qu'il procure au pays colonisé ainsi que des devoirs et des charges qu'il s'impose. Il n'existe pas pour les individus : c'est un droit national et collectif, et non un droit personnel pour ses ressortissants. L'Européen, belge ou étranger, n'a aucun droit primitif, préexistant, ni prééminent sur celui de l'indigène, au contraire. Les conceptions datant du système du pacte colonial sont désormais abandonnées; ce serait rétablir et aggraver des errements périmés que de vouloir les rétablir, en les élargissant sur le plan de l'eurocéanisation ou de l'internationalisation.

b) La Belgique et l'autorité belge au Congo ont le droit de poursuivre dans la Colonie une politique nationale, parce que la « nation » a sa raison d'être et est une institution qui répond à des réalités concrètes. Elles ont le droit d'avantagez les Belges, dans les limites de l'égalité économique en vigueur dans le Bassin Conventionnel du Congo, par exemple en leur octroyant des subsides et en les leur réservant. Ce souci légitime est corroboré par d'autres considérations, que nous rencontrerons plus loin : la valeur du Belge, l'intérêt plus grand qu'il porte à la Colonie, l'unité morale de la population indigène.

c) Le problème qui se pose n'est donc pas le colonat en soi, mais le colonat *belge*. Ce qui manque au Congo, ce ne sont pas les colons mais bien les colons *belges*. Si les mesures à prendre devaient profiter à tous, le but serait manqué. Des entreprises de capitaux avec de nombreux agents belges valent mieux pour la Colonie et pour les indigènes que de nombreux colons étrangers. Tout ce qui tendrait à favoriser tout le monde au même degré nuirait à la Colonie et aux indigènes, et surtout aux colons belges, car l'égalité sommaire, sans la correction des inégalités certaines, avantage les moins bons au détriment des meilleurs.

d) Le colonat est nécessaire économiquement. Il a une place à occuper, un rôle à remplir. Beaucoup de besoins des indigènes en ce qui concerne le traitement de leurs produits ne sont pas satisfaits ou le sont mal; la grande industrie pèse trop lourd sur l'économie indigène, partout où il est techniquement possible de la remplacer par l'usine petite ou moyenne.

e) Le colonat *belge* est avantageux moralement et civilement pour les indigènes, parce que en général il est plus bienfaisant que l'influence et l'exemple des étrangers.

f) Le colonat *belge* est nécessaire, parce qu'il procure une issue normale à la carrière de nombreux agents subalternes des administrations publiques et privées, qui ne peuvent ni avancer indéfiniment au Congo, ni se réadapter à l'activité en Belgique.

g) Le colonat *belge* est nécessaire pour le renom de la Colonie en Belgique et pour la sauvegarde de l'esprit d'entreprise de nos nationaux. Il est indispensable qu'un espoir lucratif reste ouvert et ne soit pas inaccessible, sauf pour les étrangers. L'intérêt pour la défense du territoire colonial nous paraît fallacieux.

En conclusion, nous dirons, d'accord avec M. Van der

Kerken, qu'une politique de colonisation *belge* s'impose, qu'il incombe au Gouvernement Colonial d'en étudier à fond tous les problèmes, même dans l'intérêt des colons, et qu'il lui appartient d'en poursuivre résolument la réalisation.

Nous pouvons ainsi aborder l'exposé des points qui constituent le problème et dont la plupart doivent faire l'objet d'études approfondies et certains de recherches et d'expériences systématiques. L'empirisme est périlleux; ses démonstrations ne sont pas des preuves convaincantes.

A. — CONTRE LE COLONAT DE PEUPLEMENT MASSIF.

I. Le colonat de peuplement comme remède au surpeuplement de la Belgique est une idée sommaire.

1. La Belgique n'est pas surpeuplée. Elle est encore un pays d'immigration. Il y a des excédents variables suivant les époques, dans certaines classes ou groupes de population. C'est un problème de réadaptation plutôt que d'émigration.

2. La Belgique commence à se dépeupler. Le problème de la dépopulation par suite de la diminution des naissances, malgré le vieillissement des groupes d'âge au delà de l'état adulte, devient au contraire très inquiétant. La guerre a aggravé les perspectives alarmantes pour l'avenir.

3. L'émigration ouvrière et agricole vers les pays voisins (France) se fait spontanément et avec élasticité.

4. La restauration des ravages de la guerre absorbera vraisemblablement les forces de la population; elle enlèvera toute actualité immédiate à l'idée du peuplement colonial.

5. Il n'y a aucune corrélation entre l'accroissement de la population et l'émigration (surtout coloniale). Au contraire, l'émigration coloniale entraîne un reflux, un excédent d'immigration sur l'émigration.

II. Le colonat comme remède au chômage rural et ouvrier est également une idée sommaire.

1. Le chômage proprement dit n'a jamais été une cause de peuplement colonial. C'est la prospérité des colonies qui est l'appât et la cause de l'immigration. L'une et l'autre sont directement proportionnelles et parallèles.

2. L'émigration *massive* aux colonies a trouvé exclusivement sa source dans des phénomènes politiques, religieux ou économiques et, dans ce cas, de caractère endémique — misère permanente, accompagnée d'une prolifération élevée, mais non provoquée par celle-ci.

3. Aucune de ces causes n'existe en Belgique de façon continue. Il n'y a pas et il n'y a jamais eu de misère générale en Belgique. La Belgique n'a jamais été un pays d'émigration en masse.

4. Le développement du progrès démocratique et de l'organisation sociale a considérablement amélioré les conditions d'existence. Ce progrès agit contre l'esprit de colonisation. Il accroît la répugnance pour l'expatriation (Angleterre).

5. Le Belge est casanier; il se déplace facilement, mais n'émigre que pour revenir enrichi; cela est vrai même à l'intérieur du pays.

6. Seul le chômage des coloniaux sans emploi pourrait trouver une solution dans le colonat. Ce problème n'a pas suffisamment retenu l'attention; la désadaptation des anciens coloniaux aux activités métropolitaines est un mal sérieux, auquel les pouvoirs publics et les dirigeants coloniaux ont le devoir de porter remède.

III. Le colonat de peuplement au point de vue économique.

1. Il n'est d'aucune utilité économique sensible pour la métropole; par définition les colons doivent suffire à leurs besoins propres; ils ne peuvent pas augmenter notablement l'exportation des produits belges vers le Congo.

2. Il n'est d'aucune utilité économique sensible pour la colonie. Le colon ne produit guère que pour ses besoins. Au contraire, il distrait la main-d'œuvre indigène pour des travaux d'économie purement familiale ou locale.

3. Il n'est que d'une utilité très faible au point de vue de l'économie intérieure. Sa production est dirigée vers la consommation directe, bien plus que vers l'échange interrégional.

IV. Le colonat de peuplement au point de vue national.

1. Le colonat de peuplement est le moyen le moins puissant pour assurer le maintien de l'empreinte belge sur le Congo. L'exercice de la souveraineté et du gouvernement est le moyen le plus efficace. La politique générale au Congo, malgré les servitudes internationales, est incontestablement et nettement belge de caractère. L'action nationale est puissamment renforcée par les missions religieuses et par les sociétés belges. Leur influence sur les indigènes est considérable. Elle est diminuée et parfois contrariée par la proportion trop forte d'étrangers parmi les colons européens. Nous y reviendrons plus loin. Le colonat massif ne changerait rien à ce dernier point de vue. Un peuplement belge localisé serait sans efficacité à cet égard. Il devrait être extrêmement nombreux pour que ce facteur de nationalité fût considérable. Il créerait alors une colonie dans la colonie. Le rôle national de quelques très gros noyaux belges serait indéniable, mais son intérêt serait beaucoup plus d'ordre sentimental que tangible. Les inconvénients sont bien supérieurs aux avantages.

2. Loin d'être une force pour la défense de la colonie, le colonat serait une cause de faiblesse. Chaque centre important de peuplement constitue un point très vulnérable et dangereux, en cas d'agression extérieure ou d'insurrection intérieure. Chacun d'eux exigerait et

immobiliserait pour sa défense une partie notable des forces mobiles de la colonie. La charge de la défense, qui incomberait rationnellement à la métropole, serait fort lourde.

3. Le colonat ne pourrait être utile à la défense que si chaque centre était organisé militairement. Il formerait alors une espèce de réserve de cadres pour le cas de mobilisation des réserves de la Force Publique indigène, ou une sorte de gendarmerie coloniale. Dans ce sens, il pourrait être constitué d'anciens prisonniers de guerre difficiles à reclasser en Belgique. Le maintien d'une discipline militaire stricte permettrait et faciliterait l'établissement d'une discipline économique sévère, telle que celle-ci est proposée pour la conduite des centres de peuplement agricole, discipline dont des colons belges libres ne s'acommoderont jamais. Mais il est fort douteux que les anciens prisonniers de guerre se tiennent pour satisfaits de cette solution donnée à leur sort. Elle serait plutôt vue comme une déportation humiliante que comme un dédommagement honorable et généreux de leurs sacrifices, de leurs souffrances au service du pays et du préjudice qu'ils ont subi.

4. Le colonat serait une charge financière écrasante, même si cette charge ne devait pas rester définitive ou permanente.

5. Il susciterait des difficultés internationales.

a) Dès qu'on admettrait que certaines parties du Congo sont, en raison à la fois de leur climat et de leur fertilité, d'une part, et de leur disponibilité actuelle et future, d'autre part, susceptibles d'être ouvertes au peuplement européen, tous les peuples, chez qui l'équilibre démographique et social est moins bien assuré qu'en Belgique, élèveront des revendications, dont la satisfaction est un problème insoluble. Le véritable intérêt belge est que la

question du peuplement européen ne soit pas posée au Congo.

b) S'il y a véritablement des régions libres au Congo, il faut avant tout les garder comme réserves de colonisation indigène, pour l'essaimage des populations trop denses dans d'autres, où la conversion à la religion chrétienne et à la civilisation accélèrent l'accroissement. Ce serait une faute capitale que d'ouvrir le Marungu aux Blancs, alors qu'il faudra décongestionner le Ruanda-Urundi, bien avant qu'on ait pu augmenter la capacité de peuplement de ce territoire par la généralisation de cultures intensives.

c) S'il y a des terres en excédent sur tous les besoins prévisibles de la colonisation indigène, il est plus indiqué et plus sage de pratiquer une politique d'attraction pour la colonisation noire non-indigène, notamment par la propagande en Afrique du Sud. Des arrangements avec l'Union Sud-Africaine, sur la base de la réservation des pays au Sud du Zambèze au peuplement européen principalement et des pays au Nord au peuplement noir exclusivement, apporteraient des solutions acceptables à bien des problèmes; ceux-ci sont absolument insolubles autrement de façon satisfaisante; ils ne peuvent que mener à des conflits affreux et sanglants, où toute l'Afrique s'impliquerait, où sa christianisation croulerait, où sa civilisation entière sombrerait.

Il n'y a pas à cela d'impossibilité absolue, car beaucoup de peuplades noires de l'Afrique du Sud n'occupaient même pas leur emplacement actuel il y a à peine un peu plus d'un siècle, et toutes les migrations des Bantous du Sud sont parties apparemment des régions centrales orientales de l'Afrique. Ce serait le meilleur mode d'interpréter la pensée pontificale relative à l'élargissement de l'espace vital des peuples européens doués d'une énergie vitale exubérante.

V. Le colonat de peuplement au point de vue colonial.

1. Il créerait pour le gouvernement colonial des difficultés immenses et risquerait de l'absorber, au point de le détourner de l'administration et de la civilisation des indigènes qui sont sa vraie tâche.

2. Il serait pour lui une charge financière intolérable. Même si les charges directes étaient assumées par la métropole, les charges indirectes d'administration, de services publics et d'équipement qu'il ne pourrait pas éluder, le grèveraient lourdement, car elles seraient sans compensation, les colons n'étant par définition pas des contribuables opulents.

VI. Le colonat de peuplement au point de vue social.

1. Il susciterait immédiatement la barrière de couleur et l'antipathie des Noirs contre les Blancs en général. Il servirait à la diffusion de tous les mouvements subversifs chez les indigènes.

2. Il serait une cause de décivilisation, car, privées de stimulants sociaux, les communautés de colons se librerait au laisser-aller économique et moral.

3. Il enrayerait le progrès des indigènes, en revendant à leur détriment les emplois et les travaux qualifiés. Il indisposerait la métropole, parce qu'il revendiquerait la priorité en faveur de ses enfants sur ceux de Belgique pour tous ces emplois et travaux.

4. Constitué d'éléments « recrutés » plutôt qu'accueillis, il formerait un milieu de mécontentement permanent, où des agitateurs exploiteraient indéfiniment le complexe d'infériorité au moyen de revendications malsaines et insatiables, du plus déplorable effet sur les masses blanches et noires.

B. — **CONTRE LE COLONAT AGRICOLE.**

I. Même pratiquée autrement que sous la forme de colonisation massive, l'agriculture n'est pas une profession pour Européens en Afrique.

1. L'agriculture européenne, de colon ou de société, ne se développe plus dans aucune colonie. Elle est tout au plus stationnaire et donne même des signes de régression (Kenya, Indes Néerlandaises, Congo belge). L'agriculture européenne est une formule surannée qui n'est qu'une survivance historique dont le temps est passé.

2. Elle ne se soutient qu'à la faveur de mesures artificielles : restriction de la production, limitation des cultures, tarifs de transport et conditions de faveur, régime rétrograde de main-d'œuvre.

3. Elle est économiquement malsaine : elle absorbe de grands capitaux, qui restent longtemps stériles et sont la moitié du temps perdus.

4. Elle exige une perfection technique qui la débilite d'avance en cas de gêne économique. Elle ne prospère qu'en période d'inflation des prix. Elle ne résiste pas sans moyens de protection contre la concurrence étrangère. La défense des planteurs diminue la liberté des arrangements douaniers au détriment des colonies.

5. Elle ne résiste pas à la concurrence indigène et impose des mesures qui retardent pour le moins le progrès indigène, que la puissance colonisatrice a pour premier devoir de favoriser et même de stimuler.

II. Seule l'agriculture indigène est économiquement avantageuse au Congo belge comme partout sous les tropiques, autant qu'elle est socialement préférable au salariat agricole, de l'avis de très nombreux colonialistes et des plus autorisés (Roi Léopold III), érudits (De Willeman) et expérimentés (Ringoet).

III. L'agriculture n'est guère pratiquée par les étrangers au Congo belge. Elle n'a pas d'attraits pour eux, parce qu'elle n'est pas rémunératrice. Elle n'est souvent pratiquée au Congo par les Belges qu'avec l'arrière-pensée de transformer leur entreprise en société anonyme et

d'en retirer des avantages financiers et des profits spéculatifs.

IV. Elle pose immanquablement le problème des terres, qui est insoluble de manière satisfaisante, et est, avec la ségrégation professionnelle, la cause principale du mécontentement des populations noires. Là où une liberté relative existe, comme en Afrique du Nord, l'indigène menace d'éliminer le colon.

V. Le colonat agricole est interdit en Nigéria, au Soudan, en Uganda, dans les territoires du Commissariat Royal en Afrique du Sud (Bechuanaland, Basutoland, Swaziland), au Ruanda-Urundi belge, etc.

Le colonat agricole et toute agriculture non-indigène devraient être découragés, progressivement abolis et pareillement interdits définitivement dans toute l'étendue du Congo belge.

C. — **POUR LE COLONAT D'ENCADREMENT.**

I. Le colon comme agent de civilisation.

1. L'Européen n'est un agent de relèvement pour l'indigène que s'il est en contact avec lui et lui donne l'exemple, moral, intellectuel, économique et social. Le colon dont l'activité s'associe avec la production indigène peut seul remplir ce rôle.

2. Il ne le peut que s'il possède une capacité technique et s'il maintient un standard de vie convenable.

3. Pour être un utile auxiliaire de l'économie indigène, le colonat doit être commercial et industriel avant tout. Le colonat commercial et industriel est rémunérateur; il est en fait seul pratiqué par les étrangers au Congo.

II. Le véritable ennemi du colon belge au Congo, c'est le colon étranger.

1. Il est inexact de dire que le Gouvernement soit hostile au colonat belge.

a) Il a des devoirs politiques, notamment à l'égard des indigènes, qui lui imposent de strictes précautions, particulièrement contre l'appétit mégalomane de terres des colons, leur esprit de spéculation financière et leurs prétentions en matière de main-d'œuvre.

b) Le gouvernement a suivi, parallèlement à sa politique de nationalisation religieuse, une politique de nationalisation économique qui a été poussée aussi loin que le permet le régime du Congo. Il a dû promouvoir le système des sociétés belges, sans quoi il n'y aurait eu au Congo ni entreprises belges ni colons belges.

Sans cette politique il n'y aurait eu que des commerçants étrangers, tout comme il n'y aurait eu que des missionnaires étrangers s'il n'avait eu une politique de soutien des missions nationales. Spécialement en matière minière, l'ouverture des zones à la prospection libre eût amené un flot d'étrangers au Congo et infiniment peu de Belges. Le développement économique y eût peut-être gagné, mais l'état social indigène en eût souffert et la colonie eût couru le grave danger d'être « transvaalisée » ou au moins vassalisée, certainement moralement amoindrie et peut-être diminuée ou même perdue pour l'honneur, l'avantage et le sentiment national de la Belgique.

c) Le Gouvernement a pris en faveur des colons autant de mesures de faveur, si pas plus, qu'aucune autre colonie équatoriale, dans toute la mesure où il le pouvait jusqu'ici sans compromettre l'intérêt national belge. Il pourra et devra faire davantage quand il aura préalablement assuré celui-ci.

2. Il est peu impartial de dire que les grandes sociétés soient ennemis du colonat. Sans doute, elles ne le patronnent pas, ce n'est guère leur rôle. Ce qu'elles font risque de profiter aux étrangers plus qu'aux Belges. Leurs essais n'ont pas toujours été payés de gratitude. L'équité n'est juste qu'à charge de réciprocité.

3. L'inégalité de fait entre étrangers et Belges est la cause, et la seule cause, du peu de succès des colons belges au Congo.

a) L'égalité juridique est incontestable, mais elle ne crée pas l'égalité de condition. La liberté profite aux moins bons, bien plus qu'aux meilleurs éléments. Sans autre contrôle que celui d'exigences minima, le niveau inférieur des garanties requises est facilement atteint et ceux qui y répondent passent les premiers. Ces conditions correspondent à l'état où se trouvait le Congo il y a trente ans. Elles ne correspondent plus à l'état actuel.

C'est à la hauteur des exigences requises du Belge que le seuil de l'immigration doit être élevé. Le Belge qui va au Congo répond à des exigences infiniment plus sévères que l'étranger qui y pénètre. Le Belge doit être majeur, il est soumis à l'obligation scolaire, il est assujetti à l'obligation militaire, il doit, pour obtenir un emploi, justifier d'emplois antérieurs prolongés et qui requièrent toujours une formation supérieure à celle de l'enseignement primaire, généralement une forte instruction professionnelle ou technique. Il doit fournir d'abondantes références de capacité, de probité et de moralité. Il est assujetti à une organisation sociale très développée. Avant de s'établir comme colon, il fait carrière au service de la colonie ou d'une société.

b) En outre, le Belge a des besoins vitaux supérieurs, sans atteindre ceux des Britanniques d'Europe. Il n'est que juste qu'on ne le force pas à descendre de son niveau. Le Belge ne se décivilise pas au même degré que d'autres Européens africanisés. Il ne s'accorde pas de l'existence matérielle des Noirs, ni de la vie tropicale indéfinie et de la vie ménagère irrégulière. Il tient à la vie conjugale et familiale normale et décente. Le Congo n'en est plus au temps où tout cela n'était guère possible. On peut donc maintenant relever les exigences.

c) L'avancement du Noir du Congo exige des égards. Sous l'action de la christianisation et de la civilisation, tout le milieu indigène évolue puissamment. Ce n'est plus le temps de le laisser en contact avec des éléments non-indigènes qui n'appuient pas le mouvement par l'ascendant d'une culture individuelle supérieure. La responsabilité morale du Blanc exige l'élévation parallèle du niveau de ses éléments. Il ne peut contrarier sa propre mission d'éducation.

III. Si l'on veut rendre possible le colonat belge, il faut exiger de tout colon non-indigène belge ou étranger, Blanc ou de couleur :

1. l'âge de **21** ans accomplis au moins;
2. l'instruction primaire suivie d'une instruction professionnelle ou technique d'au moins trois années;
3. la preuve d'emplois adéquats et honorables pendant trois ans au moins dans un pays de culture civilisée;
4. l'accomplissement du devoir de milice, sauf valable dispense;
5. la preuve d'avoir satisfait aux lois sociales, équivalentes à celles qui sont en vigueur en Belgique;
6. un stage irréprochable d'au moins cinq années au Congo, dans une entreprise honorable ayant elle-même au moins dix ans d'existence;
7. le départ périodique en congé après un séjour maximum de cinq années au Congo, avec preuve de présence de trois mois consécutifs au moins dans un pays de culture civilisée;
8. le mariage légitime et la présence de l'épouse au Congo, sauf exception pour motifs graves.

Tout cela est effectivement ou peut sans difficulté être exigé du colon belge; il n'y a aucune raison quelconque d'en exonérer les autres.

IV. Le colon belge est supérieur à l'étranger.

1. Il a conscience de participer à l'œuvre civilisatrice belge au Congo et de partager les responsabilités belges vis-à-vis de la communauté nationale métropolitaine, au point de vue international et à l'égard des indigènes. L'étranger s'en désintéresse, il n'a que des soucis pécuniaires, il sait que ses devanciers étaient des trafiquants damnables (¹).

2. Le Belge ne peut normalement se passer d'un mode d'existence civilisé; ce n'est pas là une infériorité, mais une supériorité.

3. Il n'est pas exact de dire qu'il soit moins bon commerçant; il est au moins aussi bon, en moyenne, que l'étranger et il sait parfaitement gagner la sympathie et la confiance de l'indigène.

4. Il ne fait pas la concurrence au boutiquier, à l'artisan, au bon ouvrier, à l'employé indigènes; il ne fait pas obstacle à l'ascension économique et sociale de l'indigène. Il n'est pas autant imbu de la mentalité inspirée des préjugés de race et de barrière de couleur que certains étrangers, ni atteint de l'esprit d'assimilation vers le bas que d'autres.

V. Le colonat commercial et industriel.

L'activité du colon non-agriculteur est le complément indispensable de la production économique indigène.

a) Le commerce européen d'échange d'articles d'importation contre des produits d'exportation, ni celui des échanges interrégionaux n'est accessible à l'indigène. Ce commerce est mieux à la portée des colons que des sociétés, au stade de la distribution et de l'assemblage intérieur, parce que pour les sociétés il ne va pas sans un appareil coûteux de contrôle et d'inspection.

(¹) Le nombre des étrangers tombés à charge de la bienfaisance publique fut bien supérieur à celui des Belges en 1938: respectivement 20 contre 15 (*Rapport annuel sur l'Administration du Congo Belge, 1938, p. 92*).

b) L'industrialisation des produits n'est pas accessible aux indigènes, ni le transport en dehors d'un rayon étroit. L'utilisation de procédés mécaniques d'importance moyenne dépasse ses capacités. L'industrialisation en grand, extension de la politique de nationalisation économique, est une tendance malavisée de l'économie belge au Congo. Elle est nécessaire parfois, mais pas toujours et l'économie qu'elle procure par la perfection au détriment de la simplicité est parfois irréelle.

c) L'industrialisation des productions indigènes ouvre de larges perspectives. Elle est à peine commencée et ses possibilités sont à peine entrevues : ainsi la préparation des féculents, qui sont la base de l'alimentation, est laissée au labeur de la femme indigène, dont elle absorbe les efforts au détriment de ses fonctions maternelles.

L'établissement de féculeries-meuneries serait d'un intérêt économique appréciable et d'une portée sociale inappréciable. Conjuguée avec plusieurs autres traitements de produits indigènes (huilerie, égrenage de coton, rizerie, etc.); cette industrie peut être assurée avantageusement et même à bas prix en entreprise de moyenne capacité. Le traitement industriel pratiqué simultanément avec le commerce peut se contenter d'un bénéfice faible : c'est le commerce qui procure les bénéfices.

L'industrialisation fait l'objet d'un programme systématique aux Indes Néerlandaises. Cet exemple trace la voie à suivre. L'Office de Colonisation Belge de Bruxelles devrait être doublé au Congo d'un institut technique (dans le genre de l'Inéac, mais moins orienté vers l'érudition et davantage vers l'expérimentation, à moins que l'Inéac puisse lui-même remplir ce rôle, y compris celui d'organe de crédit). Il établirait de petites usines mixtes d'essai, où les candidats-colons se formeraient et qu'ils reprendraient ou copieraient ensuite pour leur compte. Au besoin, et à titre auxiliaire seulement, une exploitation agricole de 10 à 25 ha. pourrait y être annexée afin

de servir de champ de démonstration et de réserve d'alimentation pour l'usine.

A raison d'une usine par quelque 4.000 à 5.000 habitants, il y aurait place au Congo pour quelques milliers de colons industriels belges, sans compter les métiers corollaires. Ces activités conviendraient particulièrement aux aptitudes innées des Belges. Elles répondraient à leurs aspirations. Elles contribueraient grandement au progrès économique du pays et au progrès social des indigènes.

La Belgique trouverait dans l'équipement de ces industries une somme de profits et une source de travail pour ses ouvriers, autrement importantes que dans la transplantation sans attrait d'un nombre décuple de colons voués à une existence médiocre.

Août 1943.

S. E. Mgr J. Cuvelier. — Note sur la langue Kongo (Kikongo).

Ceux qui ont étudié jusqu'à présent la possibilité d'adopter une des langues parlées au Congo comme langue nationale n'ont accordé que peu de considération à la langue « Kongo » (ou Kikongo). Elle est, disent-ils, d'un usage trop limité. Quel est le domaine de cette langue ?

Actuellement elle est parlée au Loango par 250.000 indigènes, au Mayombe par 250.000, dans le Vicariat de Matadi par 250.000, dans celui de Kisantu par 450.000, au Congo français probablement par 200.000 indigènes. José d'Almeida Mattos, dans son ouvrage : *O Congo Portugues*, écrit : « Nous avons des raisons pour affirmer que la population de tout le Congo portugais, au Nord et au Sud du Zaïre, ne sera pas fort éloignée d'atteindre le chiffre de 500.000 habitants de sexe masculin ». La langue Kongo y est donc parlée par un million d'indigènes. Au total, c'est la langue d'environ 2 ½ millions de Noirs qui habitent les régions qui constituaient autrefois l'empire de Kongo, empire qui s'étendait jusqu'au delà du Kwango, atteignait le Kwilu-Nyari et comprenait le Loango et le Congo portugais.

De plus, elle étend son influence sur le Kwango. Au Kwango il y a un mélange incroyable de peuplades et de dialectes. Les missionnaires y ont adopté le kikongo pour l'enseignement. Les Blancs en général ont l'habitude de se servir d'un kikongo simplifié. L'emploi d'une autre langue dans les écoles susciterait des rivalités et des querelles (voir LÉOPOLD DENIS, *Les Jésuites belges au Kwango*, p. 28).

La langue « Kongo », qui est celle de notre Bas-Congo, « artère vitale de la Colonie », qui a toutes les qualités

désirables pour devenir langue nationale, mérite des égards, mérite plus de considération.

« Par ses riches possibilités d'évolution, écrit Laman dans l'avant-propos de son important dictionnaire, la langue Kongo est toute désignée pour devenir la langue cultivée de l'Afrique Occidentale. »

On dira que nous n'aurons pas seuls les leviers de commande conditionnant son évolution, la langue Kongo étant parlée dans d'autres colonies. Mais si d'autres prennent ces leviers de commande l'inconvénient ne serait-il pas plus grand ?

Séance du 19 juin 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. *Engels*, remplaçant M. *Cattier*, empêché.

Sont présents : MM. *Bertrand*, *De Jonghe*, *Dellicour*, *Van der Kerken*, membres titulaires; S. E. Mgr *Cuvelier*, MM. *Gelders*, *Léonard*, *Marzorati*, *Smets*, membres associés et *Devroey*, Secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. *De Cleene*, *Jentgen*, *Laude* et *Louwers*.

Le colonat comme problème de politique coloniale au Congo belge.

M. *Dellicour* présente des observations au sujet de l'étude consacrée à la séance du 16 mai par M. *Gelders* à la question du colonat. Il marque son accord au sujet de l'opinion émise quant à l'impossibilité de l'immigration massive des Belges au Congo, mais estime que la condamnation prononcée vis-à-vis de la colonisation agricole restreinte est trop sévère. (Voir p. 226.)

M. *Gelders* répond à ces observations et une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. *Marzorati*, *Van der Kerken*, *Bertrand* et *Engels*. (Voir p. 229.)

A propos du Kiswahili.

M. *Van der Kerken*, après avoir dit quelques mots des sous-dialectes, des dialectes et des langues indigènes locales, des langues indigènes de grande extension, des langues indigènes littéraires, des langues indigènes littéraires intertribales, étudie, dans ce cadre, la question des *linguae francae* au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Zitting van 19 Juni 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Engels*, ter vervanging van den heer *Cattier*, die belet is.

Zijn aanwezig : de heeren Bertrand, De Jonghe, Dellicour, Van der Kerken, titelvoerende leden; Z. E. Mgr Cuvelier, de heeren Gelders, Léonard, Marzorati, Smets, buitengewoon leden en Devroey, wn. Secretaris-generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren De Cleene, Jentgen, Laude en Louwers.

Het kolonaat als problema van koloniale politiek in Belgisch-Congo.

De heer *Dellicour* brengt opmerkingen in het midden, naar aanleiding van de studie die, in de zitting van 16 Mei, door den heer *Gelders* gewijd werd aan de kwestie van het kolonaat. Hij betuigt zijn instemming met de uitgebrachte opvatting ten aanzien van de onmogelijkheid van de massale immigratie der Belgen in Congo, maar oordeelt dat de tegen de beperkte landbouwkoloniatisatie uitgesproken veroordeeling te streng is. (Zie blz. 226.)

De heer *Gelders* antwoordt op deze opmerkingen; er ontstaat een bespreking waaraan de heeren *Marzorati*, *Van der Kerken*, *Bertrand* en *Engels* deelnemen. (Zie blz. 229.)

Met betrekking tot Kiswahili.

De heer *Van der Kerken*, na enkele woorden te hebben gesproken over de onder-dialecten, de dialecten en de

Il examine successivement : la situation des *linguae francae*, le problème de la politique des *linguae francae* et la solution pratique du problème des *linguae francae*. (Voir p. 234.)

Vu l'heure avancée, la discussion au sujet de cette communication est remise à la séance prochaine.

La séance est levée à 16 heures.

plaatselijke inlandsche talen, over de inlandsche talen met groote uitbreiding, de literarische inlandsche talen en de literarische talen over verschillende stammen verspreid onderzoekt, in dit kader, de kwestie van de *linguae francae* in Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.

Hij onderzoekt achtereenvolgens : den toestand van de *linguae francae*, het vraagstuk van de politiek der *linguae francae* en de practische oplossing van de *linguae francae*. (Zie blz. 234.)

Ten aanzien van het gevorderd uur, wordt de besprekking van het onderwerp dezer mededeeling tot de eerstkomende zitting verschoven.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

Le colonat comme problème de politique coloniale

(Note de M. F. DELLICOUR.)

Je partage entièrement l'avis émis par M. Gelders concernant l'impossibilité d'une émigration massive de Belges au Congo. En revanche, la condamnation prononcée contre la colonisation agricole restreinte me paraît trop catégorique. Si pareille colonisation est entreprise par des Belges, elle est à encourager pour les motifs résumés comme suit :

1° Chaque entreprise agricole belge est un centre d'influence belge; c'est un point important dans une colonie ouverte à tous. A défaut de Belges, la place sera prise par des étrangers. Ceux-ci n'hésiteront point à courir les risques. Ils sont déjà bien nombreux au Congo. Décourager les Belges c'est s'exposer au danger de voir se créer au Congo des régions où les indigènes seront presque exclusivement en contact avec des étrangers. Le caractère national d'une colonie se marque avant tout par l'établissement d'un nombre suffisant de colons issus de la métropole.

2° Le colon, et particulièrement le colon agricole, est un élément de stabilité, plus que le fonctionnaire, plus que l'agent de société. Il s'accroche au sol, surtout s'il est en famille. D'après les derniers rapports il y avait en 1938 autour d'Elisabethville une centaine de colons dont certains comptaient de nombreuses années d'Afrique; beaucoup élevaient honorablement leur famille et avaient réussi dans leurs entreprises. Le directeur d'un grand organisme de transports a fait, il y a quelque temps, un voyage le long du fleuve et de ses affluents; il en a rap-

porté des renseignements émouvants au sujet des exploitations agricoles fondées dans ces régions; son rapport montre comment, à force d'énergie, de ténacité et aussi d'ingéniosité, la plupart des colons agricoles sont parvenus à surmonter la crise de 1930.

3° Le Gouvernement de la Colonie a pris position sur la question. Il a édicté des mesures prudentes mais sérieuses pour développer la colonisation agricole belge. Il a créé un office de colonisation. Pendant plusieurs années il a envoyé des colons belges au Congo. Il avait décidé de fonder deux centres principaux dans des régions qui « lui paraissaient spécialement intéressantes au point de vue des possibilités agricoles » et qui, d'après lui, présentaient un « climat favorable ». La première de ces régions se trouvait dans l'Ituri, autour de la ferme de l'Etat à Nioka, et l'autre au Katanga, sur le plateau des Marungu. Avant de se prononcer sur le problème de la colonisation agricole, ne conviendrait-il pas tout au moins d'attendre les résultats des expériences entreprises par le Gouvernement ? Ne conviendrait-il pas aussi que nous connaissions l'influence que la guerre a eue sur la situation des colons ?

4° On a invoqué qu'en réalité les colons au Congo ne sont pas des colons, qu'on ne peut les comparer à des colons du Canada, qu'ils vivent du travail des Noirs, qu'ils ne se livrent eux-mêmes à aucun travail manuel. Il ne saurait en être autrement dans des colonies qui ne sont pas des colonies de peuplement. Ces colonies ont néanmoins leur utilité. Grâce à la coopération des Européens et des indigènes, elles ont mis à la disposition de la communauté humaine une série de produits utiles. On doit aux colons du Congo des cultures nouvelles : café, plantes à parfum, etc.

Sans doute, dans ces colonies, les premières entreprises sont l'œuvre de sociétés à capitaux, mais il n'est pas

exclu qu'après un certain temps une place puisse être faite à des colons isolés. C'est le cas notamment à Java.

Au surplus, la question de la main-d'œuvre n'est pas seule à envisager. Les colons apportent leurs capitaux, leur technique, leur esprit d'organisation. Beaucoup apportent aussi leur travail, car, dans les pays neufs, un colon doit tout connaître et tout enseigner. Il doit être tour à tour briquetier, maçon, menuisier, architecte, mécanicien, etc. Il suffit de lire un ouvrage comme celui que M^{le} Coméliau a publié récemment sous le titre : *Blancs et Noirs*, pour se rendre compte des difficultés que rencontre un planteur de café.

Le colonat comme problème de politique coloniale

(Note de M. G. VAN DER KERKEN.)

C'est avec raison que la belle et très intéressante étude de notre excellent collègue M. Gelders a retenu l'attention de tous les membres de la Classe et suscité divers échanges de vues.

Le peuplement de l'Afrique belge par des masses de colons belges appelés à y faire souche et à y constituer en quelque sorte une colonie de peuplement paraît, aujourd'hui, à tous les coloniaux expérimentés, une *aventure périlleuse* pour les candidats colons, pour les indigènes et pour la colonie elle-même, ainsi qu'une *impossibilité de fait* et une *véritable utopie*.

Ce peuplement ne peut plus être défendu aujourd'hui que par ceux qui ignorent toutes les réalités géographiques, politiques et économiques de l'Afrique équatoriale et tropicale.

M. Gelders est favorable à une *colonisation belge restreinte et bien choisie* (*colons commerçants, colons industriels, colons, artisans, etc.*), mais est hostile à l'envoi au Congo de *colons agricoles*.

Je pense que la Classe partage presque unanimement cette opinion. S'il y a actuellement des chances sérieuses d'avenir pour le colon commerçant, industriel, artisan, etc., il y a peu de chances d'avenir pour le colon agricole.

Je crois, pour ma part, que si l'on peut admettre — à *titre provisoire et exceptionnel* — qu'un certain nombre (assez restreint) de colons belges et étrangers s'installent dans quelques régions particulièrement bien choisies, en vue de s'occuper de la petite culture européenne, d'une façon générale M. Gelders a tout à fait raison : *l'Afrique*

équatoriale n'est, en règle générale, pas favorable au colon européen agricole et ne lui offre pas d'avenir.

Il faut avoir le courage de le dire, même si cela heurte certaines illusions, résultant d'idées erronées sur l'Afrique équatoriale et tropicale et sur la colonisation dans ces pays, ou encore d'une propagande souvent inconsidérée.

En effet, le problème de la petite colonisation agricole blanche, pour être apprécié comme il convient, doit se situer dans le cadre général de la politique coloniale belge.

Il est un fait certain : ni notre *politique indigène*, ni notre *politique économique* ne sont favorables à l'établissement de *petits colons blancs agricoles*. Et cela, pour des raisons évidentes, qui ont été maintes fois expliquées.

Il en est d'ailleurs de même partout, dans les autres colonies situées en Afrique équatoriale et tropicale, pour les mêmes raisons que chez nous.

A la suite d'une situation de fait (climat, existence d'indigènes assez nombreux, réalités politiques et économiques), à laquelle nous ne pouvons rien changer, le petit colon agricole, appelé à y vivre de son propre travail et de celui de sa famille et à y faire souche, n'a pas d'avenir en Afrique équatoriale et tropicale.

Nous avons exposé cette *situation de fait* dans *La Politique coloniale belge*, ouvrage publié par les Éditions Zaïre, à Anvers, en 1943 (voir *La Politique vis-à-vis du Colonat européen*, pp. 199 à 207). Nous ne la réexposerons pas ici. Elle est bien connue de tous les coloniaux expérimentés. Le Congo belge et le Ruanda-Urundi ne sont pas des colonies de peuplement ou d'enracinement, mais des colonies de domination, d'exploitation, de production ou d'enracinement.

L'Afrique belge n'est ni un Canada, ni une Amérique du Nord, ni une Argentine, ni une Afrique du Sud, ni une Australie du Sud-Est, ni une Nouvelle-Zélande, où

l'Européen peut continuer à vivre plus ou moins comme il vivait dans sa mère patrie.

Elle n'est pas davantage un Mexique, une Colombie, une Bolivie ou un Brésil, où l'Européen peut habiter certaines régions dont le climat est plus ou moins favorable pour lui et dont les populations indigènes sont plus ou moins clairsemées.

L'Afrique belge est un *pay de Noirs* (10 à 12 millions de Noirs au Congo belge, 4 à 5 millions de Noirs au Ruanda-Urundi) et le restera, selon toutes les vraisemblances.

Si dans les *transports*, la *grande industrie*, le *grand commerce*, la *finance*, l'*élevage du gros bétail*, l'Européen y a des chances d'avenir pendant très longtemps encore, dans l'*agriculture*, l'avenir y est incontestablement, non à l'*agriculture capitaliste*, *grande*, *moyenne* ou *petite*, mais à l'*agriculture indigène*.

Le *petit colon européen agricole* en *Afrique belge* n'est nullement un *colon*, dans le sens qu'a eu jadis ce mot au Canada, aux États-Unis ou en Argentine. *En Afrique belge, le petit colon européen agricole ne travaille pas de ses mains, mais exploite une petite entreprise capitaliste.* Celle-ci est établie sur des *terres* que les indigènes considèrent souvent comme soustraites aux collectivités indigènes. Il cultive ces terres au moyen d'une *main-d'œuvre indigène salariée*, laquelle doit être recrutée sur place ou dans les régions voisines (souvent avec l'aide de la « pression administrative », ce qui aboutit souvent pratiquement à imposer illégalement le travail forcé) et qui, de plus, est assez généralement *très mal rémunérée*, vu le faible rapport de ces petites entreprises.

Dans la concurrence que se font ou que ne pourront manquer de se faire tôt ou tard l'*agriculture indigène* et la *petite agriculture européenne*, la première aura toujours, vis-à-vis de la seconde, *l'avantage d'ignorer le problème des terres vacantes et celui de la main-d'œuvre*,

l'avantage de la production massive et l'avantage de la production au plus bas prix de revient.

Le petit colon européen agricole se trouve dans une situation beaucoup plus défavorable vis-à-vis de l'agriculture indigène que la grande culture européenne capitaliste, disposant de gros capitaux, de moyens puissants et de techniciens avertis, elle-même vouée à disparaître un jour au profit de l'agriculture indigène.

De plus, les règlements sur la main-d'œuvre (modalités de recrutement, salaires, soins médicaux, alimentation, habillement, logement), imposés à la grande culture capitaliste sont difficilement observés par les petits colons agricoles, manquant souvent de moyens financiers.

Il est imprudent, dangereux et pour ainsi dire inhumain de leurrer à ce sujet les candidats colons agricoles. Sur la terre africaine équatoriale ou tropicale, trop d'efforts magnifiques, mais vains et stériles ont été dépensés jusqu'ici par des colons agricoles belges et étrangers.

De nombreux colons agricoles n'ont récolté sur la terre africaine tropicale ou équatoriale, où ils croyaient pouvoir s'établir à demeure et faire fortune, que la ruine, la maladie, la misère, le rapatriement final dans la mère patrie aux frais de la colonie, ou la mort !

L'expérience du Sud du Katanga (la colonisation Leplae) s'est avérée désastreuse ⁽¹⁾ et celle du Kivu ne semble guère appelée au succès ⁽²⁾, en dépit de la réussite

(1) Signalons, en passant, que si la colonisation Leplae du Haut-Katanga a été une expérience désastreuse du point de vue de la *politique économique*, elle n'a pas mieux réussi du point de vue de la *politique étrangère*. La protection du Sud du Katanga contre des aventuriers, venus du Sud, a été due, en ordre pour ainsi dire exclusif, à la présence sur place des *troupes coloniales* et à notre *politique indigène et économique*, ignorant la « Colour Bar » et n'offrant aucune chance de gagner leur vie aux dits aventuriers.

(2) La situation des *colons européens* et des *indigènes*, dans la région du lac *Kivu*, a été maintes fois exposée par M. le Gouverneur Général P. RYCKMANS, au cours des années qui ont précédé la guerre actuelle. Elle est bien connue. Voir aussi : G. VAN DER KERKEN, *La Politique coloniale belge*, ouvrage cité, pp. 205 et 206.

de quelques colons qui ont eu de la chance, soit parce qu'ils ont bénéficié d'un concours heureux de circonstances, soit parce qu'ils ont réussi à vendre ou à remettre leur affaire au bon moment, soit parce qu'ils ont quitté le pays, en bonne santé, après quelques années d'exceptionnelle prospérité.

Il convient d'éviter, dans l'avenir, *de nouvelles expériences aussi peu étudiées, aussi pénibles et aussi hasardeuses*, où les ruines sont plutôt nombreuses et où les réussites sont plutôt rares et d'ailleurs temporaires.

Cette opinion au sujet de la petite agriculture européenne, œuvre de colons agricoles, est depuis longtemps celle des *coloniaux belges expérimentés*. Elle tend, de plus en plus, à devenir l'opinion dominante du monde colonial belge ⁽¹⁾.

Elle est d'ailleurs, en général, celle des *coloniaux expérimentés français et britanniques*, pour ce qui concerne les territoires de l'*Afrique équatoriale ou tropicale*.

(1) Voir notamment : P. RYCKMANS, *Allo ! Congo ! Petits colons* (pp. 145-149; 151-154).

Le Swahili, langue de grande expansion.

(*Note de M. G. VAN DER KERKEN.*)

L'étude de M. le Prof^r Tanghe traite du *problème des linguae francae au Congo belge*.

Ce problème intéresse le *Gouvernement*, l'*Administration*, la *Justice*, la *Force publique*, l'*Enseignement*, les *Missions*, l'*Agriculture*, le *Commerce*, l'*Industrie* et les *Travaux publics*.

Il n'est pas sans répercussion sur la *réalisation de la politique indigène* et de la *politique économique*.

Celles-ci impliquent l'utilisation d'*agents européens et indigènes* capables de *comprendre* et de *se faire comprendre* des *populations indigènes*.

Ce problème a déjà suscité de *nombreuses études* ⁽¹⁾.

Il mérite de retenir spécialement l'attention de notre *Institut*. La présente *note* a pour but de soumettre aux membres de la classe *quelques considérations* à ce sujet.

* * *

Le problème des linguae francae ne peut être étudié sans dire quelques mots de *problèmes différents mais connexes* : celui des *sous-dialectes*, des *dialectes* et des *langues indigènes* du Congo belge, celui des *langues indigènes de grande expansion*, celui des *langues indigènes littéraires intertribales*.

(1) Parmi les *études* qui ont été publiées au sujet des *linguae francae* au Congo belge, nous signalons :

DE JONGHE, E., *Les langues communes au Congo belge* (*Congo*, novembre 1933); *Vers une langue nationale congolaise* (*Bull. des séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, VI, 2, 1935, pp. 340-351).

DE CLEENE, N., *Naar een Nationale Taal in Kongo* (*Elkerlje*, 16 novembre 1935).

I. — SOUS-DIALECTES INDIGÈNES, DIALECTES INDIGÈNES,
LANGUES INDIGÈNES, LANGUES INDIGÈNES DE GRANDE EXTENSION,
LANGUES LITTÉRAIRES, LANGUES LITTÉRAIRES INTERTRIBALES,
« *LINGuae FRANcae* ».

Il importe, pour éviter les confusions et les erreurs, de préciser le sens donné à quelques termes.

On confond parfois, en Afrique, les termes suivants : *sous-dialecte indigène*, *dialecte indigène*, *langue indigène*, *langue indigène littéraire*, *langue indigène littéraire intertribale*, *langue indigène de grande extension*, *linguae francae*.

* * *

Nous entendons par *sous-dialecte* : *le langage parlé par un petit groupe, correspondant souvent à la tribu, à la sous-tribu, au groupe de clans ou au groupe de villages*.

Exemples : CHEZ LES MONGO : le sous-dialecte parlé par la tribu des *Bombwandja* ou celui parlé par la tribu des *Bokote*, chez les NKUNDU D'INGENDE; le sous-dialecte parlé par la sous-tribu des *Djoko*, celui parlé par la sous-tribu des *Bolia*, celui parlé par la sous-tribu des *Ntomba-Ndjale*, celui parlé par la sous-tribu des *Basengere*, chez les EKONDA D'INONGO.

Les NKUNDU et les EKONDA constituent deux *peuplades* des MONGO.

* * *

bre 1935); Onze Koloniale Verhouding in verband met het streven naar een Nationale Taal in Kongo (*Ibidem*, 18 janvier 1936).

VAN DEN EYNDE, F., De netelige Taalkwestie (*Nieuw Afrika*, février 1936).

BOELAERT, E., Naar een Nationale inlandsche Taal in Kongo ? (*Kongo-Overzee*, II, 4, avril 1936, pp. 240-248).

HULSTAERT, G., Het Talenvraagstuk in Belgisch Kongo (*Kongo-Overzee*, III, 2, décembre 1936, pp. 49-68).

LIESENBORGH, O., Beschouwingen over wezen, nut en toekomst der zoogenaamde *linguae francae* van Belgisch Kongo (*Kongo-Overzee*, VII-VIII, 1-3, 1941-1942, pp. 87-89).

VAN DER KERKEN, G., *La Politique coloniale belge*, édit. Zaïre, Van Dieren et C°, Anvers, 1943, « La Politique de l'Enseignement », pp. 192-194.

Nous entendons par *dialecte* : le langage parlé par un groupe plus étendu, correspondant souvent à la *peuplade*. Le dialecte est constitué par divers *sous-dialectes* apparentés.

Exemples : 1. CHEZ LES MONGO : le dialecte de la *peuplade des Nkundu* de Coquilhatville et d'Ingende [comprisant divers sous-dialectes : celui de la sous-tribu des Ntomba et des Bofidji de Coquilhatville; ceux de la tribu des Bombwandja et de celle des Bokote d'Ingende (Bokatola); celui de la tribu des Bokala-Bunianga d'Ingende (Lusangania); celui de la tribu des Boangi-Yonda-Indjolo-Bombomba d'Ingende (Mompoma et Waka)]; le dialecte de la *peuplade des Bomongo* de Basankusu; celui de la *peuplade des Munji* de Befale; celui de la *peuplade des Ntomba* de Bongandanga et de Befale; celui de la *peuplade des Yamongo* de Yakata; celui de la *peuplade des Mbole* de Monkoto; celui de la *peuplade des Ekonda* de Lukolela et d'Inongo; celui de la *peuplade des Bakutshu* d'Oshwe; celui de la *peuplade des Boshongo* de Dekese, etc. 2. CHEZ LES BALUBA : le dialecte des *Basonge* (le kisonge), le dialecte des *Baluba du Kasai et du Sankuru* (le tshibula), le dialecte des *Baluba des régions de Mato, de Kabongo, de Kinda* (le kiluba-samba), le dialecte des *Baluba et Balubaïsés de l'Entre-Lualaba-Tanganyika* (le kiluba-hemba), les dialectes des *Baluba ou Balubaïsés du Sud du Katanga* (le kiluba-sanga, le kahonde, etc.), etc. 3. CHEZ LES MANGBETU : le dialecte des *sultanats Matshaga* de Niangara, celui des *sultanats Mangbetu* de Paulis, celui des *Makere de Zobia*, celui des *Popoi*, celui des *Balumbi*, celui des *Babeyru*, celui des *Bamanga*, etc.

* *

Nous entendons par *langue* : le langage parlé par un groupe encore plus étendu, correspondant souvent à la

petite ethnies ⁽¹⁾ (dans le sens des mots : ethnies françaises, ethnies allemandes, etc.), constituée par diverses peuplades.

La *langue* est constituée par divers *dialectes*, eux-mêmes subdivisés en *sous-dialectes*.

Exemples : La langue des *Mongo*, la langue des *Mangbetu*, la langue des *Baluba*, la langue des *Aluunda* (*Aluunda*, *Tutshiokwe*, *Aluena*, *Bayaka*, *Babemba*, etc.), la langue des *Ngombe-Ndoko-Mabinza-Budja-Mobango*, la langue des *gens d'eau* (*Bomboma* et *Nouvelle-Anvers*), etc.

* * *

Au Congo belge et au Ruanda-Urundi, les sous-dialectes, les dialectes et les langues indigènes appartiennent exclusivement aux *langues parlées, non écrites*.

Bien qu'il existe dans le pays une *littérature orale*, il n'y existe pas de *langue écrite*, de *langue littéraire à proprement parler*.

La *langue écrite* ou la *langue littéraire* (sous-dialecte ou dialecte), qu'on enseigne dans les écoles du gouvernement européen ou des missions européennes, n'est utilisée que dans ces écoles, par leurs élèves et par leurs professeurs (européens et indigènes).

La *vraie langue littéraire*, création du peuple, est encore à naître; elle sera, dans ces diverses régions, l'œuvre des écrivains indigènes de demain.

Nous aurons, sans doute, dans l'avenir, des *langues indigènes littéraires intertribales*, mais elles sont encore aussi à naître.

* * *

Nous entendons par *langue indigène de grande extension* : une *langue indigène* (sous-dialecte ou dialecte) qui

⁽¹⁾ On distingue la *petite ethnies* (ethnie française, ethnies allemandes, ethnies espagnoles, ethnies mongo) de la *grande ethnies* (ethnie latine, ethnies germaniques, ethnies slaves, etc.).

s'est répandue au loin, chez les populations voisines, à la suite d'événements divers (voyages, migrations, commerce, conquêtes, etc.).

Exemples : 1. Le *ngbandi* a été introduit par des conquérants *Angbandi* dans le territoire de *Banzyville* et dans les territoires voisins; 2. l'*azande* s'est imposé à de nombreuses populations du bassin de l'*Uele*, assujetties par les *Abandia* et les *Avongara*; 3. le *mangbetu* s'est étendu dans le bassin de l'*Uele* et celui de l'*Aruwimi*, à la suite des conquêtes des *Mangbetu*; 4. le *mongo* a été importé par les conquérants d'origine *mongo* dans la cuvette centrale, sur une aire très étendue; 5. le *kiluba* s'est répandu au *Katanga*, au *Kasai*, au *Sankuru* et au *Maniéma*, avec les conquêtes des *Baluba* et des *Basonge*; 6. le *kilunda* s'est introduit au Sud du *Katanga*, en *Rhodésie du Nord-Est*, en *Angola*, au *Kasai* et au *Kwango*, avec les conquérants *Aluunda*; 7. le *kikongo* existe aujourd'hui dans les pays ayant subi jadis l'influence du royaume du *Congo* (*Angola*, *Bas-Congo*, etc.), etc.

Citons comme *langues indigènes de grande extension en dehors du Congo belge et du Ruanda-Urundi* : le *fang*, le *duala* et le *bali* au *Cameroun*; le *nupe*, l'*ibo* et le *Yoruba* en *Nigérie*; l'*ewe* à la *Côte des Esclaves*; le *twi-fante* à la *Côte de l'Or*; le *kpelle-guerzé* en *Libéria* et en *Guinée française*; le *mende* et le *temne* au *Sierra-Leone*; le *dagbane-mosi* dans la région Nord du *Togo*, à la *Côte de l'Or* et dans les pays voisins; le *wolof* en *Sénégal*; l'*amharique* en *Abyssinie*; le *ganda* en *Uganda*; le *kikuyu-kamba* au *Kenya*; le *tumbuko* au *Nyassaland*; le *nyanja* au *Nyassaland* et en *Rhodésie du Nord*; le *shona* en *Rhodésie du Sud*; le *thonga* au *Mozambique*; le *mbundu* et le *tshokwe* en *Angola*; le *zulu-xosa-swazi* et le *soto-tshuana* en *Afrique du Sud*.

La *langue indigène de grande extension* diffère d'une *linga franca* en ce sens qu'elle tend à se substituer aux langues indigènes locales, tandis que la *lingua franca*

existe, à côté des langues locales, pour les relations avec les étrangers (relations politiques ou économiques).

**

Nous entendons par *lingua franca* : un langage, généralement simplifié, utilisé par des voyageurs, des commerçants, des soldats ou des fonctionnaires, pour se faire comprendre dans divers pays parlant des sous-dialectes, des dialectes ou des langues propres, qui ne sont pas connus ou pas suffisamment connus de ces derniers⁽¹⁾.

La *lingua franca* est généralement parlée sur une aire vaste et est dérivée d'une ou de plusieurs langues indigènes parlées dans le pays ou à proximité de celui-ci.

Exemples : 1. Le *kiswahili*, vraie langue bantoue de la côte orientale, est introduit par les Arabes et les Arabisés, sous une forme souvent simplifiée (le *kingwana*), en Afrique Orientale et dans la partie orientale du Congo belge; 2. le *bangala*, dont le fond est constitué par des emprunts aux langues parlées par les gens d'eau du fleuve Congo, entre Léopoldville et Basoko, est utilisé par les commerçants noirs, riverains et navigateurs, trafiquant sur le fleuve entre Léopoldville et Basoko; 3. le *kiluba-kituba*, dérivé des dialectes parlés par les Baluba, les Basonge et les Bakuba, est parlé dans la Province de Lusambo; 4. le *fiote*, dérivé du *kikongo*, est utilisé dans le Bas-Congo et au Kwango.

Il existe des *linguae francae*, en Afrique, en dehors de l'Afrique belge.

En Afrique Occidentale, des langues indigènes, comme le *hausa* et le *mandingue*, sont utilisées, avec des formes quelque peu simplifiées, comme *linguae francae*, pour les besoins des affaires.

(1) Le nom de *lingua franca* a son origine dans la *langue franque ou sabir*, parlée par les Européens et les habitants des côtes méditerranéennes en Afrique et au Levant, comme « langue d'affaires », langue à base de français, d'espagnol, d'italien, d'arabe et de turc.

Le *hausa*, originaire du Nord de la Nigéria, parlé surtout au Soudan Central, a été répandu, en tant que *lingua franca*, par les commerçants haoussa, jusqu'au Sud du Cameroun et de la côte de la Guinée, du Cameroun à la Côte d'Ivoire, au Soudan et au Sahara. Il est parfois parlé jusqu'en Afrique du Nord, voire même dans les ports de la mer Rouge.

Le *mandingue* s'est répandu, comme *lingua franca*, au Soudan Occidental, du Sénégal jusqu'à la Côte d'Ivoire. Il est parlé, en cette dernière qualité, en Afrique Occidentale, par environ cinq millions d'habitants.

Le *hausa* et le *mandingue*, comme d'ailleurs le *kiswahili*, doivent une partie de leur extension à l'expansion des Arabes, des Arabisés et de l'Islam.

Dans l'Uganda (en dehors du Buganda, pays des Baganda) et aux environs, le *luganda*, parlé d'une façon plus ou moins simplifiée, est souvent utilisé comme *lingua franca*.

En Afrique du Sud, le *zulu* est parlé, sous une forme simplifiée, avec quelques emprunts à l'anglais et à l'afrikaans, comme *lingua franca*, dans la région des mines. Il y est désigné souvent sous le nom de « *kitchen kafir* ».

L'*arabic* du Soudan et de l'Égypte, langage simplifié dérivé de l'arabe, est parlé comme *lingua franca* dans toute la région du haut Nil et du Nil.

Mentionnons encore, pour mémoire, d'autres *linguae francae* africaines : le *pidgin-english* et le *petit-nègre*, langages à base d'anglais ou de français et de langues indigènes locales, parlés en Afrique Occidentale.

Aucune de ces *linguae francae* n'atteint l'expansion du *kiswahili* : celui-ci est plus ou moins parlé, en tant que *lingua franca*, en Afrique Orientale et dans les pays voisins, sur une superficie de territoire comptant 30 millions d'habitants.

L'expansion des linguae francae est la résultante de phénomènes politiques et économiques.

Rappelons que sur les *côtes du Levant* et les *côtes d'Afrique* du bassin de la *Méditerranée* les *relations politiques et commerciales* ont, au cours des siècles, élaboré une véritable *lingua franca* : la *langue franque*, désignée encore sous le nom de *sabir*, à base de français, d'italien, d'espagnol, d'arabe et de turc, parlée comme « *langue d'affaires* » entre ces peuples et les Européens.

Les diverses *linguae francae africaines* — comme d'ailleurs maintes *langues indigènes locales* ou maintes *langues indigènes de grande extension* — ont subi l'influence des *Arabes*, des *Berbères* ou des *Européens*. Depuis la *conquête européenne*, l'influence des *Européens* se fait sentir beaucoup plus que celle des *Arabes* ou des *Berbères* (mots étrangers d'origine européenne, formes grammaticales, etc.). Il s'agit là d'un phénomène inévitable, qui ira vraisemblablement en s'accentuant.

II. — SOUS-DIALECTES, DIALECTES ET LANGUES INDIGÈNES LOCALES.

L'étude scientifique des *sous-dialectes*, des *dialectes* et des *langues locales* intéresse non seulement l'*histoire du langage*, la *linguistique générale* et la *linguistique africaine*, mais encore la *réalisation des programmes humanitaires et économiques de notre politique coloniale*. La connaissance de la *langue* permet, en effet, de mieux comprendre les *indigènes* du Congo belge et du Ruanda-Urundi, leur *mentalité*, leurs *conceptions*, leurs *sentiments* et leurs *aspirations*.

Aussi l'étude scientifique de ces *sous-dialectes*, de ces *dialectes* et de ces *langues* ne saurait être trop encouragée par le Gouvernement et celui-ci se doit de favoriser cette étude.

Jusqu'ici il y a eu beaucoup trop peu d'études faites sur les *sous-dialectes*, les *dialectes* et les *langues indi-*

gènes locales, par *des observateurs ayant la préparation scientifique linguistique indispensable*.

Le gouvernement colonial devrait favoriser l'étude scientifique des langues indigènes par de *jeunes universitaires, ayant reçu la préparation nécessaire*.

Il pourrait le faire pratiquement en accordant des sub-sides et en payant le voyage et le séjour au Congo de jeunes philologues, spécialisés dans la linguistique africaine. Les mêmes avantages pourraient être accordés à de *jeunes missionnaires, catholiques ou protestants, pourvus des diplômes universitaires indispensables, formés spécialement du point de vue de la linguistique africaine*, consentant à se livrer à l'étude scientifique des langues indigènes.

III. — LANGUES INDIGÈNES LITTÉRAIRES INTERTRIBALES.

On ne peut sérieusement supposer que *tous les sous-dialectes* et que *tous les dialectes* d'une *langue indigène* deviendront des *langues littéraires* et qu'ils deviendront *tous*, dans chaque grand groupe linguistique, des *langues littéraires intertribales*.

L'avenir verra, sans aucun doute, en Afrique noire, comme en Europe et en Asie, s'élaborer, dans les divers *grands groupes linguistiques*, sur la base de l'un ou l'autre dialecte ou de plusieurs dialectes, une *langue littéraire intertribale*.

La substitution, dans les grands groupes linguistiques (chez les Mongo, chez les Baluba, chez les Azande, chez les Mangbetu, etc.), d'une *langue indigène littéraire intertribale* aux *dialectes* et *sous-dialectes locaux*, aura, sans aucun doute, pour les *indigènes* de ces *grands groupes linguistiques*, les *avantages* que cette substitution a eus ailleurs, par exemple, dans les *pays européens*, des *points de vue scientifique, culturel, social, politique, humanitaire et économique*.

Il serait incontestablement avantageux de voir — à côté

d'une *lingua franca* — s'élaborer, par exemple, pour les *Mongo*, un *mongo intertribal*, langue littéraire de tous les *Mongo*; pour tous les *Azande*, un *azande intertribal*, langue littéraire de tous les *Azande*; pour les *Mangbetu*, un *mangbetu intertribal*, langue littéraire de tous les *Mangbetu*; pour les *Baluba* et les *Balubaïsés*, un *kiluba intertribal*, langue littéraire de tous les *Baluba* et *Balubaïsés*, etc.

Quel que soit l'intérêt de ces améliorations dans l'ordre linguistique, il est évident qu'elles ne peuvent se réaliser *qu'en un temps plus ou moins long, qui exigera les efforts de plusieurs générations*.

Le Gouvernement de la Colonie doit évidemment favoriser et subsidier tous les efforts accomplis en ce sens.

N'oublions pas que, vraisemblablement, ces divers *grands groupes*, éparpillés sur des *aires vastes*, verront leur population *augmenter*, après une période d'adaptation plus ou moins courte ou plus ou moins longue aux conditions de vie nouvelles, conséquence de la conquête européenne. A titre d'exemple, la population du Basutoland a quintuplé, en moins d'un siècle, dans des conditions favorables.

A la suite de la conquête européenne, la population indigène a augmenté considérablement au Soudan anglo-égyptien, dans les Indes britanniques et en Malaisie.

On peut raisonnablement espérer voir, dans un avenir plus ou moins lointain, les populations des territoires actuels du Congo belge compter *50 millions d'habitants* et les divers groupes linguistiques compter beaucoup plus d'individus qu'aujourd'hui.

IV. — LE PROBLÈME DES « LINGUAES FRANCAE » AU CONGO BELGE ET AU RUANDA-URUNDI.

Ces *considérations préalables* nous permettent d'examiner utilement, en tenant compte des *réalités africaines*, le *problème des linguae francae*, en Afrique belge.

Nous y examinerons successivement :

1. La situation des *linguae francae*.
2. Le problème de la politique des *linguae francae*.
3. La solution pratique du problème des *linguae francae*.

1. La situation des « linguae francae » au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Les *populations indigènes* parlent, au Congo belge, diverses langues (langues bantoues, semi-bantoues, soudanaises, nilotiques), *lesquelles sont généralement subdivisées en dialectes et sous-dialectes*.

Aucun de ces sous-dialectes ou de ces dialectes n'est généralement devenu, au Congo belge, une *langue littéraire*.

La *situation au Congo* est assez analogue à celle qui existait *en France*, avant l'expansion du français de l'Isle-de-France, qui y devint la langue littéraire et écrite, ou, *en Allemagne*, avant l'expansion du haut allemand, qui y devint la langue littéraire et écrite.

Le *mongo* est l'ensemble des dialectes et sous-dialectes *mongo*; le *kiluba* est l'ensemble des dialectes et sous-dialectes *luba*; le *mangbetu* est l'ensemble des dialectes et sous-dialectes *mangbetu*, etc.

Les dialectes et les sous-dialectes existent seuls, dans le domaine des réalités objectives.

Les *essais de grammaires* ou de *vocabulaires*, faits par les Européens, surtout par les missionnaires, se rapportent, en général, plus ou moins exclusivement, au *dialecte* ou au *sous-dialecte* parlé dans la *petite région* où ils sont installés.

Il ne s'est pas encore élaboré, par exemple, dans les divers groupements de *Mongo*, un *mongo intertribal* ou, dans les divers groupements de *Baluba*, un *kiluba intertribal*, ou, dans les divers groupements de *Mangbetu*, un *mangbetu intertribal*.

Chez les *Mongo*, un *Nkundu* de *Coquilhatville* ou d'*Ingende* s'explique assez difficilement avec les *Bakutu* et les *Ntomba* de la *Lomela*, avec les *Ekonda* d'*Inongo*, de *Lukolela*, d'*Oshwe* ou de *Kutu*, avec les *Boshongo* de *Dekese*, avec les *Mongandu* de *Yahuma* ou avec les *Wankutshu* de *Bena Dibele*.

Chez les *Baluba*, un *Muluba* du *Kasaï*, parlant le *tshiluba*, n'est pas facilement compris par les *Bakunda*, les *Balumbu*, les *Babui*, les *Batumbwe* d'*Albertville*, parlant le *kiluba-hemba*, les *Baluba* de *Mato*, parlant le *kiluba-samba*, ou les *Baluba* du *Sud du Katanga*, parlant le *kiluba-sanga*.

Chez les *Mangbetu*, un *Mangbetu* d'un *sultanat Matshaga de Niangara* n'est pas facilement compris par les *Makere*, les *Malele*, les *Popoi*, les *Balumbi*, les *Babeyru* ou les *Bamanga* des territoires voisins.

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'en étonner. En *Belgique*, un *Wallon*, parlant un sous-dialecte des environs de *Liège*, n'est pas facilement compris par un *Wallon*, parlant un sous-dialecte des environs de *Tournai*, où un *Flamand* parlant un sous-dialecte du *Limbourg* n'est pas facilement compris par un *Flamand* parlant un sous-dialecte des environs de *Furnes*.

En *France*, un habitant des *Pyrénées*, parlant un sous-dialecte, n'est pas facilement compris par un habitant de la *Picardie* parlant son sous-dialecte ou par un habitant de la *Savoie* parlant le sien.

En *Allemagne*, un *Hambourgeois* parlant le sous-dialecte de sa région n'est pas facilement compris par un habitant de *Berlin*, de *Breslau* ou d'un village tyrolien parlant les sous-dialectes de leurs régions.

En *Angleterre*, au *Portugal*, en *Espagne*, en *Italie*, en *Russie*, etc., les sous-dialectes varient d'une région à l'autre et les entretiens entre les habitants de diverses régions parlant divers sous-dialectes ne sont pas faciles.

Dans ces divers pays, la connaissance d'une même langue littéraire écrite, enseignée à l'école à de nombreux habitants, facilite la compréhension réciproque.

Cette langue littéraire écrite y a été l'œuvre de siècles et tend de plus en plus à s'y substituer aux dialectes, sous-dialectes et patois locaux.

Le *mongo littéraire*, le *kiluba littéraire* et le *mangbetu littéraire* — langues littéraires analogues au français, au néerlandais, à l'allemand, à l'anglais, à l'italien, à l'espagnol ou au portugais littéraires — n'ont pas encore été élaborés et n'existent pas encore. Ils n'existeront pas avant plusieurs générations.

Il est, par conséquent, impossible aux indigènes ou aux Européens de les apprendre, de les comprendre ou de les parler.

Les indigènes d'origines différentes et parlant des langues différentes, ainsi que les indigènes qui voyaient et pratiquaient le commerce utilisaient, avant notre arrivée et utilisent encore depuis notre arrivée, pour se faire comprendre, diverses *linguae francae* : le *kiswahili*, dans les provinces de Costermansville, de Stanleyville et d'Élisabethville; le *kiluba-kituba* (kiluba simplifié, dit parfois kituba), dans la province de Lusambo; le *bangala*, dans la province de Coquilhatville, dans le district du Lac Léopold II de la province de Léopoldville et dans le district de l'Uele de la province de Stanleyville; le *fiote* dans les districts du Bas-Congo et du Kwango de la province de Léopoldville.

Le *kiswahili* — vraie langue bantoue des Waswahili, habitant la côte de l'Afrique Orientale, dont le vocabulaire a été enrichi par des contacts avec les Arabes, les Persans et les Hindous, possédant une littérature écrite — est plus ou moins parlé et compris, sous une forme quelque peu simplifiée, à titre de seconde langue, comme *lingua franca*, par environ 30 millions d'habitants en

Afrique, dans un pays s'étendant du cap Gardafui et des frontières Sud du Soudan anglo-égyptien, au Nord, jusqu'en Rhodésie du Nord, au Mozambique et au Nyasaland, au Sud, et de l'océan Indien, à l'Est, aux frontières des provinces de Coquilhatville et de Lusambo, au Congo belge, à l'Ouest.

Il est de plus parlé et compris dans les ports, le long des côtes, depuis Aden jusqu'à Durban. Le kiswahili est, à ce point de vue, *une des grandes langues du monde*.

Les Bantous, les Soudanais, les Nilotiques et les Européens l'apprennent facilement.

Il y est utilisé pour les besoins de l'administration et du commerce, ainsi que pour les contacts entre groupements étrangers.

Il ignore actuellement les *tons musicaux*. Lorsqu'il est plus ou moins simplifié, ou mal parlé, il est dénommé, au Congo belge, *kingwana*.

Nous avons pu nous entretenir en *kiswahili* avec nombre d'indigènes, en maintes régions du Congo belge, au Ruanda-Urundi, dans l'Uganda, au Kenya et au Tanganyika Territory.

Le *Bangala*, auquel on donne souvent aussi le nom de *Lingala*, est une *lingua franca*, dérivée en ordre principal des dialectes bantous apparentés, parlés par des gens d'eau, installés entre Lukolela et Bumba et par les gens du grand groupe Ngombe (Ngombe, Ndoko, Mabinza, Budja, Mobango, Bombesa), installés au Nord et au Sud du même fleuve, entre Coquilhatville et Basoko. Il semble posséder ou avoir possédé des *tons*, mais, actuellement, ceux-ci n'y jouent qu'un rôle très accessoire.

Cette langue y est utilisée pour les besoins de l'administration et du commerce et pour les contacts entre groupements étrangers.

Le *Bangala* est aussi utilisé dans la province de Mon-

galla du Soudan anglo-égyptien, comme nous avons pu le constater sur place.

Nous n'avons guère pu nous entretenir en *bangala* avec des indigènes en dehors des territoires de l'ancienne province de l'Équateur et du district de l'Uele.

Dans ces mêmes régions, on rencontre toutefois des indigènes, ayant voyagé, parlant le *kiswahili*.

Le *bangala* s'apprend facilement par les Bantous, les Soudanais, les Nilotiques et les Européens.

Le *kiluba-kituba* est une *lingua franca*, dérivée du vrai *kiluba* (langue des Baluba) ou du vrai *kituba* (langue des Bakuba).

Le *vrai kiluba* est une langue bantoue parlée par les Baluba du Katanga (le *kiluba*, comprenant le *kiluba-hemba*, le *kiluba-samba*, le *kiluba-sanga*, etc.), les Baluba de la province de Lusambo (le *tshiluba*, la langue des Bena-Lulua) et les Basonge (le *kisonge*, etc.).

Le *vrai kituba* est une langue bantoue, parlée par les Bakuba du Kasai.

Ni le *vrai kiluba* ni le *vrai kituba* ne s'apprennent facilement par les indigènes étrangers au pays des Baluba ou à celui des Bakuba.

Si dans la province d'Élisabethville des indigènes parlent généralement des sous-dialectes du *kiluba* ou, au Sud, des sous-dialectes du *kilunda*, la *lingua franca* de cette province est le *kiswahili* et non pas le *kiluba-kituba*.

Le *fiote* est une *lingua franca*, dérivée du *kikongo*, utilisée pour les besoins de l'administration et du commerce dans les districts du Bas-Congo et du Kwango.

Ces *linguae francae*, vraies « langues d'affaires », étaient en usage dans ces diverses régions avant notre arrivée au Congo. Elles sont la résultante de l'histoire. Ce n'est pas nous qui les avons introduites ou élaborées au Congo. Elles sont nées des nécessités politiques et économiques.

CE SONT LÀ DES FAITS QU'IL Y A LIEU DE NE PAS PERDRE DE VUE DANS L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES « LINGAE FRANCAE » AU CONGO BELGE.

La pratique de ces « linguae francae » implique, ne l'oublions pas, une bonne connaissance des TERMES SPÉCIAUX OU TECHNIQUES des langues indigènes locales : pour l'administrateur, celle de ceux se rapportant à l'organisation de la famille, du groupe de famille ou sous-clan, du clan, à l'organisation politique, à l'organisation judiciaire, à l'organisation foncière ou à l'organisation économique; pour l'agronome, celle de ceux se rapportant à l'agriculture; pour le commerçant, celle de ceux se rapportant aux produits qu'il achète ou qu'il vend, etc.

Il est donc toujours indispensable de posséder, en dehors de la connaissance de la *lingua franca* de la région, certains éléments du vocabulaire de la langue locale.

En pratique, les indigènes ou les Européens, parlant une *lingua franca*, empruntent souvent à la langue locale nombre de *termes spéciaux* ou *techniques*, dont les équivalents en *lingua franca* ou bien n'existent pas, ou bien ne sont généralement connus ni des indigènes ni des Européens.

C'est pour ce motif que les Européens et les indigènes, utilisant une *lingua franca* pour leurs entretiens, se comprennent souvent fort bien et sont souvent capables d'exprimer leur pensée, même lorsqu'elle est assez nuancée, en dépit de tout le mal qu'on dit parfois des *linguae francae*.

L'emploi des *linguae francae* a permis aux *Européens* de conquérir, d'organiser et d'administrer le pays, d'y étudier les sociétés des indigènes, leur histoire et leurs institutions, ainsi que leurs langues, d'y organiser des chefferies, des secteurs ou des centres extra-coutumiers, d'y rendre la justice, d'y vendre et d'y acheter les produits les plus divers, d'y utiliser la main-d'œuvre indigène dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, etc.

Ces *linguae francae* se sont élaborées et se sont étendues, à raison et en fonction des contingences africaines.

Nul ne peut prédire ce qu'elles deviendront. Elles ne tendent pas actuellement à se substituer aux langues locales, mais existent à côté d'elles, comme complément nécessaire, dans l'état actuel des choses.

Elles sont actuellement *indispensables* aux *voyageurs*, aux *fonctionnaires*, aux *officiers*, aux *magistrats*, aux *agronomes*, aux *commerçants*, aux *industriels* et aux *missionnaires*. Sans elles, même s'ils connaissent bien un dialecte ou un sous-dialecte d'une langue indigène, ils ne peuvent guère parler et se faire comprendre en dehors d'une région d'étendue assez limitée où bien des indigènes ne parlant pas le dialecte ou le sous-dialecte qu'ils ont étudiés.

Donnons quelques *exemples* : Dans le seul *district du Congo-Ubangi*, celui qui connaît très bien le *ngbandi*, langue des *Angbandi* (territoire de *Banzyville*) ne pourrait, sans la connaissance du *bangala*, se faire comprendre des *Banda* (territoire du *Bosobolo*), ni des *Gbaya* (*Ngbwaka*) (territoire de *Gemena*), ni des *Ngombe-Ndoko-Mabinza-Budja* (territoires de *Nouvelle-Anvers*, de *Budjala*, de *Lisala*, de *Bumba*, de *Busu-Djanoa*), ni des *gens d'eau* (territoires de *Bomana* et de *Nouvelle-Anvers*).

Dans le *district de la Tshuapa*, habité en très grande majorité par des *Mongo*, celui qui parlerait très bien un *dialecte mongo* — par exemple, le *nkundu* ou un sous-dialecte du *nkundu* — ne pourrait, sans la connaissance du *bangala*, se faire comprendre des *Ngombe* du territoire de *Basankusu* (région d'*Ikoli*).

Dans le *district du Lac Léopold II*, habité également en très grande majorité par des *Mongo*, celui qui parlerait très bien un sous-dialecte d'un des divers dialectes *mongo* — par exemple, le *ntomba* des *Ntomba* (*Ekonda* habitant les rives du lac Léopold II) — ne pourrait, sans la connaissance du *bangala*, se faire comprendre des *Baboma*,

du territoire de Mushié, ni des *Badia*, ni des *Basakata*, ni des *Bobai*, du territoire de *Kutu*.

Dans le *district de l'Uele*, pays habité par un groupe important d'*Azande*, celui qui parlerait fort bien l'*azande* ne saurait s'entretenir, sans la connaissance du *bangala*, avec des *Bobati-Bobenge-Boyew-Bobua-Bodongola*, ni avec des *Mabinza*, ni avec des *Mangbetu* (*Mabisanga*, *Medje*, *Makere*, sultanats *Mangbetu* et sultanats *Matshaga*, etc.), ni avec des *Amadi*, ni avec des *Abarambo*, ni avec des *Mamvu*, etc.

Dans le *pays où se parle une même langue* (par exemple, en pays *mongo*), celui qui connaîtrait très bien un *dialecte* de cette langue (le (*nkundu*), parlé par une peuplade *mongo* (les *Nkundu*), ne pourrait, sans connaître une *lingua franca* (par exemple, le *Bangala*), se faire comprendre facilement partout (par les *Mongo* d'autres peuplades, parlant d'autres dialectes : par exemple, par les *Mogandu*, les *Ekonda*, les *Boshongo*, les *Basongo-Meno*, etc.). Il ne pourrait évidemment s'y faire comprendre des *étrangers au pays* qui s'y trouveraient : soldats et gradés de la Force publique, boys, travailleurs, capitales de commerce, etc.

Ces quelques exemples démontrent que si la connaissance suffisante d'un dialecte ou d'un sous-dialecte d'une langue indigène est hautement désirable de la part des fonctionnaires territoriaux ou des missionnaires, elle ne peut suffire à elle seule, si ceux-ci sont appelés à sortir de leur petite région ou à s'entretenir avec des indigènes originaires d'autres régions.

Il est donc indispensable de connaître une *lingua franca* pour de nombreux coloniaux : fonctionnaires territoriaux, magistrats, agronomes, officiers, etc.

La très bonne connaissance d'une seule langue indigène locale ne peut suppléer à l'ignorance de la *lingua franca* locale, comme on l'entend souvent affirmer assez gratuitement.

Un *commissaire de district*, inspectant les territoires du Congo-Ubangi, qui ne connaîtrait, par exemple, que le ngbandi, ne pourrait s'entretenir avec ses administrés indigènes en dehors du pays des Angbandi; il devrait, pour ce faire, apprendre le *bangala*, langage imparfait sans doute, mais qui vaut mieux que pas de langage du tout.

J'exclus l'hypothèse, purement académique, d'un commissaire de district du Congo-Ubangi, véritable polyglotte, parlant tout à la fois le ngbandi, le banda, le ngbaya, la langue des « gens d'eau » (langue ressemblant au bangala), le ngombe, le ndoko, le mabinza, le budja et le mongo. Celui-là, tant que durerait son séjour dans le Congo-Ubangi, pourrait, en effet, ignorer le bangala. Ses connaissances le serviraient peu s'il venait à être déplacé dans un autre district : par exemple, le district du Kivu ou celui du Tanganika. Dans ces deux dernières éventualités, la connaissance du *kiswahili* lui serait indispensable.

* *

Examinons sommairement l'utilisation comme *lingua franca* en Afrique belge d'une des *langues européennes*. Nous nous bornerons à en dire quelques mots.

Il n'a été élaboré jusqu'ici en Afrique belge, comme *lingua franca*, aucune *langue mixte*, à base de français ou de néerlandais et de langues indigènes locales, analogue au *pidgin-english* ou au *petit-nègre* de l'Afrique Occidentale.

Les Belges ont *trois langues nationales* (le français, le néerlandais et l'allemand), mises sur le même pied.

L'élaboration d'une *langue mixte*, à base d'une langue nationale et de langues indigènes locales, s'avère *une impossibilité de fait*.

On s'exposerait à voir s'élaborer en Afrique belge, le cas échéant, tout à la fois un *petit-nègre français*, un *petit-nègre néerlandais* et un *petit-nègre allemand*.

L'emploi d'une *langue nationale belge* comme *lingua franca* se heurterait également à des difficultés insurmontables d'ordre intérieur et d'ordre extérieur.

Quelle *langue nationale belge* choisirait-on ? Le *français*, le *néerlandais* ou l'*allemand* ? Question insoluble en Belgique et au Congo belge.

L'*enseignement* est absolument libre en Afrique belge et entre les écoles des diverses missions il ne peut être fait, en droit international, aucune distinction des points de vue de la confession ou de la nationalité ⁽¹⁾.

Il en résulte que si les *missionnaires belges wallons* ont incontestablement le droit d'enseigner dans leurs écoles aux enfants indigènes comme *lingua franca* le *français*, comme les *missionnaires belges flamands* le *néerlandais*, les *missionnaires anglais ou américains* peuvent tout aussi incontestablement y enseigner comme *lingua franca* l'*anglais*.

(1) La *pratique administrative* distinguait au Congo belge en 1940, avant la guerre actuelle, les écoles des *missions nationales* et celles des *missions étrangères*.

Les missions nationales y étaient exclusivement des *missions catholiques* et les missions étrangères y étaient exclusivement des *missions protestantes*.

Les écoles des *missions catholiques* étaient *subsidierées*; les écoles des *missions protestantes* n'étaient pas *subsidierées*.

Cette situation était l'objet de vives critiques d'ordre juridique international et national et d'ordre politique, tant en Belgique qu'à l'étranger (en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, dans les pays scandinaves et aux États-Unis).

Elle ne peut être examinée ici.

Bornons-nous à signaler que, tant en Belgique qu'à l'étranger, de nombreuses voix — notamment celles de religieux belges catholiques — se sont élevées pour condamner ce système et exiger l'*égalité des subsides pour les écoles, sans distinction de nationalité ou de confession*, les bénéficiaires de ces subsides étant en réalité *les enfants indigènes, catholiques, protestants ou païens, fréquentant les écoles*.

(Voir : G. VAN DER KERKEN, *La Politique coloniale belge*, édit. Zaïre, Anvers, Van Dieren et C°, 1943.)

Dans les *colonies britanniques voisines*, soumises, comme le Congo belge et le Ruanda-Urundi, à la *Convention de Saint-Germain-en-Laye de 1919*, les écoles des *missions catholiques* et celles des *missions protestantes* sont mises *sur le même pied, au point de vue des subsides*.

Si l'enseignement d'une langue européenne comme *seconde langue*, à côté des langues indigènes, est possible et souhaitable pour une petite catégorie d'indigènes appelés à faire des études, l'utilisation comme *lingua franca*, en Afrique belge, par les masses indigènes, d'une langue européenne s'avère non seulement peu indiquée du point de vue pédagogique, culturel ou politique, mais encore constitue, de plus, une impossibilité pratique.

Il est vraisemblable qu'à côté des langues indigènes locales, diverses *linguae francae* continueront à être parlées au Congo belge pendant encore assez longtemps : le *kiswahili* dans la partie orientale du Congo belge, le *kiluba-kituba* dans la Province de Lusambo, le *bangala* dans l'ancienne province de l'Équateur et le bassin de l'Uele, le *fiote* au Bas-Congo et dans les pays voisins.

2. Le problème de la politique des « *linguae francae* » au Congo belge.

Il y a quatre problèmes qu'en politique coloniale le gouvernement du Congo belge peut avoir à résoudre dans le domaine des *linguae francae*.

Le gouvernement doit-il ou non intervenir dans la question des *linguae francae* parlées au Congo belge ?

Convient-il ou non qu'il encourage ou impose une *lingua franca* pour tout le Congo ?

Dans cette hypothèse, quelle *lingua franca* convient-il éventuellement de choisir ?

La *lingua franca* choisie doit-elle, éventuellement, exister à côté des autres *linguae francae* ou doit-elle se substituer à ces autres *linguae francae* ?

*
* *

Pour de nombreuses raisons pratiques, si le gouvernement désire intervenir dans la question des *linguae francae*, s'il veut assurer à une de ces langues une réelle prééminence à côté des autres ou s'il entend voir adopter une seule *lingua franca* pour toute la Colonie, le *kiswahili*

semble avoir, de très loin, le plus de chance de devenir la *lingua franca principale ou unique* de la *Colonie et du Ruanda-Urundi*.

C'est l'avis de tous les coloniaux qui ont parcouru l'Afrique Noire et les diverses régions du Congo belge.

Le *kiswahili*, vraie langue bantoue, parlée et comprise dans l'Uganda, au Kenya, au Tanganika, au Ruanda-Urundi et dans les pays voisins, dont M. le Prof^r Tanghe nous a retracé l'histoire sommaire, est, en fait, parlé et compris *dans trois provinces sur six du Congo belge* (dans celles d'Elisabethville, de Costermansville et de Stanleyville) *et au Ruanda-Urundi*.

On rencontre, ça et là, des gens qui le parlent et le comprennent *dans les trois autres provinces* : anciens soldats, boys, etc. ayant résidé dans les trois premières provinces.

Le *bangala* est parlé et compris dans la province de Coquihatville, dans certaines régions du district du Lac Léopold II (de la province de Léopoldville) et dans le district de l'Uele (de la province de Stanleyville).

Il est pratiquement inconnu dans les autres provinces, sauf dans les camps de soldats où la langue utilisée pour l'instruction des recrues est le *bangala*.

Le *kiluba-kituba* n'est guère parlé en dehors de la province de Lusambo (districts du Kasai et du Sankuru).

Il est inconnu ailleurs.

*
* *

Pour quiconque a vécu suffisamment longtemps en Afrique belge, il est tout à fait impossible d'imaginer les Azande, les Angbandi, les Mangbetu, les Mongo, les Ngombe ou les Barundi employant comme *lingua franca*, entre eux ou dans leurs rapports avec les Européens (fonctionnaires, commerçants, missionnaires), le *fiote* ou le *kiluba-kituba*. L'enseignement du *fiote* ou du *kiluba-kituba*, comme *lingua franca*, à tous les enfants des écoles du Congo belge, se heurterait d'ailleurs à d'innombrables

difficultés provenant de *situations de fait* : des besoins du commerce, des missions et de l'administration et des traditions des maîtres d'école.

Il serait d'ailleurs tout aussi difficile de vouloir imposer à tout le Congo, comme *lingua franca*, le *kilunda*, le *mongo*, l'*azande* ou le *mangbetu*, langues parlées au Congo, comme le *kiluba*, par des groupements importants d'indigènes.

* *

Il ne reste dès lors *en présence, dans le domaine des choses pratiques*, que le *kiswahili* et le *bangala*, le premier déjà très répandu comme *lingua franca* au Congo et dans les pays voisins, et le second, beaucoup moins répandu que le *kiswahili*.

Le *kiswahili* est une vraie langue bantoue, bien connue, possédant une littérature; le *bangala* est une langue bantoue élémentaire d'affaires, encore en formation, sans littérature.

S'il faut choisir entre les deux, il faut évidemment choisir le *kiswahili*.

Le *kiswahili* a donc des chances de devenir *la lingua franca de tout le Congo belge*, comme il l'est déjà de la plus grande partie du Congo belge, du Ruanda-Urundi et de l'Afrique Orientale.

Les grandes langues débordent souvent les frontières politiques : le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'arabe, etc.

Une *grande langue* — une langue commune, une langue de grande expansion, une langue littéraire intertribale — est à l'origine *un dialecte*, qui, à la suite de circonstances politiques, économiques ou littéraires, est venu *se placer naturellement au premier plan, reléguant, par ce fait, les autres dialectes au rang de patois*.

L'*unité de la langue* est maintenue ensuite par l'influence de la *littérature*, de l'*enseignement* ou d'une *Académie*.

En vue d'élever un dialecte à la hauteur d'une langue littéraire, il faudrait le *simplifier* et lui donner de l'*extension*.

L'existence d'une *littérature indigène* suppose l'existence d'auteurs et de lecteurs indigènes. L'*enseignement des langues indigènes* ne se donne actuellement pratiquement que dans les écoles des Missions, par les Européens ou des indigènes, instruits par les Européens.

Il n'existe pas au Congo belge d'*Académie indigène*, possédant la « maîtrise » des langues indigènes, les normalisant et les stabilisant, en fixant l'orthographe, en précisant les formes, en rédigeant des dictionnaires.

Pendant encore fort longtemps — *pendant certainement plusieurs générations* — il n'y aura pas, au Congo belge et au Ruanda-Urundi, de *grandes langues* (langues indigènes communes, langues indigènes de grande expansion, langues littéraires intertribales), *d'utilisation pratique, en dehors des linguae francae*.

C'est là *un fait évident*, dont un gouvernement colonial ne peut pas ne pas tenir compte.

*
**

On a fait diverses objections à l'*adoption* et à l'*extension* du *kiswahili*, comme *lingua franca*, au Congo belge : dangers d'ordre étranger, dangers d'ordre musulman, etc. *Les maux redoutés semblent totalement illusoires et imaginaires.*

Les *craintes* exprimées à cet égard manquent évidemment de fondement et de sérieux et sont tout simplement *puériles*. L'extension de l'arabe en Afrique du Nord a suivi la conquête arabe et ne l'a pas précédée. La prédication de l'Islam en Afrique a été la conséquence de la conquête de diverses régions de l'Afrique par des Arabes musulmans, tout comme la prédication de l'Évangile chrétien est la conséquence de la conquête de l'Afrique par les Européens chrétiens.

De nombreux coloniaux, dont de nombreux missionnaires (Pères Blancs ou Missionnaires d'Afrique, établis en Afrique Orientale et au Congo belge, y enseignant le kiswahili aux indigènes), ne redoutent nullement l'extension de cette langue comme *lingua franca*.

Le désir de quelques-uns d'avoir au Congo, en quelque sorte, *une lingua franca nationale*, dont nous tiendrions en quelque sorte les « leviers de commande » et sur laquelle l'« étranger » n'aurait pas d'action, paraît relever de craintes assez puériles plutôt que d'une compréhension saine des problèmes culturels, politiques et économiques au Congo belge.

Si nous voulions avoir, en *Belgique*, une « langue nationale », sur laquelle l'étranger n'aurait pas d'action, nous devrions abandonner le français, parlé en France, le néerlandais, parlé aux Pays-Bas et l'allemand, parlé en Allemagne.

Les Suisses devraient, aux mêmes fins, abandonner l'allemand, le français et l'italien.

Quelle langue parleraient dans ce cas les Belges et les Suisses ? Faudrait-il, dans ces pays, si le problème se posait, développer un obscur dialecte ou sous-dialecte local et l'ériger en « langue nationale » pour protéger les « nationaux », de peur de l'action de l'étranger sur le français, le néerlandais, l'allemand ou l'italien, parlé par eux, et indirectement sur eux, des points de vue politique, philosophique ou religieux ?

Pourquoi et comment, *dans le domaine des choses concrètes, l'adoption, pour toute la Colonie, en tant que lingua franca, du kiswahili, mettrait-elle la Colonie, la Métropole, les Européens ou les indigènes, les entreprises européennes ou indigènes, les missions religieuses, l'armée congolaise, etc., en danger ?*

Le fait que le kiswahili aurait au Congo belge une aire d'expansion plus grande que celle qu'il possède aujourd'hui exposera-t-il davantage ce pays à être conquis par

des puissances étrangères ? Y assurerait-il le développement de l'Islam et le recul de l'Évangélisation chrétienne ? Nous ne le croyons nullement.

Le *kiswahili* est parlé comme *lingua franca*, depuis longtemps, dans *les trois provinces de l'Est du Congo* : il n'y a mis en péril ni la Colonie, ni la Métropole, ni les indigènes, ni les entreprises européennes ou indigènes, ni les missions religieuses.

Que signifie pratiquement avoir ou ne pas avoir en mains les *leviers de commande* d'une langue ?

Ceux qui y font allusion pensent surtout aux règles tracées par l'État Indépendant du Congo pour *l'orthographe des sons congolais*.

Ceux qui s'intéressent au *kiswahili* du point de vue linguistique pourraient facilement s'entendre à ce sujet, avec l'assistance éventuelle de quelques spécialistes, pour adopter *une même orthographe*.

Voit-on d'ailleurs sérieusement le gouvernement colonial belge décider en quelque sorte *ex cathedra* de la grammaire ou du vocabulaire en matière de *fiote*, de *bangala* ou de *kiluba*, *linguae francae* « *nationales* » ?

Il ne l'a pas fait pour ces langues jusqu'à présent. Pourquoi le ferait-il, pour ces langues, dans l'avenir ? L'a-t-il fait jusqu'à présent ou compte-t-il le faire pour les *langues indigènes locales* : pour le *mongo*, l'*azande*, le *mangbetu*, etc. ?

Pourquoi voudrait-il le faire, dans l'avenir, pour le *kiswahili* ?

Est-il si important que le *kiswahili* soit *orthographié autrement*, au *Congo belge*, qu'au *Kenya*, au *Tanganyika Territory* ou à *Zanzibar* ?

N'est-il pas désirable de voir partout le *kiswahili orthographié de la même façon* et faut-il, *a priori*, refuser tout bon sens aux *Européens* s'intéressant au *kiswahili*, *en supposant qu'ils ne parviendront pas à s'entendre entre eux* ?

Convient-il, en face des *petites difficultés* (qu'il est d'ailleurs très facile de résoudre) de l'orthographe du kiswahili au Congo belge, pour les écarter, de chasser le kiswahili du Congo belge et d'assumer les *difficultés beaucoup plus grandes* de l'invention, de l'introduction et de l'expansion d'une *lingua franca nouvelle* dans les régions du Congo belge où se parle actuellement le kiswahili ? Ce serait se jeter à la rivière pour éviter quelques gouttes de pluie. Personne de sensé n'y songera jamais.

*
**

Il ne faut d'ailleurs pas considérer les *problèmes linguistiques*, en Afrique Belge, seulement *du point de vue belge*, mais aussi *d'un point de vue africain et international*.

Qu'exigent et qu'exigeront demain *les intérêts des Africains de l'Afrique Noire et les intérêts mondiaux* ?

Tel est le véritable *problème*.

Ne compromettons pas égoïstement, puérilement et sottement ces *grands intérêts véritables*, sous prétexte de nous assurer une *protection chimérique*, dans le monde de demain, contre *d'illusoires dangers*.

Peut-on croire sérieusement que, demain dans un éventuel futur conflit mondial, des *armées, victorieuses en Afrique*, s'arrêteraient, là où la *lingua franca* change ?

Peut-on croire sérieusement que, demain, une simple frontière linguistique constituera une protection toute puissante contre l'expansion d'*idéologies nouvelles* ?

*
**

On fait encore à l'utilisation du kiswahili comme *lingua franca* l'objection suivante : « Ce qu'on parle souvent comme *lingua franca* au Congo belge (provinces d'Elisabethville, de Costermansville et de Stanleyville), ce n'est pas le *kiswahili*, mais le *kingwana*, langue sim-

plifiée, dérivée du kiswahili. Ce kingwana se borne à être en fait un parler aussi imparfait que le *bangala*, le *fiote* ou le *kiluba-kituba* ».

Le fait est souvent exact. Le kiswahili est souvent mal parlé et par les Européens et par les indigènes.

Il n'empêche pas cependant de constater *deux autres faits*. En premier lieu, en parlant correctement le kiswahili, en évitant certaines formes particulièrement compliquées, on est généralement compris des indigènes partout dans trois des provinces actuelles du Congo belge et au Ruanda-Urundi. En second lieu, dans les régions précitées, assez bien d'indigènes parlent assez correctement le kiswahili.

Il existe, en tous cas, une langue littéraire, sur laquelle on peut se baser, pour enseigner dans les écoles à mieux parler le kiswahili, ce qui n'existe pas pour le *bangala*, le *fiote* ou le *kiluba-kituba*.

Le kiswahili, mal parlé actuellement par les indigènes et par les Européens, comme *lingua franca*, ira se perfectionnant, dans l'avenir, au fur et à mesure qu'il sera mieux étudié et par les indigènes et par les Européens.

Il serait très peu sage, très peu opportun et très peu pratique et parfaitement inutile d'ailleurs de vouloir substituer, à ce *kiswahili*, *lingua franca mal parlée*, *mais parlée tout de même depuis des générations*, dans les trois provinces du Congo et au Ruanda-Urundi, *une autre lingua franca*, constituée soit par le *kiluba-kituba*, soit par une *langue indigène de grande expansion* (vrai *kiluba*, *mongo*, *azande*, ou *mangbetu*, etc.), *pas parlée du tout* et dont il n'existe, *en fait*, jusqu'à ce jour, que des *dialectes* et des *sous-dialectes*, *ne l'oublions pas*. Le *kiluba*, le *mongo*, l'*azande*, le *mangbetu*, *langues d'expansion*, sont toujours *plus ou moins simplifiés* et ressemblent plus ou moins, à ce titre, dans la réalité des choses, à des *linguae francae*.

3. La Solution pratique du problème des « linguae francae » au Congo belge.

Actuellement, la *solution paraissant la plus avantageuse du point de vue pratique* semble la suivante :

1. Les *Européens*, s'occupant de commerce avec les indigènes ou utilisant la main-d'œuvre indigène et les fonctionnaires de l'État devraient connaître suffisamment la *lingua franca de la région*.

2. Les *fonctionnaires territoriaux* devraient connaître suffisamment :

a) *La lingua franca de la région*; b) *les éléments d'une langue indigène de la province* (par exemple : le nkundu, le ngombe, le ngbandi, l'azande, le mangbetu, le kisonge, le tshiluba, le kiluba, le kiluba-hemba, le kilunda, le kikongo, etc.); c) *le kiswahili*, s'ils ne le connaissent pas déjà suffisamment comme *lingua franca*.

3. Les *officiers* et les *magistrats* devraient connaître une *lingua franca* et, dans tous les cas, le *kiswahili*.

4. L'instruction des recrues de la Force publique devrait se faire en *kiswahili*, plutôt qu'en *bangala*.

5. L'instruction, dans les *écoles indigènes subsidiées par le Gouvernement* comprendrait obligatoirement, comme condition à l'allocation de subsides :

a) l'enseignement de la *langue indigène locale* (langue maternelle);

b) à côté, l'enseignement de la *lingua franca de la région*;

c) à côté encore, s'il n'est déjà enseigné, celui du *kiswahili*, comme *lingua franca*.

6. Les *commis, interprètes, infirmiers, agents sanitaires, clercs*, etc. des *cadres indigènes* devraient posséder, en plus d'éléments suffisants de la *lingua franca de la région*, des éléments suffisants de *kiswahili*.

7. Les *textes législatifs ou réglementaires, intéressant spécialement les indigènes*, seraient, dans un avenir plus

ou moins éloigné, traduits en kiswahili, publiés en kiswahili dans un journal officiel local et affichés en kiswahili aux valves des bureaux de territoire. Ils seraient, en outre, dans les régions où se parlent le bangala, le kiluba ou le fiote traduits, publiés et affichés dans ces *linguae francae*.

8. Avant d'être acceptés, à **TITRE PROVISOIRE**, dans les cadres de la Colonie, *les futurs fonctionnaires, officiers, magistrats et agents du Gouvernement* devraient subir un examen portant sur *la connaissance suffisante des éléments d'une des quatre linguae francae du Congo belge* (kiswahili, bangala, kiluba-kituba et fiote).

Les futurs fonctionnaires territoriaux, les futurs officiers et les futurs magistrats devraient, *en outre*, passer un examen portant sur *la connaissance suffisante des éléments du kiswahili*.

Ils devraient donc prouver, par un examen subi avec succès, *une connaissance suffisante des éléments de deux « linguae francae »*, l'une étant à leur libre choix, l'autre étant obligatoirement le kiswahili.

Nous entendons par « connaissance suffisante », une bonne connaissance de la structure et du mécanisme de ces *linguae francae* et du vocabulaire élémentaire tout à fait indispensable.

Avant d'être acceptés, à **TITRE DÉFINITIF**, dans les cadres de la Colonie, *les fonctionnaires territoriaux* devraient subir un examen portant : a) sur *la connaissance suffisante des éléments d'une langue indigène locale* et, b) sur *une assez bonne connaissance pratique du kiswahili*.

L'étude des éléments de deux linguae francae indigènes ne demande pas d'efforts exagérés.

Si l'étude de la structure de la langue exige une attention sérieuse, le vocabulaire nécessaire à l'Européen est, en fait, beaucoup moins étendu que celui qu'il lui est nécessaire d'acquérir dans les langues européennes, où il existe une littérature importante.

A l'*Université coloniale de Belgique*, à Anvers, depuis environ vingt ans, les étudiants apprennent facilement le *kiswahili* et le *bangala*.

Nombre d'étudiants de l'*Université de Gand*, y ayant suivi, à l'*École Supérieure des Sciences commerciales et économiques*, le cours de *kiluba*, ont appris facilement le *kiswahili* ou le *bangala* à l'*École Coloniale du Ministère des Colonies*, à Bruxelles.

En fait de *connaissance suffisante des éléments d'une langue locale* (*kiluba*, *tshiluba*, *kisonge*, *kilunda*, *kikongo*, *nkundu*, *ngbandi*, *azande*, *mangbetu*, etc.), il suffirait de s'assurer que le candidat connaît la structure et le mécanisme de la langue et possède le vocabulaire minimum, indispensable à l'exercice de ses fonctions.

En fait d'*assez bonne connaissance pratique du kiswahili*, le candidat devrait être capable d'avoir un entretien en *kiswahili* avec des indigènes, portant sur des choses indigènes ou d'intérêt indigène, ce qui serait nécessaire et suffisant.

Il serait tout à fait inutile d'exiger d'eux les connaissances d'un philologue ou d'un linguiste ou la connaissance de mots sans utilité dans la vie pratique de tous les jours.

*
* *

La même politique pourrait être suivie au *Ruanda-Urundi*. Les fonctionnaires du pays, y compris les fonctionnaires territoriaux, les officiers et les magistrats, devraient, avant leur nomination à **TITRE PROVISOIRE**, subir un examen sur *la connaissance des éléments du kiswahili*, considéré comme *lingua franca*.

Les fonctionnaires territoriaux devraient, *en outre*, avant leur nomination à **TITRE DÉFINITIF**, subir un examen sur la connaissance des éléments du *kinya ruanda* ou du *kirundi*.

*
* *

Cette politique implique encore *une amélioration*

constante et progressive des linguae francae : du *kiswahili*, parlé souvent sous la forme du « *kingwana* », sur la base du vrai *kiswahili*; du *bangala*, sur la base des dialectes des gens d'eau et des dialectes *ngombe-ndoko-budja-mabinza*; du *kiluba-kituba*, sur la base des dialectes *luba* (*tshiluba*, *kiluba*, *kisonge*, etc.); du *fiote*, sur la base des dialectes du *kikongo*.

*
* *

La politique que nous préconisons ne s'écarte pas beaucoup de la *politique* admise, avant la guerre actuelle, par les *autorités coloniales*.

On enseignait avant la guerre et l'on enseigne aujourd'hui à l'*Université Coloniale* : le *kiswahili* et le *bangala*.

On enseignait avant la guerre, à l'*École Coloniale du Ministère des Colonies* : le *kiswahili*, le *bangala* et le *kiluba* (on n'y enseignait pas le *fiote*).

La solution que nous proposons tend à améliorer la situation existante dans le sens des exigences coloniales.

Elle innove sur trois points :

1. elle instaurerait l'*usage* et l'*enseignement* du *kiswahili*, comme *lingua franca principale*, DANS TOUTE LA COLONIE, à côté des *linguae francae* existantes;

2. elle obligerait tous les administrateurs territoriaux à apprendre LES ÉLÉMENTS DE DEUX LINGuae FRANCAE — une selon leur libre choix (*bangala*, *kiluba* ou *fiote*) et obligatoirement le *kiswahili* (ce qui est déjà exigé des candidats-administrateurs à l'*Université Coloniale*) et LES ÉLÉMENTS D'UNE LANGUE INDIGÈNE LOCALE (ce qui est déjà obligatoire au Ruanda-Urundi);

3. elle substituerait le *kiswahili* au *bangala*, dans l'instruction de la *Force publique*. Le *kiswahili* était employé, avant la guerre de 1914-1918, pour l'instruction de la troupe dans la Province Orientale et au Katanga.

*
* *

La solution que nous préconisons aurait l'avantage de

permettre à un *fonctionnaire territorial*, à un *magistrat*, à un *officier*, déplacés d'une région dans une autre, de pouvoir continuer à rendre des services immédiats, dans leur nouvelle région, sans dangers.

On a vu, par exemple, un commissaire de district de la province de Stanleyville, parlant le kiswahili, chargé d'administrer la population d'un district de la province de Coquilhatville, où l'on ne peut entrer pratiquement en contact avec les indigènes sans parler le bangala, ou un commissaire de district de la province de Léopoldville, parlant le fiote, chargé d'administrer un district de la province de Coquilhatville ou d'Élisabethville, où l'on ne peut entrer pratiquement en contact avec les indigènes sans parler le bangala ou le kiswahili.

Comment les commissaires de district peuvent-ils avoir eu, dans ces pays, pendant les premiers mois de leur séjour, une action efficace sur la politique indigène ou la politique économique ?

Que dire d'administrateurs territoriaux, envoyés de la province de Coquilhatville dans celle de Costermansville ou de cette dernière province dans celle de Lusambo ? Comment peuvent-ils, en pratique, se faire comprendre par les indigènes et les comprendre, avec le système actuellement en usage, avant une période assez longue, nécessaire pour apprendre la *lingua franca* de la région ?

Il arrive qu'un magistrat, exerçant ses fonctions dans une province où se parle, par exemple, comme *lingua franca*, le fiote, aille les exercer dans une province où la *lingua franca* est le kiswahili. Que d'erreurs ce magistrat est-il exposé à commettre s'il dépend exclusivement d'un interprète noir assermenté, souvent ignorant et souvent vénal !

Que d'errements commis par des magistrats, des commissaires de district, des administrateurs ou des officiers ne comprenant pas et ne sachant se faire comprendre ! Que d'abus commis ou tolérés ! Que de froissements, de mécontentements, d'injustices petites ou grandes !

**

On ignore ce que deviendront les linguae francae au Congo belge et au Ruanda-Urundi, dans l'avenir.

S'enrichiront-elles et se perfectionneront-elles, au point de devenir des *langues littéraires* et au point de se substituer, dans certaines régions, aux langues locales ?

Disparaîtront-elles, en d'autres régions, devant les *langues indigènes littéraires intertribales* ?

Verra-t-on naître, dans ces pays, des *langues nouvelles*, influencées par les langues locales et les *linguae francae*, introduites dans le pays ?

Le *kiswahili* sera-t-il un jour parlé, en *Afrique Centrale*, comme *lingua franca*, de l'*océan Indien* à l'*océan Atlantique* ?

C'est le *secret de l'avenir* et il semble trop tôt pour élaborer à cet égard des *pronostics*.

En plusieurs régions de l'*Europe* (Portugal, Espagne, France, Italie, Roumanie), les *langues locales* ont disparu, ou à peu près disparu, au profit du *latin vulgaire*, vraie *lingua franca* devenue dans ces divers pays le portugais, l'espagnol, le français, l'italien, le roumain.

En *Afrique du Nord*, en *Égypte*, au *Sahara* et au *Soudan*, en maintes régions, l'*arabe* ou l'*arabic*, vraies *linguae francae*, langues introduites par des conquérants, ont remplacé les anciennes *langues indigènes locales*.

**

Nous soumettons ces quelques considérations sur les *linguae francae* au Congo belge et au Ruanda-Urundi aux réflexions des membres de la Classe de l'*Institut Royal Colonial Belge*.

Il semble utile de voir le *Gouvernement de notre Colonie* réexaminer à nouveau *la question des linguae francae*. Le temps semble peut-être venu d'envisager de donner à cette importante question *une solution pratique, tenant compte des réalités africaines d'aujourd'hui et de demain*.

Séance du 17 juillet 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. *Engels*, vice-directeur, en l'absence de M. *Cattier*, empêché.

Sont présents : MM. *De Jonghe*, *Louwers*, *Van der Kerken*, membres titulaires; S. E. Mgr *Cuvelier*, MM. *Gelders*, *Jentgen*, *Leonard*, *Marzorati*, *Smets*, membres associés et *Devroey*, Secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. *Dellicour* et *Laude*.

L'unification des langues congolaises.

M. *De Jonghe* donne lecture d'une note intitulée : *L'unification des langues congolaises*, qui constitue la seconde contribution de l'auteur, à la tribune de notre Institut, en vue de la recherche d'une langue nationale au Congo.

Après avoir analysé les notes récentes de MM. *Tanghe* et *Van der Kerken*, et de Mgr *Cuvelier*, M. *De Jonghe* estime que la langue nationale du Congo ne doit être ni d'importation européenne, ni une langue artificielle, ni une *lingua franca*, ni un *sabir*, mais bien une langue véritable au sens complet du mot, d'origine africaine.

A ce point de vue, M. *De Jonghe* accorde la préférence au *tshiluba*, qui est la langue maternelle d'un important groupe de populations entièrement congolaises. (Voir p. 272.)

Cette communication est suivie d'un échange de vues auquel prennent part MM. *Van der Kerken*, *Engels* et *De Jonghe*.

Zitting van 17 Juli 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Engels*, vice-directeur, bij afwezigheid van den heer *Cattier*, die belet is.

Zijn aanwezig : de heeren *De Jonghe*, *Louwers*, *Van der Kerken*, titelvoerende leden; *Z. E. Mgr Cuvelier*, de heeren *Gelders*, *Jentgen*, *Léonard*, *Marzorati*, *Smets*, buitengewoon leden en *Devroey*, *wn. Secretaris-Generaal*.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren *Dellicour* en *Laude*.

De eenmaking van de Congoleesche talen.

De heer *De Jonghe* geeft lezing van een nota getiteld : *L'unification des langues congolaises*, dit is de tweede bijdrage van den auteur aan het spreekgestoelte van ons Instituut, met het oog op het zoeken naar een nationale taal in Congo.

Na de onlangs gepubliceerde nota's van de heeren *Tanghe* en *Van der Kerken* en van *Mgr Cuvelier* te hebben ontleed, is de heer *De Jonghe* van oordeel dat de nationale taal van Congo niet uit Europa moet ingevoerd zijn, noch een kunstmatige taal, noch een *lingua franca*, noch een sabir uitmaken, maar een echte taal in den vollen zin des woords,, van Afrikaansche afstamming.

In verband hiermede, geeft de heer *De Jonghe* de voorkeur aan het tshiluba, omdat het de moedertaal is van een belangrijke groep van echt Congoleesche volksstammen. (Zie blz. 272.)

Op deze mededeeling volgt een gedachtenwisseling waaraan de heeren *Van der Kerken*, *Engels* en *De Jonghe* deelnemen.

La « lingua franca » du Bas-Congo.

S. E. Mgr Cuvelier donne lecture d'une note intitulée : *La lingua franca du Bas-Congo.* (Voir p. 283.)

La langue commune au Congo.

Dans une note intitulée : *La langue commune au Congo*, M. Gelders examine la question vernaculaire congolaise à la lumière de la colonisation comparée. Il constate que partout la langue métropolitaine est importée aux colonies. Toutefois, du fait de la dualité de langues nationales en Belgique, une langue africaine serait préférable à une langue européenne pour l'enseignement et la culture.

L'auteur préconise le ralliement du Congo au kiswahili, ce qui ferait de celui-ci la grande langue interbantoue, la grande langue du monde noir. (Voir p. 286.)

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1. *Koloniaal Instituut* : Mededeelingen der Afdeeling volkenkunde. Extra série, n° 7, Leiden, 1944.
2. *Kongo-Overzee*, IX (1943), 1-3.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 16 heures.

De « *lingua franca* » van Bas-Congo.

Z. E. Mgr Cuvelier geeft lezing van een nota getiteld : *La lingua franca du Bas-Congo.* (Zie blz. 283.)

De algemeene taal in Congo.

In een nota getiteld : *La langue commune au Congo*, onderzoekt de heer Gelders het vraagstuk van een Congoleesche omgangstaal, met betrekking tot de vergelijkende kolonisatie. Hij stelt vast dat overal de moederlandsche taal in de koloniën wordt ingevoerd. Daar er echter in België twee nationale talen bestaan, zou een Afrikaansche taal te verkiezen zijn boven een Europeesche, voor het onderwijs en de cultuur.

De auteur stelt voor, voor Congo het kiswahili te gebruiken, waardoor het de groote taal van al de Bantoe's, de algemeen taal van de negerwereld zou worden. (Zie blz. 286.)

Present-exemplaren.

De *Secretaris-Generaal* brengt een exemplaar aan van de volgende werken :

1. *Koloniaal Instituut* : Mededeelingen der Afdeeling volkenkunde. Extra-reeks, n^r 7, Leiden, 1944.
2. *Kongo-Overzee*, IX (1943), 1-3.

De gebruikelijke dankbetuigingen worden den schenkers overgemaakt.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

E. De Jonghe. — L'unification des langues congolaises.

L'étude de M. Tanghe sur le swahili, langue de grande expansion, constitue, à mon avis, la contribution la plus importante et la mieux documentée qui ait été apportée jusqu'à présent au problème de l'unification des langues congolaises, dont j'ai eu l'honneur de saisir la section en 1935 (¹).

Elle porte sur les divers facteurs qui ont fait du swahili la langue la plus répandue de l'Afrique Orientale et elle commente quelques particularités intéressantes de son vocabulaire, de sa grammaire et de sa phonétique.

Il serait assez malaisé de dégager de ce travail objectif une tendance précise, si l'auteur, dans un court prologue, n'avait pas pris soin, lui-même de nous avertir que son but est « d'attirer l'attention sur les titres que le swahili peut avoir à devenir une des langues communes de l'Afrique noire ».

Mais c'est là une formule prudente sur le véritable sens de laquelle personne ne peut se méprendre. On sait parfaitement que le swahili est, depuis longtemps déjà, et ne doit plus devenir une des grandes langues communes de l'Afrique. On comprendra donc, comme je l'ai compris moi-même, que M. Tanghe vise les titres du swahili à devenir la langue commune du Congo belge.

C'est sans doute pour cette raison que Mgr Cuvelier a voulu introduire une note en faveur du kikongo, autre langue de grande expansion, parlée par quelque deux millions de Noirs sur les deux rives du cours inférieur du Congo.

(¹) ED. DE JONGHE, Vers une langue nationale congolaise (*Bull. des séances de l'Inst. R. Col. Belge*, 1935, VI, pp. 340-351).

A son tour, M. Van der Kerken a tenu à faire connaître son avis sur la prééminence des titres du kiswahili. Sa communication prend les dimensions d'un véritable plaidoyer, habilement introduit par un exposé d'allure didactique sur les « *Linguae francae* » du Congo et sur les rapports qui devraient théoriquement exister entre sous-dialectes, dialectes et langues indigènes, d'une part et groupements sociaux : clans, tribus, peuplades et ce que les amateurs de néologismes appellent ethnies, d'autre part.

Nous doutons fort que ces vues systématiques, malgré la mise en œuvre d'un imposant appareil d'érudition encyclopédique, puissent recueillir l'adhésion des chercheurs qui se sont spécialisés, par des recherches longues et patientes, dans l'étude des langues et dialectes indigènes.

La section voudra bien m'excuser si je saisis cette occasion de rappeler les lignes essentielles de ma communication de 1935 et de préciser certaines questions.

Les inconvénients qui résultent de la multiplicité des idiomes indigènes se font plus vivement sentir, au fur et à mesure que, par suite des progrès de notre action coloniale, économique et civilisatrice, les contacts se multiplient et s'intensifient entre des populations restées jusqu'à ces derniers temps étrangères les unes aux autres.

Leur unité se trouve aujourd'hui réalisée, politiquement et administrativement, sous la souveraineté de la Belgique. Cette unité s'affirmerait avec une force singulièrement accrue, même dans le domaine culturel, si le Congo disposait d'un organe de communication, d'une langue commune, qui permettrait de se faire comprendre dans tous les territoires et dans toutes les provinces.

Cette langue nationale ne doit pas être une langue d'importation européenne, mais une langue africaine

indigène. Contester cette vérité reviendrait à renier l'un des principes fondamentaux de notre politique indigène : il faut civiliser les Noirs en fonction de leur mentalité, de leurs coutumes, de leurs institutions.

La langue nationale du Congo ne doit pas être une langue artificielle, mais une langue naturelle, une langue véritable. Parlée et écrite, elle doit permettre d'exprimer, avec les nuances qui conviennent, tout ce qui, dans la nature physique et psychique de l'homme, tend à se manifester et à se communiquer à autrui : sentiments et émotions aussi bien que concepts et jugements.

Par ce caractère, elle se distingue des langues auxiliaires, parmi lesquelles se rangent les « *linguae francae* » et les sabirs. Ces dénominations sont d'une imprécision telle que nous croyons utile de nous y arrêter quelques instants pour en délimiter le sens.

Le terme de « *lingua franca* » est né dans les « *Échelles du Levant* », où le mot « *franc* » servait à désigner indistinctement tous les Européens. A l'origine, la « *lingua franca* » était une langue hybride, une mixture d'italien, d'espagnol et de français, faite pour faciliter les relations commerciales entre Européens et Levantins.

Le sabir s'est de même développé, plus tard, dans les ports de la Méditerranée, comme langue auxiliaire commerciale. Il emprunte son vocabulaire aux principaux dialectes et langues parlés dans les ports méditerranéens : français, provençal, espagnol, catalan, italien et arabe.

D'après A. Vauzet (*Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1938), le terme « *sabir* » aurait été employé pour la première fois dans le journal *L'Algérien* du 11 mai 1852 et proviendrait d'une déformation de l'espagnol *saber* : *mi non saber* se traduit littéralement : *moi pas savoir*.

A l'heure actuelle, certains linguistes ont une tendance à considérer l'expression « *lingua franca* » comme l'équi-

valent tout court de langue auxiliaire (que quelques-uns ont aussi appelée improprement véhiculaire, oubliant que toutes les langues sont véhiculaires par définition). Pour eux, l'expression « lingua franca » pourrait donc s'appliquer à n'importe quelle langue naturelle et homogène, du moment qu'elle est occasionnellement choisie par des hommes, appartenant à des langues différentes, comme moyen de se comprendre mutuellement, de même qu'elle s'applique à des langues hybrides, mixtes et déformées, qui remplissent la même fonction, par exemple, le « pidgin english » utilisé dans les ports chinois (Pidgin, déformation de batiners).

La plupart des linguistes continuent cependant à attribuer aux termes « lingua franca » et « sabir » le sens spécial de *langue hybride adoptée comme langue auxiliaire*. Au mot sabir ils ajoutent une nuance péjorative, à cause de la diversité plus grande de ses éléments constitutifs et aussi sans doute de l'extrême appauvrissement de sa morphologie, dû en grande partie à l'ignorance ou à la paresse d'esprit de ceux qui le parlent. Le sabir réduit la langue à un état squelettique, qui permet tout au plus d'énoncer, sans nuances, quelques propositions très simples, élémentaires, mais suffisantes pour entretenir des relations commerciales suivies entre populations de langues différentes.

La langue nationale que nous préconisons pour le Congo ne rentre pas dans la catégorie des « linguae francae » ni des « sabirs ». Elle est une langue au sens complet du mot.

Il est vrai cependant qu'à ses débuts elle participe du caractère d'une langue auxiliaire, d'une seconde langue par rapport aux langues et dialectes maternels.

Elle ne s'apprend pas sur les genoux de la mère, mais à l'école. Elle est d'abord utilisée dans les relations entre individus de langues différentes.

Mais bientôt, par la qualité de l'élite qui la parle, par le prestige aussi de sa littérature, elle se répand dans les masses. Dans certaines régions, elle finit par refouler les dialectes ou parlers locaux, auxquels elle se substitue comme une langue maternelle ⁽²⁾.

A ce stade de son développement, elle possède tous les caractères distinctifs des langues maternelles : elle est parlée et écrite; elle vit et évolue au contact des idiomes régionaux qu'elle influence et par lesquels elle est influencée; elle est apte à exprimer et à nuancer tout ce qui répond aux aspirations intellectuelles et morales des hommes, dans un cadre territorial fortement élargi, qui est, pour nous, celui du Congo en voie de civilisation.

Mais de telles évolutions linguistiques n'appartiennent-elles pas au monde du rêve, de la chimère, plutôt qu'à celui des réalités pratiques ?

Nous ne le pensons pas.

L'histoire de la formation des langues actuelles de l'Europe montre que celles-ci doivent leur origine à la prédominance de quelque dialecte régional, qui a rayonné par delà ses frontières originelles et s'est imposé dans un cercle territorial considérablement plus étendu, à la faveur de circonstances heureuses, telles que le prestige de l'autorité politique, la suprématie économique, l'éclat de la littérature et des arts, etc.

Serait-il vraiment téméraire de penser que, dans un Congo en pleine évolution, le prestige du Blanc et l'action conjuguée de l'administration, des missions religieuses, de l'industrie et du commerce, mettant à profit toutes les ressources de la technique moderne, depuis le livre et le

(2) Cf. C. P. F. LECOUTERE, *Inbinding tot de taalkunde en tot de geschiedenis van het Nederlandsch*. Vierde druk bewerkt door L. Grootaers. Leuven, 1934, blz. 209-211. Je tiens à remercier mon collègue, le Prof. Grootaers, pour les renseignements qu'il a bien voulu me procurer sur les langues auxiliaires.

journal jusqu'à la radiophonie, ne se révéleront pas des facteurs moins efficaces que ceux qui ont créé les langues modernes de l'Europe ?

Mais s'il est relativement facile de se mettre d'accord sur la possibilité et sur la nécessité d'adopter une langue unique et de la répandre sur toute l'étendue du Congo, il est beaucoup plus difficile de réaliser l'accord sur le choix de cette langue.

Il existe à l'heure actuelle, au Congo, un certain nombre de langues et dialectes qui fonctionnent, à la façon de langues auxiliaires, comme instruments de communications intertribales : le kikongo, le lingala, le tshiluba et le kiswahili. Il paraît logique de tenir compte de ce fait et d'examiner en premier lieu les titres respectifs de chacune de ces quatre langues intertribales à devenir la langue unique, la langue nationale du Congo.

Chose remarquable, chacune de ces quatre langues se présente sous deux formes différentes : une forme parlée, espèce de sabir, jargon commercial, et une forme littéraire qui tient de la « lingua franca ».

A côté du kikongo, il existe le fiote; à côté du lingala, il existe le bangala; à côté du tshiluba, le kituba et à côté du kiswahili, le kigwana.

Il ne peut évidemment être question de retenir les sabirs. Le choix se limitera aux langues littéraires.

Toutes les quatre sont bantoues et présentent de grandes ressemblances de vocabulaire, de phonétique et de structure grammaticale. Rien ne permet, sur la base de ces éléments linguistiques essentiels, de donner la préférence à l'une d'entre elles.

Mais au lingala on peut faire grief d'être quelque peu artificiel et de n'avoir pas de racines assez vivaces dans la population indigène.

Le kikongo présente l'inconvénient d'être la langue

maternelle de groupes importants de populations qui appartiennent à trois colonies différentes.

Au kiswahili on peut adresser le reproche d'être une langue totalement étrangère au Congo.

Le tshiluba a l'avantage d'être une langue fort répandue au Kasai et parlée par un noyau solide de populations congolaises homogènes, douées d'une très grande vitalité.

Si nous accordons la préférence à cette dernière langue, ce n'est pas en raison d'une supériorité hypothétique de sa structure grammaticale, de la richesse de son vocabulaire, de la souplesse de sa phonétique, ou de sa puissance spontanée d'expansion, mais à cause du caractère politique et culturel du problème.

Il importe, disions-nous, que le Gouvernement colonial puisse disposer des leviers de commande pour l'évolution de la langue nationale. Et ceci n'implique évidemment aucune préoccupation d'impérialisme ou de nationalisme exagéré, ni même aucune conception de ce qu'un journaliste a ironiquement qualifié de linguistique dirigée.

La formule est inspirée en ordre principal par des considérations de nature culturelle.

La langue nationale ne doit pas être exclusivement commerciale et officielle. Elle servira sans doute les intérêts du commerce. Elle facilitera aussi les rapports de compréhension entre colonisateurs et colonisés. Mais elle devra avant tout être un instrument d'enseignement, d'éducation et de culture populaire. Elle sera le véhicule de nos idées civilisatrices et le ciment de l'unité du Congo belge.

Cela suppose qu'elle possède une littérature riche et abondante, où tous les genres soient représentés, depuis la lecture récréative jusqu'à la vulgarisation scientifique proprement dite.

Or, une telle littérature n'existe dans aucune des langues congolaises. Il faut la créer de toutes pièces.

Le Gouvernement colonial ne pourrait, sans mécon-

naître son rôle civilisateur, rester indifférent devant ce problème.

Son intervention financière est indispensable pour permettre la publication de livres utiles à gros tirages et à bon marché, dont le choix devra être déterminé par les besoins sociaux et culturels particuliers de la Colonie.

L'adoption d'une langue littéraire de grande expansion, dont le centre de diffusion se trouverait en dehors des frontières de la Colonie, ne favoriserait certainement pas l'adaptation harmonieuse de la littérature aux besoins culturels spéciaux du Congo belge.

C'est à cela surtout que nous songeons lorsque nous disons que, dans le choix d'une langue officielle du Congo belge, la préférence doit être donnée à une langue indigène qui soit la langue maternelle d'un groupe important de populations vivant à l'intérieur des frontières de la Colonie, une langue dont les principaux facteurs d'évolution se trouvent en notre pouvoir.

Nous ne perdons pas de vue non plus que le processus d'unification des langues et dialectes comporte un travail préalable de standardisation. Travail extrêmement délicat dont l'échec compromettrait toute tentative d'unification.

Pour en assurer le succès, il importe que le Gouvernement adopte une politique linguistique et qu'il constitue des organismes qualifiés, commissions linguistiques ou académie, chargés en outre de fixer le vocabulaire et de préciser les règles grammaticales, en vue de maintenir une certaine uniformité de la langue nationale dont l'évolution sera constamment menacée par les tendances divergentes des particularismes régionaux.

Le travail de standardisation devra débuter par la transcription des sons et l'adoption d'un alphabet unique.

On aurait tort de minimiser l'importance de cette question.

Faut-il rappeler que le Congo belge a adopté depuis

plus de cinquante ans une orthographe officielle pour la transcription des noms indigènes et que cette orthographe a été rendue obligatoire à l'état civil et dans les travaux cartographiques. Sur certains points, elle devrait être mise à jour; mais, telle quelle, elle est d'application dans toutes les langues indigènes, à l'exception du kiswahili.

La différence porte sur la transcription des consonnes *sh*, *tsh*, *j*, *dj*. Ces shuintantes fortes et douces, seules ou précédées d'une dentale, sont rendues en kiswahili par les signes *c*, *ch*, *j* (3).

Or, le kiswahili est enseigné dans un grand nombre d'écoles du Congo oriental.

Certaines de ces écoles, non conformistes au point de vue swahili, s'en tiennent à l'orthographe congolaise; d'autres observent l'alphabet dit anglo-saxon, avec cette conséquence que dans les manuels scolaires swahili du Congo on trouve tantôt les transcriptions *Bushimai*, *Bucimai*, *Tshikapa*, *Chikapa*, *Udjidji*, *Ujiji*.

Ces confusions sont regrettables. Elles ne se produiraient pas, ou seraient facilement supprimées, si le kiswahili était une langue indigène congolaise, soumise à l'autorité de la Colonie.

L'unification de l'alphabet implique une certaine simplification, une sorte de normalisation des sons, des voyelles et des consonnes, à l'exclusion de toute tendance particulariste.

Des raisons pratiques et utilitaires recommandent l'utilisation de l'alphabet latin avec suppression de tous signes diacritiques qui ne seraient pas indispensables pour la clarté de la langue. On renoncera donc, dans la mesure du possible, aux signes particuliers pour indiquer les

(3) Cf. LOD. ACHTEN, *Klankleer en spelling der Bantutalen*, Congo, 1922, I, 728-738.

voyelles longues ou brèves, les syllabes affectées ou non d'un accent d'intensité ou d'un accent de hauteur.

Dans les langues dites tonales, l'accent de hauteur a cependant une valeur sémantique et même grammaticale. Il modifie la signification de certains mots. Il convient donc de le marquer par un signe spécial.

Un grand nombre de langues bantoues, comme le tshiluba, sont tonales; quelques-unes sont non tonales, comme le kiswahili.

M. Tanghe fait remarquer très justement que la disparition de l'accent musical dans le swahili constitue un phénomène de simplification qui agit favorablement sur sa force d'expansion.

« On comprend, dit-il, l'absurdité qui consisterait à vouloir imposer une langue tonale, sous prétexte qu'elle a mieux conservé qu'une langue non tonale certains traits originaux. »

Je suis d'accord sur cette proposition.

Je dois ajouter cependant que la préférence que j'ai donnée au tshiluba comme langue nationale du Congo ne se base pas sur le fait que le kiswahili est non tonal et le tshiluba tonal. Elle se justifie par les raisons que j'ai développées plus haut et qui sont étrangères à toute question de tonalité ou de phonétique.

Si cependant le tshiluba était une langue tonale cent pour cent, dans laquelle l'accent musical jouerait le rôle de suppléer à une extrême pauvreté morphologique et si, de ce fait, il devenait nécessaire d'affecter chaque mot et chaque syllabe d'un signe diacritique, je n'hésiterais pas à renoncer à toute idée de l'adopter comme langue nationale.

Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, il ne semble pas qu'il en soit ainsi.

Le tshiluba est une langue relativement tonale, en ce

sens qu'elle connaît l'accent de hauteur et que, dans certains cas, cet accent a une valeur sémantique.

L'accent musical exprime, par exemple, la différence entre la 2^e et la 3^e personne du singulier, entre les pronoms relatifs et les préfixes pronominaux. Il modifie le sens de certains mots, composés de la même façon (⁴). Mais ces mots ne paraissent pas nombreux et leur nombre pourra se réduire éventuellement par des enrichissements progressifs du vocabulaire.

Il semble donc que le recours aux signes diacritiques pourra rester dans des limites raisonnables et que la présence des accents de hauteur ne doit pas faire écarter le tshiluba. M. Tanghe s'est d'ailleurs abstenu de toute suggestion en ce sens.

Je voudrais ajouter un mot pour terminer. Dans ma conception, la langue nationale ne doit pas être imposée à coups de décrets ou d'ordonnances. Ce serait d'ailleurs contraire au principe de la liberté des langues, proclamé par la Charte Coloniale.

Elle n'est pas même destinée à supplanter complètement les autres langues, tribales ou intertribales. Elle se superposera simplement à celles-ci. Quelques-unes s'éteindront assez rapidement. D'autres subsisteront et resteront vivaces comme moyens de communication locale ou régionale.

Elles pourront même continuer à développer leur littérature particulière, mais sans atteindre le degré d'ampleur et de perfection de la littérature en langue nationale. La force de rayonnement de celle-ci s'imposera progressivement dans toute la Colonie grâce à l'action combinée de l'école, de l'administration, de la mission, de l'industrie et du commerce.

18 juin 1944.

(⁴) Cf. EM. WILLEMS, *Le Tshiluba du Kasayi pour débutants*. Traduit du flamand par l'auteur. Imprimerie Saint-Norbert, Tongerloo (1943). Préface, p. 3. — AM. BURSENS, *Tonologische schets van het Tshiluba*, Antwerpen, De Sikkel, 1939.

Mgr J. Cuvelier. — La « lingua franca » du Bas-Congo.

Nous supposons admise la définition suivante : « Les *linguae francae* sont celles qui, depuis que les indigènes sont entrés en contact (au Congo belge) avec les Arabes et les Européens, ont connu une grande diffusion parce qu'elles facilitent les rapports entre indigènes appartenant à des domaines linguistiques divers et fort éloignés les uns des autres et que, d'autre part, elles sont employées comme langues par la très grande majorité des non-indigènes dans leurs rapports avec les Noirs ». (LIESENBORGHs, dans *Kongo-Overzee*, 1941-1942.)

Pour le Bas-Congo, la langue qui répond à cette définition est celle qu'on appelle le bula-matari, le kisodi, le kikongo commercial.

Le Congo est en contact avec les Européens depuis 550 ans. Avant l'arrivée des Belges, il n'existait pas de langue commerciale autre que le portugais. Le Père Visseq, dans son *Dictionnaire Fiot-Français*, édité en 1890, écrit : « Au Congo, le portugais est la langue du négoce. Les traitants nègres parlent tous portugais. Le portugais est parlé à la côte occidentale d'Afrique, de la Gambie au cap de Bonne-Espérance. On le parle aussi en bien des endroits à la côte orientale ».

On ne peut pas désigner la *lingua franca* du Bas-Congo par le mot fiot (fiote). Cette appellation désigne les dialectes de Loango, de Kakongo et d'autres. Certains linguistes placent le kiyombe parmi les dialectes fioles, d'autres estiment que le kiyombe ne diffère pas plus du kikongo que du fiote.

Le langage auquel on peut attribuer la dénomination de *lingua franca* du Bas-Congo est appelé « bula matari » parce que, introduit au temps de l'occupation belge, il

a été et est employé par la plupart des fonctionnaires de l'État. Il est appelé « kisodi » parce que les soldats s'en servent dans leurs rapports avec les indigènes. On l'appelle kikongo commercial parce qu'il suffit aux commerçants pour leur trafic avec les tribus les plus diverses.

Cette *lingua franca* est formée de mots empruntés aux dialectes du Haut et du Bas-Congo, au français, au portugais. Le vocabulaire de cet idiome populaire est très pauvre; la syntaxe en est extrêmement rudimentaire. « Ce congolais factice, écrit le Père Bittremieux, ferait mauvaise figure à côté des bribes de français ramassée par nos miliciens flamands au cours de leurs quelques mois de caserne. »

Les missionnaires ne se servent pas de cette *lingua franca* dans le Bas-Congo, sauf dans quelques villes avec les Noirs venus d'ailleurs. « A cause de la multiplicité des langues dans une même station de mission, jointe au fait qu'aucune langue n'est reconnue dominante, les missionnaires au Kwango, mais au Kwango seulement, ont pris l'habitude de se servir dans leurs rapports avec les indigènes d'un kikongo commercial en usage partout dans la région. Mais dans l'enseignement scolaire on utilise le kikongo parlé dans la région de l'Inkisi, en le simplifiant quelque peu, sans tomber cependant dans le kikongo commercial qui ne mérite pas le nom de langue et est l'équivalent pour le kikongo de ce que nous appelons, pour l'anglais, le *petty english*. (P. DENIS, *Les Jésuites au Kwango*.)

Le Père Maus, discutant le problème de la *lingua franca*, écrit : « Une langue passe-partout, un sabir, un jargon, ne mérite pas d'être adopté par une colonie qui se respecte comme langue véhiculaire d'enseignement ».

La *lingua franca* ne peut suffire à ceux qui veulent avoir une connaissance approfondie de l'âme, de la vie des indigènes. Le Père Van Wing écrit : « Je suis en

admiration devant l'ethnographe qui, ignorant la langue d'un peuple, en décrit les institutions et les pratiques religieuses... Aucun Noir n'est capable de transposer ses formules religieuses et magiques dans la pauvre *lingua franca* ». « Les boys, les capitas, les interprètes peuvent faire accroire les sornettes les plus fantastiques à qui ne sait contrôler ce qu'on lui dit. » (BITTREMIEUX.)

Ceux qui parlent ainsi ne sont cependant pas opposés à la diminution du nombre des dialectes et à leur unification. Mais ils restreignent cette unification aux dialectes apparentés. « Il faut une langue littéraire, commune à plusieurs dialectes apparentés et suffisamment proche de chacun pour être appelée « langue maternelle » des élèves, afin de sauvegarder les droits imprescriptibles de la langue maternelle et de ne pas imposer trop de charges intellectuelles aux enfants. » (Père MAUS.)

V. Gelders. — La langue commune au Congo.

L'initiative courageuse, qu'a prise M. le Directeur Laude, de porter la « question du swahili » devant l'Institut Royal Colonial Belge pourrait avoir pour l'avenir du Congo une importance considérable.

La note de M. le Prof^r Van der Kerken fait sortir le débat du seul aspect linguistique du problème et le place sur le terrain des réalités ethnologiques, historiques et politiques. Il nous semble utile de l'éclairer à la lumière de la colonisation comparée.

L'Institut avait déjà été saisi de la question il y a près de dix ans, par l'étude notoire de M. le Secrétaire Général De Jonghe, parue au *Bulletin des Séances*, en 1935, sous le titre : *Vers une langue nationale congolaise*. En raison des titres éminents de l'auteur et de la puissance de son argumentation, tant au point de vue linguistique qu'au point de vue national, il semble que le débat eût dû être définitivement clos. Il n'en fut pas ainsi. Pourquoi restait-il ouvert, alors qu'une solution ne cessa d'être ardemment désirée et qu'elle apparaît plus que jamais souhaitable ? Avant de déclarer le problème insoluble autrement que par l'arbitrage, ou l'arbitraire, de l'autorité, il convient d'épuiser tous les moyens et de rechercher si d'autres aspects n'apporteraient pas des éléments susceptibles de faire pencher logiquement la balance.

COLONIES FRANÇAISES.

L'opinion courante que le système colonial français ne fait aucune place aux langues indigènes, n'est pas tout à fait exacte. C'est presque exclusivement dans le domaine de l'enseignement que la question de l'emploi de ces langues s'est posée. Le régime adopté n'est ni général, ni uniforme dans toutes les possessions.

Les dispositions les plus radicales se rencontrent en A.O.F. et en A.E.F. Les décrets respectifs du 31 janvier 1938 (1938, II, 234) ⁽¹⁾ et du 29 septembre 1938 (1938, II, 306) sur l'enseignement privé prescrivent : « L'enseignement doit être donné exclusivement en langue française. L'emploi des langues indigènes est interdit. Toutefois, l'emploi des idiomes indigènes peut être autorisé dans les cours pratiques et centres d'éducation indigènes. En outre, les écoles coraniques et les « écoles de catéchisme » sont autorisées à donner dans le dialecte local un enseignement exclusivement religieux. Ces écoles ne sont pas considérées comme établissements d'enseignement ». Au Togo, sous mandat français, l'arrêté n° 670 du 27 octobre 1933 (1937, II, 526) sur le même objet disposait : « Art. 3. Les établissements d'enseignement privés sont soumis aux règles édictées pour l'enseignement officiel, sous réserve des dispositions particulières ci-après. — Art. 4. L'enseignement privé peut être donné en langue indigène pendant une heure par jour au maximum. — Art. 5. Les écoles catéchistes, les catéchuménats et les institutions analogues ne sont pas soumis à l'autorisation préalable. Il peut y être donné en langue indigène ou en français un enseignement rudimentaire (lecture, écriture, morale, calcul, hygiène). Dans les localités où existe une école officielle ou privée, il est interdit aux écoles catéchistes d'accepter des enfants de 7 à 10 ans. »

L'arrêté du Commissaire Général du 31 mars 1931 (1931, II, 644) y introduisait déjà le français : « Art. 4. Les écoles de catéchistes, catéchuménats et réunions assimilées... donnent *en langue indigène* un enseignement rudimentaire (lecture, écriture, calcul, morale, hygiène) et font *en français* de petits exercices de langage ».

⁽¹⁾ Les références entre parenthèses renvoient à l'*Annuaire de Documentation coloniale comparée* et indiquent l'année, le volume et la page.

Au Togo encore, l'arrêté n° 628 de la même date (1937, II, 524) précise : « Art. 47. Le français est seul en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres de se servir entre eux ou en récréation des idiomes du pays; cependant, l'usage leur en est permis dans leurs rapports avec les élèves dans le cas de stricte nécessité, en particulier pour les premières explications qu'il est nécessaire de donner aux débutants. (Cf. 1930, II, 402, 410, 445.) Aucun imprimé ou manuscrit ne servant pas à l'enseignement ne peut être introduit dans les écoles sans autorisation du chef de service de l'enseignement ».

Ainsi, la langue française est, dès les plus bas degrés de l'échelle scolaire, à la fois langue véhiculaire et aussi matière d'enseignement. En A.E.F., en vertu de l'arrêté du 2 janvier 1937 (1937, II, 295), sur l'organisation générale de l'enseignement, l'enseignement primaire élémentaire, qui comprend des écoles de village et des écoles urbaines ou régionales, comporte, au degré préparatoire d'une durée de quatre années, le français parlé, la lecture et l'écriture, sans aucune mention de langue indigène; au degré élémentaire, de deux années, le français écrit; au degré moyen, le développement des notions enseignées au cours élémentaire. Les cours d'adultes sont aussi donnés en français.

Aussi, les Gouverneurs Généraux, dans leurs discours qui exposent les directives de la politique, indiquent-ils le rôle français de l'école :

Le but de l'enseignement au Togo est défini par l'article 2 de l'arrêté du 28 juin 1928 (1929, II, 684, 720) : « L'enseignement primaire élémentaire a pour but de familiariser les indigènes avec notre langue et de les préparer à devenir, dans leur propre milieu, de bons travailleurs. »

« Je tiens à ce que le français soit enseigné, dès le début, aux jeunes élèves. Je vous ai fait part déjà, dès ma

prise de fonctions, de donner la préférence à la langue française sur la langue indigène. Je persiste à penser que, dans un pays où les idiomes sont si disparates et si nombreux, le procédé d'enseignement en langue locale serait irréalisable. Nos maîtres indigènes eux-mêmes sont loin de connaître tous les idiomes et le contrôle de leur enseignement serait impossible. N'oublions pas d'ailleurs que, si le français est une langue peu facile, elle s'apprend d'autant mieux qu'on l'étudie plus jeune. Avant d'être spéculative, notre langue doit être utilitaire et servir nos besoins immédiats, en donnant un vocabulaire commun aux agents de notre administration et du commerce, comme aussi aux recrues de toutes langues qui constituent nos contingents militaires. Enseignons donc le français dès les petites classes; apprenons aux enfants à parler et à écrire en bon français, afin qu'ils puissent penser en bon français... » (1929, II, 251). « Le français doit être la base de notre enseignement à tous les degrés; c'est la partie capitale de l'instruction des futurs instituteurs... » (1928, II, 355).

En A.E.F. (1935, II, 296) : « Les écoles de village ou de chef-lieu de subdivision répandent des notions d'agriculture, en même temps qu'un enseignement élémentaire comportant des rudiments de français et de calcul. Son idéal (depuis sa transformation) (1936, II, 217) sera d'apprendre à parler, à lire et à écrire le français, à pratiquer l'hygiène, à perfectionner les procédés de culture..., à apporter un peu de confort dans la demeure ».

En A.O.F. : « L'enseignement essentiel, préliminaire, dit le Gouverneur Général Brévié (1931, II, 393), sera d'abord celui du français, mais du français simple, du français parlé, du français instrument de connaissances réelles. Tout de suite il faudra s'attaquer aux notions utiles... Pour que cet enseignement ait immédiatement toute sa portée utile, il ne faudra pas hésiter à recourir aux idiomes locaux, pour ce qui est des notions indispensables ».

sables aux indigènes... L'urgence de cet enseignement pratique est au-dessus de toute discussion. Que l'idiome local y vienne, si le français n'y peut aller ».

La formation du personnel enseignant, tant indigène qu'européen, ne comporte aucune notion de linguistique ni d'ethnologie africaine. L'épreuve des moniteurs indigènes de l'enseignement en A.E.F. (1937, II, 291) comprend l'orthographe et la composition françaises, le calcul, la pédagogie théorique et pratique et la législation scolaire. A l'école normale de jeunes filles en A.O.F. (arrêté du 26 juillet 1938; 1938, II, 296), l'enseignement du français occupe 6 heures par semaine sur 26 pendant 5 années. Pour l'admission au cadre européen de l'enseignement en A.E.F. (1937, II, 292), aucune connaissance d'ethnologie ni de langue indigène n'est requise, pas plus qu'à l'examen en vue du certificat d'aptitude à l'enseignement (des instituteurs).

Et cependant, le Gouverneur Général de l'A.O.F. convient, dans son discours du 23 novembre 1937 (1937, II, 362), que : « Il n'est plus possible de concevoir un instituteur européen occupé à distribuer l'enseignement direct à une poignée d'élèves. Il doit être employé désormais à la formation des cadres d'instituteurs indigènes... ou au contrôle direct des maîtres autochtones, dont il est le guide et le chef. C'est la formation des maîtres et des monitrices indigènes qui doit surtout nous préoccuper... ».

Même l'enseignement professionnel est donné en français (Togo, 1937, II, 525).

Cependant, un arrêté du 21 mars 1931 (1931, II, 551) a institué à Madagascar un cours, un certificat de connaissance pratique et des brevets de langue malgache.

L'arrêté du 17 janvier 1929, organique de l'enseignement officiel des indigènes à Madagascar (1930, II, 356), consacre au premier degré, de six années, presque autant d'heures par semaine à l'enseignement en langue mal-

gache qu'à l'enseignement en langue française; au deuxième degré, de trois années, 2 heures par semaine sur 30 à la langue malgache; au troisième degré, il subsiste encore un cours de grammaire et de langue malgaches.

En A.O.F., il existe au moins des cours d'adultes donnés en langue indigène, car le Gouverneur Général constate, en 1935 (1935, I, 404), que « 191 cours d'adultes faits en français ou en langue indigène ont groupé plus de 10.000 élèves. Partout dans nos écoles rurales on a constaté que l'enseignement du français, loin de souffrir du travail vivant, en était comme rajeuni et vivifié. L'école entre dans la vie indigène et cherche, avec un succès que nous voulons grandissant, à lui donner une forme, une figure française ».

Ce n'est donc pas principalement à instruire que le français doit servir à l'école; c'est l'école qui doit servir à apprendre le français. C'est là le but direct. Et en vue de quoi ? En vue de civiliser en francisant sans doute, mais aussi, comme le dit le Gouverneur Général de Madagascar (1935, II, 508) : « en rendant à notre langue une place importante dans les programmes de toutes les écoles indigènes, la réorganisation de l'enseignement intervenue en 1933 s'est attachée à rapprocher davantage les divers éléments de la population ».

Or, tel est le rôle d'une langue commune. Et pourtant, on possède à Madagascar une langue commune indigène, le malgache, dont les langues hova et sakalave sont des dialectes, et qui possède une certaine littérature écrite en caractères arabes : formulaires de sorcellerie, listes généalogiques, histoire du pays et des souverains, relatant même l'histoire des Français au XVII^e siècle.

* * *

L'attitude est assez différente en Indochine (discours Brévié, 1937, II, 111) : « Les origines de l'enseignement indochinois remontent à la conquête. Les Amiraux en

furent les premiers animateurs. N'ayant d'autre ambition au début que de former pour les Inspecteurs des Affaires Indigènes d'excellents interprètes, il revêtit plus tard la forme d'un enseignement véritable, copié sur celui qui existait dans la métropole et donné en français. Le caractère paradoxal d'une telle entreprise, qui limitait singulièrement notre action et procédait d'une profonde méconnaissance des conditions spirituelles du pays, impose une troisième solution, tenant un compte plus grand de la pensée asiatique et faisant aux langues indigènes une part moins modeste ».

« De tous les principes généraux qui doivent nous guider, il n'en est point que j'aie plus à cœur de rappeler que la nécessité d'adapter notre enseignement aux traditions, aux mœurs, aux conditions spéciales du milieu où il s'exerce. Nos races indigènes, considérées dans leur diversité ethnique, apparaissent avec des caractères propres et un stade d'évolution différent. Ces distinctions profondes, qui correspondent toujours à des habitudes d'esprit, à des particularités de langage, à un patrimoine d'idées morales, notre devoir, autant que notre intérêt, est de les observer et de les conserver, en y greffant à vif, en pleine sève, les meilleurs bourgeons de la culture française.

« En cette matière, plus qu'en toute autre... écartons les méthodes uniformes, qui dessèchent et étouffent les forces de vie.

» C'est avec confiance que nous avons restitué à la communauté annamite le droit et le privilège de former la jeunesse suivant ses traditions propres... J'ai reçu l'assurance que ce retour au passé était favorablement accueilli...

» Dans l'enseignement secondaire local,... les programmes se sont enrichis d'une étude plus approfondie de ces humanités indochinoises, qui tiendront désormais

la place des humanités gréco-latines... » (1927, III, 80-82).

» Dès avant 1930 (1930, II, 96), l'Indochine s'est mise en mesure de pourvoir au fonctionnement de tous ses services de gestion par des Indochinois ayant reçu, dans les écoles supérieures, l'instruction générale et l'instruction technique nécessaires...

» Il importe que ceux des fonctionnaires (français) qui sont appelés à vivre en contact constant avec les populations indigènes possèdent la langue de ces populations. Aux dispositions devant sanctionner l'étude des langues orientales pour les fonctionnaires civils, les militaires et les colons qui s'y livreront, nous avons ajouté une réorganisation des cours de langues indochinoises professés dans les grandes villes.

» Maintenant (1930, II, 121), presque partout l'enfant trouve à sa portée des locaux, des livres et des maîtres lui permettant d'acquérir *dans sa langue maternelle* une instruction élémentaire, que couronne un certificat d'études élémentaires indigènes...

» En 1924, en effet, avec un sens très avisé des besoins de l'Indochine, et une très juste vision des nécessités politiques indigènes, il fut fort opportunément décidé que l'enseignement primaire élémentaire serait distribué en langue indigène. La réforme du 18 septembre 1924 organisait cet enseignement et prévoyait qu'il serait sanctionné par un certificat d'études élémentaires ne comportant que la connaissance des langues indigènes. La matière de cet enseignement répondait au but que semblable cycle de l'instruction publique doit logiquement se proposer : donner aux enfants indigènes une instruction utile, qui ne les sépare pas de leur milieu et de leurs traditions, qui cesse d'être le premier heurt qui les déracine, pour être au contraire la bienfaisante action qui lui permet de croître dans les conditions exactes de leur habitat.

» Ce premier et énorme progrès marque une étape initiale de la réorganisation sensée de notre enseignement primaire indochinois.

» Une deuxième réforme s'imposait encore pour adapter les maîtres, dans l'esprit même dans lequel ont été conçus les programmes de 1924, à être ceux qui sauront enseigner, en restant eux-mêmes et en maintenant leurs élèves dans les disciplines ancestrales qui dominent la société annamite.

» Au Tonkin comme en Cochinchine..., on s'est efforcé d'intégrer les maîtres d'école communale dans l'organisation même du village... Dans une société comme la société annamite, dont les éléments sont très fortement hiérarchisés, il ne faut point que le maître d'école prenne de sa personnalité et de ses fonctions une idée très fausse...

» Le Tonkin vient de réorganiser avec des attributions nouvelles les anciens mandarins de l'enseignement, que des mesures trop radicales, prises en 1920, avaient fait disparaître, sur la demande de la Direction de l'Instruction publique, pour les remplacer par de simples commis (1927, III, 78)... Ils assureront l'inspection des écoles franco-indigènes,... des écoles communales et des écoles privées indigènes...

» Cette réforme qui se généralisera très certainement en Annam, où l'on verra renaître au gouvernement annamite un ministère de l'instruction publique, est une heureuse application de cette reprise d'autorité (des mandarins et dignitaires indigènes), dont nous signalons le besoin en parlant de la situation générale de l'Indochine. Elle replace ainsi les responsabilités à leurs vraies origines... » (Cf. 1928, II, 142.)

Ainsi donc ce qui est paradoxal en Afrique apparaît comme un idéal en Asie et inversement. La part faite aux langues indigènes en Indochine est loin d'être nulle. En

1931, un arrêté du Gouverneur général instituait en Annam des cours de langues orientales (1931, II, 226) (Cf. 1930, II, 169). Déjà, en 1929, par décret (1930, II, 127), amendé en 1934 (Décret du 25 mai 1934, II, 216), elles étaient introduites au programme du baccalauréat : « Art. 1. — Les matières et les formes de l'examen ainsi que les conditions d'âge sont les mêmes que celles adoptées en France pour le baccalauréat. Toutefois les candidats peuvent être autorisés à choisir la langue annamite, la langue cambodgienne, la langue laotienne, la langue siamoise ou la langue chinoise classique pour l'épreuve ou l'une des épreuves de langues vivantes... Les candidats... qui ont présenté, parmi les deux langues constituant l'épreuve de langues vivantes, leur langue maternelle, ne seront déclarés admissibles que s'ils ont obtenu pour l'épreuve écrite de français une note au moins égale à trois sur dix ».

Dans l'enseignement secondaire franco-indigène (arrêté du 28 août 1936, 1936, II, 155), « l'enseignement de la langue française devra être particulièrement poussé. L'enseignement des langues vivantes, dont une sera obligatoirement l'anglais et l'autre pourra être la langue locale, sera distribué de manière différente des lycées métropolitains. Une place spéciale sera faite, dans les enseignements de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles et de la philosophie, aux notions proprement extrême-orientales ».

Partout aux degrés inférieurs une place assez considérable est faite à ces langues asiatiques. Dans l'enseignement primaire, le décret du 27 août 1936 (1936, II, 155) dit : « Par dérogation aux dispositions de l'art. 1 de l'arrêté du 12 août 1935, et étant bien entendu que la langue véhicule des écoles élémentaires indigènes des pays de l'Union Indochinoise reste la langue locale, l'enseignement du français sera, à partir de la rentrée

scolaire 1936-1937, obligatoire dans toutes les classes du cycle élémentaire indigène, y compris les cours enfantins pour les écoles de Cochinchine, partout où les maîtres seront en mesure de dispenser cet enseignement. Le chiffre des heures attribuées à cet enseignement dans les programmes hebdomadaires de ces classes sera fixé par le chef de l'administration locale ».

Cette dérogation implique qu'auparavant l'enseignement primaire était communément donné en langue indigène. Or, il s'agit de l'enseignement profane, car les écoles de pagodes, comme ailleurs les écoles de mosquées, de synagogues ou de temples, ont été respectées avec leur enseignement en langue traditionnelle. Cet état de choses est dû à ce que l'Union Indochinoise se compose de plusieurs protectorats, où l'enseignement primaire et élémentaire relève du gouvernement protégé (1933, II, 142, 150, 235).

Dans l'enseignement élémentaire officiel des protectorats, au premier cycle d'études, qui constitue l'enseignement élémentaire indigène, comprenant trois cours : enfantin, préparatoire et élémentaire, l'enseignement est donné uniquement en langue indigène avec manuels en langue annamite principalement, mais aussi en langues cambodgienne et laotienne (1933, II, 148-149).

Il y a donc un double courant : d'une part, l'introduction du français dans l'enseignement primaire en remontant jusqu'à l'enseignement enfantin; d'autre part, l'adoption intensifiée des langues indigènes dans l'enseignement des degrés subséquents à celui-ci.

Dans les écoles rurales (1938, II, 141), l'enseignement fortement allégé, s'étendant sur trois années, laissait à la langue maternelle 11 heures par semaine sur 20 de cours théoriques et 20 de cours pratiques, eux-mêmes donnés dans la langue maternelle. Aucune place n'y était donc faite au français. Dans l'enseignement primaire supérieur

(1938, II, 141), comportant quatre années de cours, 9 heures par semaine sont consacrées au français, contre 3 à la langue locale et à la civilisation indigène. En outre, un cours facultatif d'une heure par semaine est accordé à l'enseignement des caractères chinois ou du pâli sanscrit. L'enseignement postscolaire et les cours d'adultes (1938, II, 145), comprenant deux années, comportent, outre l'instruction élémentaire, des cours spéciaux donnés en français.

Sur un total de 23 millions d'habitants en 1936 (1936, II, 100), l'Indochine comptait, à part 43.000 Européens ou assimilés, près de 17 millions d'Annamites, 3 millions de Cambodgiens; les autres groupes, ensemble 3 millions, n'atteignaient chacun pas le million, sauf celui des Indonésiens, qui sont d'origines diverses.

Malgré ces chiffres imposants, surtout celui des Annamites, malgré la culture antique et élevée de ceux-ci (²), leur langue ne s'étend guère en dehors de leur pays et c'est le français qui s'arroge la place de langue commune, par la volonté des dominants sans doute, mais aussi en partie, si pas même en partie prépondérante, par la volonté des Indochinois, séduits par le prestige du français et le brevet de supériorité que sa connaissance confère. Le souci plus récemment marqué par le Gouvernement de développer le goût des langues locales est certainement, partiellement du moins, inspiré par le désir de réagir contre l'enseignement des Indochinois pour la langue française.

(²) Dès le XVIII^e siècle, il y eut pour les nombreuses écoles de garçons et de filles fondées par les missionnaires catholiques français, des livres annamites imprimés en caractères latins par les soins des missions; « ils exaltaient l'admiration des indigènes par la pureté et la clarté du style, plus encore que par la beauté des pensées ». Un dictionnaire annamite, latin-chinois et latin-annamite fut achevé plus tard et imprimé à Calcutta en 1838 (*Rapport Archimbaud*, 1933, II, 17, 18, 19, 22).

COLONIES PORTUGAISES.

L'exclusion des langues indigènes de l'enseignement paraît y être plus totale que dans les possessions françaises. Les portarias du 17 janvier 1934 (1934, I, 709) et du 27 mars 1935 (1935, I, 1065) sur l'enseignement primaire rudimentaire au Mozambique disposent : « Art. 1. L'enseignement primaire rudimentaire est destiné à mettre l'enfance indigène à même d'acquérir notre civilisation en apprenant la langue portugaise, en formant ses facultés d'une façon rudimentaire et en lui faisant adopter les coutumes civilisées. — Art. 2. Cet enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants indigènes des deux sexes, âgés de 7 à 12 ans, résidant à moins de 3 km. d'une école ».

Cet enseignement comporte, d'après la portaria du 27 janvier 1937 (1937, I, 868), la langue portugaise (lecture, rédaction et hauts faits patriotiques), la morale, l'éducation physique et le chant choral. Et la préparation des instituteurs indigènes (portaria 2969 du 10 février 1937; 1937, I, 869) est adaptée à la conception de l'enseignement primaire : langue portugaise, arithmétique, agriculture.

Ce système exclusif s'explique en partie par la grande diversité des langues usitées dans chacun des territoires portugais, où ne se rencontrent guère d'idiomes de grande extension.

COLONIES ITALIENNES.

La diffusion de la langue arabe en Libye simplifie le problème : « La langue italienne et la langue arabe peuvent être employées également dans tous les actes officiels et bureaux publics (1935, I, 654; 1938, I, 339).

Le décret du Gouverneur Général de l'Érythrée (1931, I, 400), sur l'organisation de l'enseignement pour

sujets coloniaux et assimilés, donne à l'école un caractère purement utilitaire : « Art. 1. Les écoles publiques pour sujets coloniaux et assimilés en Érythrée ont pour objet de les orienter vers l'exercice des arts et métiers et du commerce, de leur donner une culture générale convenable, et de les préparer aux emplois publics et privés ». Au degré élémentaire, l'enseignement comprend l'italien, les notions diverses des sciences courantes et la langue locale à raison de 2 heures par semaine sur 27; au degré professionnel, même programme plus les matières professionnelles; au degré moyen, l'italien, les cours généraux et une langue locale au choix entre cinq, dont l'arabe, à raison de 3 heures par semaine sur 20, contre 6 à l'italien.

INDES NÉERLANDAISES.

En annexe à mon étude de 1939-1940 sur l'*Évolution des Colonies en 1938* (8), j'ai repris, à propos de la politique scolaire, un aperçu du problème des langues. Celui-ci a fait naître un véritable conflit où, paradoxe apparent, ce sont les autochtones ou du moins leur porte-parole qui veulent la diffusion de l'enseignement du néerlandais et le Gouvernement qui y résiste. « Le Gouvernement n'éprouve aucun goût pour l'introduction de la langue néerlandaise dans l'enseignement populaire. Ce serait faire dans le domaine scolaire une expérience totalement déplacée, que de tenter de donner à la masse de la jeunesse, partout aux Indes Néerlandaises, une apparence de connaissance, totalement superflue pour la vie ultérieure et nécessairement très superficielle, d'une langue très difficile pour eux.

» Il faudra, au contraire, attacher la plus grande importance à la langue maternelle des différents peuples.

(8) *Mém. Inst. R. Col. Belge*, in-8°, IX, 4, p. 75.

Mais, ici aussi, il importe d'aller progressivement, parce que les instituteurs qui la connaissent, aussi bien que les livres scolaires, font défaut. »

Et le rapport annuel de 1935 (1936, I, 327) disait déjà dans ce sens : « L'emploi de la langue *locale* comme langue véhiculaire dans les écoles populaires a été entrepris ou poursuivi en 1934 dans plusieurs parties des Régions Extérieures. Ce principe sera étendu à mesure que les manuels nécessaires pourront être confectionnés dans la langue locale ».

Ainsi donc, malgré la possession d'une langue commune de haute culture et d'immense extension, le javanais, parlé par les deux tiers de la population, soit 40 millions d'indigènes, n'est pas adopté comme langue unique aux Indes Néerlandaises. Il est bien la grande langue commune, largement utilisée par les Européens et accueillie dans les débats au Volksraad. Il n'est pas la langue unique. Il n'élimine pas le néerlandais.

« C'est seulement dans les municipalités et les villes que l'on trouve des écoles où la langue néerlandaise est enseignée aux indigènes, écoles qui conduisent aux emplois que les indigènes lettrés cherchent à obtenir dans ces localités (Rapport sur le recensement de 1930, Java central, 1934, I, 247), et c'est seulement à partir de l'enseignement primaire supérieur que l'enseignement du néerlandais est introduit (1937, I, 490; 1938, I, 340). Un arrêté du 14 juin 1931 (1931, I, 197) crée dans les écoles moyennes européennes une section de langues orientales où sont enseignées la langue et la littérature javanaises et malaises, l'histoire de la civilisation des Indes et l'histoire des arts de l'Inde ». Mais il est assez remarquable qu'une proportion relativement élevée des indigènes qui écrivent le néerlandais n'a pas joui de l'instruction occidentale (1935, I, 238; 1936, I, 236). Le

Ministre Colyn constatait déjà en 1928 (4) qu'« au début d'un contact renouvelé avec l'Inde un phénomène attire fort l'attention au premier abord : c'est l'accroissement de la connaissance du néerlandais par les indigènes, non seulement parmi les chefs... mais parmi tous les jeunes gens, surtout à Java ».

Pourtant, le II^e Congrès de la Jeunesse indonésienne, d'octobre 1928 (1930, I, 189-190), avait émis un vœu en faveur de l'« adoption de la langue de l'unité, la langue indonésienne », vœu qui fut ratifié par le Comité de fusion des organisations de jeunesse. Mais les manifestations de jeunesse ne traduisent souvent que les aspirations d'un groupe avancé d'intellectuels et non celui de la masse, ni même de la majorité instruite, plus défiant.

A quoi tient cet engouement pour le néerlandais, en dépit de l'encouragement très modéré et circonspect que le Gouvernement apporte à sa diffusion ? « La population apprécie parfois différemment les considérations que l'autorité supérieure tient pour justifiées. » C'est peut-être parce que deux langues de culture, surtout lorsqu'elles sont inégales comme telles, peuvent difficilement coexister à égalité de faveur. L'erreur est peut-être de créer cette dualité quand il n'est pas impossible de l'éviter.

COLONIES BRITANNIQUES.

L'enseignement primaire en langue indigène *locale* est la règle absolument générale. Ni anglais, ni langue indigène commune ne sont utilisés comme moyen véhiculaire, mais sont parfois enseignés comme matière de programme.

Les langues communes existent dans toutes les possessions, birman en Birmanie, cingalais et tamil à Ceylan, haussa en Afrique Occidentale, swahili en Afrique Orient-

(4) *Koloniale Vraagstukken van Heden en Morgen*, Amsterdam, De Standaard, 1928, p. 3.

tale, etc. Toutes sont enseignées et employées comme langues véhiculaires dans l'enseignement post primaire et parfois dans l'enseignement moyen.

L'anglais, enfin, est introduit partout, soit concurremment, soit complémentairement à la langue commune.

Primitivement, sauf dans les missions, l'enseignement même primaire fut donné en anglais. « Depuis 1925 surtout, après la publication du mémoire sur la Politique scolaire en Afrique tropicale britannique ⁽⁵⁾, il fut admis que la langue indigène maternelle doit être adoptée aux échelons inférieurs, c'est-à-dire pendant les deux ou quatre premières années, et continuée à être traitée comme matière de programme aux échelons plus élevés. L'anglais peut être introduit dès la première ou la deuxième année et utilisé comme instrument véhiculaire à l'échelon suivant.

» Cette réforme fut assez facilement possible en Afrique Orientale et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale britannique, où l'enseignement est de date assez récente, mais elle rencontra une opposition vive en Afrique occidentale britannique proprement dite. On y voyait la tentative déguisée de fermer à l'Africain la porte de la culture européenne et de le river à un degré primitif de culture. Le goût de l'anglicisation n'est pas mort chez les fonctionnaires de l'enseignement et chez les missionnaires. » Semblable opposition se manifesta aussi en Afrique du Sud, de la part des indigènes et des missionnaires ⁽⁶⁾.

Dans ses conclusions, la Commission Ormsby Gore sur la Politique de l'enseignement dans les possessions britanniques de l'Afrique tropicale (1927, IV, 5) s'exprime comme suit :

« L'enseignement doit être adapté à la mentalité, aux

⁽⁵⁾ WESTERMANN, *Afrika als Europäische Aufgabe*, Berlin, 1941, Deutscher Verlag, p. 223.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 222.

aptitudes, aux genres d'occupations et aux traditions des différentes populations. Il doit autant que possible conserver les éléments sains et salutaires qui interviennent dans la constitution de leur vie sociale, les adaptant, quand c'est nécessaire, aux circonstances nouvelles et au progrès des idées comme des agents naturels de croissance et d'évolution. Son but doit être de rendre l'individu plus utile dans sa condition de vie et de promouvoir l'avancement de la communauté... Tenant compte de la croyance prédominante au surnaturel, qui affecte toute la vie de l'Africain... la plus grande importance doit être attachée à l'enseignement religieux et à l'instruction morale...

» L'étude et l'utilisation pédagogique des langues vernaculaires sont de primordiale importance...

» La formation des instituteurs est capitale... »

Parfois il y a conflit entre la langue locale et la langue commune. Depuis quatorze ans le luganda avait été reconnu comme langue officielle en Uganda, lorsqu'en 1927 il fut proposé d'introduire le swahili, tant dans l'enseignement que dans l'administration (1927, IV, 587).

En Uganda « l'École normale du Gouvernement, formant des instituteurs pour les Écoles vernaculaires élémentaires, a été ouverte en janvier 1928. Cette école donne un enseignement parallèle à celui des écoles normales des missions, sauf qu'il est donné en langue swahili » (1928, III, 576).

Partout il y a conflit entre la langue commune et l'anglais. C'est le même conflit que celui que nous avons trouvé aux Indes Néerlandaises, avec plus d'ampleur, car l'anglais est d'une extension bien plus considérable que le néerlandais. L'afrikaansch est aussi enseigné en Afrique du Sud, mais les Noirs manifestent une préférence marquée pour l'anglais (7).

(7) WESTERMANN, *op. cit.*, p. 222.

C'est surtout à propos du swahili que le débat fut ouvert. Il est intéressant de recueillir quelques opinions émises à ce sujet. Le problème fut principalement discuté à la conférence des directeurs de l'enseignement de l'Est africain (Kenya, Tanganyika, Uganda, Zanzibar) tenue à Makerere en janvier 1937 (1938, III, 373).

L'aspect pédagogique nous intéresse moins ici que le point de vue politique.

La Commission de l'Enseignement supérieur dans l'Est africain (1937, III, 528) n'a pas formulé de propositions définies. Elle reconnaît qu'"une seconde langue est nécessaire, à moins qu'une littérature abondante existe dans la langue maternelle. Elle estime que ce serait une erreur de retarder l'enseignement de l'anglais, par égard pour le swahili. Il se peut que, avec le temps, l'anglais devienne la *lingua franca* de toute l'Afrique. D'ici là, si l'anglais est enseigné, il faut qu'il le soit effectivement, ce qui est une tâche beaucoup plus difficile que d'enseigner une seconde langue africaine".

L'adoption du swahili se heurte à quelques objections⁽⁸⁾. « S'il n'est pas possible de traiter chaque tribu comme un peuple et chaque dialecte comme une langue, la tentative de résoudre la difficulté en usant du swahili comme *lingua franca* est critiquable, du fait qu'il est un truchement artificiel, étranger à la population, bien que beaucoup moins, évidemment, qu'une langue européenne. D'autre part, il n'est pas possible de méconnaître la forte aspiration de beaucoup d'Africains à savoir l'anglais. » Ces aspirations des indigènes se constatent partout, d'après le Rapport du Secrétaire d'État des Colonies au Parlement en 1938 (1938, III, 18).

Cette tendance n'est pas accueillie avec enthousiasme par le Gouvernement britannique. Au Tanganyika (1934,

(8) *Rapport annuel Tanganyika*, 1938, n° 125.

III, 694), « plusieurs missions, se rendant compte du besoin d'instituteurs instruits, ont converti leurs écoles primaires, affectées à l'enseignement de l'anglais et des métiers, en écoles normales vernaculaires. Ceci s'accorde avec la politique du Gouvernement, de proportionner l'enseignement de l'anglais et des métiers aux besoins économiques et de donner plus d'importance à l'amélioration de l'école de village. Les subsides ont été transférés à cette nouvelle affectation, là où la transformation a eu lieu ». En Birmanie, il fut décidé, en juin 1929 (1931, III, 17), que le birman serait imposé comme matière obligatoire dans toutes les écoles vernaculaires. Ensuite (1934, III, 90), « l'enseignement vernaculaire a été rapidement rapproché du niveau de l'enseignement anglo-vernaculaire et l'on peut entrevoir le moment où toutes les écoles (sauf les écoles anglaises) seront classées comme écoles vernaculaires, avec enseignement de l'anglais aux degrés moyen et supérieur. Le rapprochement complet impliquera entre autres une augmentation considérable du nombre des traductions en langue birmane. Aussi a-t-il été formé une Société du Livre birman pour la publication d'ouvrages de lecture générale ».

C'est qu'en Birmanie, « les autorités locales contrôlent les écoles vernaculaires, qui constituent la grande masse des institutions d'enseignement » (1927, IV, 38).

« Presque toutes les écoles vernaculaires non reconnues sont dirigées par des bonzes, qui sont généralement adversaires à l'adoption des méthodes occidentales d'instruction... » (*Ibid.*, 40).

« Dans l'enseignement moyen, la grande difficulté est le défaut de bons manuels en langue vernaculaire... » (*Ibid.*).

A Ceylan (1933, II, 132), « dans les écoles vernaculaires, qui groupent 80 % des enfants en âge d'école, l'enseignement est donné entièrement en langue cingha-

laise ou tamile. Dans les écoles bilingues (anglo-vernaculaires), ces langues sont les véhicules de l'instruction pendant les quatre ou cinq premières années, après quoi un cours facultatif d'anglais est introduit pendant environ cinq années. Mais la langue vernaculaire continue à être enseignée pendant le cours entier de l'instruction ». (Cf. 1930, III, 133.)

L'opposition que rencontre cette politique a trouvé des organes au Parlement britannique même et le Secrétaire d'État Ormsby Gore paraît y faire droit quand il répond (1936, III, 10) : « Diffusion de la langue anglaise comme moyen d'éducation des masses... Il est essentiel que l'enfant reçoive sa première instruction dans sa langue maternelle... Ce n'est qu'après, lorsqu'il a acquis les bases de la formation scolaire, qu'il peut utilement entreprendre l'étude d'une autre langue et d'une langue qui, de son point de vue, est si éloignée, dans la structure générale, de la sienne. Mais lorsqu'il est destiné à suivre une carrière scolaire complète et a l'occasion de pousser son instruction au delà de la formation vernaculaire, alors je suis d'accord que, dans tout l'Empire colonial, nous pourrions faire beaucoup plus qu'il n'a été fait dans le passé pour répandre l'usage de la langue anglaise comme *lingua franca* de l'Empire. Ce n'est pas que nous voulions imposer à l'enfant nos doctrines politiques ou économiques, mais parce que la langue anglaise donne accès à ces connaissances techniques qu'il ne peut certainement pas acquérir dans sa langue propre, au travail scientifique et à toute la production de ce pays, littéraire, poétique, dramatique, etc., aussi bien que politique ».

Ces déclarations pleines de prudence ne sont peut-être qu'en apparence en divergence avec la politique réelle des autorités coloniales britanniques, qui est bien de tempérer l'engouement des indigènes pour gagner une vague teinture d'anglais, car le Secrétaire d'État poursuit : « ... Je

suis aussi d'accord que ce qui est nécessaire maintenant c'est un nouveau développement de l'instruction des masses, ce qui revient à disposer d'instituteurs compétents et qui sachent l'anglais eux-mêmes, aient de l'expérience et une allure civilisée, mais qui soient aptes à répandre l'instruction des masses dans la seule langue dans laquelle elle peut être répandue, la langue du peuple ».

CONGO BELGE.

Notre politique scolaire, au point de vue linguistique, me paraît encore plus clairement définie que celle des colonies anglaises. Dans son substantiel rapport au Congrès Colonial National de 1940, notre honoré collègue, M. le Secrétaire Général De Jonghe, la résume en deux mots : « L'enseignement d'une langue européenne est, en principe, réservé à ceux qui sont appelés à recevoir éventuellement une instruction plus développée que celle qui s'adresse à la masse des indigènes ». Dans son rapport sur les travaux de la Commission Franck de 1924, il disait déjà : « L'enseignement doit être donné dans une langue indigène. Seuls les Noirs des centres urbains, destinés à vivre en contact étroit avec les Blancs, apprendront le français » (⁹).

C'est là un axiome; il est assez rarement énoncé expressément. Si la convention de 1906 entre l'État Indépendant du Congo et le Saint-Siège dispose, en son article 3, que « l'enseignement des langues nationales belges fait partie essentielle du programme », cette prescription n'a pas le caractère impératif et absolu qu'elle revêt en apparence. Son objet est plutôt la proscription *a contrario* de toute autre langue non-indigène.

(⁹) F. STEENBERGHE, O. S. B., Mémoire de licence en pédagogie sur *Les Programmes de l'École primaire indigène rurale au Congo Belge*, 1944 (inédit).

« L'année 1926 marque le début de la période d'unification des programmes et de l'organisation de l'enseignement.

» Dans toutes les écoles officielles pour indigènes on a adopté des programmes uniformes; la langue nationale tend à devenir la langue véhiculaire de l'enseignement pour les classes supérieures...

» Les missions nationales ont adopté en 1926 pour leurs établissements scolaires les programmes indiqués et commentés dans la brochure relative à l'organisation de l'enseignement libre au Congo... » (1927, I, 20).

Il suffira de citer un exemple concret d'application de l'axiome. L'ordonnance du Gouverneur Général du 26 avril 1935 (1935, I, 167) sur les auxiliaires indigènes du Service médical dit, au sujet des aides-infirmiers, en son article 2 : « Pour être admis à suivre les cours de l'école d'aides-infirmiers, il faut savoir parler, lire et écrire une langue véhiculaire indigène, avoir des connaissances sommaires de langue française... ».

**

Ayant ainsi passé rapidement en revue les directives de la politique indigène en matière de langues dans les diverses colonies, nous pouvons tirer de leur rapprochement quelques déductions générales. Sans doute la plupart des informations recueillies se rapportent à l'enseignement, mais en ce domaine l'enseignement est l'image exacte des conceptions politiques, dont il est inséparablement solidaire.

Nulle part le problème de la langue indigène *commune* ne se présente avec un aspect de réelle importance majeure. Partout sa place dans l'enseignement, dans la culture, dans l'administration et, en général, dans la civilisation des indigènes est mal définie. C'est que partout la langue métropolitaine européenne est considérée

comme devant tenir lieu de langue nationale coloniale. Est-ce justifié ? Le respect des institutions indigènes est partout actuellement proclamé comme une des obligations capitales de l'action civilisatrice aux colonies. Or, la langue, qui sert d'instrument et d'expression à toutes les manifestations de la vie indigène, est exclue de cette nécessité supérieure. Sans même aller jusqu'à dire que la langue soit tout pour un peuple, il ne paraît pas contestable qu'elle tienne à son essence, qu'on ne puisse pas civiliser l'un sans l'autre, au risque d'altérer malencontreusement son génie. Implanter une langue européenne sans européaniser toute l'existence, c'est mettre dans celle-ci un manque de cohérence fondamental. Cette conception se conçoit dans le système de l'assimilation, mais celle-ci n'est jamais intégrale et l'assimilé n'est jamais un national authentique : quoi qu'on fasse, il restera toujours un national de seconde zone.

La francisation, l'anglicisation, ... l'europeanisation ou l'occidentalisation ne sont pas des formules définitivement satisfaisantes. Finalement, la formation de bons Africains répond le mieux aux intentions civilisatrices.

Cette compréhension répond éminemment aux vues maîtresses de la politique coloniale belge. Mais il y a d'autres raisons. Nous n'avons pas, comme les autres peuples colonisateurs, une langue nationale unique. Imposer et répandre au Congo une des deux langues nationales de Belgique, de préférence à l'autre et à l'exclusion de celle-ci, serait aussi injustifiable qu'inacceptable pour les ressortissants de la seconde. Introduire le bilinguisme serait importer une source de complications, de confusions, un brandon de discorde funeste parmi les indigènes.

Ce serait aussi donner ouverture, au détriment de l'influence nationale belge, à l'immixtion d'interventions étrangères, celle de l'Afrique française, d'une part, celle de l'Union Sud-Africaine en sa fraction d'expression néer-

landaise, d'autre part, à moins que, favorisée par la présence de nombreux étrangers, l'influence britannique s'impose en tiers intervenant.

Enfin, le bilinguisme même de notre pays nous fait apprécier mieux que les autres pays les sentiments linguistiques des Noirs. Une langue européenne crée nécessairement dans la population une scission entre ceux qui la savent et ceux qui l'ignorent. Elle n'est accessible qu'à une minorité chez qui elle fait naître l'esprit de caste. Elle s'introduit mal parmi les femmes, alors qu'une langue commune africaine est beaucoup mieux à leur portée.

* *

Une langue commune unique est-elle nécessaire ? Elle répond à un triple besoin : établir les relations intertribales, faciliter les relations avec les Européens, servir à la diffusion de la culture civilisée par l'enseignement, la lecture, la presse, la radiodiffusion, la conversation avec des étrangers de passage ou à l'occasion de déplacements, etc.

Quel est le critère pour le choix de cette langue ? N'est-ce pas l'avantage, l'intérêt des populations indigènes avant tout, bien plus que les facilités administratives et économiques des Européens ? Dans un système de politique indigène, qui prône la formation idiosyncrasique du bon Africain, cet intérêt n'est-il pas de posséder, complémentairement à leurs idiomes particuliers différents, une langue aussi rapprochée que possible de ceux-ci, qui leur permette de développer une culture, une civilisation originales ?

Est-il souhaitable que ce soit une langue spécifiquement *indigène* ? En principe peut-être, et uniquement en vue d'aider à la formation d'une conscience nationale congolaise ? Mais est-ce indispensable ? Non, sans doute, si cette conscience nationale, dont la langue commune est le truchement, peut trouver par ailleurs des éléments

suffisants de formation. Or, l'ensemble du régime belge, liant tous les éléments d'affinité naturelle, y tend déjà puissamment par son affirmation de la prééminence des aspects indigènes sur les formes strictement européennes comme moyens de progrès humain.

Est-il possible d'adopter l'une des langues indigènes du Congo ? C'est là une pure question de fait. La langue préférée devrait être le plus possible répandue, douée de rayonnement et cultivée. Nous possédons, certes, au Congo plusieurs idiomes vernaculaires de grande extension, mais les principaux : kikongo, kiluba, kundumongo, kinyaruanda n'ont ni culture acquise, ni force de rayonnement. Aucun d'eux ne s'épand au dehors, ne conquiert de terrain. Seul le lingala s'est propagé. Mode d'expression d'une fraction bien faible de la population, il a conquis une aire de diffusion bien plus vaste que les grandes langues, à la faveur de contingences géographiques et historiques. Il a acquis un prestige surprenant, grâce à l'influence glorieuse et étendue de l'armée. Mais le lingala est très discuté comme langue, à cause de sa grande pauvreté; il ne peut se prévaloir d'aucun patrimoine culturel. En se plaçant à un point de vue étroitement nationaliste, il faudrait reconnaître sa force et en consacrer l'adoption. Mais, en supposant qu'il soit susceptible d'être élevé à la hauteur d'une langue de vraie culture, combien de générations, si pas de siècles n'y faudrait-il pas ? Quel retard pour le développement intellectuel des Congolais !

Par ailleurs, l'adoption d'une langue authentiquement indigène froisserait vivement les susceptibilités des autres populations, créerait des jalousies et des résistances, inspirerait à celles qui la parlent un sentiment de supériorité humiliant, qui nuirait à sa diffusion; loin d'être un facteur d'accueil, l'indigénéité de la langue commune lui aliénerait les sympathies et provoquerait une hostilité passionnée.

Le lingala n'y prête pas, mais il a rencontré un rival, le swahili, langue totalement étrangère, organe composite d'un groupe sans individualité ethnique, sans importance numérique et actuellement dépouillé de toute puissance politique. Etrange conflit que celui où nos grandes langues congolaises, parlées par des millions d'indigènes, sont mises en échec par deux parlers manifestement secondaires en importance propre, mais qui jouissent d'un réel prestige et qui se le partagent et s'en disputent l'empire !

Le swahili, dont le perfectionnement déjà séculaire le rapproche de celui des langues civilisées, n'a d'autre inconvénient que de n'être pas autochtone au Congo. Est-ce, à l'encontre de nos préférences sentimentales, une raison pleinement suffisante pour lui refuser au Congo le rôle qu'il a déjà dans toute l'Afrique Orientale et dans tout l'Est du Congo ?

En regard de son seul défaut de n'être pas autochtone et, par là, de n'être familier à aucune fraction des populations natives — pas plus d'ailleurs que le lingala ou toute autre langue vernaculaire, qui devrait être apprise par ceux qui ne la parleraient pas — il a, d'autre part, l'avantage de s'écartier beaucoup moins de celles-ci que n'importe laquelle des langues européennes, dont le génie est si lointain pour nos races congolaises.

Il offre aussi l'avantage d'ouvrir aux Congolais les relations immédiates avec tout l'Est de l'Afrique et de leur permettre d'y exercer une influence, d'y trouver un champ pour leurs productions, notamment des lecteurs pour leurs œuvres littéraires, leurs richesses folkloriques, transposées plutôt que traduites.

La conversion du Congo au swahili comme langue de culture, dont l'aire s'étendrait ainsi d'un océan à l'autre, unissant des pays que lient déjà des affinités ethniques, des similitudes climatiques et économiques, un régime politique identique au point de vue international, celui de

l'Acte de Berlin, de nombreuses vicissitudes historiques, la communauté de résistance à l'Islam,... amènerait la propagation de cette langue en tache d'huile vers le Sud et vers le Nord. Ce ralliement d'esprit large, élevé au-dessus des égotismes étroits, tendrait à la constitution d'une grande langue interbantoue, qui ferait barrière contre l'occidentalisme; toutes les langues congolaises y puiseraient leur enrichissement et elles contribueraient elles-mêmes à l'enrichir par l'apport de leur fonds traditionnel propre si original et si opulent.

Qu'avons-nous à craindre ? N'appartenant pas en propre à un groupe ethnique puissant, le swahili ne peut susciter ni danger, ni appréhension, ni rancune. Loin d'être un agent du péril islamique, il peut devenir un moyen de prosélytisme antimahométan.

Par la masse de ses 15 millions d'habitants, le Congo belge, avec le Ruanda-Urundi, s'il ne se laisse pas devancer et distancer, prend d'emblée la prépondérance sur l'Est africain, dont la population totale (Kenya, Uganda, Tanganyika et Zanzibar réunis) ne dépasse pas 12.5 millions. Avec la Rhodésie du Nord et le Nyassa, où le swahili a largement pris pied, il se formerait un bloc central de 30 millions de Noirs, sans discontinuité ni enclaves, qui agglutinerait culturellement ses voisins immédiats. Ce plus puissant groupe de Noirs du monde se hisserait à la hauteur des grands foyers de l'Univers et assurerait à la race africaine la place marquante qui lui revient dans la société humaine.

Devant la force des faits, ne faut-il pas faire faire les préférences personnelles, s'imposer résolument le sacrifice de sentiments étroitement nationaux, si louables qu'ils soient, sur l'autel de l'entente des peuples. L'entente entre Belges du Congo, que le bilinguisme risque de diviser, l'unité intellectuelle et l'union morale des indigènes du Congo ne sont-elles pas à ce prix ?

Juillet 1944.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Séance du 15 avril 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Leynen, directeur.

Sont présents : MM. Buttgenbach, Delhaye, De Wilde-man, Dubois, Fourmarier, Henry de la Lindi, Rodhain, Schouteden, membres titulaires; MM. Burgeon, Delevoy, Duren, Lathouwers, Mouchet, Passau, Robyns, Van den Abeele, Van Straelen, membres associés et Devroey, Secrétaire général ff.

Absent et excusé : M. Marchal.

La chimiothérapie des trypanosomiases (2^e partie).

M. Dubois expose la deuxième partie de son mémoire consacré à *La chimiothérapie des trypanosomiases*. Cette partie concerne l'antimoine et ses composés, les substances organiques (dérivés de la benzidine du triphényl-méthane, de l'acridine, le Bayer 205) et, enfin, les dérivés plus récemment étudiés de la guanidine.

Le plan suivi est toujours le même : la part principale est réservée au traitement de la trypanosomiase humaine, mais il est aussi fait une certaine place à la pharmacologie générale et à l'expérimentation ainsi qu'à la thérapeutique vétérinaire.

M. Dubois propose que, vu la difficulté de se tenir au courant actuellement de la littérature internationale, la publication de ce mémoire soit différée, ou peut-être que le chapitre de l'antimoine soit joint à la première partie et que le chapitre des substances organiques soit réservé pour former avec les considérations générales et théo-

**SECTIE DER NATUURLIJKE EN GENEESKUNDIGE
WETENSCHAPPEN**

Zitting van 15 April 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Leynen*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Buttgenbach, Delhaye, De Wildeéan, Dubois, Fourmarier, Henry de la Lindi, Rodhain, Schouteden, titelvoerende leden; de heeren Burgeon, Delevoy, Duren, Lathouwers, Mouchet, Passau, Robyns, Van den Abeele, Van Straelen, buitengewoon leden en Devroey, wd. Secretaris-generaal.

Is afwezig en verontschuldigd : de heer Marchal.

De chimietherapie van de thypanosomiases (2^{de} deel).

De heer Dubois geeft een overzicht van het tweede deel van zijn aan *De chimietherapie van de trypanosomiases* gewijde verhandeling. Dit deel heeft betrekking op het antimonium en zijn verbindingen, de organische stoffen (afgeleid van de benzidine van de triphenylmethane, van de acridine, van Bayer 205) en, tenslotte, de onlangs bestudeerde verbindingen van de guanidine.

Het gevolgd plan bleef hetzelfde : het voornaamste gedeelte wordt voorbehouden aan de behandeling van de menschentrypanosomiase, maar er wordt tevens een zekere plaats gegund aan de algemeene pharmacologie en de proefnemingen alsmede aan veeartsenijtherapie.

De heer Dubois stelt voor dat ten aanzien van de moeilijkheden zich thans op de hoogte te houden van de wereldliteratuur, de bekendmaking van deze verhandeling zou worden uitgesteld, of dat het hoofdstuk over het

riques une deuxième et dernière partie à paraître ultérieurement (après la guerre).

Après un échange de vues auquel prennent part MM. *Rodhain, Duren et De Wildeman*, la section décide l'impression du travail de M. *Dubois* dans la collection des *Mémoires in-8°*.

A propos de médicaments antilépreux. IV. *Strophantus*.

M. *De Wildeman* présente la suite des données qu'il a réunies pour son travail d'ensemble intitulé : *A propos de médicaments antilépreux*.

Dans ce quatrième fascicule, il examine les *Strophantus* dont plusieurs espèces existent au Congo; ces espèces ont été relevées avec leurs propriétés.

Il cite parmi les plantes utilisées en médecine les *Str. Kombe*, *Str. Gratus* et *Str. Hispidus*, renfermant des strophantines de caractères différents qui ont été signalés comme K-Strophantine, G-Strophantine et N-Strophantine suivant qu'elles proviennent de l'une des trois espèces citées. La K-Strophantine serait moins toxique que les autres et s'accumulerait moins dans l'organisme en particulier d'après les recherches des D^{rs} *Fraenkel et Schwartz*, mais comme dans ces derniers temps des accidents mortels se sont produits d'après des médecins français avec de la Strophantine, il conviendrait de faire reprendre les études sur les plantes congolaises de ce genre et de spécifier dans l'emploi de ces substances leur origine botanique. Il fait également ressortir que si un *Strophantus* a été signalé au Cameroun par *Oberdoerffer et Gehr*, comme utilisé contre la lèpre, sans que l'on puisse expliquer son action, il faut rappeler qu'en Amérique les vétérinaires ont employé les digitaliques, groupe dans lequel entrent les Strophantines, pour guérir les maladies occasionnées au bétail par la Nielle des blés, qui a été considérée par *Oberdoerffer et Gehr* comme une des causes de la lèpre en Europe et qui a passé en Amérique.

antimonium bij het eerste deel zou gevoegd worden en dat het hoofdstuk van de organische stoffen voorbehouden zou blijven om, samen met de algemeene en theoreti sche beschouwingen een tweede en laatste deel uit te maken dat later (na den oorlog) van de pers zou komen.

Na een gedachtenwisseling waaraan de heeren *Rodhain*, *Duren* en *De Wildeman* deelnemen, besluit de sectie dat het werk van den heer *Dubois* in de *Verhandelingenreeks* in-8° zal uitgegeven worden.

Naar aanleiding van anti-leprageneesmiddelen. IV. *Strophantus*.

De heer *De Wildeman* geeft een uiteenzetting van de gegevens die hij verzameld heeft voor zijn algemeen werk : *A propos de médicaments antilépreux*.

In dit vierde boekdeel, onderzoekt hij de *Strophantus*, waarvan verschillende soorten in Congo bestaan; deze soorten en hun eigenschappen werden behandeld.

Onder de door de geneeskunde aangewende planten vermeldt hij de *Str. Kombe*, *Str. Gratus* en *Str. Hispidus* die Strophantines bevatten van uiteenloopenden aard : K-Strophantine, G-Strophantine en N-Strophantine naar gelang zij van een dezer drie soorten voortkomen. De K-Strophantine zou minder toxiek zijn dan de andere en zou zich minder in het organisme ophoopen, volgens de onderzoeken van Drs Fraenkel en Schwartz; daar, in den laatsten tijd, zich echter dodelijke gevallen hebben voorgedaan met de Strophantine, volgens Fransche geneesheeren beweren, bestaat er aanleiding de studies op de Congoleesche planten van deze soort te doen hernemen en, bij het aanwenden dezer geneesmiddelen, hun botanischen oorsprong duidelijk te maken. Hij legt er tevens den nadruk op, dat, zoo het waar is dat in Cameroun, door Oberdoerffer en Gehr, een *Strophantus* wordt vermeld als benuttigd tegen de lepra zonder dat van zijn uitwerking een uitleg kan worden gegeven, moet er worden aan herinnerd dat in Amerika de veeartsen gebruik

Après avoir fourni quelques renseignements, M. De Wildeman répond à quelques questions posées par MM. Dubois et Rodhain.

La section décide l'impression de l'étude de M. De Wildeman dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les publications suivantes :

1. *Mededeelingen der Landbouwhoogeschool en der Opzoekingsstations van den Staat te Gent*, années 1939, n°s 1 à 4; 1940, n°s 1 à 4; 1941, n°s 1 à 4 et 1942, n°s 1 à 4.
2. *Berichten van de Afdeling Handelsmuseum van het Koloniaal Instituut, Amsterdam* :
 - a) N° 195, W. SPOON : *Een paalwormproef in Nederland met Indische en Surinaamsche houtsoorten.*
 - b) N° 197, W. SPOON : *Vaten uit Indisch hout.*

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 15 h. 30.

hebben gemaakt van de digitalieken, groep waartoe de Strophantines behooren, om de ziekten te genezen die het vee besmetten door den Brand in het koren, die Oberdoerffer en Gehr voor een van de oorzaken van de lepra in Europa houden en die naar Amerika is overgegaan.

Na enkele inlichtingen te hebben verstrekt, antwoordt de heer De Wildeman op de door de heeren *Dubois* en *Rodhain* gestelde vragen.

De sectie beslist deze studie van den heer *De Wildeman* in de *Verhandelingenreeks* in-8° uit te geven.

Present-exemplaren.

De *Secretaris-generaal* brengt volgende publicaties aan :

1. *Mededeelingen der Landbouwhoogeschool en der Opzoekingsstations van den Staat te Gent*, jaren 1939, n^{rs} 1 tot 4; 1940, n^{rs} 1 tot 4; 1941, n^{rs} 1 tot 4, en 1942, n^{rs} 1 tot 4.
2. *Berichten van de Afdeeling Handelsmuseum van het Koloniaal Instituut, Amsterdam* :
 - a) N^r 195, W. SPOON : *Een paalwormproef in Nederland met Indische en Surinaamsche houtsoorten.*
 - b) N^r 197, W. SPOON : *Vaten uit Indisch hout.*

De gebruikelijke dankbetuigingen worden aan de schenkers overgemaakt.

De zitting wordt te 15 u. 30 opgeheven.

Séance du 20 mai 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Leynen, directeur.

Sont présents : MM. Buttgenbach, Delhaye, De Wildeman, Dubois, Rodhain, Schouteden, membres titulaires; MM. Delevoy, Duren, Mathieu, Passau, Polinard, Van den Abeele, membres associés et Devroey, Secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. Marchal et Mouchet.

M. le *Président* adresse à M. *Mouchet*, blessé dans un récent bombardement, les vœux de la section en vue d'un prompt rétablissement.

Plantes pour la soif.

M. *De Wildeman* présente sa note intitulée : *Plantes pour la soif*, dans laquelle il relève plusieurs espèces congolaises utilisées par les indigènes pour se procurer un liquide consommable afin de calmer leur soif.

A côté des liquides obtenus par coupe et saignée d'organes végétaux, se rangent des sécrétions naturelles ou accidentielles des troncs, des branches et surtout des fleurs.

L'auteur insiste sur l'utilité que présenterait l'étude systématique de ces exsudats, tant au point de vue phytochimique que de la phyto-physiologie et même de la physiologie humaine. (Voir p. 324.)

M. *De Wildeman* répond à quelques questions complémentaires que lui pose M. *Rodhain*.

Zitting van 20 Mei 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Leynen*, Directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Buttgenbach, Delhaye, De Wildeman, Dubois, Rodhain, Schouteden, titelvoerende leden; de heeren Delevoy, Duren, Mathieu, Passau, Polinard, Van den Abeele, buitengewoon leden en Devroey, wd. Secretaris-generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren Marchal en Mouchet.

De heer *Voorzitter* richt tot den heer *Mouchet*, die onlangs bij een bombardement gekwetst werd, de wenschen van de sectie met het oog op een spoedig herstel.

Planten tegen den dorst.

De heer *De Wildeman* dient een nota in, getiteld : *Planten tegen den dorst*, in welke nota hij de onderscheiden Congoleesche soorten aanstipt die door de Inlanders worden aangewend als een verbruikbaar vocht om den dorst te laven.

Nevens de vochten die bekomen worden doorinsnijdingen of aftappingen van gewassen, komen de natuurlijke of toevallige afscheidingen op stammen, takken en, inzonderheid, op bloemen in aanmerking.

De auteur legt den nadruk op het nut dat door de stelselmatige studie van deze exsudaten geboden wordt, zowel ten aanzien van de phyto-chemie als van de phytophysiologie, en zelfs van de menschen-physiologie. (Zie blz. 324.)

De heer *De Wildeman* antwoordt op enkele bijkomende vragen die hem door den heer *Rodhain* worden gesteld.

**Les plus belles pépites extraites des gisements aurifères
de la Compagnie Minière des Grands Lacs Africains.**

M. Passau résume l'étude qu'il a rédigée sous le titre : *Les plus belles pépites extraites des gisements aurifères de la Compagnie Minière des Grands Lacs Africains.*

Après avoir rappelé les principales théories émises pour expliquer la formation des pépites, l'auteur décrit un certain nombre de pépites remarquables quant à la forme ou au poids, extraites dans les gisements de la Minière des Grands Lacs.

Il passe ensuite en revue les données se rapportant aux plus grosses pépites découvertes dans d'autres gisements congolais, ainsi que dans les différentes parties du monde.

La communication de M. Passau est illustrée d'une abondante documentation photographique.

La section en décide l'impression dans la collection des *Mémoires in-4°*.

MM. Buttgenbach et Polinard posent quelques questions complémentaires à M. Passau.

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les publications suivantes :

- 1° Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft in Hamburg : *Pestband zum 70 jährigen Bestehen der Geographischen Gesellschaft in Hamburg*, Hamburg, 1944.
- 2° Koloniaal Instituut, Amsterdam : *Inlichtingen en onderzoeken van de afdeeling handelmuseum in 1943*, Amsterdam, 1944.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 16 heures.

De schoonste pepieten die werden aangetroffen in de Goudlagen van de « Compagnie Minière des Grands Lacs Africains ».

De heer Passau vat de studie samen die hij heeft opgesteld onder den titel : *De schoonste pepieten die werden aangetroffen in de goudlagen van de « Compagnie Minière des Grands Lacs Africains ».*

Na aan de verschillende theories, voorgesteld om de vorming van de pepieten uit te leggen, te hebben herinnerd, beschrijft de auteur een zeker aantal pepieten die, wat vorm en gewicht betreft, merkwaardig zijn en in de lagen van de « Minière des Grands Lacs » werden aangetroffen.

Hij onderzoekt vervolgens de gegevens die betrekking hebben op de grootste, in andere Congoleesche lagen alsmede in de onderscheiden werelddeelen aangetroffen pepieten.

De memedeeling van den heer Passau is met talrijke foto's verlucht.

De Sectie beslist dit werk uit te geven in de *Vanhandelingenreeks* in-4°.

Door de heeren Buttgenbach en Polinard worden aan den heer Passau enkele aanvullende vragen gesteld.

Present-exemplaren.

De *Secretaris-generaal* legt op het kantoor de volgende tijdschriften neer :

1. Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft in Hamburg : *Pestband zum 70 jährigen Bestehen der Geographischen Gesellschaft in Hamburg*, Hamburg, 1944.
2. Koloniaal Instituut, Amsterdam : *Inlichtingen en Onderzoeken van de afdeeling Handelsmuseum in 1943*, Amsterdam, 1944.

Tot de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen gericht.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

É. De Wildeman. — Plantes pour la soif. II.

En 1934, nous avons présenté à cette section de l'Institut une note sur des plantes (1) qui étaient, dans la Colonie, comme dans d'autres régions tropicales et subtropicales, utilisées par les indigènes pour se procurer rapidement de l'eau. Nous avions rappelé que parmi les premiers à s'occuper de cette question pour l'Afrique centrale il fallait citer le Prof^r H. Lecomte (1894) (Muséum de Paris) et Ém. Laurent (1902).

En relevant les espèces congolaises signalées comme laissant écouler de blessures faites à leurs tiges ou à leurs racines un liquide consommable, et en attirant l'attention sur l'intérêt, à plusieurs points de vue, de poursuivre leur étude, nous avions rappelé d'autres plantes : américaines, asiatiques et australiennes, qui toutes, à proprement parler, ne peuvent entrer dans la même catégorie de végétaux, tels :

- Brosimum galactodendron* Don; Galactodendron utile
H. B. et K. (Urticacées).
Brosimopsis acutifolia (Hub.) Ducke (Artocarpacées).
Couma macrocarpa (Apocynacées).
— *guianensis* Aubl. (Apocynacées).
— *utilis* Muell. Arg. (Apocynacées).
Mimusops sp. (Sapotacées).
Ravenala madagascariensis Gmel. (Scitaminacées).
Costus afer Ker (Zingibéracées).
Agave sp. (Liliacées).
Aloe sp. (Liliacées).
Cocos nucifera L. (Palmacées).
Elaeis guineensis Jacq. (Palmacées).
— *melanococca* Gaertn. (Palmacées).
Astrocaryum sp. (Palmacées).
Raphia sp. (Palmacées).

(1) É. DE WILDEMAN, Plantes pour la soif (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, V, 1934, n° 1, pp. 131-157).

- Nipa fruticans* Thunb. (Palmacées).
Arenga sp. (Palmacées).
Plectocoma elongata Bl. (Palmacées).
Bambusa sp. (Graminacées).
Gnetum nodiflorum Brongn. (Gnétacées).
Ceiba sp. (Malvacées).
Vitis sp. (Vitacées).

sans épuiser le sujet; la plupart sont, pour la présence d'eau ou de liquides aqueux, de leurs origine et composition fort mal connues.

Dans notre dossier sur des plantes à liquides laticifères, beaucoup de plantes sont citées comme possédant des propriétés analogues.

Nous avions, pour la Colonie, rappelé des représentants des familles : Moracées, Vitacées, Connaracées, Légumino-sacées, Rhamnacées, Hernandiacées, Capparidacées. Mais des espèces d'autres familles jouissent probablement au Congo de mêmes propriétés.

Pour calmer la soif, les hommes de toutes les régions du globe utilisent beaucoup de productions végétales; ils savent que des fruits (qui ne sont pas de première qualité au point de vue du goût), les feuilles, les tiges et les rameaux d'arbres, de plantes herbacées machonnés, occasionnent dans la bouche une salivation qui, indirectement, calme la soif.

Il serait intéressant de reprendre cette question, car examinée de près elle se montre, comme tous les phénomènes de biologie végétale, assez compliquée. Elle entre dans le chapitre « Boissons », jouant dans l'alimentation de l'homme et des animaux, dans toutes les régions du monde, un rôle important.

Pour l'Afrique, où la question « alimentation » préoccupe tous les Gouvernements, les « boissons » mériteraient une étude détaillée, comme nous le demandions en 1934. Bien peu de choses semblent avoir été faites dans cette direction.

Avant cette époque et depuis, on s'est, dans les colonies tropicales et dans notre Congo, préoccupé de fournir aux

indigènes une eau potable et l'on a, dans les centres urbains, cherché à créer une distribution d'eau, à installer des bornes fontaines, à protéger les points d'eau et les sources contre la contamination.

Mais l'utilisation de l'eau devrait non seulement être suivie là où l'indigène plus ou moins détribalisé est en contact régulier avec des Européens, mais dans les régions où il est encore presque totalement livré à lui-même et où il ne peut être question d'établir une distribution d'eau et très difficile d'organiser une surveillance des sources auxquelles l'homme s'approvisionne d'eau.

Il faudrait, dans ces milieux, se préoccuper d'un examen des boissons et des conditions dans lesquelles l'homme trouve l'eau dont il a absolument besoin. Suivant les conditions de récolte de l'eau, celle-ci peut être contaminée ou contenir des substances nocives et cela est d'autant plus important que c'est souvent en cas de grandes sécheresses et de disettes, fréquentes en Afrique là où les forêts manquent ou ont été, par des pratiques culturelles mal équilibrées, fortement diminuées, que l'indigène utilise des procédés particuliers, pour se procurer de l'eau, qui devraient être mieux connus.

Vu l'importance de l'eau ⁽¹⁾, nous l'avions placée en tête des produits liquides à étudier dans le vaste problème de l'alimentation des :

Indigènes vivant dans leur milieu au sein de la nature
dont ils font partie.

Indigènes détribalisés, en rapport régulier avec le
Blanc, pouvant acquérir les vivres appropriés à leur
nouveau genre de vie.

En 1937, en attirant l'attention sur les liquides divers préparés par le Noir, nous ajoutions : « Nous citerons pour mémoire l'eau; ce véhicule par excellence de bien

⁽¹⁾ E. DE WILDEMAN, Le problème de l'alimentation des Indigènes (*Inst. Col. intern.* XXIV^e session, 1939, Rome, Bruxelles, 1939, annexe III, p. 235).

des substances, a trop peu été étudié chez nous. Inutile d'ailleurs d'insister longuement sur le problème de l'eau; son importance à toute une série de points de vue est admise, pensons-nous, par tous » (¹).

Dans ses études de géographie humaine, le Prof^r Max. Sorre a fait ressortir l'importance de l'eau, véhicule de substances alimentaires et des excréta (²).

Nous avions mis sous les yeux des chercheurs une phrase de MM. Tanon et Richet; elle reste à signaler : « Dans les pays chauds, les maladies d'origine hydrique ont une importance plus considérable encore que dans les pays tempérés. Elles commandent souvent, avec le paludisme, le succès d'une expédition, car les germes et les parasites qui vivent dans l'eau trouvent dans ces climats des conditions de température favorable à leur développement et souvent un milieu assez riche en matières organiques pour qu'ils s'y multiplient abondamment. De plus, ces eaux conviennent à des hôtes intermédiaires : Cyclopes, Planorbes, Bullimes, etc., ce qui en augmente encore le danger ».

Mais, même à l'état naturel, l'eau est rarement totalement privée de matières étrangères et les liquides formés dans les végétaux ne sont pas toujours mieux à l'abri que les eaux terrestres; ils peuvent véhiculer des microbes variés, des substances toxiques, raisons suffisantes pour que leur étude soit approfondie.

Dans les régions tropicales les boissons indigènes sont d'origines variées et il est souvent difficile de définir si elles sont employées pour : assouvir la soif, servir de véhicule à l'alimentation proprement dite, ou comme médicament.

Des boissons à base végétale peuvent être très différentes des liquides naturels formés dans des organes végétaux au moins partiellement vivants et provenir : de

(¹) E. DE WILDEMAN, Les problèmes de l'alimentation de l'indigène au Congo belge (*Le Matériel colonial*, 27^e année, n° 2, février 1937).

(²) MAX SORRE, Fondements biologiques de la géographie humaine, Paris, 1943, p. 220.

macérations, infusions, décoctions, fermentations ou distillations plus ou moins sommaires, d'organes végétaux; ce n'est pas sur ce genre de boissons que nous insisterons pour le moment, ils font partie d'un autre chapitre de l'« alimentation » ou de la « médecine indigène ».

Mais à côté des liquides obtenus par coupe et saignée d'organes végétaux, se rangent des sécrétions naturelles ou accidentelles des troncs, branches et surtout fleurs, de liquides plus ou moins sucrés, gommeux, mucilagineux, transparents ou non. C'est le cas des miellées plus ou moins abondantes et dont certaines ont été particulièrement signalées en Australie chez des Protéacées des genres : *Banksia*, *Grevillea*, *Hakea*, *Telopia*, *Lambertia* dont les fleurs peuvent secréter, au moment de pleine floraison, en quantité plus ou moins forte, surtout après une nuit chaude et humide, des liquides très recherchés par les indigènes ⁽¹⁾.

Nous n'insisterons pas longuement sur ⁽²⁾ des liquides laticiformes : latex vrais à caoutchouc, gutta-percha ou résines, lait de cocotier, etc. Plusieurs sont cependant bus par les indigènes, et souvent avec plaisir par les enfants, qui les recherchent pour leur goût parfois sucré ⁽³⁾ ou pour remplacer le lait de vache, plus souvent probablement comme médicaments, occasionnant parfois, comme cela a été observé au Congo, des inconvénients sérieux.

Peckolt a signalé au Brésil l'emploi par les enfants du latex du *Chrysophyllum brasiliense* DC. (Sapotacées), comme succédané ⁽⁴⁾ du lait; le latex du *Mimusops Balata*

⁽¹⁾ Cf. J. H. MAIDEN, *Us. nat. pl. Australia*, 1889, pp. 16, 33.

⁽²⁾ Nous avons étudié le latex, en particulier chez les Euphorbiacées, dans un mémoire présenté en 1942 à l'Institut Royal Colonial Belge et qui, par suite des circonstances, n'a pas encore paru mais va sortir des presses.

⁽³⁾ Cf. *Achras australis* R. Br. [Sapota australis A. DC., *Sideroxylon australe* (Benth. et Hook.)]; J. H. MAIDEN, *Austral nat. plants*, 1889, p. 4.

⁽⁴⁾ PECKOLT, in *Ber. Pharm. Gesells.*, Berlin, 1904, pp. 28-48.

Gaertn., de la même famille, qui fournit la Balata commerciale, est considéré comme comestible à l'état liquide et à l'état semi-solide; sous cette dernière forme, les indigènes des Guyanes l'étendraient sur le pain en guise de beurre (¹). Les *Mimusops parvifolia* R. Br. du Queensland et de l'Australie et autres voient leur latex, purs ou mélangés à de l'eau, être employés comme succédané du lait de vache. Il en est de même des latex de représentants d'autres familles végétales; ceux des *Hevea* (Euphorbiacées) sont souvent utilisés dans l'alimentation des indigènes du Brésil, comme ceux d'Asclépiadacées : *Gymnena lactiferum* (L.) R. Br. (*Asclepias lactifera* L.), etc.

Nous avons fait allusion antérieurement à certains de ces liquides et il serait utile de revenir sur eux, sur leur constitution chimique et sur leur valeur alimentaire ou médicinale.

Nous devons faire allusion spécialement dans cette catégorie à des liquides clairs, transparents, fréquents chez les plantes, qui peuvent être produits saisonnièrement ou à un stade en rapport avec l'âge du végétal (²).

L'étude des liquides végétaux aqueux, clairs, se complique au point de vue chimique parce que ceux plus ou moins mucilagineux auxquels nous faisions allusion en 1934 sont à ranger dans la catégorie des liquides pouvant s'écouler par coupe ou saignée et se rapprochent fortement des liquides potables; ils sont d'origines physiologiques différentes, passant des liquides presque totalement formés d'eau à des liquides troubles, laiteux ou gommeux : gomme soluble, telle celle des *Acacia*, gomme-résines ou résines, tels ceux des Conifères, plus ou moins denses, constituant ainsi une série de produits entre les types desquels on trouve tous les intermédiaires.

(¹) Cf. P. GRELOT, *Origine botanique des caoutchoucs et des gutta-perchas*, Nancy, 1899, p. 243.

(²) Cf. E. DE WILDEMAN, Les latex. Leurs rôles chez les végétaux et leurs utilisations par l'homme (*Bull. Acad. roy. de Belgique*, Cl. des Sc., 5^e sér., t. XXVII, 1941, pp. 361-365).

Sans nous étendre sur ces liquides, nous attirerons l'attention sur certains d'entre eux qui devraient faire l'objet d'études phyto-chimiques, phyto-physiologiques et peut-être de physiologie humaine.

Il serait utile d'essayer de dresser une liste, la plus complète possible, de toutes les plantes capables de fournir, par coupe ou incision, des liquides plus ou moins chargés de substances organiques, afin d'étudier leurs propriétés alimentaires ou industrielles et leur formation très variables, suivant les milieux : interne ou externe.

Cette énumération, accompagnée de citations bibliographiques, difficiles à réunir, démontrerait combien peu de ces substances ont été étudiées en détails et combien de théories ont été échafaudées sur des observations trop peu nombreuses ou exceptionnelles; elle montrerait aux phyto-chimistes que, malgré les dires de certains d'entre eux, il reste dans ce domaine beaucoup à faire à tous les points de vue : scientifique et économique.

Se préoccupant, en 1889 et antérieurement, de l'alimentation des indigènes en Australie, J. H. Maiden avait envisagé la question « Eau et cidres » d'origine végétale et s'était arrêté sur les *Eucalyptus*. S'ils ne sont pas indigènes en Afrique, ils y ont été introduits dans ces dernières années en plus ou moins grand nombre et il y a lieu de se demander à leur propos si, durant leur acclimatation dans le nouveau milieu, ils ont conservé leurs propriétés et, entre autres, celle de laisser couler par saignée ou coupe un liquide buvable qui pourrait appartenir à de nombreuses espèces, dont plusieurs n'ont pas été expérimentées. Il n'est nullement certain qu'une espèce possède dans tous ses individus cette propriété; celle-ci pourrait dépendre de divers facteurs climatiques ou microclimatiques, l'air, le sol devant avoir sur la production et la circulation des liquides dans la plante une grande influence.

Nous n'essayerons pas de faire l'histoire des introductions des *Eucalyptus* au Congo belge, ni l'examen des

résultats de leur culture, d'ailleurs souvent encore peu précisés.

Des *Eucalyptus* ont été introduits dans la plupart des régions du Congo. Au Katanga, les Sociétés et le Comité Spécial ont planté de ces essences et ce dernier en a fait mention dans ses rapports annuels; le B. C. K. a fait cultiver des *Eucalyptus* dans ses concessions avec des résultats variés.

La plupart des forestiers congolais ont fait allusion aux *Eucalyptus* pour le reboisement absolument nécessaire en Afrique centrale, comme nous l'avons fait remarquer il y a des années; malheureusement, la reforestation n'a pas toujours été envisagée sérieusement et nous nous rappelons une réunion où, en la présence d'un Ministre des Colonies, la discussion fut portée sur les forêts congolaises et où nous fûmes amené, à propos du Bas-Congo et du Kasai, à donner notre opinion sur la nécessité d'un reboisement. Le Ministre ne put cacher son étonnement et nous répondit : « Comment ? Reboiser dans une région telle que l'Afrique centrale où les forêts sont si denses ! » Mais sans entrer dans une plus ample discussion, il quitta la réunion.

M. G. Delevoy, dans *Question forestière au Katanga*, t. III, p. 83-124, a étudié d'une manière générale la valeur des *Eucalyptus* pour l'Afrique et a pu relever de nombreux renseignements auxquels nous renverrons.

Les *Bulletin de l'Agriculture au Congo belge* ont fait de fréquentes allusions à la culture et à l'introduction de ces espèces, mais surtout au point de vue de leur utilisation, pour les essences et les tanins; nous ne les citerons pas, n'ayant pas à attirer l'attention sur des propriétés de valeur indiscutable, au point de vue industriel et médical; à ces dernières nous avons fait allusion dans l'examen des plantes contre la lèpre et le Dr Dekeyzer est revenu sur elles dans le compte-rendu de son voyage aux îles Hawaï⁽¹⁾. Nous exposerons ultérieurement l'état peu

(1) L. DEKEYZER, *Considérations sur la lèpre aux îles Hawaï*, Bruxelles, 1911.

avancé des recherches sur les essences des *Eucalyptus* et leur variation chimique.

Pour le Bas-Congo, sous l'influence du Fr. Gillet, de Kisantu, peuvent être citées les introductions de :

Eucalyptus calophylla R. Br.

- *capitellata Sm.*
- *citriodora Hook.*
- *corynocalyx v. Muell.*
- *creba v. Muell.*
- *eximia Schum.*
- *ficifolia v. Muell.*
- *goniocalyx v. Muell.*
- *Gunnii v. Muell.*
- *hemiphloia v. Muell.*
- *Lehmannii Preiss.*
- *leucoxylon v. Muell.*
- *longifolia Link.*
- *maculata Hook.*
- *Maideni v. Muell.*
- *marginata Sm.*
- *melliadora A. Cunn.*
- *paniculata Sm.*
- *pilularis Sm.*
- *piperita Sm.*
- *polyanthemos Schau.*
- *pulverulenta Sm.*
- *punctata DC.*
- *resinifera Sm.*
- *robusta Sm.*
- *rostrata Schl.*
- *rudis Endl.*
- *saligna Sm.*
- *Stuartiana v. Muell.*
- *tereticornis Sm.*
- *viminalis Labill.*

Plusieurs de ces espèces ne se sont probablement pas acclimatées au Congo et auront disparu des cultures de Kisantu et d'autres stations d'essais congolaises. Mais les espèces actuellement existantes, celles à l'essai dans des stations et non relevées ci-dessus, ont-elles conservé leurs caractères utilitaires, ne pourraient-elles acquérir dans

certaines des régions où elles ont été introduites, soit sèches, soit humides, la propriété de laisser écouler par coupe de leurs racines ou sectionnement de leur tronc ou de leurs branches, une eau plus ou moins potable ?

J. H. Maiden (¹) rappela comment les indigènes se procurent de l'eau au détriment des « Malle », c'est-à-dire des *Eucalyptus*. Ils reconnaissent les arbres riches en eau, valant la peine d'être exploités, par la densité de leur feuillage. Ils creusent autour de la base du tronc un sillon profond de quelques pouces, mettant à nu les racines parallèles à la surface du sol et les coupent au niveau du tronc; ils les retirent du sol sur plusieurs pieds de long. Ces racines sont débitées en morceaux d'environ 9 pouces de long; ceux-ci sont placés par un de leurs bouts dans un récipient qui recueille le liquide. Cette méthode est employée par tous les indigènes dans les régions arides; parfois des morceaux sont directement portés à la bouche. Cette méthode est souvent aussi utilisée en Australie pour d'autres essences.

Le nombre d'*Eucalyptus* que nous relevons comme capables de fournir des liquides aqueux par coupe ou blessures de certains de leurs organes est, relativement au nombre des espèces du genre, faible; mais cette propriété pourrait être partagée par d'autres espèces et il conviendrait de rechercher les rapports qui pourraient exister entre la formation d'essences, de Kinos, etc., et celle, dans les tissus, de liquides aqueux potables.

Ce caractère est-il général, d'acquisition relativement récente, régressif ou progressif ? Est-il définitivement fixé ou peut-il se perdre ou se transformer ?

Les *Eucalyptus incrassata* Labill., *E. gracilis* F. v. Muell., *E. microtheca* F. v. Muell., *E. oleosa* F. v. Muell., *E. Reveretiana* F. v. Muell. donnent, par sectionnement ou saignée du tronc ou de leurs racines, un liquide en général incolore en plus ou moins grande quantité, plus ou moins acidulé.

(¹) J. H. MAIDEN, *Useful native plants of Australia*, 1889, p. 1.

L'*E. gracilis* F. v. Muell. est considéré comme un arbre à bois de valeur ⁽¹⁾, mais de taille trop réduite pour être d'usage courant; son essence renferme dans les jeunes tiges et les feuilles : cinéol, d pinène, aromadendrène, aromadendral, pas de phellandrène.

L'*E. incrassata* Labill. paraît peu étudié, les feuilles et les jeunes rameaux donnent de l'huile essentielle.

E. microthea F. v. Muell. est un arbre à bois rouge, très dur et résistant; l'essence renferme : phellandrène, sesquiterpène, pinène, cinéol et des acides libres.

Les racines de l'*E. oleosa* F. v. Muell. renfermeraient du tanin; l'essence : aldéhyde cinnamique, cinéol, traces de phellandrène, pinène, aromadendral, sesquiterpène.

L'*E. Riveretiana* F. v. Muell. semble avoir été peu étudié chimiquement; le liquide sécrété acidulé, incolore rappellerait celui de l'*E. Gunnii*.

Quant aux *Eucalyptus Gunnii* Hook. f., le « Cider Gum » de Tasmanie, et l'*E. viminalis* Labill., ils donnent par exsudation ou par entailles du tronc un liquide plus ou moins épais, qui peut être converti en une sorte de cidre. Cette exsudation serait, d'après certains auteurs, due à la présence d'insectes perforants.

L'*E. Gunnii* Hook. f., donne un bois de valeur secondaire; l'écorce et les feuilles renfermeraient du tanin, la manne qui exsude serait pour Baker et Smith constituée par : mélitose (galactose, dextrose, lévulose), saccharose, mucilage, raffinose, arabinose, pectine, cire, en proportions variées suivant les variétés de la plante et les saisons. Les feuilles donnent une essence à : cinéol, d pinène, b phellandrène, sesquiterpène.

L'*E. viminalis* Labill., devient un grand arbre dont le bois varie de qualité et de teintes. Son essence, variant suivant les saisons, renferme : cinéol, phellandrène, d pinène, aromadendrène, sesquiterpène. Une variété de la Nouvelle-Galles du Sud, signalée par Baker et Smith,

(1) Cf. J. H. MAIDEN, *loc. cit.*, pp. 26-28.

ne renfermerait dans son essence pas de phellandrène. Une plante cultivée au Caucase contiendrait : cinéol, d et α pinène, eudesmol, aldéhyde isovalérianique, alcool isomylique, bornéol, aromadendrène.

Cette différence est-elle due au milieu ? L'exsudation se dessèche en une manne et serait formée par un sucre fermentescible et un sucre non fermentescible, peut-être un dextroglucose. Les feuilles renferment du tanin : acide kinotannique, catéchine.

Nous voudrions attirer l'attention des biologistes sur ces *Eucalyptus*, sur les conditions de production de ces liquides aqueux paraissant tantôt formés en grande partie d'eau pure, mais pouvant aussi contenir des sucres, des mucilages, des gommes, des acides organiques, peut-être des ferment. Constituent-ils pour la plante un liquide utile ou un excrétat ? Se produisent-ils pour une même espèce dans toutes les conditions ?

Il y aurait lieu, des côtés scientifique pur, économique et pratique, de suivre au Congo, chez ces végétaux introduits, les phases de la production de ces liquides; ces recherches seraient à comparer à celles de même genre à entreprendre dans d'autres régions sur les mêmes espèces.

Il faudrait chercher à élucider comment, chez ces plantes, souvent affines, suivant origines et conditions de leur développement, le métabolisme cellulaire amène dans la circulation, souvent dans des organes aériens ou souterrains, en transformation, — vaisseaux ou tissus à but spécialisé et défini —, ayant perdu une partie de leur activité, la formation de liquides dans lesquels des substances organiques en suite de polymérisations ou de condensations ont été arrêtées à des stades différents : sucres, amidons, tannoïdes, sels ou acides organiques solubles ou restant en suspension, se trouvent en plus ou moins grande quantité et constituent des liquides allant de l'eau potable presque pure à un exsudat épais, mucilagineux ou sucré.

Séance du 17 juin 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Leynen, directeur.

Sont présents : MM. Delhaye, De Wildeman, Gérard, Rodhain, Schouteden, membres titulaires; MM. Burgeon, Claessens, Duren, Mathieu, Passau, Polinard, Robyns, Van den Abeele, membres associés et Devroey, Secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. Dubois, le chevalier J. Henry de la Lindi, Marchal et Mouchet.

Les minérais de manganèse de la Haute-Lulua.

M. Polinard donne connaissance d'un travail intitulé *Le minéral de manganèse à polianite et hollandite de la haute Lulua*. Se basant sur la mesure des pouvoirs réflecteurs, l'action des réactifs d'attaque sur sections polies, l'analyse chimique, la valeur de la dureté et de la densité, l'auteur a déterminé les deux constituants essentiels du minéral de manganèse de la ligne de faîte Luashi-Lukoshi (cours amont de la Lulua). Ces deux constituants sont la polianite et une hollandite non barytique. A ce sujet, l'auteur discute la classification des manganates à structure microcristalline. Les grenats entrant dans la composition de la gangue ont été déterminés en fonction de leur densité, de leur indice de réfraction et des résultats d'une analyse chimique. Les molécules de spessartine y prédominent nettement. L'origine du minéral pourrait être — partiellement, sinon totalement — attribuée à la destruction de ces grenats manganésifères.

La section décide l'impression de la communication de M. Polinard dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Zitting van 17 Juni 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Leynen*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Delhaye, De Wildeman, Gérard, Rodhain, Schouteden, titelvoerende leden; de heeren Burgeon, Claessens, Duren, Mathieu, Passau, Polinard, Robyns, Van den Abeele, buitengewoon leden en Devroey, wn. Secretaris-generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren Dubois, Ridder J. Henry de la Lindi, Marchal en Mouchet.

De mangaanertsen in Opper-Lulua.

De heer *Polinard* stelt de sectie in kennis met een werk getiteld : *Le minerai de manganèse à polianite et hollandite de la haute Lulua*. Steunend op de maat van het terugkaatsend vermogen, de actie van de aanvalsactieven op gepoleiste deelen, de scheikundige ontleding, de waarde van de hardheid en de densiteit, heeft de auteur de twee hoofdbestanddeelen bepaald van het mangaanerts van de scheidingslijn Luashi-Lukoshi (stroomopwaartsche loop van de Lulua). Deze twee bestanddeelen zijn de polianiet en een niet barytisch hollandiet. Naar aanleiding daarvan, brengt de auteur de rangschikking van de manganaten met microcristalline structuur ter bespreking. De grenaten die den gangsteen samenstellen werden bepaald in verband met hun densiteit, hun refractie-aanwijzing en de uitslagen van een scheikundige ontleding. De spessartine-moleculen hebben er de overhand. Het ontstaan van het erts kan, zooniet in het geheel dan toch gedeeltelijk worden toegeschreven aan de vernietiging van deze mangaan-grenaten.

Présentation d'une étude.

M. Schouteden présente à la section une note du R. P. Schumacher en collaboration avec M. Schoep, intitulée : *Les laves volcaniques du Ruanda*. MM. Delhaye et Polinard sont désignés comme rapporteurs.

Hommage de documents.

Au nom de M. Dubois, absent, M. Rodhain dépose sur le bureau trois notes retraçant les souvenirs médicaux de MM. les docteurs Léon Bertrand, Émile Van Campenhout et Édouard Willems.

Après usage par la *Commission de la Biographie coloniale belge*, ces documents seront déposés à la section historique du Musée du Congo belge.

La séance est levée à 15 h. 30.

De sectie beslist dat de mededeeling van den heer *Polinard* in de *Verhandelingenreeks* in-8° van het Instituut zal uitgegeven worden.

Overhandeling van een studie.

De heer *Schouteden* overhandigt aan de sectie een nota van den E. P. Schumacher, met de medewerking van den heer Schoep, getiteld : *Les laves volcaniques du Ruanda*, De heeren *Delhaye* en *Polinard* worden als verslaggevers aangeduid.

Present-bescheiden.

Namens den heer *Dubois*, die afwezig is, legt de heer *Rodhain* op het bureau drie nota's neder, waarin de medische herinneringen van de heeren doctors Léon Bertrand, Émile Van Campenhout en Édouard Willems opgetekend zijn.

Na door de *Commissie voor de Koloniale Belgische Biografie* in gebruik te zijn genomen, zullen deze bescheiden aan de historische sectie van het Museum van Belgisch-Congo in bewaring worden gegeven.

De zitting wordt te 15 u. 30 opgeheven.

Séance du 15 juillet 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Leynen, directeur.

Sont présents : MM. Buttgenbach, Delhaye, De Wildeman, Dubois, Gérard, Rodhain, Schouteden, membres titulaires; MM. Burgeon, Lathouwers, Mathieu, Passau, Robyns, Van den Abeele, membres associés et Devroey, Secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. Marchal et Mouchet.

M. le Président donne lecture du bulletin de santé relatif au Dr Mouchet, blessé dans le bombardement aérien du 8 mai écoulé. Notre collègue devra subir une nouvelle opération, mais son bras ne semble pas en danger. Le Président lui renouvelle l'expression des vœux affectueux de la section.

Présentation d'une étude.

M. Robyns présente une étude de M. Bastin, intitulée : *Étude comparée micrographique et chimique des feuilles des Artocarpus integrifolia L. et incisa L.*

M. De Wildeman est désigné comme second rapporteur.

Découverte d'une tillite prékundelunguienne dans la Province Orientale (Congo belge).

M. Passau donne lecture d'une étude intitulée : *Découverte d'une Tillite prékundelunguienne dans la Province Orientale (Congo belge)*. Après avoir rappelé les recherches antérieures d'une tillite à la base du système géologique de la Province Orientale, l'auteur rend compte d'une découverte faite en octobre 1939, par M. A. Petitjean, sur le versant droit de l'Ituri et qui établit l'existence d'une formation continentale d'origine glaciaire à la base des couches du Kundelungu de la Province Orientale. (Voir p. 344.)

Zitting van 15 Juli 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Leynen*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Buttgenbach, Delhaye, De Wildeman, Dubois, Gérard, Rodhain, Schouteden, titelvoerende leden; de heeren Burgeon, Lathouwers, Mathieu, Passau, Robyns, Van den Abeele, buitengewoon leden en Devroey, wd. Secretaris-Generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren Marchal en Mouchet.

De *Voorzitter* geeft lezing van het gezondheidsbulletijn van den heer *D^r Mouchet*, die bij het lucht-bombardement van 8 Mei II. gekwetst werd. Onze collega zal een tweede maal moeten geopereerd worden; zijn arm levert echter geen gevaar op. De *Voorzitter* hernieuwt hem te betuiging van de hartelijkste wenschen van de sectie.

Voordrachten van een studie.

De heer *Robyns* draagt een studie voor van den heer *Bastin* : *Étude comparée micrographique et chimique des feuilles des Artocarpus integrifolia L. et incisa L.*

De heer *De Wildeman* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

Ontdekking van een prekundelunguaansche tilliet in de Oost-Provincie (Belgisch-Congo).

De heer *Passau* geeft lezing van een studie getiteld : *Découverte d'une tillite prékundelunguienne dans la Province Orientale (Congo belge)*. Na aan de vorige opzoeken naar een tilliet als basis van het geologisch complex van de Oost-Provincie te hebben herinnerd, maakt de auteur gewag van een ontdekking die, in October 1939, door den heer A. Petitjean gedaan werd op de rechter helling van de Ituri en die het bestaan bewijst

La médecine au Congo belge à la fin du XIX^e siècle.

M. Dubois donne connaissance d'une note qu'il a rédigée en vue de résumer les souvenirs ⁽¹⁾ de quelques anciens médecins du Congo, les docteurs E. Van Campenhout (juin 1890), E. Willems (mai 1896) et L. Bertrand (avril 1897). L'auteur y analyse également une note du Dr C. Mense qui fut médecin à Léopoldville pour le compte de l'État Indépendant du Congo (juin 1885). (Voir p. 350.)

Les laves volcaniques du Ruanda.

M. Delhaye donne lecture de son rapport ainsi que de celui de M. Polinard sur la note du R. P. Schumacher en collaboration avec M. Schoep, intitulée : *Les laves volcaniques du Ruanda.* (Voir p. 360.)

La section se rallie aux conclusions de M. Delhaye, qui propose la publication dans le *Bulletin des Séances de l'Institut*, moyennant condensation de la partie générale ⁽²⁾.

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

- 1^o Ferrand : *Phytotechnie de l'Hévéa.*
- 2^o Publications du Koloniaal Instituut (Amsterdam), Afdeeling Handelmuseum, n^os 196-198-199 et 201.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 16 h. 15.

⁽¹⁾ Les notes retraçant ces souvenirs ont été remises à la Section par le Dr Rodhain, en séance du 17 juin 1944 (voir *Bulletin*).

⁽²⁾ Dans ce but, le manuscrit a été renvoyé aux auteurs, le 11 août 1944.

van een continentale formatie uit de ijsperiode als basis van de Kundelungu-lagen in de Oost-Provincie. (Zie blz. 344.)

De geneeskunde in Belgisch-Congo op het einde van de XIX^e eeuw.

De heer Dubois geeft lezing van een nota die hij heeft opgesteld om de herinneringen van sommige oud geneesheeren van Congo (¹) D^{rs} E. Van Campenhout (Juni 1890), E. Willems (Mei 1896) en L. Bertrand (April 1897), samen te vatten. De auteur ontleent tevens een nota van D^r C. Mense, die te Leopoldstad geneesheer was voor rekening van den Onafhankelijken Congostaat (Juni 1885). (Zie blz. 350.)

De vulcanische lava van Ruanda.

De heer Delhaye geeft lezing van zijn verslag en dat van den heer Polinard over de nota van E. P. Schumacher met de medewerking van den heer Schoep, getiteld : *Les laves volcaniques du Ruanda*. (Zie blz. 360.)

De sectie sluit zich aan bij de conclusies van den heer Delhaye, die voorstelt dit verslag in het *Bulletijn der Zittingen van het Instituut* op te nemen, na het algemeen gedeelte te hebben gecondenseerd (²).

Present-exemplaren.

De Secretaris-Generaal brengt een exemplaar aan van de volgende werken :

1^o Ferrand : *Phytotechnie de l'Hévéa*.

2^o Afleveringen van het Koloniaal Instituut (Amsterdam), Afdeeling Handelmuseum, n^{rs} 196-198-199 en 201.

De gebruikelijke dankbetuigingen worden den schenkers overgemaakt.

De zitting wordt te 16 u. 15 opgeheven.

(¹) De nota's waarin deze herinneringen worden vastgelegd, werden door D^r Rodhain aan de Sectie overhandigd op de zitting van 17 Juni 1944 (zie *Bulletijn*).

(²) Met dit doel werd, op 11 Augustus 1944, het handschrift naar de auteurs teruggezonden.

G. Passau. — Découverte d'une tillite prékundelunguienne dans la Province Orientale (Congo belge).

INTRODUCTION.

En ces dernières années, le service géologique de la Compagnie minière des Grands Lacs africains a été amené à étudier en détail la partie du versant nord de l'Ituri, comprise entre Irumu et Panga.

Cette région, qui s'étend en bordure nord des formations dites du « Kundelungu » de la Province Orientale, est particulièrement propice à leur étude, car elles y sont largement représentées et avec continuité, du substratum au sommet.

Les travaux effectués ont conduit à la découverte d'une tillite à la base des formations du Kundelungu de la région et amené l'établissement d'une échelle stratigraphique nouvelle pour ces terrains.

Le système du Kundelungu du Katanga et le système schisto-calcaire surmonté du système schisto-gréseux du Bas-Congo reposent tous deux sur des tillites; aussi les géologues qui ont parcouru la région nord-est de la Colonie n'ont pas manqué de rechercher l'existence d'une tillite à la base des formations de la Province Orientale, qu'on parallélise avec ces systèmes géologiques.

Ces recherches n'y avaient pas, jusqu'à présent, trouvé de trace probante de l'existence d'une période glaciaire anté-Kundelungu. A deux reprises cependant on a cru en avoir trouvé dans le conglomerat de la Mapunda et dans le conglomerat de May.

1. TILLITES CONNUES.

a) Conglomérat de la Mapunda.

Il existe dans le bassin de la Mapunda, affluent de gauche de l'Ibina, tributaire de gauche de l'Ituri, un

conglomérat entouré de terrains métamorphiques que nous avions de longue date considéré comme étant la tillite de base du système du Lualaba-Lubilash (étage de la Lukuga), malgré l'aspect lithologique des échantillons en notre possession qui le font ressembler au grand conglomérat du Katanga.

L'abondance de blocs de cherts trouvés sur le sol un peu partout, prouvant que les calcaires kundelunguiens de l'Ituri se sont étendus jusqu'à proximité du bassin de la Mapunda, a fait naître chez M. Fl. Schellinck, géologue au service de la Minière des Grands Lacs qui a étudié la région en 1923-1925, l'hypothèse que le conglomérat de la Mapunda pourrait bien être ici, dans la Province Orientale, le représentant de la tillite du Katanga (¹).

Nous nous sommes, à cette époque, rallié à cette hypothèse et en avons même fait état à la réunion à Paris des géologues du Bas-Congo (²); mais ultérieurement nous sommes revenu à notre idée première, lors de l'établissement de la feuille Irumu de la carte géologique du Congo belge au 1/500.000^e dressée par la Commission de géologie du Ministère des Colonies (³).

Des recherches ultérieures ont définitivement établi que ce conglomérat est la tillite de base du système du Karoo; il renferme, en effet, parmi ses éléments constitutifs, des cailloux de silex provenant des calcaires du système du Kundelungu (⁴).

(¹) FL. SCHELINCK, Observations géologiques dans l'Est des territoires africains belges (*Publ. de l'Ass. des Ing. de l'Ecole des Mines de Mons*, année 1931, fasc. 1, pp. 133-134).

(²) Compte rendu de la réunion à Paris des géologues du Bas-Congo (*La Chronique des Mines coloniales*, n° 15, juin 1933, p. 301).

(³) G. PASSAU, R. ANTHOINE, P. MICHOT, *Carte géologique du Congo belge au 1/500.000^e* du Ministère des Colonies, feuille n° 22, IRUMU, Notice.

(⁴) A. LHOEST, Quelques grandes lignes de la Géologie de la concession nord de la Compagnie Minière des Grands Lacs Africains (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. LXIII, 1939-1940, n° 4, janvier 1940, Bull., p. 195).

b) **Conglomérat de May.**

En janvier 1940, M. M. Legraye a décrit le conglomérat du mont May, situé dans la région de Moto, à l'extrême Nord de la Province Orientale, et l'a considéré comme étant d'origine glaciaire. On ne trouve pas cette roche en place⁽⁵⁾.

Plus récemment, en 1941, M. Legraye a fait un rapprochement entre ce conglomérat et certaines tillites de l'Uganda et du Katanga. De déductions en déductions hypothétiques, il l'a assimilé, en conclusion, à la tillite de base du système du Kundelungu du Katanga⁽⁶⁾. Cette façon de voir a été réfutée par M. I de Magnée, qui a fait une étude pétrographique de ce conglomérat.

Le conglomérat de May ne peut être considéré comme le correspondant de la tillite du Katanga; cette tillite, si tillite il y a, est d'âge beaucoup plus ancien⁽⁷⁾.

2. TILLITE PRÉKUNDELUNGUENNE.

En octobre 1939, M. A. Petitjean, chef du service géologique de la région nord de la Minière des Grands Lacs, nous a signalé avoir pu relever une coupe naturelle de la base des formations kundelunguennes dans un affluent de gauche de l'Amundali, affluent de la Yindi, tributaire de droite de l'Ituri.

Cette coupe, des plus intéressantes, montre que la surface des terrains métamorphiques sous-jacents, constitués par des schistes phylladeux redressés, est une surface moutonnée dans les grands replis de laquelle on trouve

(5) M. LEGRAYE, Le conglomérat de May (Moto, Congo belge) (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. LXIII, 1939-1940, n° 4, janvier 1940, Bull., pp. 175-178).

(6) M. LEGRAYE, La tillite de May (Congo belge) et l'âge des formations du Kundelungu (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. LXIV, 1940-1941, n°s 5 et 6, mars et avril 1941, Bull., pp. 162-168).

(7) I. DE MAGNÉE, A propos de l'âge du conglomérat de May (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. LXIV, 1940-1941, n° 9, juillet 1941, Bull. pp. 283-294).

un poudingue à grands éléments très anguleux, à ciment gréseux très friable, qui n'est en réalité qu'une moraine. Ce poudingue est, d'après M. Petitjean, d'origine glaciaire indiscutable.

Le conglomerat de base du Kundelungu, d'origine fluviale, à pâte cohérente, non stratifié, à éléments de nature et de dimensions diverses, roulés, repose sur le poudingue; viennent ensuite vers le haut les grès et schistes du Kundelungu.

Cette découverte est à rapprocher des observations faites anciennement par le général J. Henry, dans le Haut-Ituri (⁸).

Alors qu'à Penghe ce géologue a pu observer, dans le lit de l'Ituri, à la base de son système de Lubudi (Kundelungu inférieur), un conglomerat arkose, à éléments mal roulés, très dur, reposant directement sur une base de granite et de gneiss granitoïde, il signale avoir pu observer, un peu en amont, la coupe ci-après :

G. Granite.

1. Poudingue, de 15 à 25 cm. d'épaisseur sur le granite, par où passe la coupe, mais qui remplit les cavités de la surface accidentée sur laquelle il repose. Ce poudingue, riche en oxyde de fer, est composé d'éléments granitiques subbréchoïdes et s'altère facilement.

2. Conglomérat et arkose, très durs et jaunes.

3 à 5. Grès gris-blanc et arkose.

Le poudingue n° 1 de cette coupe n'est pas signalé comme une tillite, mais il est certainement le vestige d'une période continentale contemporaine de celle observée par M. Petitjean.

Les observations qui précèdent ne se situent pas dans la

(⁸) Colonel J. HENRY, Étude géologique au Congo belge dans la région comprise entre Basoko-Stanleyville à l'ouest, le lac Albert et la Semliki à l'est (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. XLVI, 1922-1923, public. relatives au Congo, pp. 211-212).

cuvette congolaise, mais à sa périphérie, et rien dans les observations faites plus à l'ouest dans la région de la cuvette centrale ne permet d'affirmer que cette tillite s'étend jusque-là.

Ici, en effet, on ne voit à la base des formations du système du Kundelungu que des conglomérats passant latéralement et en verticale à des grès poudinguiformes reposant directement sur le substratum⁽⁹⁾ ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾. Ce sont uniquement des formations torrentielles probablement fluvio-glaciaires.

* Pareil fait ne se limite d'ailleurs pas à la région du Nord-Est du Congo; il a été constaté au Katanga septentrional, par MM. F. Delhaye⁽¹²⁾ et I. de Magnée⁽¹³⁾, que le grand conglomérat du Katanga méridional a comme correspondant dans cette région des dépôts torrentiels et lacustres.

3. CONCLUSIONS.

La découverte de M. Petitjean, sur laquelle nous ne possédons pas pour le moment de plus amples détails, est évidemment d'un grand intérêt scientifique puisqu'elle établit l'existence d'une formation continentale d'origine

(9) Colonel J. HENRY, *op. cit.*, p. 4.

(10) G. PASSAU, Notes sur la géologie de la zone des Stanley-Falls et de la zone de Ponthierville, Province orientale (Congo belge) (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. XXXVI, 1908-1909, Mém., p. 221). — IDEM, La Géologie du bassin de schistes bitumeux de Stanleyville (Congo belge) (*Ibidem*, t. XLV, 1921-1922, public. rel. au Congo pp. 91-143).

(11) Général J. HENRY, Étude géologique et recherches minières dans la contrée située entre Ponthierville et le lac Kivu (*Inst. R. Col. Belge*, Section des Sciences naturelles et médicales, Mém. in-8°, t. II, fasc. 3, 1934).

(12) F. DELHAYE, Les variations de facies du conglomérat inférieur du système du Kundelungu au Katanga (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. XLIII, 1919-1920, public. relat. au Congo, pp. 19-28).

(13) I. DE MAGNÉE, La stratigraphie du Kundelungu dans le Katanga septentrional (note préliminaire), (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. LVII, 1933-1934, public. relat. au Congo, pp. 153-178).

glaciaire, à la base des formations dites du « Kundelungu » de la Province Orientale.

Elle introduit par là, dans l'échelle stratigraphique des terrains anciens de cette province du Congo belge, l'élément qui y faisait défaut. On connaît le rôle prépondérant, si lumineusement défini par M. F. Delhaye (14), joué par cet élément, dans les essais, faits par les géologues coloniaux belges, pour établir la corrélation des terrains anciens des différentes régions du Congo belge et de ceux-ci avec ceux des pays limitrophes.

Bruxelles, le 15 juillet 1944.

(14) F. DELHAYE, Étude critique des essais de corrélation entre le Congo occidental et le Katanga (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. LVIII, 1934-1935, public. relat. au Congo, pp. 89-121).

A. Dubois. — La médecine au Congo belge en fin du XIX^e siècle.

(Résumé de documents inédits.)

Au cours de l'année 1943 mon attention fut attirée par le rapport annuel de l'Entr'aide coloniale. Il y était question — à l'occasion d'une libéralité faite à l'œuvre — d'un colonial qui est, sans doute, le doyen de ceux-ci en Belgique : M. Lindner, né en 1852, qui a résidé en Afrique et en particulier au Congo de 1873 à 1886. Ce fait et, par après, la lecture des mémoires si intéressants — surtout pour la période préstanleyenne — de A. Delcommune me firent songer avec regret au peu que nous connaissions des débuts de l'organisation médicale à la Colonie. S'il existe, en effet, quelques mémoires et récits des premières explorations, il n'a guère été publié de documents médicaux.

Aussi, sous les auspices de la Société Belge de Médecine Tropicale, ai-je sollicité les souvenirs de quelques anciens médecins du Congo. J'ai obtenu des réponses du D^r E. Van Campenhout (juin 1890-novembre 1900), du D^r E. Willems (mai 1896 à juin 1897) et du D^r L. Bertrand (avril 1897 à mai 1899).

J'ai, en outre, retrouvé quelques détails plus anciens encore dans une note imprimée du D^r C. Mense (1), un Allemand qui fut médecin à Léopoldville pour le compte de l'Association Internationale Africaine puis de l'État Indépendant du Congo de 1885 à 1887 (1).

Enfin, au moment où je faisais mon enquête paraissaient deux livres qui ne sont pas sans quelque rapport avec elle. L'un est écrit par un médecin : *Le Prix d'un Empire*, par Meyers; l'autre : *Katanga*, par R. Cornet, cite

(1) La bibliographie de C. Mense dans l'ouvrage de Olpp (2), p. 281, mentionne un Rapport paru en 1888. Publication n° 1 de l'E. I. C. Cet ouvrage ne m'est pas accessible.

les carnets de route du Dr Amerlynck, médecin de l'expédition Bia-Francqui.

Le livre de Meyers a rencontré un accueil suffisamment favorable dans le public belge pour qu'il n'y ait pas lieu de s'y arrêter ici. Au surplus, l'activité de Meyers fut plus militaire que médicale et si elle honore l'auteur et la profession, elle ne rentre pas dans le cadre de l'actuelle enquête. Par ailleurs, je n'ai pas eu connaissance des carnets de route du Dr Amerlynck dont R. Cornet (com. verb.) m'a dit qu'ils traitent surtout de sujets non médicaux.

J'étudierai donc et résumerai seulement ici les documents qui m'ont été confiés par les trois médecins belges cités plus haut et la publication de Mense. Celle-ci montre, en 1888, une organisation médicale tout à fait rudimentaire. Les médecins étaient très peu nombreux et en fait, Mense n'avait plus, au delà de Léopoldville, de collègue. Il estime être le seul médecin pour un territoire égalant la superficie de l'Allemagne, l'Autriche et la France (soit 1,5 million de km²)⁽²⁾. Mense cite à cette occasion l'histoire d'un officier belge du Haut-Ubangi qui, torturé d'insomnies d'origine dentaire dut faire 11 jours de voyage à la descente et 20 à la montée pour se faire extraire une dent.

Le matériel médical était très insuffisant, beaucoup de ce qu'on expédiait n'arrivait pas ou arrivait cassé. Il n'était pas possible d'utiliser le microscope et le manque de fenêtres rendait les travaux délicats difficiles en cas d'orage, en ces constructions primitives.

L'alimentation était assez pauvre. L'alcool et le vin étaient consommés avec modération, car la ration théorique de vin portugais (1/2 bouteille par jour) manquait assez souvent. Mense se déclare du reste partisan d'un usage modéré des boissons alcoolisées et a observé le maxi-

⁽²⁾ En 1896, selon MEYERS (*loc. cit.*), il y avait 14 médecins à la Colonie. Le Dr Etienne qui résidait alors à Boma était une sorte de chef de service et dirigeait un hôpital des Noirs... assez médiocre.

mum de mortalité chez les missionnaires anglo-saxons abstinents totaux.

La situation sanitaire des Européens était mauvaise et l'auteur fait allusion, à propos de l'organisation administrative, aux mutations fréquentes de personnel dues à la mort et à la maladie.

La malaria était générale et il est intéressant de comparer la centaine d'accès de l'auteur avec les rares accès d'un Européen de l'ère de la prophylaxie quinique. L'auteur rattache l'hémoglobinurie à la malaria et la traite par de grosses doses de quinine associées à des boissons abondantes. Il en a observé 22 cas en deux ans dont un chez un noir qui avait habité plusieurs années l'Allemagne et vivait à l'europeenne. L'étiologie et la prophylaxie de la malaria sont encore imprécisées et l'auteur en attache l'importance principale aux miasmes transportés par le vent ou émanant du sol : de là l'importance du site des habitations. Les maisons situées au sommet du mont Léopold, bien que plus agréables à cause de la brise, étaient plus frappées par l'hémoglobinurie que les maisons situées à flanc de coteau, plus abritées. L'explication est basée sur la notion de miasmes... dérivant de la côte, des îles et de la mangrove. La même remarque vaut pour Vivi et Manyanga-Nord.

La dysenterie, l'abcès hépatique étaient fréquents aussi, ainsi que la « bourbouille » (*lichen tropicus*), commune en ce climat à température peu élevée (max. 36°), mais humide.

La pathologie cutanée prend chez les noirs une importance spéciale et Mense donne en particulier des détails intéressants sur la lèpre (3). La filaire de Médine présente chez les travailleurs de la Côte de l'Or n'était pas et n'est

(3) Il s'agit, je crois, du plus ancien document congolais sur la lèpre, le second étant une note de Broden et Rodhain (3). L'un et l'autre de ces travaux ont échappé à la bibliographie que j'ai donnée en 1940 (4).

pas encore indigène, faute sans doute du Copépode intermédiaire.

**

Le Dr E. Van Campenhout, né en 1865, arriva au Congo en 1890 et à son premier terme de service prit part à l'expédition Van de Kerckhove dans l'Uele. Revenu en Belgique en 1893, il retourna en Afrique en 1894 et résida sur le haut Fleuve, surtout aux Bangalas, jusqu'en 1897. Ces deux premiers séjours furent en plus ou moins grande part consacrés à des activités administratives. Un troisième séjour (1898-1900) permet à Van Campenhout de fonder le laboratoire de Léopoldville et d'étudier la maladie du sommeil à Berghe-Sainte-Marie.

En juin 1890, Van Campenhout, arrivé d'Europe, est *médecin à Léopoldville*, pendant six semaines. Cette activité est forcément comparable à celle d'un de nos actuels médecins d'un centre..., installation médicale plus ou moins perfectionnée et confort général en moins : visite matinale des malades près de la pharmacie en pisé, service à l'hôpital des noirs qui comportait deux locaux en torchis et paille, l'un au sommet du mont Léopold, l'autre pour les varioleux, au pied de la colline, en aval des premières chutes (sans doute où furent les bâtiments ultérieurs).

Les blancs étaient soignés à domicile ou à la pharmacie.

Il y avait encore consultations l'après-midi et visite des malades. Le médecin assumait le service de la pharmacie et une ou deux fois par semaine le service de Kinshasa.

Puis ce fut l'expédition au Nil (Van de Kerckhove). Forcément l'activité médicale est assez spéciale : consultation au départ ou à l'arrivée à l'étape, petites interventions possibles en brousse : abcès, projectiles de fusils à pierre. Le bagage médical était assez restreint : une petite pharmacie de voyage, pauvre en quinine, pas de chloroforme, riche en calomel, ipéca, purgatifs. La trousse chirurgicale était sommaire et par erreur on avait emmené des instru-

ments de chirurgie vétérinaire dont les dimensions permirent l'utilisation... en menuiserie.

Pour les pansements on utilisait les tissus légers du commerce (american). Il n'y avait pas de microscope.

Arrivé dans l'Uélé, notre confrère fut — en remplacement d'un malade — chargé des fonctions de chef de zone de Djabir (Bondo) et forcément son activité médicale passe au deuxième plan, sans cependant cesser.

Le deuxième terme de service (1894-1897) débute à Nouvelle-Anvers, avec une activité franchement médicale. Nouvelle-Anvers, disposait à cette époque d'un hôpital en briques, avec salle d'opérations et d'un matériel assez satisfaisant. Il était possible d'opérer (hernies, etc.).

Mais la seconde partie de ce séjour fut aussi occupée par des activités administratives ou militaires et s'acheva par la descente vers Léopoldville en canot et la route des caravanes vers Matadi.

Arrivant une troisième fois au Congo, Van Campenhout voyait des perspectives favorables au travail scientifique. Il était chargé d'établir un laboratoire à Léopoldville. Mais arrivé à Boma en 1898, il apprit que les bâtiments prévus à Léopoldville étaient perdus par suite de la nature marécageuse du sol et il s'installa provisoirement à Boma et fit diverses études sur la malaria, la filariose, etc.

Le chimiste qui lui était adjoint dut être quasi immédiatement rapatrié. Néanmoins, installé enfin à Léopoldville dans de nouveaux locaux, Van Campenhout put y étudier diverses questions scientifiques dont le premier volume des *Travaux du Laboratoire* (5) rend compte.

Il séjourna en particulier à Berghe-Sainte-Marie et y étudia la forte épidémie de maladie du sommeil qui y sévissait, au confluent du Kasaï et du fleuve. Mais le décès d'un médecin à Léopoldville, puis la révolte de Shinkakasa allait à nouveau orienter l'activité de Van Campenhout vers la vie militaire.

L'expression *cedant arma togae* ne valait guère pour les

médecins de cette époque et voici Van Campenhout désigné pour prendre le commandement de la Garde civile blanche et son rôle d'instructeur militaire limite son activité scientifique.

En novembre 1900, Van Campenhout, dont la santé était ébranlée, passe la direction du laboratoire à A. Broden, arrivé depuis peu en Afrique.

Les mémoires de Van Campenhout sont brefs et les remarques faites sur la pathologie montrent surtout l'importance de la malaria et de l'hémoglobinurie chez l'Européen et en général une haute mortalité (10 % par an).

Par ailleurs, le ton extraordinairement modeste ne permet pas aisément de mesurer les difficultés rencontrées et l'énergie dépensée à les surmonter.

Ceux d'entre nous qui auront connu l'activité ultérieure de l'auteur apprécieront mieux le travail fait à cette époque qu'on a qualifiée non sans raison d'héroïque, où la maladie, les privations alimentaires et autres, l'hostilité des indigènes constituaient des soucis constants pour l'Européen.

* * *

Le séjour de E. Willems fut écourté par des crises sévères de malaria et dura treize mois, de 1896 à 1897. Il était médecin à la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo et chargé du service médical de l'Infrastructure et du Département des Études, opérant à l'avant. Willems donnait ses soins à environ 50 Européens, dont près de la moitié Italiens et 3.000 à 4.000 Noirs, surtout Sénégalais et ressortissants des colonies anglaises de la côte ouest. L'indigène Bakongo ne comptait pratiquement pas dans cette main-d'œuvre et en fait il avait tendance à fuir devant les travailleurs étrangers.

Les installations médicales étaient assez sommaires et du reste de caractère temporaire, l'emplacement ayant été changé six fois en ces treize mois. Elles comprenaient une

maison danoise pour le médecin, une cabane servant de pharmacie et deux tentes d'hospitalisation (40 lits). Les instruments chirurgicaux étaient peu abondants, étant fournis par le médecin. Il y avait deux, trois infirmiers, Yoloff ou Sierra-Leone, parlant le français ou l'anglais, mais assez peu formés à leur métier.

Comme toujours en cas de salariés, le recours au médecin avait souvent pour but d'éviter le travail et l'examen devait être assez sévère.

L'alimentation apparaît comme assez favorable tant pour blancs que pour noirs.

L'auteur n'est pas hostile à un usage modéré de vin ou d'alcool (absinthe).

La malaria était pour l'Européen la maladie inévitable; les difficultés de l'existence, l'isolement, les difficultés de la vie sexuelle, la crainte de la maladie étaient la source de fréquents troubles moraux et l'auteur distingue bien les deux voies qui s'ouvraient au colonial de cette époque : abandon, abrutissement et déchéance ou, au contraire, lutte ardue, effort continu et sublimation.

L'auteur signale deux difficultés principales de la vie médicale coloniale : la première, l'ignorance de la langue indigène; la seconde, l'insuffisance de l'outillage.

Cette seconde difficulté est actuellement résolue et le plus souvent le médecin trouve à son poste une instrumentation suffisante. S'il est — comme le souhaite avec raison Willems — orienté par goût vers telle ou telle spécialité, il possédera généralement un complément personnel d'instruments.

La première difficulté subsiste encore à peu près comme il y a 50 ans. Cependant, malgré leur insuffisance, les divers idiomes véhiculaires rendent des services.

Il serait évidemment très souhaitable que le médecin fût au courant de la langue vraie, mais sans parler des changements possibles d'affectation il faut tenir compte de la mosaïque linguistique que l'on trouve dans diverses

régions. Au cours de mes séjours dans la zone assez limitée de la Croix-Rouge, au Nepoko, j'ai été en contact avec des noirs parlant une demi-douzaine de langues : Mabudu, Baleka (Bantu), Mayogo, Medge (Soudanais), sans parler d'Azande, Abarambo, etc. Il serait évidemment difficile d'étudier tous ces idiomes.

En terminant son intéressant exposé, dont le tour souvent pittoresque et assez personnel se prête mal au résumé, Willems exprime sa fierté d'avoir vu les débuts de cette grande réalisation : « Quoi qu'il en soit, le Chemin de fer du Congo était une nécessité pour notre Colonie. Ce fut une grande œuvre, et moi, qui commence à être un des derniers survivants de sa construction, je ne suis pas peu fier d'y avoir, pour ma modeste part, collaboré. »

* *

L. Bertrand pratiqua au Congo de 1897 à 1899 et lui aussi à la Compagnie du Chemin de fer du Congo, dont le Dr Bourguignon, actuellement disparu, était médecin en chef.

Il fut attaché à la superstructure. L'installation de Bertrand rappelle celle de Willems : maison danoise, hutte-pharmacie servant pour la consultation et au besoin pour des opérations.

La population à traiter comprenait un certain nombre de Blancs et beaucoup de travailleurs noirs ordinairement de la côte ouest d'Afrique. L'indigène congolais ne jouait pas encore de rôle actif, le Chinois avait déjà disparu. Bertrand cite six autres médecins attachés à la Compagnie. Il fut contemporain de l'arrivée du rail à Kinshasa, où n'existaient comme établissement important que la factorerie de la S.A.B., dirigée par le Dr Briart, ancien médecin de l'expédition Delcommune au Katanga. L'hôpital de Kinkanda (Matadi) avait été établi.

Quant à la pathologie, elle comprenait surtout la malaria — déjà combattue, semble-t-il, par la quinine journalière — et l'hémoglobinurie. Le ver de Guinée se rencontrait — sans doute chez les étrangers.

Le béri-béri était assez fréquent, en relation avec une alimentation à base de riz et de viande salée.

L'auteur signale d'assez fréquentes conjonctivites dues aux serpents cracheurs.

Selon Bertrand, la tuberculose, les affections vénériennes et la maladie du sommeil n'existaient pas chez les Bakongo. Pour la dernière affection, il s'agit sans doute d'observations locales, car selon Mense la maladie du sommeil sévissait à son époque déjà dans le district des Cataractes.

Le traitement d'un médecin à cette époque était de 900 francs par mois, dont 500 versés en Afrique. A dire vrai les médecins de la Compagnie pouvaient faire un peu de clientèle, soit chez les commerçants (les honoraires étaient de 25 francs pour la visite ordinaire), soit chez les agents de l'État (en ce cas les honoraires étaient de 10 francs). Ce traitement permettait des économies assez importantes et cette situation persista du reste — avec la stabilité du franc — jusqu'en 1919. En 1911, le traitement de base du médecin était 1.000 francs mensuels et les honoraires étaient aussi fixés à 25 francs la visite.

Tels sont les documents que j'ai pu lire et résumer. Ils nous permettent d'apprécier les difficultés que rencontrèrent nos prédécesseurs et l'énergie qu'ils durent déployer.

Ils nous permettent aussi de mesurer le progrès accompli. Espérons que d'ici 50 ans nos propres conditions de travail de l'époque 1920-1939 seront elles-mêmes si largement dépassées qu'elles apparaîtront dans le recul du temps comme rudimentaires.

Je voudrais en terminant exprimer ma reconnaissance à ces confrères qui m'ont répondu et confier leurs mémoires

aux soins de l'Institut Royal Colonial Belge, qui voudra bien, je l'espère, les déposer à la section historique du Musée du Congo.

BIBLIOGRAPHIE.

1. C. MENSE, *Hygienische u. medicinische Beobachtungen aus dem Congogebiete*, Wiener Kl., Rundschau, 1897, n°s 3-7.
 2. G. OLPP, *Hervorragende Tropenärzte*, 1942, Munich.
 3. BRODEN et RODHAIN, La lèpre (*Travaux du Laboratoire de Léopoldville*, 1907-1908, III, p. 139, Bruxelles, 1908).
 4. A. DUBOIS, La lèpre au Congo belge en 1938 (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, 1940, t. X, fasc. 2).
 5. VAN CAMPENHOUT et DRYEPOND, *Rapport sur les travaux du Laboratoire médical de Léopoldville en 1899-1900*, Bruxelles, Hayez, 1901.
-

Rapport sur le travail du Dr Peter Schumacher M. A. und Professeur A. Schoep, intitulé : « Der Binnenvulkanismus in Ruanda ».

Dans un court avant-propos, les auteurs font connaître le but de leur ouvrage : signaler les premières découvertes d'épanchements volcaniques à l'intérieur du Ruanda et donner la situation géographique des lieux où les échantillons ont été prélevés pour l'étude des matériaux volcaniques. Ce sont les massifs du Mushubati et du Kanyarira, d'ailleurs voisins, qui appartiennent à une « chaîne » montagneuse disposée en arc très ouvert, s'étendant du confluent de la Mukungwa et de la Nyabarongo, jusqu'aux environs de Nianza. Elle comprend également la colline Musesero dans les contreforts orientaux du Mushubati et à l'extrême Sud le mont Bissi.

L'un des auteurs, le Dr Schumacher, a recueilli les échantillons; le second, le Prof^r Schoep, en a fait l'étude minéralogique et en fait connaître les résultats provisoires en attendant d'en donner les paramètres magmatiques.

Ce travail est donc présenté comme une note préliminaire.

L'ouvrage est divisé en trois chapitres dont les deux premiers sont consacrés à l'exposé du Dr Schumacher, le troisième étant réservé au Prof^r Schoep.

*
* *

Le premier chapitre intitulé : *Genèse de la découverte*, est assez diffus et, par cela même, difficile à résumer. Jusqu'en 1926, les travaux du Dr Schumacher furent entièrement consacrés à l'ethnologie; après une ascension du volcan Nyamлагира, qu'il fit à cette époque, il se convertit aux sciences géologiques et plus spécialement à la

géologie des volcans. Il envoya alors une première étude de vulcanologie au Dr Hans Meyer, son prédécesseur en ethnologie des peuplades du Ruanda-Urundi, lui-même acquis sur le tard aux sciences géologiques et qui, soit dit en passant, publia la première carte géologique de cette contrée. Ce premier travail du Dr Schumacher parut dans le *Zeitschrift für Vulcanologie* et quelques années plus tard il faisait bénéficier la revue *Congo* d'un de ses articles.

L'auteur met le lecteur au courant de ses premiers travaux sur le terrain, dans les environs de la mission de Niundo, où il fit un levé des petits appareils volcaniques situés sur le bord du plateau à la limite Sud de la plaine de lave du Nord du lac Kivu. Il fait part des relations qu'il eût avec le vulcanologue Friedlaender, lequel visita en 1929 la région volcanique précitée; de ses discussions scientifiques avec l'abbé Salée, qui semble s'être montré fort sceptique à propos de ses théories vulcanologiques; de ses relations avec le Dr Hans Meyer, qui aurait voulu le mettre à contribution pour des observations et lui envoya des planches photographiques extraites de manuels, afin de l'initier aux bases de la vulcanologie, etc.

Le second chapitre, intitulé : *Les élévations du massif Kanyarira-Mushubati-Muhanga*, n'est pas moins diffus que le premier. L'auteur y expose ses idées, très personnelles, sur la morphologie du Ruanda sous l'influence du volcanisme. Il voit dans ces magnifiques formes d'érosion, un effet de bossellement de la surface sous l'action quelque peu mystérieuse des forces vulcaniennes. Il raconte en détail les difficultés qu'il a éprouvées pour atteindre ces sombres demeures (cratères ou cavernes) servant de nécropole aux indigènes. Malgré les anecdotes qui rendent la lecture de ce travail scientifique malaisée, c'est néanmoins dans cette partie de l'ouvrage que l'on peut tirer les éléments essentiels du travail. On ne peut douter qu'il existe dans la région comprise entre la Nya-

barongo et la Kanyaru des appareils volcaniques. Le massif du Mushubati-Kanyarira, à l'Ouest de la mission Kabaye, est constitué par des roches métamorphiques et des granites ainsi que j'ai pu l'observer moi-même à mon passage dans la région. Dans ce massif il existerait des appareils volcaniques minuscules paraissant jalonnier par leur alignement une fracture ancienne, dont la trace n'est révélée par aucun accident du modelé de la région. Ces petits volcans auraient émis de modestes coulées de laves et donné lieu à des projections; ce seraient donc des volcans du type strombolien, entièrement comparables aux innombrables petits appareils de la plaine de lave. Il est probable qu'on en retrouvera d'autres sur le plateau. Le Dr Schumacher pense cependant que le mont Bissi, que je n'ai pu repérer sur la carte, serait un grand cône volcanique. C'est très possible, mais l'auteur ne l'a pas visité. En tous cas, les indigènes qu'il avait envoyés pour prendre des échantillons lui ont rapporté un morceau de lave que M. Schoep a déterminé comme étant une lave cordée.

Le troisième chapitre, rédigé par M. Schoep, est intitulé : *Description des laves recueillies au Ruanda par le Dr Schumacher.*

En 1936, l'Institut du Parc National reçut un lot d'échantillons lithologiques dont l'examen fut confié à M. Schoep, alors membre du Comité de Direction de cet organisme.

En dehors de roches métamorphiques banales, il retira deux blocs de lave et un certain nombre de fragments ainsi qu'un petit morceau de schiste métamorphisé au contact de la lave.

A la suite d'un examen micrographique, l'auteur constata que ces laves s'écartaient d'un type courant et eut alors recours à M. Thoreau, qui, n'ayant jamais vu de laves semblables en provenance des champs éruptifs du Kivu, partagea son avis.

Ce n'est qu'au retour du Ruanda du Dr Schumacher qu'il lui fut possible d'établir l'origine des échantillons et l'importance géologique des observations faites sur le terrain par ce dernier. Suit une énumération des régions volcaniques du Kivu avec le matériel lithologique qu'elles ont fourni. L'auteur remarque que les coulées sont particulièrement développées dans le graben, mais présentent aussi des extensions à l'Ouest.

Devant une telle richesse en produits volcaniques de la partie occidentale de l'effondrement, l'auteur s'étonne que la carte géologique n'indique aucune roche effusive sur le haut plateau oriental. La découverte du Dr Schumacher nous indique que les phénomènes volcaniques ne sont pas restés limités au bord occidental du graben. Aussi, une revision de la carte géologique s'impose et de ce fait surgissent brusquement une multitude de problèmes nouveaux.

L'auteur passe ensuite à son étude des échantillons. Il donne quelques indications sur le facies des laves et s'étend un peu plus largement sur leur composition minéralogique, celle-ci étant déduite de l'examen de lames minces et de quelques essais chimiques supplémentaires. Il constate que ces laves contiennent peu de verre et sont essentiellement formées de magnétite et d'olivine, minéraux auxquels vient s'ajouter un peu de leucite. En prenant l'indice de réfringence de l'olivine 1.74, il constate qu'il est élevé et en déduit que le minéral est riche en fer. Ses essais sur les laves du Mussesero le conduisent à admettre, en négligeant sa faible proportion de leucite, que cette roche serait formée approximativement de 65 % d'olivine et 35 % de magnétite. Sa teneur en silice tomberait à 26 %, ce qui est évidemment très faible si on la compare aux ankaratrites à mélilité du Kivu dont la teneur la plus basse constatée est de 36,86 %.

L'auteur n'ayant trouvé, dans la liste des laves signalées sur les cartes géologiques embrassant la région du

Nord du Kivu, aucune roche répondant à la constitution de celle qu'il venait d'étudier, il eut recours à la collection du Musée de Tervueren. Cette étude ne lui donna pas davantage satisfaction. C'est ainsi qu'en fin de travail, il donne le résultat de ses recherches minéralogiques effectuées sur 26 échantillons dont les prélèvements se répartissent sur une vaste étendue de ce champ volcanique. Il en tire la conclusion que ces laves, telles qu'elles sont représentées au Musée du Congo, se groupent en deux catégories : *une majorité de basaltes à olivine*; le reste formé de *basaltes feldspathoïdes*. Dans ces recherches l'auteur s'est borné presque exclusivement à la détermination des phénocristaux et en aucun cas il n'a précisé la nature des plagioclases; ce qui n'était peut-être pas indispensable étant donnée l'uniformité de composition de ces roches.

La découverte de volcans sur les plateaux intérieurs du Ruanda est importante sans qu'elle soit appelée à bouleverser la carte géologique de ces régions.

La découverte d'une *magnétitite* ne l'est pas moins, considérée au point de vue lithologique, non pas que ces roches soient inconnues, mais celles qu'on a signalées se plaçaient dans la classification de M. Lacroix, en queue des roches appartenant au groupe des périclases.

Par raisonnement, on peut admettre l'existence de roches similaires dans la catégorie des roches feldspathoïdiques comme terme extrême des ankaratrites. Je ne pense pas, du moins dans l'état de mes connaissances, que de telles roches aient été décrites. Cependant, c'est bien le cas de cette roche du Ruanda qui comblera ainsi une lacune.

Le minéral le plus intéressant de cette roche est donc la leucite et c'est aussi grâce à ce minéral essentiellement symptomatique qu'on peut déjà, en attendant de connaître les paramètres magmatiques des laves, rattacher ce nouveau district volcanique à celui du Nord du Kivu.

CONCLUSIONS. — *Ce travail mérite d'être inséré dans le Bulletin de l'Institut.* Cependant, il faudrait demander aux auteurs d'en remanier le texte, en éliminant tout ce qui n'est pas utile à la compréhension du sujet.

M. Schoep pourrait également supprimer le catalogue des roches du Musée, qui est en dehors du sujet traité. On peut difficilement admettre que dans la région du Nord du Kivu qui s'est montrée aussi prodigieusement riche par l'étendue et la diversité de ses types pétrographiques, dont certains ont un intérêt de premier ordre dans la systématique des roches volcaniques (voir la classification de M. A. Lacroix), on puisse arriver à un résultat aussi indigent. Il est probable que les matériaux réunis dans la collection du Musée de Tervueren ont été récoltés par des voyageurs ignorant la variation de facies des laves sur l'épaisseur d'une même coulée et ont prélevé leurs échantillons à la surface.

F. DELHAYE.

**Rapport sur le travail du Dr Peter Schumacher M. A. und
Professeur A. Schoep, intitulé : « Der Binnenvulkanismus in
Ruanda ».**

Bien qu'elle ne présente que le caractère d'une note préliminaire, la seconde partie, due à M. Schoep, est très intéressante du fait qu'elle signale, pour la première fois je pense, la présence, dans une région voisine du fossé tectonique des Grands Lacs, de laves comportant presque exclusivement de l'olivine et de la magnétite avec un peu de leucite ou même sans feldspathoïde.

Au point de vue structural, la leucite, entourée d'un léger revêtement de matière vitreuse, serait toujours englobée dans la magnétite et l'olivine comprendrait des inclusions de magnétite. L'auteur insiste, d'autre part, sur la haute teneur en fer de l'olivine.

D'après la documentation que j'ai pu réunir et pour autant qu'on puisse en juger d'après une simple description minéralogique, les laves du Ruanda examinées par M. Schoep diffèrent des types décrits jusqu'ici.

Les seuls types de laves mélanocrates à feldspathoïde paraissent comporter de la néphéline et, éventuellement, de la mélilité et doivent être rapportés aux *ankararites*. Les roches à leucite du Ruanda, lorsque l'analyse en sera connue, pourront vraisemblablement rentrer dans le cadre des péridotites.

*
**

On peut regretter la longueur du premier chapitre, sa prolixité et le manque de précisions qui le caractérise. A mon avis, il ne pourrait pas être présenté tel quel dans nos *Mémoires*, mais, si la publication est destinée au *Bulletin*, il ne me paraît pas indispensable de le faire remanier par son auteur.

D'autre part, nous devons être heureux de voir un savant comme M. Schoep entreprendre l'étude pétrographique de types de laves qui paraissent nouveaux. Souhaitons qu'une description chimico-minéralogique complète du matériel examiné nous soit bientôt donnée par l'auteur.

La note trouvera une place honorable dans le *Bulletin*. Si elle était destinée aux *Mémoires*, je proposerais un remaniement du premier chapitre.

E. POLINARD.

Le 29 juin 1944.

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Séance du 28 avril 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Beelaerts, directeur.

Sont présents : MM. Allard, Maury, Moulaert, van de Putte, membres titulaires; MM. Barzin, Cambier, Comhaire, De Backer, Descans, Devroey et Lancsweert, membres associés.

Absents et excusés : MM. Fontainas, Gillon, Legraye et Olsen.

Les carburants de remplacement au Congo belge.

M. Comhaire résume son étude intitulée : *Les carburants de remplacement au Congo belge.*

Après avoir rappelé que notre colonie dispose de deux sources d'énergie très abondantes, le bois et les chutes d'eau et cité pour mémoire les charbonnages du Katanga, l'auteur signale qu'en dehors des combustibles et carburants importés, le charbon, le pétrole et ses dérivés, le Congo produit en abondance des plantes oléagineuses et alcooligènes.

Le bois peut aussi être utilisé dans les gazogènes. Enfin, il existe d'importants gisements de schistes bitumeux.

Pour les véhicules à moteur, sur rails et sur routes, M. Comhaire estime que les combustibles liquides, importés ou indigènes, garderont l'avantage.

Pour les moteurs en général, il souligne la nécessité de les construire aussi simples et aussi robustes que possible, ainsi que de constituer sur place des stocks importants de pièces de rechange.

Cette communication est suivie d'un échange de vues entre MM. Moulaert, Devroey, Cambier, Beelaerts et Comhaire.

La séance est levée à 16 h.

SECTIE DER TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Zitting van 28 April 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Beelaerts*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Allard, Maury, Moulaert, van de Putte, titelvoerende leden; de heeren Barzin, Cambier, Comhaire, De Backer, Descans, Devroey en Lancsweert, buitengewoon leden.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren Fontainas, Gillon, Legraye en Olsen.

De vervangmotorbrandstoffen in Belgisch-Congo.

De heer *Comhaire* vat zijn studie samen, die als titel draagt : *De vervangmotorbrandstoffen in Belgisch-Congo*.

Na er aan herinnerd te hebben dat onze Kolonie over twee overvloedige energiebronnen — het hout en de watervallen — beschikt en na, terloops op de steenkoolmijnen van Katanga te hebben gewezen, doet de auteur uitschijnen dat buiten de ingevoerde brand- en motorbrandstoffen — steenkool, petroleum en zijn derivaten, — Congo in ruime mate olie- en alcoholhoudende planten produceert.

Voor de gasmotoren kan het hout insgelijks worden aangewend. Er bestaan, tenslotte, belangrijke bitumineuse schilferlagen.

De heer *Comhaire* is van oordeel dat, voor de motorvoertuigen per spoor of weg, de ingevoerde of Inlandsche vloeibare brandstoffen het voordeel zullen behouden.

Voor de motors in het algemeen, legt hij den nadruk op de noodzakelijkheid, deze zoo eenvoudig en tevens zoo sterk mogelijk te bouwen, alsmede ter plaatse belangrijke stocks losse stukken op te slaan.

Op deze mededeeling volgt een gedachtenwisseling tus-schen de heeren *Moulaert*, *Devroey*, *Cambier*, *Beelaerts* en *Comhaire*.

De zitting wordt te 16 u. opgeheven.

Séance du 26 mai 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Olsen, doyen d'âge.

Sont présents : M. Maury, membre titulaire; MM. Cambier, De Backer, Devroey et Lancsweert, membres associés.

Absents et excusés : MM. Beelaerts, Fontainas, Legraye, Moulaert et van de Putte.

Communication d'ordre administratif.

M. Devroey, Secrétaire général ff., donne lecture des articles ci-après du Règlement général d'ordre intérieur, modifiés par décision de la Commission administrative au cours de sa séance du 28 janvier 1944.

« Article premier. — Les élections aux places vacantes de membres titulaires ou d'associés de l'Institut se font aux mois de janvier et de juillet.

» Art. 8. — Chaque section choisit dans sa séance de décembre, son vice-directeur pour l'année suivante. Celui-ci remplace, en cette qualité, le directeur empêché ou absent. A l'expiration de son mandat, le vice-directeur devient automatiquement directeur pour l'exercice suivant.

» Art. 27. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'anonymat. Dans ce cas, ils inscrivent sur ces ouvrages une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté portant leurs noms et adresse.

» Les concurrents qui signent leurs mémoires peuvent joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

» Les mémoires présentés après le terme prescrit sont exclus du concours ».

La séance est levée à 15 heures.

Zitting van 26 Mei 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer Olsen, oudste lid.

Zijn aanwezig : de heeren Maury, titelvoerend lid; Cambier, De Backer, Devroey en Lancsweert, buitengewoon leden.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren Beelaerts, Fontainas, Legraye, Moulaert en van de Putte.

Mededeeling van administratieve aard.

De heer Devroey, wd. Secretaris-generaal, geeft lezing van de volgende artikelen van het Algemeen Huishoudelijk Reglement, welke artikelen gewijzigd werden bij beslissing van de Administratieve Commissie in den loop van haar zitting van 28 Januari 1944.

» Artikel één. — De verkiezingen tot de openstaande plaatsen van titelvoerende of buitengewoon leden van het Instituut geschieden in de maanden Januari en Juli.

» Art. 8. — Ieder sectie verkiest, in haar zitting van December, haar vice-directeur voor het volgend jaar. Deze vervangt, als dusdanig, den directeur die belet of afwezig is. Bij het verstrijken van zijn opdracht, wordt de vice-directeur automatisch directeur voor het volgend dienstjaar.

Art. 27. — De auteurs van naar den wedstrijd gezonden werken mogen de naamloosheid bewaren. In dit geval brengen zij op deze werken een kenspreuk aan, die zij op een vergezeld biljet herhalen waarop hun naam en adres vermeld zijn.

» De mededingers die hun verhandelingen ondertekenen, mogen hieraan werken toevoegen die hetzelfde onderwerp behandelen en die werden bekendgemaakt vóór den datum waarop de vraag werd gesteld.

» De na den voorgeschreven termijn ingediende verhandelingen worden uit den wedstrijd uitgesloten ».

De zitting wordt te 15 uur opgeheven.

Séance du 30 juin 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 45 (alerte aux avions), sous la présidence de M. *Beelaerts*, directeur.

Sont présents : MM. *Fontainas* et *Moulaert*, membres titulaires; MM. *Cambier*, *Descans* et *Devroey*, membres associés, ainsi que M. *Delhaye*, membre titulaire de la section des Sciences naturelles et médicales.

Absents et excusés : MM. *Anthoine*, *Bette*, *Comhaire*, *Legraye* et *Olsen*.

L'emploi des dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères et stannifères.

M. *Cambier* donne lecture d'une note intitulée : *L'emploi des dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères et stannifères*.

Les dragues à or remontent à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Les dragues à étain sont beaucoup plus récentes. Le Congo belge n'a connu jusqu'ici que les dragues à or de Kilo-Moto.

Les conditions d'application sont assez strictes, mais on pourra obtenir, si la drague est bien adaptée au terrain, des conditions de rendement et de prix de revient qu'aucun autre procédé d'exploitation ne peut atteindre.

Une bonne prospection ayant déterminé les caractéristiques du terrain, il restera à résoudre diverses questions d'importance capitale : force motrice, excavation, traitement des terres, etc.

Malgré ses dimensions parfois considérables, la drague reste un engin d'un maniement fort délicat; aussi, le succès d'une campagne de dragage repose-t-il pour une bonne part sur le personnel spécialisé qu'elle occupe. (Voir p. 374.)

Cette communication est suivie d'un échange de vues entre MM. *Fontainas*, *Moulaert*, *Devroey* et *Cambier*.

La séance est levée à 16 heures.

Zitting van 30 Juni 1944.

De zitting wordt te 14 u. 45 (vliegtuigalarm) geopend onder voorzitterschap van den heer *Beelaerts*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren *Fontainas* en *Moulaert*, titelvoerende leden; de heeren *Cambier*, *Descans* en *Devroey*, buitengewoon leden, alsmede de heer *Delhaye*, titelvoerend lid van de sectie der Natuurlijke en Geneeskundige Wetenschappen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren *Anthoine*, *Bette*, *Comhaire*, *Legraye* en *Olsen*.

Het aanwenden van baggermachines voor de ontginding van goud- en tinhouderende alluviale gronden.

De heer *Cambier* houdt lezing van een nota, getiteld : *L'emploi des dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères et stannifères*. De machines voor het ontginnen van goud ontstonden in de tweede helft van de XIX^e eeuw. Deze voor het ontginnen van het tin ontstonden veel later. Tot op heden kende Belgisch-Congo slechts de machines voor het ontginnen van goudhoudende gronden van Kilo-Moto.

De toepassingsvooraarden zijn vrij streng; indien de baggermachine goed aan den grond aangepast is, zal men echter ten aanzien van het rendement en den kostprijs, uitslagen bekomen die door geen enkel ander ontginningsprocédé kunnen bereikt worden.

Nadat een degelijke prospectie de eigenschappen van den grond zal hebben bepaald, blijven er nog verschillende vraagstukken van overwegend belang te worden opgelost : drijfkracht, uitgravingen, behandeling der gronden, enz.

Ondanks haar wel eens aanzienlijke afmetingen, blijft de baggermachine een werktuig waarvan de behandeling uiterst delicaat is; het succes van een baggercampagne hangt, in ruime mate, af van het daartoe bestemd gespecialiseerd personeel. (Zie blz. 374.)

Deze mededeeling geeft aanleiding tot een gedachtenwisseling waaraan de heeren *Fontainas*, *Moulaert*, *Devroey* en *Cambier* deelnemen.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

R. Cambier. — L'emploi des dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères et stannifères.

L'idée d'avoir recours à la drague pour récupérer les richesses minières enfouies sous un plan d'eau est ancienne. On en trouve des applications à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Seules les alluvions aurifères étaient alors visées et c'est en Californie qu'on trouve les premières dragues. Elles travaillaient sur des champs singulièrement limités. Mécaniquement elles étaient encore bien imparfaites. Aussi leur fonctionnement donna-t-il lieu à des vicissitudes sans nombre.

La drague moderne est tout autre chose. C'est une vaste usine flottante, munie de tous les perfectionnements de la technique, équipée de façon à se suffire à elle-même et à pouvoir travailler dans un isolement parfois absolu. On cite dans l'intérieur de la Nouvelle-Guinée des dragues coupées de toute voie terrestre et dont tous les éléments, et finalement l'équipage, ont été apportés par avion. D'autres, en Sibérie ou en Alaska, sont bloquées par les rigueurs d'un climat subpolaire et ne peuvent compter que sur elles-mêmes pendant une grande partie de l'année.

Ce sont là néanmoins des conditions extrêmes auxquelles on ne consent qu'en faveur de gisements exceptionnels. Dans la normale des choses, une drague pourra s'établir sur tout cours d'eau, marécage ou lac contenant des alluvions minéralisées où l'eau se renouvelle à suffisance et où le bed-rock n'est pas trop profond. Les applications seraient nombreuses si le facteur économique n'intervenait pas de tout son poids. Car il faut, en définitive, que tout se paie et c'est dire que chaque proposi-

tion de drague doit être étudiée en relation étroite avec la richesse et la distribution du gisement qu'elle aura à exploiter.

Il n'existe aucune différence essentielle de construction entre la drague à or et la drague à étain. Tout au plus y a-t-il des remarques à faire sur leur ordre de grandeur respectif. La première vise un métal de haute valeur, extrait à l'état pur et dont la densité est fort supérieure à celle des sables et des graviers qui le contiennent. Ses appareils de lavage, pour cette raison, sont généralement peu compliqués. Sa capacité et son volume peuvent en être réduits d'autant. Elle peut se modeler dans une certaine mesure sur le gisement et descendre, si ce gisement est suffisamment riche et bien concentré, à des dimensions modestes. Elle a recours à des moyens d'extraction appropriés : suçage, enlèvement à la pelle ou à la chaîne à godets. En fait, la drague à or, et nous parlons surtout de la petite drague, présente une grande variété d'aspects où l'ingéniosité, voire la fantaisie des constructeurs, s'est quelquefois traduite par des traits pittoresques.

Il en va tout autrement pour la drague à étain. Celle-ci travaille, en règle générale, sur un champ très étendu, parce que la cassitérite, moins dense que l'or, se dissémine davantage et donne lieu à des concentrations moins fortes. De plus, l'étain ne se trouve dans cette cassitérite qu'à concurrence de 70 %. Les concentrés eux-mêmes ne sont jamais exempts de corps lourds étrangers. Personne n'ignore, en outre, que l'étain vaut environ le millième de l'or. Toutes ces considérations mises ensemble font que la drague à étain, si l'on n'envisage que la quantité traitée, doit laver des cubes plus considérables que la drague à or pour atteindre à un bénéfice égal. On est donc presque inévitablement entraîné, quand il s'agit de l'étain, à des engins puissants, robustes, extrêmement volumineux et n'utilisant guère que la chaîne à godets.

dont le débit continu peut conduire à un total impressionnant.

Il s'agit là, au surplus, d'un ensemble fort coûteux qui doit, avant de parler de bénéfice, commencer par se payer lui-même avec son ponton, dont le déplacement représente souvent plusieurs milliers de tonnes, ses charpentes imposantes, ses machines multiples, son personnel spécialisé. La justification n'en peut se trouver que dans le gisement. Celui-ci doit contenir à portée de la drague un tonnage suffisant de cassitérite récupérable à un prix de revient bénéficiaire comportant un amortissement assez rapide de l'installation, dont le travail continu et très dur auquel elle est assujettie fait la vie assez brève. Le démontage et le transport en d'autres lieux, quand par malheur on a enregistré un échec, donne presque toujours lieu à des frais tels que l'on consent rarement au sauvetage.

L'histoire suivante, qui en comporte cependant un, illustre assez bien ce que nous venons de dire :

Au sud de Guarda, dans l'est du Portugal, entre Douro et Tage, les hautes vallées du Rio Zézère, affluent du Tage, portent sur le bed-rock des graviers stannifères connus et exploités dès la plus haute antiquité. Dans la vallée principale, où se trouve la petite ville de Belmonte, ainsi que dans les vallées tributaires, ils sont enfouis sous des alluvions récentes, non seulement dans le lit actuel des cours d'eau, mais encore dans les basses terrasses où ils jalonnent le tracé d'anciens méandres. Un certain nombre de concessions, quoique le gravier tienne de 400 à 900 gr. à la tonne de cassitérite, se sont trouvées trop petites pour payer les dragues de divers types qu'on y avait établies, toutes de petit modèle et comportant des dispositions plus ou moins ingénieuses. Alors que les ruines de ces essais malheureux, où des sommes importantes ont été englouties, font tache sur le paysage, dans la vallée principale, au contraire, une drague électrique à godets, la seule drague à étain d'Europe, appartenant

à la Portuguese-American Tin Cy, a pu opérer avec un tel succès qu'elle a traversé victorieusement la période critique de 1928 à 1932 où le cours de l'étain s'était effondré jusqu'aux environs de 100 £. C'est qu'elle réalisait un juste équilibre entre l'étendue de son gisement, qui s'allongeait sur une longueur de plusieurs kilomètres dans une vallée assez large et sa propre capacité d'enlèvement, laquelle s'élevait à 70.000 m³ par mois. Le plus curieux est que cette solution ne fut acquise qu'après de nombreux tâtonnements et que la drague à laquelle on fit appel se trouva être une ancienne drague à or venant de Californie. On dut la modifier profondément après son remontage pour le lavage de la cassitérite. Malgré son importance relative, puisqu'elle mesure 25 m. de long et porte 250 CV de puissance nominale, elle n'est cependant que la plus petite drague à étain qu'il nous a été donné de rencontrer.

Il est incontestable qu'une drague à or, quand elle opérera sur un champ très étendu de mineraï à basse teneur, se trouvera dans des conditions identiques à celles que rencontre la drague à étain. On ne pourra alors envisager que l'emploi d'une grosse drague. Mais on n'en est venu à cette extrémité qu'au fur et à mesure de l'épuisement des placers plus riches, tandis que pour l'étain la nécessité des grosses dragues s'est posée dès le principe et elle n'a pas été sans effrayer les constructeurs. Il existait une sorte de préjugé contre le lavage de l'étain à la drague et l'on en trouve l'écho dans le traité de l'Américain Longridge, écrit au début du siècle, qui a fait longtemps autorité en la matière. Longridge n'a pas craint, en effet, de dire que « le dragage de l'étain n'avait aucun avenir immédiat et que cette branche de l'industrie se trouvait encore dans l'enfance ». Affirmation à laquelle l'érection de nombreuses dragues à étain allait bientôt donner un démenti éclatant, surtout en Malaisie, où elles ont trouvé des applications remarquables.

Même en Afrique, où pourtant les conditions générales étaient moins favorables parce que les alluvions stannifères y sont exceptionnelles, on n'hésite pas à avoir recours, lorsqu'on le peut, à ce nouveau mode d'exploitation. Les premières dragues à godets font leur apparition en Nigéria, dès 1912. La Jos Tin Area Ltd met en service, à ce moment, deux dragues Werf-Conrad du type open-connected, avec godets de 4 pieds cubes de capacité. Quelques années plus tard, le Ropp Tin Ltd monte deux dragues électriques Bucyrus qui réalisent le lavage mixte avec sluices dégrossisseurs et gigs finisseurs pour aboutir à des concentrés à 50 %. Toute la période qui va de 1910 à 1920 est, comme pour la Malaisie, une période de démarrage. Les dragues que nous venons de citer n'ont qu'une capacité mensuelle de 40.000 m³ environ et elles n'utilisent qu'une puissance totale de 135 CV. Pour l'étain, ce sont là de toutes petites dragues. Progressivement on poursuit la conquête des champs alluviaux plus pauvres qui sont aussi plus vastes en lançant des dragues dont le tonnage finit par devenir démesuré. Les prix élevés obtenus pour l'étain y aidaient. Mais la crise survenue vers 1928 se chargea de punir les mégalomanes.

Le Congo belge n'a rien connu de cette évolution. C'est que la plupart de ses gîtes d'étain sont primaires, comme celui exploité en profondeur par la Géomines et les filons attaqués au Ruanda et dans le Sud du Katanga, ou bien éluviaux, comme beaucoup de gisements superficiels répandus sur les plateaux et au flanc des collines.

On a bien examiné autrefois, dans le cas de la Géomines, dont les énormes réserves sont concentrées dans des poches isolées, s'il n'était pas possible de les noyer sous des plans d'eau artificiellement créés permettant l'emploi de la drague et de les enlever ainsi avec un minimum de frais. Mais cette suggestion, tout attrayante qu'elle était, a dû être écartée dès l'abord, car elle se heur-

tait à des difficultés pratiquement insurmontables pour la disposition des tailings. De plus, les bassins de flottaison qu'il eût été possible de créer restaient trop limités pour qu'on pût espérer une bonne décantation des eaux de lavage.

Il existe pourtant au Congo, répartis dans les vallées où coulent certains affluents ou sous-affluents du fleuve, notamment dans l'aire d'exploitation de la Symétain, filiale de la Symaf, des gîtes alluvionnaires d'étain dont on connaît la richesse. Mais jusqu'ici l'étagement des terrasses, d'une part, le régime des eaux, d'autre part, n'ont pas permis d'y trouver une proposition de dragage.

Le Congo belge offre cependant pour l'histoire de la drague un chapitre qui est loin d'être sans intérêt, encore qu'il soit exclusivement consacré à la drague à or de dimensions moyennes. Comme il se rapporte aux Mines de Kilo-Moto, notre distingué collègue M. R. Anthoine se trouve beaucoup mieux qualifié que nous pour vous l'exposer et nous espérons qu'il pourra le faire dans une séance prochaine.

Les dragues à or de Kilo-Moto, sur les rivières Nizi et Kibali, sont actuellement au nombre de trois, avec des capacités mensuelles respectives de 22.000, 17.000 et 33.000 m³. Ce sont des dragues à godets, la dernière de construction belge et close-connected.

Elles sont pareilles, à quelques détails de construction près, à celles qui sont en action sur beaucoup d'alluvions aurifères riches en pays tropical, où les difficultés d'accès ne permettent pas l'accès d'un matériel lourd et volumineux. Que ce soit à la Gold Coast, dans les Guyanes ou en Colombie, on trouve partout sur les creeks, les marigots ou les épanchements lacustres, de ces petits appareils qui attaquent au besoin les basses terrasses en n'utilisant pour la manœuvre qu'un pond très réduit. On atteint ainsi et l'on suit pour ainsi dire pas à pas les enri-

chissements locaux ou pay-streaks qu'a révélés la prospection.

Dans de grandes provinces aurifères telles que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Californie, plus accessibles parce qu'elles sont en pays tempéré, cette méthode était autrefois générale. En 1907, rien que pour les deux dernières, une statistique dénombrait 500 dragues. Ce chiffre a aujourd'hui fortement diminué, avec l'installation progressive d'unités de plus en plus fortes. En 1935, la Nouvelle-Zélande ne comptait plus qu'une dizaine de dragues et la Californie 43. Cette évolution est due pour une part à l'appauvrissement des gisements, avec ce puissant correctif toutefois qu'on descend actuellement à des teneurs d'or de 2 à 3 grains par mètre cube, autrefois considérées comme inexploitables.

Ce sont, par exemple, des dépôts de ce type, contenant de l'or en éléments très ténus et disséminés sur de larges espaces, qu'on trouve en Californie sur le cours inférieur des affluents du Sacramento. Ces affluents ont abandonné dans les hautes vallées de la Sierra Nevada la majeure partie et en tout cas les pépites les plus grosses de l'or qu'ils charriaient. Les placers ainsi formés sont aujourd'hui épuisés, à l'exception de ceux qui, déposés au Tertiaire, ont été recouverts depuis par des épanchements volcaniques sous lesquels on continue à les rechercher.

Les formations alluviales de piedmont et celles qui se trouvent dans la plaine du Sacramento, autrefois négligées comme non payantes, sont maintenant attaquées par la méthode hydraulique ou bien, quand la situation le permet, par de grandes dragues, dans des conditions qui rappellent assez bien celles des gisements d'étain. On vise à de grosses capacités pour amortir un matériel toujours important et qui s'use vite. En 1935 les dragues de Californie, appartenant à 27 sociétés, ont produit à elles seules 420.000 onces d'or, soit 29 % de la production de

cet État qui reste la plus forte des États-Unis. Leur capacité individuelle peut aller de 50.000 à 250.000 c.y. par mois (40.000 à 200.000 m³) avec un prix de revient qui descend à 5 cents par c.y. de matériel excavé.

Pour diminuer les frais d'investissement tout en conservant les avantages du dragage, on se résigne parfois à perdre sur la capacité en employant la combinaison qui porte le nom de « dragline-dredge », combinaison qui n'est du reste possible que si la profondeur d'attaque n'est pas trop forte. La drague perd alors sa chaîne à godets. Elle se réduit à un ponton flottant où sont concentrés tous les appareils de lavage. Mais elle a à son service, sur la partie de rive qui lui fait face, une dragline montée sur chenille qui lui débite la banquette qu'elle excavé.

Ce mariage de raison entre l'excavateur et la laverie ne réalise pas l'union absolue qui existe sur la drague à godets. Il donne lieu à des à-coups provenant de l'irrégularité des charges amenées par l'unique godet de la dragline. Il ne laisse cependant pas de donner satisfaction dans de nombreux cas. Pour ne citer qu'un exemple, la dragline-dredge de Fay, installée non loin de Lincoln, Californie, n'a qu'un caisson de 8 sur 9 m., portant un long trommel sous lequel les sluices sont répartis, actionné par un moteur Diesel de 65 HP. La dragline possède de son côté un moteur Diesel à 6 cylindres de 120 HP. Son godet excavateur a une capacité de 1 $\frac{3}{4}$ c.y. Cet ensemble est parvenu à réaliser une capacité mensuelle de 25.000 à 30.000 c.y. et il n'a coûté que \$ 25.000 (en 1937), alors qu'une drague à godets répondant au même programme aurait atteint le triple de ce prix sinon le quadruple. L'économie très sensible qu'on réalise ainsi résulte de la suppression de l'élinde, de la chaîne à godets, des charpentes et des treuils de commande et, par-dessus tout, de l'énorme caisson nécessaire pour supporter ces impédimenta et encaisser leurs réactions. Ce n'est pas

faire le procès des grosses dragues que de dire que la dragline-dredge répond à un besoin distinct. Aussi long-temps que le prix de l'or ne descendra pas trop bas, on l'utilisera pour reprendre certains placers irrécupérables par tout autre moyen.

Ce que nous venons de dire de la Californie s'applique tout aussi bien à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Ce dernier pays est même par excellence celui des grandes dragues à or. Dans les environs de Greymouth, sur la côte occidentale de l'île Sud, on installait, en 1938, en deux endroits différents, des dragues à godets dont la capacité était calculée à 400.000 c.y. (environ 300.000 m³) par mois. Les champs qui leur étaient offerts avaient une superficie évaluée entre 150 et 200 ha. chacun et l'on y escomptait la présence dans chaque cas de 50 millions de c.y. d'alluvions aurifères, dont la teneur moyenne est de 170 mgr. au c.y., représentant 9,3 pence, soit environ fr. 5,25 au cours de l'époque. Trente pour cent de l'or à récupérer est en grains dépassant 5 mm. La profondeur sous eau est de 25 m. et il faut y ajouter une banquette émergente dont la hauteur peut atteindre 9 m. La puissance de chaque drague est à l'avenant. Toutes deux sont entièrement équipées électriquement et reçoivent leur courant de la centrale hydroélectrique de Waitaki.

Des installations aussi imposantes nous amènent naturellement à parler des dragues à étain dont l'évolution ne peut être nulle part mieux étudiée qu'en Malaisie, en englobant sous ce terme les États malais continentaux, le Siam et les îles néerlandaises de la mer de Java : Banka, Billiton et Singkep, ensemble dont chacun sait qu'il constitue la province métallogénique la plus riche en venues d'étain de la planète. Ces venues y ont accompagné des épanchements éruptifs du Crétacé. La dénudation a donné lieu à des concentrations secondaires dans les alluvions qui tapissent le fond des vallées et parfois

les estuaires. Jusqu'à la fin du siècle dernier, le lavage à la main était encore prépondérant et se pratiquait sur une foule de petits claims appartenant pour la plus grande partie à des Chinois. Une concentration progressive des concessions permit ensuite d'appliquer la méthode hydraulique sous ses différentes formes : attaque à la pelle mécanique ou aux monitors, évacuation par pompes à graviers ou élévateurs hydrauliques. Finalement on eut recours aux dragues et ce sont elles qui ont pratiquement sauvé la Malaisie d'un épuisement prématué, car elles ont permis d'atteindre tout ce qui dormait sous les eaux, parfois sous la mer. La réduction du prix de revient qui résulte de leur emploi autorise l'incorporation dans les réserves d'énormes tonnages autrefois abandonnés comme non payants parce que leur teneur était trop basse pour toute autre méthode d'exploitation.

Tout dépendant évidemment en dernière analyse du cours du métal, on peut affirmer qu'une drague tirera profit d'alluvions dont la teneur ne va pas au delà de 250 gr. au m³, tandis que toute autre méthode exige au moins le double.

En Malaisie la première drague à étain apparaît en 1912 avec la minime capacité de 15.000 à 20.000 m³ de terres traitées par mois. A la fin de 1915, 10 dragues étaient déjà en service et en 1921 on en compte 30 dont certaines pouvaient traiter 150.000 m³ par mois.

Les vicissitudes du cours de l'étain à partir de cette époque, amenées par une concurrence excessive, suivie, après 1929, par un contingentement drastique, eurent une grande influence sur le nombre des dragues montées en Malaisie. De 137, chiffre record atteint en 1929, on tomba à 99 en 1932, puis à 90 en 1936. Nous parlons des dragues en service. Les autres n'ont que peu de chance de renaître à la vie, car la production reste stationnaire et, si elle devait augmenter, l'effort serait demandé à

l'augmentation de capacité des dragues plutôt qu'à leur multiplication. Il est caractéristique qu'avec un nombre moindre de dragues on ait produit plus d'étain en Malaisie continentale en 1936 qu'en 1929, soit 30.455 tonnes ou 40 % des F.M.S., contre 14.000 tonnes ou 28 % des F.M.S.

Ce serait cependant une erreur de croire à une augmentation continue de la capacité des dragues. Comme dans le domaine physiologique le gigantisme porte ici en lui des tares qui finissent par arrêter son évolution. Les grosses dragues, outre que leur prix atteignait et dépassait déjà en 1930 une vingtaine de millions, n'ont qu'un faible rendement. Les moindres accidents et même les simples réparations y prennent, à cause du volume et du poids des pièces à manier, une importance considérable, entraînent des chômage calamiteux et réduisent sensiblement la capacité théorique.

Nous appelons capacité théorique celle à laquelle prétend le constructeur. Elle se calcule en fonction de la capacité des godets, de la vitesse de la chaîne, du débit du trommel et de celui des laveries. Mais le rendement réel de la drague, lorsqu'elle est en service, peut facilement descendre à 60 % ou 65 % de ce chiffre. Il faut, en effet, dans la pratique tenir compte des pertes de matière (godets incomplètement remplis ou imparfaitement vidés, chutes en cours de route) et surtout des pertes de temps (graissage, accidents, réparations, déplacements, repos du personnel, réductions de travail dues à des raisons économiques). Une drague d'importance moyenne, que nous avons étudiée à ce point de vue, ne travaillait que pendant 80 % du temps total et ne débitait que 120.000 m³ au lieu des 180.000 m³ de capacité théorique.

Une grosse drague, du fait de ses frais de marche élevés, ne paie plus si le cours de l'étain tombe trop bas. De 1930 à 1932, pendant la crise profonde qui atteignit

le marché de ce métal, il fallut stopper beaucoup de dragues en Malaisie, à commencer par les plus grosses qui étaient en ce moment la *Hong-Kong* et la *Ayer-Hitam*, travaillant à 15 milles au Sud de Kuala-Lumpur dans l'État de Sélangor. Or, la *Ayer-Hitam*, pour ne prendre qu'elle, était réputée avoir traité 175.000 m³ en moyenne par mois pendant son dernier exercice, avec un maximum de 225.000 m³, chiffres très honorables, mais qui ne représentent pourtant que 54 % de sa capacité théorique, laquelle était de 325.000 m³.

Il y a des cas où la grosse drague s'impose, coûte que coûte, par exemple lorsqu'il s'agit d'aller à des profondeurs qui, pour la drague, sont extrêmes. La *Hong-Kong* et la *Ayer-Hitam*, dont nous venons de parler, n'ont guère été dépassées sous ce rapport. Elles ont été construites par les ingénieurs F. W. Payne & Son, de Londres, pour pouvoir extraire, si besoin est, à la profondeur de 120' (36 m.) sous le niveau de flottaison. Il semble qu'il soit bien difficile de dépasser cette limite en raison des énormes proportions que prend alors l'élinde, dont le poids (290 tonnes) sur la *Hong-Kong* doit être compensé à l'arrière et des complications qui surgissent pour la construction de la chaîne à godets. Cette dernière, sur la *Hong-Kong*, mesure 57 m. d'axe en axe des tambours et, pour éviter une flèche trop forte du brin inférieur, des tensions trop grandes et peut-être des dislocations, on a dû recourir à un dispositif spécial. Sous l'élinde et sur une longueur de 20 m., une chaîne à chenille soutient les godets descendants, moyen efficace, mais encombrant, sujet aux calages et qui présente, en outre, l'inconvénient d'user rapidement le bord des godets.

Le type le plus répandu de la drague moderne et le plus économique est celui qui s'attaque à des gisements de caractères moyens : teneur d'or de 3 à 4 grains (0,19431 à 0,25908 gr.), teneur de cassitérite de 300 à 400 gr.

au m³, profondeur 12 à 15 m. et capacité effective s'établissant autour de 150.000 c.y., soit 110.000 m³ par mois. Nous en avons, pour notre part, rencontré de nombreux exemplaires à Billiton, à Banka et en Malaisie continentale. Nous citons au hasard la drague *Tempilang*, qui travaillait en mer, sur la côte Sud de Banka, reprenant des alluvions riches déposées à l'embouchure d'un ancien fleuve (125.000 m³); la drague *Kampar*, à 10 km. au Sud d'Ipoh, dans l'État de Pérak (120.000 m³), qui présentait cette particularité rare d'être une ancienne drague à or ayant déjà travaillé longtemps en Alaska; les dragues *E. B. 1* et *E. B. 7* de Billiton et *Dinian*, de Banka, toutes trois de capacité voisine de 100.000 m³ par mois. Dans une catégorie supérieure, nous devons mentionner la drague *Petaling*, travaillant au Sud de Kuala-Lumpur, qui a atteint 195.000 m³, et la *Hong-Kong* et la *Ayer-Hitam*, déjà citées.

En ce qui concerne les grandes dragues, nous nous en sommes tenu jusqu'à présent à des généralités. Nous allons maintenant rapidement passer en revue les détails de la construction et du fonctionnement. Nous les empruntons en partie à notre étude sur *Les Dragues à Étain*, parue en 1938 dans les Publications de l'Association des Ingénieurs de Mons.

Ce qui frappe immédiatement l'ingénieur qui s'intéresse à la reprise et au traitement des alluvions métallifères par les dragues, c'est l'infinité variété des accommodements qui ont été adoptés pour satisfaire à des conditions de gisement tout aussi diverses. Aucune drague ne copie exactement une autre. Chacune répond à son propre problème.

La force motrice est la vapeur ou l'électricité. Dans le premier cas le combustible est, suivant les possibilités de la région, le charbon, le bois ou le mazout. Dans le second, le courant est produit sur la drague même ou bien il provient de l'extérieur.

La force motrice représente toujours, dans l'ensemble des dépenses d'exploitation, une quote-part considérable. Prenons le cas du bois qu'on utilise volontiers quand on le trouve sur place et qui représente généralement pour cette raison le combustible le plus économique. Sur une drague de Banka, travaillant à trois postes et pourvue de deux chaudières Babcock et Wilcox, dont une de réserve, la consommation journalière s'élevait à 30 stères et donnait lieu à une dépense annuelle d'un peu plus de 500.000 francs. Pour une drague à or australienne relativement petite (Adelong Gold Estates, Victoria) qui n'extraît que 55.000 m³ par mois, nous relevons une consommation annuelle de 210.000 francs de bois d'eucalyptus. La drague *Rambat*, à Banka, a consommé en 1930 pour une capacité mensuelle de 100.000 m³, 672.000 francs de bois de chauffage.

Pour éviter des manipulations coûteuses, pour gagner de la place, pour faciliter la distribution et l'utilisation de la force motrice, on préfère toujours, quand on le peut, avoir recours à l'électricité. Voici, dans cette catégorie, un exemple d'autonomie complète : une drague de Billiton, séparée de la centrale de Manggar par toute la largeur de l'île, produit son propre courant à l'aide de deux chaudières Storck alimentant deux groupes électrogènes, dont un de réserve. Ces deux groupes comprennent chacun une machine à vapeur compound de 400 CV actionnant un alternateur triphasé à 320 V. 50 P. La dernière drague reçue de Hollande, en 1938, par la même société, est une drague électrique comportant une centrale électrique vraiment puissante, puisqu'elle englobe trois alternateurs de 540 KVA à 380 V. 50 P commandés chacun par un moteur Diesel. La puissance totale est de 1.800 CV dont 600 en réserve.

Mais ce sont là, malgré tout, des solutions de fortune imposées par un isolement plus ou moins complet. Les

grandes sociétés comme Billiton, ou bien Banka, qui est une régie d'État, possèdent des centrales remarquablement montées et fabriquant le courant à bon marché grâce au mazout qui leur est amené de Bornéo sur leurs propres pétroliers. Beaucoup de leurs dragues reçoivent ce courant par des câbles immergés ou flottant sur des bouées. Nous avons cité plus haut les grosse dragues à or de la Nouvelle-Zélande, dont le prix de revient sera remarquablement minime quand elles seront raccordées à la centrale hydroélectrique de Waitaki.

Presque toutes les dragues à godets actuelles sont close-connected, c'est-à-dire que leurs godets forment une chaîne où ils sont attachés les uns aux autres. Ils se suivent donc sans interruption. Mais on trouve néanmoins encore des open-connected. Les godets sont alors d'une contenance supérieure. Ils ne se touchent pas et sont reliés entre eux par des mailles spéciales. Les partisans du premier système disent que le débit est supérieur parce que continu et que l'effort d'arrachage au terrain donne moins de vibrations. Les partisans du second, nombreux encore en Australie, prétendent que l'open-connected amène une usure moindre et qu'il provoque moins d'accidents par coinçage quand un corps dur et volumineux est saisi par les godets. Quant au débit, il ne dépend réellement que de la capacité des godets et de la vitesse de la chaîne et l'on peut arriver à égalité en jouant sur ces deux facteurs.

Le bucket ou godet est d'une seule pièce en acier coulé. Toutefois, les parties frottantes ou coupantes, c'est-à-dire le bord, les oreilles et parfois la face avant, sont en acier manganèse et remplaçables après usure. Les tambours de commande sont hexagonaux, les carrés donnant des chocs et les hepta- ou octogonaux des glissements. Le tambour d'attaque (top-tumbler) est d'acier coulé souvent venu avec l'arbre, protégé sur les faces travaillantes par des

plaques de renforcement amovibles en acier manganèse. Un système de vis permet de manœuvrer ces plaques pour parer à l'usure et au jeu de la chaîne.

Le tambour de rappel (bottom tumbler) se trouve normalement dans l'eau et pour le visiter il faut relever l'élinde. Aussi doit-on le couler en acier manganèse, généralement en deux parties frettées sur l'arbre. Des dispositions sont prises pour éviter entre ce tambour et les godets l'interposition de corps étrangers. Pour combattre le grippage, l'huile des paliers doit être envoyée à une pression supérieure à celle de l'eau à la profondeur atteinte.

La faible vitesse de la chaîne ne permet pas de l'attaquer directement par la machine. On préfère souvent une transmission par friction à une transmission par engrenages parce qu'on est ainsi plus assuré de ne pas briser ou fausser des organes en cas d'introduction d'un corps étranger. Nous avons vu interposer un accouplement différentiel permettant de réaliser deux vitesses correspondant soit à 18, soit à 24 godets à la minute. C'est là un notable avantage dans le cas fréquent où les lits à excaver présentent des variations dans la dureté. Il arrive souvent, par exemple, que l'overburden soit sensiblement moins compact que la couche minéralisée sous-jacente.

L'élinde, que les Anglais et les Américains appellent « ladder », est la maîtresse pièce qui supporte la chaîne à godets. Elle est, soit entièrement croisillonnée, soit formée de deux flasques de forte tôle réunies par des entretoises. La face supérieure porte les rouleaux destinés à soutenir la chaîne dans sa partie ascendante.

L'élinde est articulée en un point voisin de son extrémité supérieure sur la charpente de la drague. Le choix du point de suspension a une grande importance et a donné lieu à beaucoup de controverses. Le souci d'assurer l'équilibre des efforts en reportant ce point aussi bas que

possible ne doit pas faire oublier que le déversement ne dispose que d'un angle limité et qu'il doit se faire dans la verticale d'un compartiment en tôle, le « pit », souvent garni de chicanes, d'où les terres passent au trommel par l'intermédiaire d'une goulotte.

L'inclinaison de l'élinde est commandée par un treuil et des mouflages qui la soulèvent à son extrémité inférieure. Dans le cas de la *Hong-Kong* et de l'*Ayer-Hitam*, où la longueur de l'élinde est de 57 m. et le poids, comme nous l'avons vu, de 290 tonnes, cette opération seule exige un treuil de 45 CV. Elle prend appui sur une sorte de chevalet qui projette vers l'avant la charpente de la drague ou même qui s'érite de façon absolument indépendante au-dessus de l'échancrure du caisson où passe la chaîne. Dans les grandes dragues anglaises et américaines, ce chevalet fait souvent place à un haut portique vertical qui porte le nom de « bow-gantry » et auquel font pendant, sur le milieu du caisson, un « middle » ou « main-gantry » qui supporte l'élinde et le trommel et, à l'arrière, un « stern-gantry » sur lequel prennent appui les sluices et les « stackers » ou appareils d'évacuation des tailings. Cette disposition générale évoque, pour les esprits imaginatifs, celle des anciens trois-mâts et l'illusion se trouve entretenue par la profusion de hau-bans et de câbles de manœuvre qui complètent l'ossature de la drague.

Avant de passer au traitement des terres, nous devons dire un mot des pompes qui sont un élément constitutif essentiel de toute drague. L'eau ne manque pas. C'est le milieu naturel de la drague et sa condition d'existence. Aussi y circule-t-elle partout à profusion, assurant non seulement la récupération du minerai dans des conditions de rendement qu'aucune autre méthode ne peut atteindre, mais contribuant encore au débourbage, à l'évacuation des tailings, au nettoyage des godets, du pit et du trom-

mel, à l'alimentation des chaudières, à la condensation et à un certain nombre d'autres opérations qui ont leur importance, telles la désagrégation de la banquette par monitors et la vidange du caisson par éjecteurs.

Presque sans exception on emploie des pompes centrifuges à grand débit, parfois jumelées par groupes de deux ou de trois sur le même arbre. Quand le tirant d'eau le permet, on les refoule volontiers à l'intérieur de la cale, ce qui leur permet d'aspirer en charge ou presque et fait en outre gagner de la place sur le pont. Nous n'avons cependant jamais vu réaliser cette disposition qu'avec la commande électrique, pour des raisons qui tiennent à l'exiguïté de la cale et à son manque d'aération.

Voici quelques données relatives à la consommation d'eau des dragues : une drague de Billiton utilise au total 2.980 m³ d'eau par heure dont 1.880 au trommel et 860 supplémentaires aux sluices. A Banka, sur la drague *Rambat*, qui traite des terres très collantes, les pompes débiteront au total 4.250 m³ à l'heure sous des pressions variées qui vont de 7[°]30 pour les sluices à 40 m. pour les petits monitors employés au nettoyage des godets. La *Hong-Kong*, drague portant des sluices, demande 3.500 m³ à l'heure. La *Petaling*, drague à gigs, absorbe à peu de chose près la même quantité, les pompes exigeant au total 250 CV sur les 760 que possède la drague. La drague de Zombi, sur la rivière Kibali, à Kilo-Moto, la plus récemment installée et la plus puissante qu'utilise cette Société, consacre 260 HP au pompage, tandis que le moteur de la chaîne n'en demande que 90. Dans tous les cas que nous avons été à même de contrôler, le rapport de l'eau utilisée aux terres traitées varie de 14 à 17, qu'il s'agisse de sluices ou de gigs, le lavage à lui seul intervenant au moins pour 10 dans cette proportion. L'abondance d'eau permet aux éléments les plus fins de la cassitérite de se dégager, elle favorise le classement par

densité et c'est grâce à elle que la drague a pu atteindre des rendements inégalés dans les laveries installées sur le sol ferme.

Passons au traitement des terres. Celles-ci, au sortir du pit, sont brassées par un trommel ou « revolving screen » qui peut être considéré comme l'organe distributeur central, le cœur même de la drague. Leur nature, leur composition, leur quantité, sans parler de leur densité, vont jouer un rôle capital dans les dispositions prises en vue d'obtenir, sous un torrent d'eau, le meilleur rendement des appareils de lavage.

Alors que l'on construisait autrefois des trommels plutôt petits et qu'on les faisait tourner assez vite, on s'est rangé aujourd'hui à la conception opposée. Les trommels actuels ont rarement moins de 2 m. de diamètre et ils ne tournent qu'à des vitesses moyennes de 7 à 8 tours à la minute. Exceptionnellement, on descend à 5 tours comme sur la *Hong-Kong* ou l'on monte à 10 comme sur la *Tempilang*.

Quant à la longueur, elle s'est accrue de ce que la vitesse a perdu et cela d'autant plus que les tonnages traités ont toujours été en augmentant. Beaucoup de trommels actuellement en service sont de véritables monstres. Citons celui de la *Rambat*, qui a 14^m10, celui de la *Kampar* qui en a 15, celui de la *Petaling* dont la relation avec le fort tonnage à traiter a fait porter la longueur à 20^m40.

Pour équilibrer de telles masses, pour leur permettre de tourner régulièrement et sans soubresauts, il faut les ceinturer de galets à différents points de leur portée et compenser sur des butées la poussée qui s'exerce dans le sens de l'inclinaison. C'est également presque toujours par des galets de friction que le mouvement est transmis de la machine.

L'inclinaison du trommel, qui dépend des matières à

traiter et du temps nécessaire à la libération du minerai sous le brassage imposé, varie ordinairement entre 1/12 et 1/18. Deux dragues de Banka, la *Dinian* et la *Plaben*, possèdent des dispositifs de suspension permettant de régler l'inclinaison à volonté. On agit alors sur un berceau qui porte le trommel dont la commande reste indépendante.

Ce qui importe surtout dans l'opération du brassage, c'est que la matière en sorte bien désagrégée et que tous les éléments minéralisés aient été mis en liberté. Il faut se défier à cet égard des gangues argileuses qui retiennent par adhérence les paillettes élémentaires d'or ou de cassiterite. La désagrégation est réalisée dans toutes les dragues par un puissant arrosage d'eau sous pression qui se fait à l'intérieur du trommel au moyen d'une tubulure axiale perforée, ou mieux d'injecteurs isolés disposés aux points les plus favorables. Si l'argile est tellement tenace qu'elle tende à former des « lumps » ou loupes rebelles à toute désagrégation, ces lumps sont recueillis à la sortie du trommel et malaxés dans des puddlers qui les réduisent en bouillie, laquelle sera repompée ensuite à la tête des sluices ou des gigs. D'une façon générale, toutes les dispositions sont prises pour éviter en chaque point du circuit de lavage la perte de la moindre matière utile. Il n'est pas exagéré de dire que le bénéfice apporté par la drague repose pour une bonne part sur ces combinaisons que la pratique seule enseigne et qui portent dans l'ensemble le nom typique de « save-all ».

Le trommel lui-même est essentiellement constitué par des viroles en acier dur, longues chacune d'environ 1m., mises bout à bout et assemblées par des rivets. La virole d'entrée est pleine, les autres sont perforées de trous légèrement évasés vers l'extérieur pour faciliter la sortie de la matière. Le diamètre des trous est en fonction de l'undersize qui est supposé renfermer toute la matière à traiter. Sous le trommel cette matière est entraînée par

l'eau dans un chenal qui la répartit entre les appareils de lavage.

Nous ne ferons pas une description minutieuse de ces appareils de lavage parce que dans le détail ils ne diffèrent guère de ceux utilisés dans les laveries installées en terre ferme. Ce qu'on recherche surtout sur une drague, où la place est nécessairement limitée, c'est un encombrement minimum. Pour y arriver, sur les grosses dragues à sluices, on dispose ceux-ci en deux étages, répartis en nombre égal à bâbord et à tribord, par exemple, s'il s'agit de 20 sluices, en 4 groupes de 5 formant deux étages à bâbord et deux à tribord. La largeur de chaque sluice varie de 0^m80 à 1 m. Les sluices à étain sont généralement plus longs que les sluices à or, ayant de 20 à 35 m. contre 15 à 20 m. Les longs sluices sont prolongés en porte-à-faux à l'arrière de la drague, les supérieurs débordant sur les inférieurs. Les tailings doivent être déversés à une distance suffisante pour ne pas s'accumuler contre la poupe et risquer ainsi de se réintroduire dans le circuit de lavage par l'intermédiaire des pompes. Il suit de là que si la profondeur du bassin est trop forte, il faudra recueillir les tailings à leur sortie pour les déverser beaucoup plus loin. Cette opération porte le nom de « stacking ». Elle peut se réaliser de différentes façons. Parfois on assèche en partie les tailings, par exemple, en les décantant dans des épaisseurs cylindro-coniques et on les entraînent ensuite sur un transporteur à courroie suspendu par des haubans. Parfois on les refoule directement dans une conduite d'évacuation au moyen de puissantes pompes à gravier. Le second moyen est le plus simple mais le moins employé parce qu'il est très dispendieux, en raison de l'usure rapide des appareils. Il ne supprime pas du reste le « stacking ladder », cette antenne d'une cinquantaine de mètres que la drague doit projeter à l'arrière, aussi bien pour supporter une conduite de refoulement qu'un transporteur.

Les appareils de lavage ne sont pas toujours des sluices. Pour les dragues à or, les tables recouvertes de « matting » en fibres de coco, les plaques à rainures, voire les tables d'amalgamation parfois agrémentées de godets à mercure, s'imposent quand la proportion d'or fin est très grande, sous peine de pertes ruineuses. Ces tables, disposées en cascade, n'agissent efficacement que sous un ruisseaulement de faible épaisseur et avec une vitesse de courant beaucoup plus faible que pour le sluice. Il faudra donc, si l'on veut traiter un tonnage considérable, leur donner un développement qui pose à nouveau la question de l'encombrement. Diverses solutions ont été adoptées sur les dragues. Elles se ramènent toutes à gagner de la hauteur et à superposer des séries de tables inclinées en sens inverse. Mais en général le sluice est préféré, même si l'on doit enregistrer des pertes minimes, car les vibrations des machines et les chocs de la chaîne à godets, inévitablement transmis par le caisson, contrarieront toujours le dépôt des particules métalliques les plus fines et en rendront la récupération malaisée. Il en a été de même sur les dragues à étain, lorsqu'on s'est avisé d'y installer des tables de Wilfley.

Pour les dragues à étain la compétition existe surtout entre le sluice et le gig. Quand les gigs sont bien réglés la récupération est meilleure, car la perte, notamment pour les éléments les plus fins, est certainement moindre qu'avec les sluices. Ils absorbent une force motrice supplémentaire, compensée en règle générale par une moindre consommation d'eau et, par conséquent, par une diminution correspondante de la puissance des pompes. Le personnel occupé est moins important. L'encombrement, quoiqu'on ait souvent prétendu le contraire, nous a paru presque aussi grand que pour les sluices.

Mais, d'autre part, la laverie à gigs est bien plus délicate à régler que la laverie à sluices. Elle exige, si l'on veut bénéficier de ses avantages, une main-d'œuvre spé-

cialisée, c'est-à-dire coûteuse. La construction, par suite de sa complication mécanique, est aussi d'un prix plus élevé. Enfin, le rendement, bien qu'incontestablement supérieur à celui des sluices, ne peut dépasser certaines limites parce que le trommel ne réalise pas au préalable le classement volumétrique qui serait indispensable au fonctionnement parfait du gig. On pourrait évidemment réaliser des dispositions remédiant à cette lacune, mais on s'est jusqu'ici refusé à entrer, pour obtenir une amélioration en somme minime, dans des complications aussi encombrantes que coûteuses.

En tenant compte de toutes ces observations, on en arrive à conclure que la balance est à peu près égale entre la drague à sluices et la drague à gigs, au moins en ce qui concerne l'étain. Après une période d'engouement pour les gigs qui, étant les derniers venus, pouvaient passer pour un perfectionnement, on construit maintenant à peu près autant de dragues de l'un ou de l'autre type.

Pour ce qui regarde l'or, la question apparaît beaucoup plus complexe. L'installation de dragues à gigs, en Californie, est une innovation toute récente. Elle succède à une longue période de tâtonnements. Les premiers essais avaient été franchement décourageants. On hésitait à supprimer des appareils éprouvés comme les sluices et les tables d'amalgamation et l'on demandait simplement aux gigs de récupérer l'or qui leur avait échappé. Mais cet or, noyé dans un flot boueux et en partie amalgamé, s'obstinait à obstruer les tamis des gigs et les empêchait de fonctionner normalement. On en arriva alors à ne plus utiliser que des gigs à diaphragme pouvant donner jusqu'à 500 pulsations à la minute, puis à étendre l'emploi du gig ainsi modifié à toutes les opérations de lavage. La Yuba Consolidated Cy, qui s'est spécialement préoccupée de ces recherches, vient de sortir une drague où, toute amalgamation étant supprimée, la récupération

difficile, celle des éléments fins, est confiée aux gigs. Quelques sluices très courts, placés en tête, reprennent les éléments les plus volumineux, à concurrence de 50 % de l'ensemble. Pour le reste ils jouent plutôt le rôle de distributeurs. Les gigs vibrants, qui leur font suite, auraient, d'après les informations données, un effet si décisif que les tailings apparaissent comme absolument nettoyés.

Il nous reste quelques mots à dire de la manœuvre des dragues et du personnel nécessaire à la conduite de leurs opérations.

Une drague ne doit pas se contenter de manœuvrer en eau libre. Elle doit pouvoir attaquer les flats ou terrasses inférieures souvent riches en éléments minéralisés. Mais si elle s'aventure en terrain ferme suivant un itinéraire inspiré par une minutieuse prospection, elle ne pourra le faire qu'en maintenant constamment autour d'elle un pond ou bassin de flottaison de capacité suffisante pour que l'eau lui arrive toujours suffisamment pure. Elle devra aussi tailler son chemin en se ménageant une ligne de retraite qui ne l'oblige pas à recouper ses propres tailings.

Le « papillonnage », terme sous lequel on désigne couramment la façon de progresser de la drague, consiste essentiellement en une rotation sur place permettant à la chaîne de mordre un secteur déterminé par empiétements successifs et étagés. Après la banquette, dont la hauteur peut atteindre dans certains cas 8 à 10 m., la drague enlèvera ce qui se trouve sous l'eau par des passes de plus en plus profondes. Elle recueillera en même temps le produit des éboulements de la surface. Malheureusement, elle enlèvera aussi, chemin faisant, des boulders ou des souches d'arbres qui, s'ils étaient introduits dans ses organes, risqueraient de les fausser. Certains terrains abondent en surprises désagréables de ce genre.

Pour résister à la réaction du terrain, pour opérer son mouvement de conversion, pour se maintenir en place si des courants tendent à l'entraîner, la drague ne dispose d'aucun appareil propulsif. Elle se hale elle-même sur des câbles fixés sur la terre ferme, parfois à longue distance. Dans certaines dragues, le point d'appui nécessaire aux manœuvres est assuré au moyen d'un ou de deux « spuds », longues échasses verticales en tôle d'acier qui traversent le caisson de part en part dans une gaine étanche et qu'un treuil peut abaisser ou soulever. Cette façon d'ancrage, qui fixe momentanément la drague au fond de son bassin, rend les plus grands services quand elle doit résister à un courant violent, sur un cours d'eau ou à proximité d'une côte.

Ce que nous venons de dire montre assez que la conduite d'une drague requiert une attention de tous les instants. De la chambre de pilotage, située à l'avant de la drague dans une position dominante, le machiniste qui a la responsabilité de la manœuvre commande tous les appareils du bord. Si un obstacle se présente à l'improvisée dans le terrain, il peut instantanément bloquer non seulement le moteur de la chaîne, mais aussi tous ceux qui se trouvent sur le parcours de la lavée. Si tout se présente normalement, c'est lui qui dirige le papillonnage en agissant sur le treuil de l'élinde et sur les treuils d'amarrage. Il a sous les yeux la charte du terrain, c'est-à-dire les coupes qui ont été préparées par la prospection, mais comme elles laissent toujours une certaine part à l'interprétation, il doit se tenir prêt à rencontrer des péripéties nouvelles. Si le terrain devient plus résistant, il doit relâcher la pression sur le front d'attaque. S'il prévoit au contraire de prochains éboulements, il doit battre en retraite à temps pour que la chaîne enlisée ne subisse pas quelque avarie. S'il a devant lui une superposition de bancs dont quelques-uns seuls productifs ou s'il trouve entrelardées des loupes argileuses dont le passage dans les

appareils n'est d'aucun profit, il doit parfois coup sur coup interrompre le lavage et évacuer directement vers les tailings, par des chenaux prévus à cet effet, tous ces matériaux superflus et encombrants.

Si l'on fait le bilan d'une campagne de dragage, il est rare qu'on ne doive pas y inscrire quelques incidents dont la répercussion sur le résultat final dépendra beaucoup de l'autorité et du discernement du chef de drague. Pareil au capitaine qui résume en lui toute la vie de son navire, il n'arrivera à bon port que s'il sait pouvoir compter sur le pilote, le personnel de manœuvre et les mécaniciens qu'il a personnellement choisis.

Bruxelles, juin 1944.

Séance du 28 juillet 1944.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Beelaerts, directeur.

Sont présents : MM. Anthoine, Bette, Fontainas, Moulaert, Olsen, membres titulaires; MM. Cambier, Descans, Devroey, Lanksweert et Roger, membres associés.

Absents et excusés : MM. Comhaire, Legraye, Maury et van de Putte.

Le béton précontraint aux Colonies.

M. Devroey rend compte d'une étude qu'il intitule : *Le béton précontraint aux Colonies*.

Après avoir rappelé le danger de fissuration du béton armé ordinaire, l'auteur expose les principes qui sont à la base du béton précontraint, ainsi que la façon de réaliser la précontrainte.

Il présente ensuite une application des plus intéressantes pour la Colonie de ce nouveau mode de construire, sous la forme d'un projet de pont démontable en éléments de série préfabriqués. L'ouvrage décrit a été étudié par MM. les ingénieurs J. Verdeyen et P. Moenaert.

Sa longueur est de 24 m. Avec les mêmes éléments, on peut obtenir des travées variant de 50 en 50 cm. entre 15 et 25 m.

Des gammes de portées plus grandes ou plus petites peuvent être créées par l'emploi d'éléments de dimensions appropriées. Le pont étudié peut se réaliser avec un matériel réduit et d'une grande simplicité d'emploi; sa construction ne nécessite l'importation que de 3 tonnes d'acier, contre plus de 22 tonnes pour un pont métallique de même portée.

Zitting van 28 Juli 1944.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *Beelaerts*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Anthoine, Bette, Fontainas, Moulaert, Olsen, titelvoerende leden; de heeren Cambier, Descans, Devroey, Lancsweert en Roger, buitengewoon leden.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren Comhaire, Legraye, Maury en van de Putte.

Het precontrant beton in de Koloniën.

De heer *Devroey* brengt verslag uit over een studie getiteld : *Le béton précontraint aux Colonies*.

Na herinnerd te hebben aan het berstgevaar van het gewoon gewapend beton, zet de auteur de principes uiteen die als grondslag dienen van het precontrant beton, alsmede de wijze de precontrantsie te verwezenlijken.

Daarna vertoont hij een voor de Kolonie uiterst belangwekkende toepassing van deze nieuwe bouwmethode, onder den vorm van een ontwerp van een uiteenneembare brug door te voren vervaardigde elementen. De heeren ingenieurs *J. Verdheyen* en *P. Moenaert* bestudeerden het beschreven werk.

Haar lengte bedraagt 24 m. Met dezelfde elementen kan men wijden bekomen die, op de 50 cm., tusschen 15 en 25 m. verschillen.

Reeksen van groter of kleiner lengten kunnen worden bekomen door het aanwenden van elementen met aangepaste afmetingen. De besturdeerde brug kan worden gebouwd met verminderd materiaal en een groote eenvou-

Une discussion, à laquelle la plupart des membres prennent part, s'engage au sujet de cette communication, dont le texte sera publié dans la collection des mémoires in-8°.

Sur la proposition du *Président* et eu égard à l'intérêt pratique que les applications du béton précontraint présenteront pour la Colonie dès la fin des hostilités, la section émet le vœu que l'impression du travail de M. *Devroey* soit activée dans la mesure du possible.

La séance est levée à 15 h. 30.

digheid bij het gebruik; haar aanbouw vergt slechts den invoer van 3 ton staal, tegen ruim 22 ton staal voor een brug van dezelfde lengte.

Een gedachtenwisseling, waaraan het meerendeel van de leden deelnemen, heeft plaats naar aanleiding van deze mededeeling, waarvan de tekst in de Verhandelingreeks in-8° zal worden opgenomen.

Op voorstel van den *Voorzittēr* en ten aanzien van het belang dat de toepassingen van het precontrant beton even na het sluiten van de vijandelijkheden voor de Kolonie zullen bieden, spreekt de sectie den wensch uit dat het afdrukken van het werk van den heer *Devroey* zoo spoedig mogelijk geschiede.

De zitting wordt te 15 u. 30 opgeheven.

Séance plénière du 22 janvier 1945.

La séance est ouverte à 15 heures dans la salle de Marbre du Palais des Académies, sous la présidence de M. F. Cattier, président de l'Institut, assisté au bureau de MM. E. Marchal, doyen d'âge de la Section des Sciences naturelles et médicales, J. Beelaerts, directeur de la Section des Sciences techniques, et E. Devroey, Secrétaire général ff.

M. A. De Vleeschauwer, ministre des Colonies, a également pris place au bureau.

L'assistance est composée de la plupart des membres de l'Institut et de personnalités du monde colonial, universitaire et administratif.

M. le Président s'excuse de ce que, en raison de la pénurie de charbon et des restrictions d'électricité, la salle ne soit ni chauffée, ni éclairée. Il souhaite la bienvenue au Ministre des Colonies et le remercie de l'intérêt qu'il prend aux travaux de l'Institut.

Il donne ensuite la parole à M. le Secrétaire général, qui présente, en français et en flamand, son rapport sur l'activité de l'Institut pendant l'année 1943-1944.

Algemeene zitting van 22 Januari 1945.

De zitting wordt te 15 uur geopend in de Marmerzaal van het Paleis der Academiën, onder voorzitterschap van den heer *F. Cattier*, voorzitter van het Instituut, op het bureel bijgestaan door de heeren *E. Marchal*, ouderdomsdeken van de Sectie der Natuurlijke en Geneeskundige Wetenschappen, *J. Beelaerts*, directeur van de Sectie der Technische Wetenschappen, en *E. Devroey*, wd. Secretaris-Generaal.

De heer *A. De Vleeschauwer*, minister van Koloniën, heeft eveneens op het bureel plaats genomen.

De vergadering is voor het meerendeel samengesteld uit leden van het Instituut en uit personnaliteiten uit de koloniale, universitaire en administratieve wereld.

De heer *Voorzitter* verontschuldigt zich dat, ter oorzake van de kolenschaarschte en de electriciteitbeperkingen, de zaal noch verwarmd, noch verlicht is. Hij wenscht den Minister van Koloniën welkom en bedankt hem voor het belang dat hij in de werkzaamheden van het Instituut stelt.

Daarna verleent hij het woord aan den heer *Secretaris-Generaal* die, in het Fransch en het Nederlandsch, lezing geeft van zijn verslag over de bedrijvigheid van het Instituut gedurende het jaar 1943-1944.

**Rapport sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge
pendant l'année 1943-1944.**

MESSIEURS LES MINISTRES, MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Après plus de quatre ans d'étouffement, d'angoisses et de deuils, l'Institut Royal Colonial Belge peut enfin tenir son assemblée plénière annuelle dans une ambiance délivrée du joug de l'envahisseur teuton.

Grâces en soient rendues à nos libérateurs, aux vallantes Armées alliées de l'extérieur, comme à tous ceux de la résistance intérieure.

Avec une respectueuse gratitude, nous évoquons la mémoire des victimes tombées pour notre juste cause.

De ces années d'intolérable oppression, l'espérance ne fut jamais absente et c'est à ce titre que notre admiration reconnaissante et notre fierté se portent aujourd'hui vers notre cher Congo, car, comme nous le disions ici-même il y a deux ans, notre Colonie constitua pour nos compatriotes la plus belle leçon d'énergie de leur histoire en même temps qu'elle leur procura les meilleures raisons d'espérer et de pouvoir un jour redresser la tête. Ce jour heureux tant attendu est maintenant arrivé, et que M. le Ministre des Colonies ici présent, ainsi que notre très honoré et distingué collègue M. le Gouverneur général Ryckmans, que les devoirs de sa charge retiennent encore loin du pays, en soient remerciés du plus profond de nos cœurs.

Nous saluons le retour parmi nous de ceux de nos membres qui furent écartés de nos travaux par l'occupant,

**Verslag over de bedrijvigheid
van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut
gedurende het jaar 1943-1944.**

HEEREN MINISTERS, MIJNHEER DE VOORZITTER,
MIJNE HEEREN EN WAARDE COLLEGA'S.

Na ruim vier jaren verstikking, angsten en rouw, kan het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut eindelijk zijn jaarlijksche algemeene vergadering houden in een atmosfeer die van het juk van den Teutonischen overweldiger verlost is.

Ons eerste woord, is een woord van dank aan onze bevrijders, aan de koene verbonden legers van het buitenland, en aan deze van den binnenlandschen weerstand.

Met een eerbiedigen dank, begroeten wij het aandenken van de slachtoffers die voor ons heilig recht gevallen zijn.

Gedurende deze jaren van ondraaglijke verdrukking, ontbrak het ons nimmer aan hoop, en aldus gaan onze dankbare bewondering en onze rechtmatige fierheid heden naar Congo die ons zoo nauw aan het harte licht, want, zooals wij het hier voor twee jaar zegden, is onze Kolonie voor onze landgenoten de prachtigste les van wilskracht in de geschiedenis geweest en zij verschafte hun tevens de stevigste redenen om te hopen en eerstdaags het hoofd op te richten. Deze gelukkige en lang verwachte dag is thans aangebroken. De heer Minister van Koloniën, die onze vergadering met zijn aanwezigheid gelieft te vereeren, en onze achtbare en zeer gewaardeerde collega, de heer Gouverneur-Generaal Ryckmans (die door zijn ambtsbezigheden nog ver van het Land verwijderd moet blijven), wezen er grondhartig voor bedankt.

MM. les professeurs L. HAUMAN et J. SCHWETZ, tous deux de l'Université libre de Bruxelles. Nous espérons de même retrouver sous peu ceux de nos collègues dont nous avons été sans nouvelles depuis mai 1940.

Mais la guerre n'est pas finie et notre pensée émue va rejoindre nos compatriotes retenus en captivité dans les geôles allemandes.

Parmi nos innombrables prisonniers, deux figures se détachent avec un éclat particulier pour les membres de notre Compagnie. En premier lieu, notre Auguste Souverain, SA MAJESTÉ LE ROI LÉOPOLD III. Nous formons des vœux ardents pour Sa très prochaine libération.

Au nombre des absents enlevés de force à notre affection se trouve également notre Secrétaire général bien-aimé, M. ÉDOUARD DE JONGHE, qui, lui aussi, a payé un lourd tribut à la fureur de l'ennemi exécré. Après avoir été contraint, par une décision formelle de l'autorité militaire allemande, de cesser toute activité publique et entre autres ses fonctions de Secrétaire général du Ministère des Colonies, puis de notre Institut, M. DE JONGHE avait été enfermé une première fois comme otage à la citadelle de Huy. Il fut ensuite relâché, mais arraché à nouveau son foyer et cette fois avec une brutalité toute particulière, quelques heures à peine avant la libération de la Capitale. Dans son propre intérêt, il est trop tôt pour rendre à M. DE JONGHE l'hommage qui lui est dû, mais ce n'est là que partie remise, car nous sommes convaincus qu'il nous reviendra bientôt de son douloureux exil, avec la Victoire, dont, moins que quiconque, il n'a jamais douté.

*
* *

Du fait que la Belgique s'est trouvée isolée de tout commerce scientifique avec l'extérieur, nos missions d'études et concours annuels ont dû être ajournés et l'activité de

Wij begroeten den terugkeer onder ons van onze leden diē door den bezetter van onze werkzaamheden werden verwijderd, de HH. professors L. HAUMAN en J. SCHWETZ, beiden van de Vrije Universiteit van Brussel. Wij hopen eveneens weldra de collega's, die sedert Mei 1940 van zich niet meer lieten hooren, terug te zien.

Edoch, de oorlog is niet ten einde en onze gedachten gaan naar onze medeburgers die nog in de Duitsche kerkers zuchten.

Onder de talooze gevangenen, zijn er twee die voor de leden van ons Gezelschap een voorname plaats innemen. Ten eerste onzen Doorluchtigen Vorst, **ZIJNE MAJESTEIT KONING LEOPOLD III.** Wij spreken de hoop uit dat Hij weldra moge bevrijd worden.

Onder de afwezigen die door het geweld aan onze genegenheid werden ontrukt, bevindt zich tevens onze geachte Secretaris-Generaal, de heer **ÉDOUARD DE JONGHE**, die eveneens een zware tol aan de woede van den gehaten vijand heeft betaald ! Na door een uitdrukkelijke beslissing van de Duitsche militaire overheid genoopt te zijn, alle openbare bedrijvigheid stop te zetten, namelijk zijn ambt van Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën, en vervolgens van ons Instituut, werd de heer DE JONGHE een eerste maal als gijzelaar in de Citadelle van Hoei opgesloten. Hij werd vervolgens in vrijheid gesteld maar later terug aan zijn haard ontrukt, ditmaal echter met een ongekende wreedheid, en pas enkele uren vóór de bevrijding van de Hoofdstad. Het is, in zijn eigen belang, nog ontijdig om hem de hulde te brengen waarop hij aanspraak mag maken. De zaak is echter slechts uitgesteld, want wij hebben de verzekering dat hij weldra uit zijn droef ballingsoord zal terugkeeren, samen met de Eindoverwinning waaraan hij allerminst heeft getwijfeld.

notre Institut, pendant l'année académique qui vient de s'écouler, s'est limitée aux réunions mensuelles régulières, prévues par nos statuts pour les trois sections.

*
* *

Depuis sa dernière séance plénière, notre Institut a eu la douleur de perdre deux de ses membres de la première heure : le *R. P. Lotar* et *M. Rutten*, tous deux de la Section des Sciences morales et politiques.

Léon-Jean-Baptiste Lotar naquit à Bruxelles le 13 septembre 1877. Après avoir fait ses humanités et suivi les cours de philosophie à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, il entra au service de l'État Indépendant du Congo en décembre 1900, comme commis de 1^{re} classe. Pendant quatorze ans, *Léon Lotar* sera apprécié comme un fonctionnaire de valeur dans les services administratifs d'Afrique, où il sera le premier à préconiser l'idée de l'immatriculation des indigènes des centres extra-coutumiers.

Pendant la guerre 1914-1918, il accomplit tout son devoir, s'engageant dès le mois d'août 1914 au Corps des Volontaires congolais. Blessé à Namur, il rejoignit l'armée belge à Anvers. La campagne de l'Yser ébranla gravement sa santé et il obtint de pouvoir retourner au Congo, d'où il revint en février 1917 pour entrer dans les Ordres Dominicains. Le 29 avril 1923, à Bruxelles, il chante sa première messe, mais l'Afrique l'attire à nouveau et il y retournera pendant quatre ans comme missionnaire dans l'Uele. Il y perdra quasi la vue et devra revenir, bien malgré lui, à son couvent de Bruxelles. Le R. P. Lotar entra dans notre Institut comme membre titulaire, le 3 septembre 1929, à la Section des Sciences morales et politiques, dont il fut directeur en 1940 et où il apporta de nombreuses contributions, surtout dans le domaine historique des régions de l'Ubangi, du Bomu et des Ueles.

Daar België alle wetenschappelijk verband met het buitenland verloor, moesten onze studiezendingen en onze jaarlijksche wedstrijden worden uitgesteld, en werd de bedrijvigheid van ons Instituut gedurende het academisch jaar dat ten einde loopt, beperkt tot de regelmatige maandelijksche vergaderingen, die, voor de drie secties, door onze statuten voorzien zijn.

**

Sedert zijn laatste algemeene vergadering, had ons Instituut de droefheid twee zijner leden van het eerste uur te verliezen : E. P. *Lotar* en de heer *Rutten*, beiden van de Sectie der Moreele en Politieke Wetenschappen.

Léon-Jean-Baptiste Lotar werd geboren te Brussel den 13ⁿ September 1877. Na zijn humanoria volgde hij de lessen in de wijsbegeerte in het Sint-Aloysiusgesticht te Brussel. In December 1900 nam hij dienst bij den Onafhankelijken Congostaat als klerk 1^{ste} klasse. Gedurende veertien jaar, zal *Léon Lotar* worden aangeschreven als een waardevol ambtenaar in de bestuursdiensten van Afrika, waar hij de eerste was om de immatriculatie van de Inlanders uit de niet-gewoonterechtelijke centra voor te stellen.

Tijdens den oorlog 1914-1918 volbracht hij zijn vollen plicht : reeds in de maand Augustus 1914 nam hij dienst bij het Congoleesch Vrijwilligerskorps. Hij werd te Namen gekwetst en vervoegde terug het Belgisch leger te Antwerpen. De veldtocht van den IJzer bracht zijn gezondheid aan het wankelen; ook bekwam hij de toelating om naar Congo terug te keeren; in Februari 1917 verliet hij de Kolonie en trad in de Dominicanerorde. Den 29ⁿ April 1923 droeg hij zijn eeremis op. Afrika oefent terug op hem zijn aantrekkingskracht uit en gedurende vier jaar zal hij er, als missionaris in Uele, werkzaam zijn. Hij werd er bijna blind en is derhalve genoodzaakt naar het klooster van Brussel terug te keeren.

C'est à son initiative que fut constituée la Commission de la Biographie Coloniale Belge, qu'il présida avec autorité jusqu'à sa mort.

Le souvenir ému de cet éminent collègue, doublé d'un ardent patriote, sera conservé pieusement dans nos cœurs.

*
* *

Martin Rutten obtint le titre de docteur en droit à l'Université de Liège.

A 25 ans, il s'embarquait pour l'État Indépendant du Congo, comme substitut du Procureur d'État.

Nommé Procureur d'État en 1907, puis Procureur général en 1911, *M. Rutten* passa en 1918 à l'administration supérieure de la Colonie comme Vice-Gouverneur général assistant du Gouverneur général.

En 1921, il devint Vice-Gouverneur général du Katanga, d'où il fut appelé un an plus tard et jusqu'en 1927, aux hautes fonctions de Gouverneur général de la Colonie.

De 1928 à 1932, *M. Rutten* fut membre du Conseil Colonial.

Partout où il a passé, *M. Rutten* a laissé l'empreinte de sa forte personnalité.

Membre titulaire de la Section des Sciences morales et politiques dès le 6 mars 1929, il en fut le Directeur au cours de l'année 1931.

Notre Compagnie tiendra sa mémoire en honneur.

*
* *

Succédant au Général G. MOULAERT, M. F. CATTIER a été nommé Président de l'Institut pour l'année 1944, tandis que les trois sections constituaient leur bureau comme suit :

Première section : directeur : M. F. CATTIER; vice-directeur : M. A. ENGELS.

E. P. Lotar wordt, den 3^a September 1929, titelvoerend lid van ons Instituut (Sectie van de Moreele en Politieke Wetenschappen). In 1940 wordt hij er directeur van, en hij leverde ons talrijke bijdragen, inzonderheid op geschiedkundig gebied van de gewesten Ubangi, Bomu en de beide Uele's. Dank zij zijn initiatief, werd de Commissie voor Koloniale Belgische Biografie ingesteld, waarvan hij, tot aan zijn dood, met gezag het voorzitterschap waarnam.

Het innig aandenken aan dezen voortreffelijken collega, die tevens een vurig vaderlander was, zal trouw in onze harten worden bewaard.

*
* *

De heer *Martin Rutten* promoveerde tot doctor in de rechten bij de Universiteit van Luik.

Op 25-jarigen leeftijd, scheepte hij in voor den Onafhankelijken Congostaat, als Substituut Staatsprocureur.

In 1907 werd hij benoemd tot Staatsprocureur en, in 1911, tot Procureur-Generaal. In 1918 ging de heer *Rutten* naar het Opperbestuur van de Kolonie over als Vice-Gouverneur-Generaal assistent van den Gouverneur-Generaal.

In 1921 werd hij Vice-Gouverneur-Generaal van Katanga, van waar hij, een jaar later en tot 1927, tot het hooge ambt van Gouverneur-Generaal van de Kolonie werd geroepen.

Van 1928 tot 1932 was de heer *Rutten* lid van den Kolonialen Raad.

Overal drukte hij den stempel van zijn sterke persoonlijkheid.

Titelvoerend lid van de Sectie der Moreele en Politieke Wetenschappen sedert 6 Maart 1929, was hij er Directeur van in den loop van het jaar 1931.

Ons Gezelschap zal zijn aandenken in eere houden.

*
* *

Deuxième section : directeur : M. L. LEYNEN; vice-directeur : M. J.-D. FRATEUR.

Troisième section : directeur : M. J. BEELAERTS; vice-directeur : M. R. ANTHOINE.

Comme au cours de l'année précédente, aucun nouvel associé n'a été appelé à faire partie de notre Institut, dont les membres ont désiré renouer des relations avec la Colonie, avant de proposer des candidats aux places vacantes.

A la Commission administrative, les mandats de MM. BETTE et VAN DE PUTTE ont été renouvelés pour un terme de trois ans.

Notre Règlement général d'ordre intérieur, à l'intervention de la Commission administrative, dans sa séance du 25 février 1944, a subi quelques modifications de détail, et ce, soit pour raisons d'opportunité, soit pour mettre ce règlement en concordance avec les statuts.

De même, en séance du 30 septembre 1944, la Commission administrative, à laquelle s'étaient joints les Directeurs des sections, a institué une Commission d'enquête chargée de recevoir et d'instruire les critiques pouvant éventuellement être formulées quant au comportement de certains membres pendant l'occupation ennemie.

La Commission d'enquête a été constituée comme suit :

Président : le Général Chevalier J. HENRY DE LA LINDI, de la Section des Sciences naturelles et médicales;

Membres : M. F. DELLICOUR, de la Section des Sciences morales et politiques,

et M. E. ALLARD, de la Section des Sciences techniques.

Votre serviteur y remplit les fonctions de Secrétaire.

Au cours des travaux et du fait que M. ALLARD avait été appelé à se rendre à l'étranger, M. R. BETTE, de la Section des Sciences techniques, a bien voulu, à la demande du

De heer F. CATTIER, die Generaal G. MOULAERT opvolgde, werd tot Voorzitter van het Instituut voor het jaar 1944 benoemd, en de drie secties stelden als volgt hun bureel samen :

Eerste sectie : directeur : de heer F. CATTIER; vice-directeur : de heer A. ENGELS.

Tweede sectie : directeur : de heer L. LEYNEN; vice-directeur : de heer J. D. FRATEUR.

Derde sectie : directeur : de heer J. BEELAERTS; vice-directeur : de heer R. ANTHOINE.

Zooals in den loop van het voorgaand jaar, werd geen enkel buitengewoon lid geroepen om deel uit te maken van ons Instituut, waarvan de leden wenschen terug met de Kolonie in verbinding te treden, vooraleer candidaten voor de openstaande plaatsen voor te stellen.

Bij de Administratieve Commissie, werd het mandaat van de heeren BETTE en VAN DE PUTTE voor een termijn van drie jaar hernieuwd.

In ons *Algemeen Huishoudelijk Reglement* werden, door toedoen van de Administratieve Commissie, in haar vergadering van 25 Februari 1944, enkele wijzigingen van bijkomenden aard aangebracht, hetzij om reden van gepastheid, hetzij om het reglement in overeenstemming met de statuten te brengen.

In den loop van haar vergadering van 30 September 1944 heeft de Administratieve Commissie, bij dewelke zich de directeurs van de secties hadden aangesloten, tevens een onderzoekscommissie ingesteld die er mede belast wordt de scherpe beoordeelingen te ontvangen en te onderzoeken die zouden geuit worden ten aanzien van de gedragingen van zekere leden gedurende de vijandelijke bezetting.

De Onderzoekscommissie werd samengesteld als volgt :

Voorzitter : Generaal Ridder J. HENRY DE LA LINDI, van de sectie der Natuurlijke en Geneeskundige Wetenschappen;

Président de l'Institut, remplacer M. ALLARD, pendant son absence, au sein de la Commission.

En conclusion de ses travaux, la Commission d'enquête a émis à l'unanimité les avis suivants :

— Elle a pris acte de la démission introduite par le Colonel *A. Bertrand*, qui s'est ainsi infligé à lui-même une juste sanction pour l'attitude favorable à l'ennemi qu'il a observée durant l'occupation.

— Elle estime, d'autre part, que M. *G. Van der Kerken* mérite un blâme pour avoir fait preuve, sous l'occupation, de zèle intempestif et d'imprudence au détriment d'un membre de l'Institut tombant sous l'application des lois raciales allemandes.

La Commission regrette enfin que M. *H. Schouteden* ne se soit pas rendu compte de l'inopportunité d'adoindre, en 1941, à une réédition d'un ouvrage qu'il avait publié en 1938 uniquement en flamand et en français, une version en langue allemande qu'il qualifie erronément de troisième langue nationale de Belgique; elle considère qu'ainsi il a incontestablement commis une faute.

Le rapport de la Commission d'enquête a été communiqué à M. le Ministre des Colonies, qui s'est rallié à ses conclusions et a estimé, en outre, qu'après signification aux intéressés, la publicité nécessaire en devait être assurée par le moyen d'un communiqué à la presse.

C'est en raison de ces circonstances que la date de la présente réunion plénière a dû être différée jusqu'à ce jour.

*
* *

L'activité scientifique des diverses sections peut se résumer comme suit, d'après les titres des communications qui y furent présentées, entendues et discutées :

1. SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES :

Losako et proverbes chez les Nkundo.

Études sur le droit cambiaire, préliminaires à l'intro-

Leden : de heer F. DELLICOUR, van de sectie der Moreele en Politieke Wetenschappen,

en de heer E. ALLARD, van de sectie der Technische Wetenschappen.

Uw dienaar nam het ambt van Secretaris waar.

Tijdens de werkzaamheden en daar de heer ALLARD zich naar het buitenland moest begeven, heeft de heer R. BETTE, van de sectie der Technische Wetenschappen er, op het verzoek van den Voorzitter van het Instituut, in toegestemd den heer ALLARD te vervangen gedurende zijn afwezigheid uit de Commissie.

Als besluit van haar werkzaamheden heeft de Onderzoekscommissie, met eenparigheid, de volgende adviezen uitgebracht :

Zij nam nota van het ontslag ingediend door Kolonel *A. Bertrand*, die zich aldus een rechtmatige sanctie heeft toegepast voor de den vijand gunstige houding welke hij tijdens de bezetting heeft gehad.

Zij is, anderdeels, van meening dat de heer *G. Van der Kerken* een blaam verdient om, tijdens de bezetting, blijk te hebben gegeven van ongelegen ijver en van onvoorzichtigheid ten nadeele van een lid van het Instituut, dat onder de toepassing viel van de Duitsche raswetten.

De Commissie betreurt, tenslotte, dat de heer *H. Schouteden* zich geen rekenschap heeft gegeven van de ongeschiktheid, in 1941, aan het herdrukken van een werk dat hij in 1938 uitsluitend in het Nederlandsch en in het Fransch had uitgegeven, een bewerking te hebben toegevoegd in de Duitsche taal, die hij ten onrechte als derde Belgische landtaal beschouwt; de Commissie is van meening dat hij aldus ontegensprekelijk een fout heeft begaan.

Het verslag van de Onderzoekscommissie werd medegedeeld aan den heer Minister van Koloniën, die zich bij

duction au Congo belge d'une législation relative au chèque.

Mgr Augouard et le Congo belge.

Note sur la notion de « coutume » et de « droit coutumier congolais ».

Considérations sur le problème des anciens coloniaux belges.

La Grande Chronique de l'Uele.

Le swahili, langue de grande expansion.

Le colonat blanc comme problème de politique coloniale au Congo belge.

Note sur la langue kongo.

A propos du kiswahili.

L'unification des langues congolaises.

La *lingua franca* du Bas-Congo.

La langue commune au Congo.

2. SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES :

Contribution à la géologie du Katanga : Le système des Kibaras et le complexe de base.

Instruments en pierre taillée.

Recherche sur la composition chimique des *flacourtieae* à huile chaulmoogrique du Congo belge.

Les premiers cas de la maladie du sommeil observés au Congo chez l'Européen.

Documents anatomo-pathologiques sur la nosologie indigène à Léopoldville en 1911-1912.

La plagioclase quartzique aurifère de la Kasongo (bassin de la Lulua, Congo belge).

Les strychnos comestibles, médicinaux et toxiques.

Het droog-bewaren van microbiologische wezens en hun reactie producten. De droogtechniek.

haar conclusiën heeft aangesloten en, bovendien, de mening opperde dat, na kennisgeving aan de belanghebbenden, de noodige ruchtbaarheid er moet van verzekerd worden door middel van een mededeeling aan de dagbladen.

Het is naar aanleiding van deze omstandigheden dat de datum van deze algemeene vergadering tot op heden moest worden verdaagd.

* * *

De wetenschappelijke bedrijvigheid van de onderscheiden secties kan, volgens de titels van de mededeelingen die er werden voorgelegd, ontwikkeld en besproken, als volgt worden samengevat :

1. SECTIE DER MOREELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN :

Losako et proverbes chez les Nkundo.

Etudes sur le droit cambiaire, préliminaires à l'introduction au Congo belge d'une législation relative au chèque.

Mgr Augouard et le Congo belge.

Note sur la notion de « coutume » et de « droit coutumier congolais ».

Considérations sur le problème des anciens coloniaux belges.

La Grande Chronique de l'Uele.

Le Swahili, langue de grande expansion.

Le colonat blanc comme problème de politique coloniale au Congo belge.

Note sur la langue Kongo.

A propos du Kiswahili.

L'unification des langues congolaises.

La *lingua franca* du Bas-Congo.

La langue commune au Congo.

Le R. F. Justin Gillet et le jardin botanique de Kisantu (1866-1943).

Gisements sous basalte au Kivu (C. B.).

La chimiothérapie des trypanosomiases (2^e partie).

A propos de médicaments antilépreux. IV. *Strophantus*.

Plantes pour la soif.

Les plus belles pépites extraites des gisements aurifères de la Compagnie Minière des Grands Lacs Africains.

Les minéraux de manganèse de la Haute-Lulua.

Les laves volcaniques du Ruanda.

Etude comparée micrographique et chimique des feuilles des *Artocarpus integrifolia* L. et *incisa* L.

Découverte d'une tillite prékundelunguienne dans la Province Orientale (C. B.).

La médecine au Congo belge en fin du XIX^e siècle.

3. SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES :

Les levés par méthodes télémétriques.

La pratique du traitement électro-chimique des minerais de cuivre du Katanga.

Hommage à Eugène Gevaert (1859-1941).

Les méthodes géophysiques de prospection pourront-elles servir au Congo belge ?

Les carburants de remplacement au Congo belge.

L'emploi des dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères et stannifères.

Le béton précontraint aux colonies. Présentation d'un projet de pont démontable en éléments de série préfabriqués.

Depuis notre dernière réunion plénière et à cause de difficultés de tous ordres, nous n'avons pu faire paraître

2. SECTIE DER NATUURLIJKE EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN :

Contribution à la géologie du Katanga : Le système des Kibaras et le complexe de base.

Instruments en pierre taillée.

Recherche sur la composition chimique des *flacourtiaceae* à huile chaulmoogrique du Congo belge.

Les premiers cas de la maladie du sommeil observés au Congo chez l'Européen.

Documents anatomo-pathologiques sur la nosologie indigène à Léopoldville en 1911-1912.

La plagioclase quartzique aurifère de la Kasongo (bassin de la Lulua-Congo belge).

Les strychnos comestibles, médicinaux et toxiques.

Het droog-bewaren van microbiologische wezens en hun reactieproducten. De droogtechniek.

Le R. F. Justin Gillet et le Jardin botanique de Kisantu (1866-1943).

Gisements sous basalte au Kivu (Congo belge).

La chimiothérapie des trypanosomiases (2^e partie).

A propos de médicaments antilépreux. IV. *Strophantus*.

Plantes pour la soif.

Les plus belles pépites extraites des gisements aurifères de la Compagnie Minière des Grands Lacs Africains.

Les minéraux de manganèse de la Haute-Lulua.

Les laves volcaniques du Ruanda.

Etude comparée micrographique et chimique des feuilles des *Artocarpus integrifolia* L. et *incisa* L.

Découverte d'une tillite prékundelunguienne dans la Province Orientale (Congo belge).

La médecine au Congo belge en fin du XIX^e siècle.

3. SECTIE DER TECHNISCHE WETENSCHAPPEN :

Les levés par méthodes télémétriques.

La pratique du traitement électro-chimique des minerais de cuivre du Katanga.

que douze *Mémoires*, dont deux in-4° et dix in-8°, à savoir :

- SOHIER, A., *Le Mariage en Droit coutumier congolais* (in-8°).
DE WILDEMAN, E., *Les latex des Euphorbiacées*.
I. — Considérations générales (in-8°).
POLINARD, E., *Étude pétrographique de l'Entre-Lulua-Lubilash du parallèle 7° 30' S. à la frontière de l'Angola* (in-4°).
ROBERT, M., *Contribution à la Géologie du Katanga. Le système des Kibaras et le complexe de base* (in-4°).
VAN NITSEN, R., *Le Pian* (in-8°).
LAUDE, N., *La Compagnie d'Ostende et son activité coloniale au Bengale* (in-8°).
FALLON, F., *L'Eléphant africain* (in-8°).
SCHWETZ, J., *Recherches sur les Moustiques dans la bordure orientale du Congo belge* (in-8°).
SCHWETZ, J. et DARTEVELLE, *Recherches sur les Mollusques de la bordure orientale du Congo belge* (in-8°).
SCHWETZ, J., *Recherches sur le Paludisme dans la bordure orientale du Congo belge* (in-8°).
DEVROEY, E.-J., *Le Béton précontraint aux Colonies* (in-8°).
DE WILDEMAN, E., *A propos de Médicaments antilépreux d'origine végétale*.
II. — Les plantes utiles des genres Aconitum et Hydrocotyle (in-8°).

De plus, dix-sept autres manuscrits se trouvent chez l'imprimeur, parmi lesquels les six suivants étaient en sa possession avant la présente année académique :

- VAN DER KERKEN, G., *L'Ethnie Mongo* (in-8°).
Vol. I. Première partie : Histoire, groupements et sous-groupements. Origines (2 fascicules).
Vol. II. Deuxième partie : Visions, représentations et explications du Monde.
DR PET. SCHUMACHER, M. A., *Expedition zu den zentral-afrikanischen Kivu-Pygmaen* (in-4°).
I. — Die physische und soziale Umwelt der Kivu-Pygmaen;
II. — Die Kivu-Pygmaen.

Hommage à Eugène Gevaert (1859-1941).

Les méthodes géophysiques de prospection pourront-elles servir au Congo belge ?

Les carburants de remplacement au Congo belge.

L'emploi des dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères et stannifères.

Le béton précontraint aux colonies. Présentation d'un projet de pont démontable en éléments de série préfabriqués.

Sedert onze laatste algemeene vergadering, en wegens allerlei moeilijkheden, hebben wij slechts twaalf *Verhandelingen* kunnen laten verschijnen (waaronder twee in-4° en tien in-8°), te weten :

SOHIER, A., *Le Mariage en Droit coutumier congolais* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *Les latex des Euphorbiacées*.

I. — Considérations générales (in-8°).

POLINARD, E., *Étude pétrographique de l'Entre-Lulua-Lubilash du parallèle 7° 30' S. à la frontière de l'Angola* (in-4°).

ROBERT, M., *Contribution à la Géologie du Katanga. Le système des Kibaras et le complexe de base* (in-4°).

VAN NITSEN, R., *Le Pian* (in-8°).

LAUDE, N., *La Compagnie d'Ostende et son activité coloniale au Bengale* (in-8°).

FALLON, F., *L'Eléphant africain* (in-8°).

SCHWETZ, J., *Recherches sur les Moustiques dans la bordure orientale du Congo belge* (in-8°).

SCHWETZ, J. et DARTEVELLE, *Recherches sur les Mollusques de la bordure orientale du Congo belge* (in-8°).

SCHWETZ, J., *Recherches sur le Paludisme dans la bordure orientale du Congo belge* (in-8°).

DEVROEY, E.-J., *Le Béton précontraint aux Colonies* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *A propos de Médicaments antilépreux d'origine végétale*.

II. — Les plantes utiles des genres Aconitum et Hydrocotyle (in-8°).

Zeventien andere verhandelingen bevinden zich, boven-

ADRIAENS, L., *Contribution à l'étude de la toxicité du manioc du Congo belge* (in-8°).

DUBOIS, A., *Chimiothérapie des Trypanosomiases* (in-8°).

Les onze mémoires cités ci-après ont, depuis lors, été confiés à l'impression :

JENTGEN, J., *Études sur le droit cambiaire, préliminaires à l'introduction au Congo belge d'une législation relative au chèque.*

1^{re} partie : Définition et nature juridique du chèque envisagé dans le cadre de la Loi uniforme issue de la Conférence de Genève de 1931 (in-8°).

ROGER, E., *La pratique du traitement électrochimique des minéraux de cuivre du Katanga* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *A propos de Médicaments antilépreux d'origine végétale.*

III. — Les plantes utiles du genre *Strychnos* (in-8°).

RESSELER, R., *Het droog-bewaren van microbiologische wezens en hun reactieproducten. De droogtechniek* (in-8°).

SCHWETZ, J., *Sur la classification et la nomenclature des Planorbidae (Planorbinae et Bulininae) de l'Afrique centrale et surtout du Congo belge* (in-8°).

ADRIAENS, L., *Recherches sur la composition chimique des fla-courtiacées à huile chaulmoogrique du Congo belge* (in-8°).

PASSAU, G., *Gisements sous basalte au Kivu (Congo belge)* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *J. Gillet (S. J.) et le Jardin d'essais de Kisantu (1866-1893-1943)* (in-8°).

R. P. L. LOTAR, *La grande Chronique de l'Uele* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *A propos de Médicaments antilépreux d'origine végétale.*

IV. — Des Strophantus et de leur utilisation en médecine (in-8°).

PASSAU G., *Les plus belles pépites extraites des gisements aurières de la Compagnie minière des Grands Lacs africains* (in-4°).

dien, bij den drukker. Zes er van waren in zijn bezit vóór den aanvang van het huidig academisch jaar :

VAN DER KERKEN, G., *L'Ethnie Mongo* (in-8°).

Vol. I. Première partie : Histoire, groupements et sous-groupements. Origines (2 fascicules).

Vol. II. Deuxième partie : Visions, représentations et explications du Monde.

DR PET. SCHUMACHER, M. A., *Expedition zu den zentral-afrikanischen Kivu-Pygmaen* (in-4°).

I. — Die physische und soziale Umwelt der Kivu-Pygmaen;
II. — Die Kivu-Pygmaen.

ADRIAENS, L., *Contribution à l'étude de la toxicité du manioc du Congo belge* (in-8°).

DUBOIS, A., *Chimiothérapie des Trypanosomiases* (in-8°).

De elf volgende verhandelingen werden sedertdien aan het drukken toevertrouw'd :

JENTGEN, J., *Etudes sur le droit cambiaire, préliminaires à l'introduction au Congo belge d'une législation relative au chèque.*

1^{re} partie : Définition et nature juridique du chèque envisagé dans le cadre de la Loi uniforme issue de la Conférence de Genève de 1931 (in-8°).

ROGER, E., *La pratique du traitement électrochimique des minerais de cuivre du Katanga* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *A propos de Médicaments antilépreux d'origine végétale.*

III. — Les plantes utiles du genre *Strychnos* (in-8°).

RESSELER, R., *Het droog-bewaren van microbiologische wezens en hun reactieproducten. De droogtechniek* (in-8°).

SCHWETZ, J., *Sur la classification et la nomenclature des Planorbidae (Planorbinae et Bulininae) de l'Afrique centrale et surtout du Congo belge* (in-8°).

ADRIAENS, L., *Recherches sur la composition chimique des fla-courtiacées à huile chaulmoogrique du Congo belge* (in-8°).

PASSAU, G., *Gisements sous basalte au Kivu (Congo belge)* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *J. Gillet (S. J.) et le Jardin d'essais de Kisantu (1866-1893-1943)* (in-8°).

La Commission de la Biographie coloniale belge, ainsi que nous l'avons dit ci-avant, a perdu son président, le R. P. LOTAR. Elle n'en a pas moins poursuivi son activité en recueillant les rectifications et additions que lui a values la diffusion de la *Liste provisoire* des personnalités décédées avant 1930 et susceptibles de figurer dans la Biographie coloniale belge. Notre documentation comporte actuellement environ 22.000 fiches qui faciliteront grandement le travail de rédaction des notices bibliographiques proprement dites.

En terminant ce cinquième rapport de guerre de l'Institut Royal Colonial Belge, qui coïncide avec sa quinzième année d'existence, je suis certain de traduire les sentiments de cette assemblée en redisant au Chef de la Nation nos espoirs en la Dynastie et en L'assurant de notre indéfectible loyalisme et de notre respectueux attachement.

VIVE LA BELGIQUE LIBRE ET INDÉPENDANTE ! VIVE LA COLONIE !
VIVE LE ROI ! VIVE LE PRINCE RÉGENT !

M. le *Président* fait ensuite une communication intitulée : *La Part de l'Indigène*. (Voir p. 431.)

M. le *Ministre des Colonies* se lève à son tour. En flamand, il tient à féliciter M. *Devroey* pour le rapport dont il vient de donner lecture, sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge au cours de l'année académique écoulée. Il évoque le souvenir des disparus et des absents et forme des vœux pour le retour au Pays de notre Souverain bien-aimé, le Roi LÉOPOLD III. Il rend hommage à l'attitude hautement patriotique du Secrétaire général titulaire de l'Institut, M. le Prof^r ÉD. DE JONGHE et espère qu'il reprendra sa place parmi nous dans un avenir prochain.

Il termine son allocution en français, dans les termes suivants :

E. P. L. LOTAR, *La grande Chronique de l'Uele* (in-8°).

DE WILDEMAN, E., *A propos de Médicaments antilépreux d'origine végétale*.

IV. — Des Strophantus et de leur utilisation en médecine (in-8°).

PASSAU G., *Les plus belles pépites extraites des gisements aurières de la Compagnie minière des Grands Lacs africains* (in-4°).

De Commissie voor Koloniale Belgische Biografie heeft, zoals wij het zooeven zegden, haar Voorzitter, E. P. LOTAR, verloren. Zij zette desondanks haar bedrijvigheid voort door terechtwijzingen en verbeteringen op te vangen met het oog op het verspreiden van de *voorloopige lijst* van de personaliteiten die vóór 1930 overleden en van aard zijn in de Koloniale Belgische Biografie een plaats in te nemen. Onze documentatie omvat thans nagenoeg 22.000 steekkaarten, die in ruime mate zullen bijdragen tot het opstellen van de eigenlijke biografische nota's.

Bij het sluiten van dit vijfde oorlogsverslag van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, dat overeenstemt met zijn vijftienjarig bestaan, ben ik er van overtuigd de tolk te zijn van de gevoelens van deze vergadering, door aan het Hoofd van de Natie onze hoop in het Koningshuis uit te spreken en Het tevens de verzekering te geven van onze onwrikbare verknochtheid en van onze eerbiedige gehechtheid.

LEVE HET VRIJE EN ONAFHANKELIJK BELGIË!

LEVE DE KOLONIE! LEVE DE KONING! LEVE DE PRINS REGENT!

Vervolgens doet de heer *Voorzitter* een mededeeling getiteld : *La Part de l'Indigène*. (Zie blz. 431.)

Nu komt de heer *Minister van Koloniën* aan het woord. Hij wenscht, in het Nederlandsch, den heer Devroey geluk voor het verslag waarvan hij lezing komt te geven, over

de bedrijvigheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut tijdens het afgeloopen academisch jaar. Hij herinnert aan de vermist en afwezigen en spreekt den wensch uit dat onze welbeminde Souverein, KONING LEOPOLD III, weldra naar het Vaderland moge terugkeeren. Hij brengt hulde aan de fiere vaderlandsche houding van den titelvoerenden Secretaris-Generaal van het Instituut, den heer Prof. ED. DE JONGHE, en verhoop dat hij eerlang zijn plaats onder ons zal terugnemen.

Hij besluit zijn toespraak in het Fransch, in de volgende bewoordingen :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

L'œuvre colonisatrice de la Belgique fut grandiose de conception et d'élaboration : Le génie du grand Roi Léopold II, l'attention active et soutenue de ses illustres Successeurs, la générosité et l'héroïsme des pionniers, le travail opiniâtre de milliers de coloniaux ont marqué d'une empreinte profondément belge les réalisations de la Belgique au Congo, ont transformé à un rythme accéléré ce pays neuf, au point d'en faire une des colonies les mieux développées qui soient dans des circonstances analogues.

Une œuvre de cette importance ne pouvait être portée exclusivement par nos grands réalisateurs d'Afrique, elle devait se nourrir de connaissances et de sciences. Ce rôle de base, nécessaire à tout progrès durable, l'Institut Royal Colonial Belge l'a rempli avec éclat dans le passé.

Par deux fois, notre courte histoire coloniale a été entrecoupée par la guerre. Chaque fois le Congo s'est montré à la hauteur des situations difficiles inhérentes à cette lutte gigantesque entre nations. Cette fois-ci encore notre Congo a fait honneur à la Belgique au sein des Nations Unies, qui apprécient hautement son effort sans précédent

pour la conduite de notre guerre commune, tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique.

Comme Ministre des Colonies, je puis rendre ce témoignage que nos coloniaux d'Afrique ont bien mérité du Congo et de la Belgique au cours de cette guerre.

Comme Ministre du Congo en guerre, j'ai constaté aussi avec fierté que vous qui, par la force des choses, êtes restés en pays envahi, avez voulu et su maintenir l'idée coloniale belge à la hauteur scientifique qui est le propre de votre Institut. Ceci malgré les nombreux vides creusés dans vos rangs par la mort qui nous enleva MM. WIENER en 1940, GEVAERT et LEPLAE en 1941, SPEYER, DUPRIEZ, TROLLI et VAN DEN BRANDEN en 1942, le R. P. LOTAR en 1943, M. RUTTEN en 1944. Je rends un hommage pieux à ces grands disparus qui ont, chacun dans sa spécialité, contribué à l'œuvre colonisatrice de la Belgique. Vous êtes restés très actifs malgré des privations de toutes sortes et surtout malgré l'oppression ennemie qui entravait singulièrement toute activité intellectuelle et ne supportait pas la libre discussion des idées dont vous avez toujours honoré et maintenu le principe. Aussi suis-je heureux de pouvoir souligner que l'ensemble de votre Compagnie a donné au Pays l'exemple de son civisme, témoignant de la solidité de votre patriotisme et de votre foi inébranlable dans la victoire de notre cause.

Je félicite chaleureusement l'Institut Royal Colonial Belge du magnifique effort qu'il a fourni durant ces cinq années cruciales et dont la collection des *Bulletins* et des *Mémoires* publiés durant la période 1940-1944 fournit un éloquent témoignage.

M. CATTIER, de son côté, vient de nous donner un exposé d'une rare ampleur de vues qui unit la générosité du cœur à un sain réalisme. Je remercie et félicite M. CATTIER d'avoir, avec son grand talent et particulièrement son

sens profond de l'humain, montré la part qui revient nécessairement à l'indigène dans toute colonisation vraiment digne de ce nom.

L'Institut Royal Colonial Belge, à la veille de reprendre ses travaux, va connaître une recrudescence d'activité. Son passé est garant de l'avenir. Je souhaite que sa renommée, déjà grande à l'étranger, déborde de plus en plus le cadre de nos frontières et qu'il puisse participer davantage encore aux grands échanges intellectuels qui, comme la collaboraton internationale en d'autres domaines, caractériseront le monde de demain sur le plan colonial.

En terminant, je forme le vœu ardent, Monsieur le Président, Messieurs, que notre vénéré Secrétaire général, M. le Prof^r DE JONGHE, arraché à l'amour des siens et à son activité par la brutalité des sbires de la Gestapo, à la veille de la libération, nous revienne bientôt sain et sauf. Il redeviendra ainsi l'animateur de votre Compagnie, rôle qui n'a cessé d'être le sien depuis la naissance de l'Institut Royal Colonial Belge et qui, pendant son absence forcée, a été rempli avec beaucoup de distinction et de dévouement par M. DEVROEY.

Monsieur le Président, Messieurs, le Congo est un pays en plein avenir : il vous appartient de continuer votre travail nécessaire à son développement, au service de la Science, pour le plus grand bien de notre Œuvre colonisatrice en faveur des populations dont nous avons la charge.

F. Cattier. — La part de l'indigène.

Au moment où se réunissait la Conférence de Berlin, l'opinion publique européenne envisageait l'avenir de la race noire avec pessimisme. Les horreurs de la traite avaient été décrites avec éloquence. Les luttes intestines ensanglantaient l'Afrique. Les plus graves maladies endémiques décimaient les tribus. On croyait leur existence menacée. Aussi la première pensée de la Conférence fut-elle de prescrire avant tout : obligation d'empêcher la disparition des populations indigènes.

Que voyons-nous aujourd'hui ? La traite a depuis long-temps disparu. La paix intérieure a succédé aux luttes intertribales. La Colonie a entamé avec énergie la lutte contre les maladies qui ravagent les populations.

Les spécialistes affirment que le gain démographique est minime, mais certain. La population s'accroît dans son ensemble plus vite que celle de la métropole. Il faut attribuer ces résultats à l'énergie magnifique déployée au Congo.

Le Gouvernement s'est admirablement acquitté du devoir que lui impose la Charte coloniale de veiller à la conservation de la population indigène et à l'amélioration de ses conditions morales et matérielles d'existence.

Dès 1888, un décret organise la lutte contre les maladies transmissibles à l'intérieur de la Colonie. La législation devient de plus en plus touffue d'année en année. Le premier laboratoire de recherches scientifiques est créé à Léopoldville par le Dr Van Campenhout, en 1899. En 1888 également, le service de l'hygiène est institué. Il étend sa sollicitude aux noirs comme aux blancs. Aux dernières statistiques, 325 médecins sont établis dans la Colonie, sans compter 250 agents sanitaires et autant

d'infirmières. Les 2/3 des médecins et les 8/10 du personnel subalterne se consacrent exclusivement aux noirs. La législation sanitaire vise surtout à prévenir et à enrayer l'extension des maladies transmissibles, à sauvegarder la santé des travailleurs indigènes et à prévenir la vente d'alcool aux populations noires. Signalons spécialement l'école de médecine tropicale et la formation d'assistants indigènes à Léopoldville et à Kisantu. Il convient de signaler particulièrement Foréami [*Fondation de la Reine Élisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes*], institution officielle créée par le Gouvernement pour exercer un effort médical intensif aux endroits de la Colonie où l'état hygiénique appelle des soins spéciaux. La Foréami a obtenu un succès complet dans la première campagne qu'elle organisa dans le Bas-Congo et dans celle qu'elle continue au Kwango. La guérison de la maladie du sommeil a été obtenue. L'indice de nouvelle infection est réduit de 1,17 % à 0,27 %. Faut-il, dès lors, faire remarquer l'immense bienfait qui résulte de la colonisation pour les indigènes ? Grâce à elle, ceux-ci bénéficient de l'effort scientifique universel et particulièrement des progrès de la thérapeutique. Celle-ci a fait, au début du siècle, des progrès merveilleux qui ont permis, grâce surtout à la chimithérapie, de vaincre la plupart des maladies parasitaires si communes chez les indigènes. Plus récemment, les découvertes successives des sulfamides et de la pénicilline autorisent les plus grands espoirs de la lutte contre les maladies microbiennes.

En même temps, les conditions d'habitat et de nourriture des populations se transforment. La ration du travailleur indigène est fixée par la législation sociale. Des cultures de maïs, de riz se sont répandues. Les habitations mises par l'industrie à la disposition des indigènes constituent un grand progrès, tant du point de vue de l'hygiène que du confort. On a signalé dernièrement que si, à l'origine, le sucre produit dans le Bas-Congo devait

être exporté, une portion croissante de la production est, dès à présent, vendue aux indigènes. On peut prévoir que dans un temps relativement court, tout le sucre produit au Congo y sera consommé.

Certaines industries ont, pendant la guerre actuelle, commencé à donner à leurs travailleurs des infusions de café sucré.

Des habitations érigées autour des villes par les indigènes déracinés commencent à imiter, de loin encore, mais avec certitude, les constructions européennes.

Dès 1887 paraissent les premières mesures en matière d'hygiène et de police sanitaire destinées à empêcher l'importation des maladies contagieuses par les postes frontières et à entraver leur dissémination. La législation en matière d'hygiène et de guérison des malades se complète rapidement. Il faut signaler surtout la recherche scientifique pour la guérison des maladies tropicales poursuivies à l'Institut de médecine tropicale à Anvers, ainsi que les laboratoires médicaux de Léopoldville, de Coquilhatville, de Stanleyville, d'Élisabethville et d'Astrida. Les organismes à but humanitaire se multiplient. Méritent une attention particulière la Foréami (*Fonds « Reine-Élisabeth » pour l'Assistance Médicale aux Indigènes*), les organisations médicales des missions religieuses, la Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo, le Centre médical et scientifique de l'Université libre de Bruxelles au Congo, le Fonds social du Kivu, et, pour finir, les services médicaux des sociétés industrielles, commerciales et agricoles.

La réaction contre la maladie du sommeil s'organise. La lutte contre la lèpre suscite la création d'une croisade antilépreuse. Toutes les autres maladies transmissibles sont attaquées. La variole, autrefois largement répandue, devient rare et perd son caractère de gravité grâce aux vaccinations et revaccinations. Les épidémies de dysen-

terie bacillaire, la méningite cérébro-spinale et autres sont rapidement signalées par les postes médicaux qui couvrent la Colonie et sont aussitôt combattues. Les maladies pestilentielles, comme la fièvre jaune, sont, quand elles apparaissent, rapidement jugulées.

En même temps, les œuvres sociales en faveur des indigènes se multiplient. Les dispositions sont prises en faveur des travailleurs, des futures mères ainsi que des nourrissons. La législation s'intéresse à tous les détails de la vie du travailleur, depuis son recrutement jusqu'au moment de son licenciement. Les recrutés pour le travail industriel sont sélectionnés. Ils sont protégés pendant leur acheminement vers les usines. Les industries multiplient leur effort en faveur de leurs travailleurs. Le résultat en est remarquable. La mortalité des ouvriers était à l'Union Minière :

	%
en 1915	51,96
1920	33,1
1925	52,41
1930	16,28
1935	6,4
1938	9,2

L'étude de la situation démographique ayant fait apparaître que la mortalité infantile était particulièrement haute et que les taux de natalité généralement favorables étaient contrebancés par une mortalité générale et, surtout, par une mortalité infantile fort élevée, les mesures nécessaires furent prises. Des consultations pour nourrissons dans les centres et dans les missions religieuses se multiplient. Des maternités sont adjointes aux hôpitaux et des consultations prénatales complètent bientôt le cycle des mesures sociales.

Puis les industries entrent en action. L'Union Minière crée l'œuvre pour l'enfance noire qui rend des services immédiats. En 1938, le nombre d'œuvres créées ou subventionnées par l'État était de **262** et le nombre de présences

moyennes à chaque consultation était de 36.610, sans compter les nombreuses consultations organisées par les sociétés privées. Voyons les résultats obtenus. Voici les statistiques dues à l'activité de Foréami dans le Bas-Congo et au Kwango :

Mortalité infantile.

		Ensemble des nourrissons.	Nourrissons présentés régulièrement aux consultations.
		—	—
		%	%
Bas-Congo	1937	19,4
"	1934	15,58
"	1933	17,54
Kwango	1932	16,5
			9,65
			8,83
			8,6
			8,17

Grâce à ses efforts, l'Union Minière obtient des résultats extrêmement favorables dans la diminution de la morbidité et de la mortalité. Les chiffres suivants en témoignent :

Mortalité par maladie % et par an.

	Hommes.	Femmes.	Enfants.
	—	—	—
1929	22	17	102
1935	5	5	55
1940	4	5	32
1941	5	4	28
1942	5	6	27

Les mêmes progrès apparaissent en ce qui concerne la morbidité des travailleurs. Ils s'expriment par le nombre de journées d'hospitalisation par rapport au nombre de journées totales :

	Union Minière.	%
	—	—
Pour la période de 1921-1926	...	5
1927-1931	...	3
1931-1939	...	2
1940-1942	...	2

Les statistiques de l'Union Minière sont particulièrement intéressantes :

	1929	1934	1939	1941	1942
—	—	—	—	—	—
Nombre moyen de ménages.	5.817	3.612	6.928	7.525	9.443
Mortalité annuelle pour 1.000 ménages	153	116	162	164	179
Natalité annuelle pour 1.000 habitants	33	30	45	43	47
Mortinatalité pour 1.000 naissances	115	50	44	55	45
Mortalité pour 1.000 enfants ...	102	53	38	28	27
Bénéfice démographique actuel pour 1.000 enfants	—1,5	+13	+29	+29	+32

Ces chiffres sont des bulletins de victoire. Si la Colonie et l'industrie congolaises continuent leurs efforts, avant vingt années, la population du Congo sera en voie d'importante croissance et le développement économique de la Colonie sera assuré.

La Charte coloniale, en son article 5, a dicté au Gouvernement des devoirs précis en ce qui concerne les populations de sa colonie. Le Gouverneur général doit veiller à la conservation des noirs et à l'amélioration morale et matérielle de leur existence.

Nul n'osera contester que l'engagement ainsi assumé par la Belgique a été scrupuleusement tenu. Il est toutefois utile qu'un débiteur honnête relise souvent l'énoncé de sa dette et vérifie si ses obligations continuent à être tenues par lui avec la même rigueur. Entrepreneons aujourd'hui ce travail en ce qui concerne l'enseignement.

En principe, le Gouvernement n'assure pas directement l'exécution de ses obligations. Il s'en est déchargé sur les missions religieuses et tout esprit non prévenu devra reconnaître que cette solution était, à l'époque où elle fut prise, la seule qui fût pratiquement réalisable. En déléguant aux missions chargées de l'évangélisation le soin de donner l'enseignement, l'État du Congo a adopté la solution la plus pratique et la moins coûteuse. Certes,

la méthode a l'avantage de faciliter énormément l'œuvre d'évangélisation des populations noires, qui constitue, après tout, le principal des devoirs des missions religieuses.

Les premiers missionnaires qui débarquèrent au Congo furent ceux des missions évangéliques de la « Baptist Missionary Society », qui furent suivis peu après par la « Livingstone Inland Mission ». Ces derniers créèrent à Pala-Bala, près de Matadi, la première mission chrétienne au Congo. Bientôt après, l'Église catholique romaine, répondant à un appel du Roi Léopold II, installa à son tour les premiers missionnaires catholiques à Kwamouth, en 1886.

A la fin de 1939, les missions catholiques comptaient 359 stations principales disposant d'un personnel de 1.100 prêtres européens aidés de 85 prêtres indigènes, de 625 frères européens et de 1.400 religieuses blanches assistées de 180 sœurs indigènes. L'effectif total s'élevait à 3.400 missionnaires au moment où éclatait la guerre.

Ces missions doivent organiser l'enseignement de telle sorte qu'il réponde aux exigences des programmes officiels. Elles reçoivent alors des subsides pour l'enseignement.

L'État s'est ainsi déchargé en majeure partie sur les missions de la diffusion de l'instruction à tous les degrés.

Les missions catholiques dirigent 17.890 écoles primaires, du 1^{er} et du 2^d degré, comptant une population scolaire de 726.300 élèves. Les écoles du 1^{er} degré sont desservies par des instituteurs indigènes diplômés, au nombre de plus de 15.000. Les écoles du 2^d degré comportent trois années d'études. Elles sont établies en général à proximité de la résidence des missionnaires. L'enseignement dans ces écoles dure cinq ans et comporte une heure de travail manuel par jour. Les élèves qui ont suivi avec succès le cycle de l'enseignement primaire sont

admis dans des écoles secondaires ou d'enseignement moyen qui comporte de quatre à cinq années d'études.

Il existe cinq catégories d'écoles secondaires, toutes de nature technique : écoles normales, écoles pour candidats commis, écoles professionnelles, écoles moyennes d'agriculture, écoles d'auxiliaires médicaux indigènes.

A la fin de 1939, les missionnaires catholiques desservaient 35 écoles moyennes comptant 2.785 élèves et 36 écoles normales ayant une population de 2.510 élèves. Il existe en outre 112 écoles professionnelles peuplées par 2.060 élèves.

Ces chiffres sont imposants, mais il convient de ne point se déclarer trop vite satisfait et d'entrer dans l'examen des méthodes d'enseignement adoptées et du but assigné à l'école. C'est ici qu'il convient d'ouvrir les yeux.

Nul ne met en doute le dévouement et le zèle des instituteurs. Mais alors que les méthodes pédagogiques de l'enseignement donné en Europe aux enfants blancs sont loin de rencontrer encore l'assentiment général, doit-on mettre un soin particulier à rechercher si les écoles congolaises répondent à la mission qu'il convenait de leur assigner ? Tout le monde est d'accord que l'enseignement doit être adapté au niveau mental des élèves et être parallèle au développement intellectuel de ceux-ci. Il faudrait que le degré de réceptivité intellectuelle de la race fût fixé avec soin et que l'on vérifiât si le but de l'enseignement et les méthodes poursuivies sont adaptés l'un à l'autre. Il est certain qu'il n'en est pas toujours ainsi. Il faut craindre les tendances naturelles des maîtres à trop calquer l'enseignement sur celui qu'ils ont reçu eux-mêmes dans la métropole. Je me souviendrai toujours d'avoir entendu, il y a une cinquantaine d'années, le commandant Lemaire raconter avoir vu des missionnaires faire travailler un groupe d'enfants noirs dans les champs d'une mission voisine. Ces enfants devaient de temps à

autre déposer leurs outils pour se reposer. Leurs maîtres leur faisaient alors réciter des prières en latin. Je sais que pareilles erreurs sont depuis longtemps oubliées. On a commencé à comprendre que l'enseignement donné aux petits noirs doit être différent de celui donné aux enfants blancs. La pédagogie pour les enfants indigènes est actuellement soumise à des règles évoluées. Chaque couche de connaissances déposée dans le cerveau noir par un enseignement déterminé contribue à l'avancement du développement intellectuel de l'enfant noir de la génération suivante.

Il convient de constater avec satisfaction la place que l'enseignement technique tient dans les programmes. Tout le monde a vu dans les musées d'ethnographie congolaise de merveilleuses armes réalisées avec des outils primitifs par des forgerons noirs. Que ne feront-ils s'ils ont assimilé les progrès de la technique moderne et s'ils ont à leur disposition des outils perfectionnés ?

Tout ce qui précède se rapporte aux indigènes. Mais à côté de cet enseignement, il existe des écoles destinées à la formation des enfants blancs et donnant accès aux études supérieures. Certaines réalisations méritent l'admiration. Je me souviendrai toujours de l'impression profonde que m'a laissée la visite de l'école d'Élisabethville pour jeunes filles blanches. La conception de l'école, la largeur de vues avec laquelle les bâtiments ont été établis, l'établissement d'un parc, la création d'un magnifique bassin de natation, l'admirable jardin d'enfants donnent au visiteur l'impression qu'il n'a jamais vu une école établie sur un plan aussi large et aussi élevé.

Les jeunes filles blanches sont externes ou pensionnaires dans des pensionnats très bien tenus qui leur dispensent l'enseignement jusqu'à leur entrée à l'université.

En ce qui concerne l'enseignement à donner aux femmes, j'avoue avoir été très frappé des rapports que des jeunes filles du monde, poursuivant un véritable

sacerdoce laïque, ont publiés sur l'œuvre du service social auquel elles se dévouent. On en emporte l'impression qu'elles se mettent plus directement au niveau des jeunes filles qui leur sont confiées et que, après avoir étudié et déterminé les principales caractéristiques de la psychologie de la jeunesse noire, la mission à poursuivre en ce qui concerne les jeunes nègresses apparaît plus justement. Les deux faits caractéristiques de la formation intellectuelle des femmes noires sont, d'après les assistantes sociales : l'imprévoyance et la négligence. Et il est vraiment plein d'intérêt de voir avec quels soins et par quels moyens les assistantes sociales multiplient leurs efforts pour remédier aux défauts du caractère des jeunes filles qui leur sont confiées. On emporte finalement l'impression que les jeunes filles indigènes retirent plus d'avantages de l'aide du service social que de l'œuvre de l'enseignement proprement dit.

Une grande conclusion se dégage de ce qui précède. On publie réellement trop peu en ce qui concerne l'enseignement donné au Congo, au sujet de son but et de ses méthodes. Il serait temps d'aller plus avant et de vérifier ce qui reste à faire. Peut-être, le temps est-il arrivé de faire parcourir le Congo par des pédagogues avertis qui nous disent mûrement et sans passion si les efforts largement dépensés compensent les progrès réalisés par les enfants noirs.

Si exacts que soient à l'époque actuelle ces rapports, ils sont sans substance et sans moelle. Ils ne jettent aucune lumière sur la valeur de l'enseignement lui-même. Que vaut l'enseignement donné aux indigènes ? Est-il de nature à leur rendre de réels services ? Est-il approprié à leur capacité mentale ? Est-il capable de développer les élèves lentement vers une puissance intellectuelle plus grande ? L'enseignement, tel qu'il est donné aujourd'hui, développe-t-il autre chose que la mémoire ? Fait-il des élèves autre chose que des perroquets ? Enseigne-t-on

aux indigènes ce qu'il faudrait leur enseigner ? Le leur enseigne-t-on par des méthodes appropriées à leur développement mental ? J'ai lu dernièrement des rapports très intéressants émanant d'assistantes sociales qui se dévouent à leur tâche avec un zèle admirable empreint d'un très pur esprit religieux. Il semble vraiment qu'une action bienfaisante sur la nature indolente des jeunes filles noires ne puisse être exercée que par des méthodes lentes, par des moyens répétés, avec un dévouement infini. On peut se demander s'il n'y aurait pas avantage à retarder l'âge scolaire donné aux filles et à augmenter sur elles l'action des assistantes sociales.

L'enseignement donné aux garçons devrait, lui aussi, être pesé à ses résultats réels. Il conviendrait, notamment, de comparer les méthodes des missionnaires protestants à celles de leurs confrères catholiques.

En somme, certains pensent qu'il conviendrait :

a) En ce qui concerne les garçons :

de ne pousser l'enseignement ordinaire que pour les mieux doués,

de développer l'enseignement technique;

b) En ce qui concerne les jeunes filles noires :

de ne pousser l'enseignement que pour les mieux douées,

de pousser l'enseignement des choses nécessaires aux jeunes mères et aux femmes mariées.

Depuis quelques années, le nombre d'enfants blancs vivant au Congo va en augmentant. Tantôt auprès de leurs parents, tantôt dans les pensionnats. La tâche de l'enseignement en devient ainsi plus importante et plus lourde.

Le court exposé que nous venons de faire démontre que le pessimisme qui régnait en Europe à la fin du siècle dernier au sujet de l'avenir de la race africaine était sans fondement. Loin de mettre l'existence de celle-ci en péril,

la colonisation a amélioré son sort et jeté les bases de son accroissement rapide. Si la politique du gouvernement belge continue à être observée, l'augmentation de la population permettra le développement parallèle du bien-être des indigènes et du progrès économique de la Colonie.

La guerre a malheureusement entraîné un fléchissement de la politique humanitaire. Désireuse de montrer sa volonté de prendre sa part de l'effort et des charges de la guerre, l'administration a trop exigé des noirs et les a mécontentés. Qu'on y prenne garde ! Ce serait une erreur de considérer la population indigène comme une population amorphe et incapable de réaction violente. Les événements récents l'ont démontré. La politique indigène doit devenir chaque jour plus vigilante et plus humaine.

	Pages
Présentation d'une étude par M. E. De Wildeman. — Voorlegging van een studie door den heer E. De Wildeman :	
A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale.	
IV. <i>Strophantus</i>	316
Hommages d'ouvrages	318
Present-exemplaren	319
Séance du 20 mai 1944	320
Zitting van 20 Mei 1944	321
Communication de M. E. De Wildeman. — Mededeeling van den heer E. De Wildeman : Plantes pour la soif. II.	324
Présentation d'une étude par M. G. Passau. — Voorlegging van een studie door den heer G. Passau : Les plus belles pépites extraites des gisements aurifères de la Compagnie minière des Grands Lacs Africains	322
Hommages d'ouvrages	322
Present-exemplaren	323
Séance du 17 juin 1944	336
Zitting van 17 Juni 1944	337
Présentation d'une étude par M. E. Polinard. — Voorlegging van een studie door den heer E. Polinard : Le minerai de manganèse à polianite et hollandite de la haute Lulua ..	336
Présentation par M. H. Schouteden d'une note du R. P. P. Schumacher (en collaboration avec M. A. Schoep). — Voorlegging door den heer H. Schouteden van een nota van E. P. P. Schumacher (met medewerking van den heer A. Schoep) :	
Der Binnenvulkanismus in Ruanda	338
Hommage de documents	338
Present-bescheiden	339
Séance du 15 juillet 1944	340
Zitting van 15 Juli 1944	341
Présentation d'une étude par M. W. Robyns. — Voorlegging van een studie door den heer W. Robyns : Étude comparée micrographique et chimique des feuilles des <i>Artocarpus integrifolia</i> L. et <i>incisa</i> L., par M. R. Bastin	340
Communication de M. G. Passau. — Mededeeling van den heer G. Passau : Découverte d'une tillite prékundelunguienne dans la Province Orientale (Congo belge)	344
Communication de M. A. Dubois. — Mededeeling van den heer A. Dubois : La médecine au Congo belge à la fin du XIX ^e siècle	342
Rapports sur la note du R. P. P. Schumacher (en collaboration avec M. Schoep). — Verslagen over de nota van E. P. P. Schumacher (met medewerking van den heer Schoep) :	
Der Binnenvulkanismus in Ruanda, par MM. F. Delhaye et E. Polinard	360
Hommages d'ouvrages	342
Present-exemplaren	343
Section des Sciences techniques.	
Sectie der Technische Wetenschappen.	
Séance du 28 avril 1944	368
Zitting van 28 April 1944	369
Présentation d'une étude par M. E. Comhaire. — Voorlegging van een studie door den heer E. Comhaire : Les carburants de remplacement au Congo belge	368

	Pages.
Séance du 26 mai 1944...	370
Zitting van 26 Mei 1944 ...	371
Communication administrative ...	370
Mededeeling van bestuurlijken aard ..	371
Séance du 30 juin 1944 ...	372
Zitting van 30 Juni 1944 ...	373
Communication de M. R. Cambier. — Mededeeling van den heer R. Cambier : L'emploi des dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères et stannifères ..	374
Séance du 28 juillet 1944 ...	400
Zitting van 28 Juli 1944 ...	401
Présentation d'une étude par M. E. Devroey. — Voorlegging van een studie door den heer E. Devroey : Le béton précontraint aux Colonies ...	400
 Séance plénière du 22 janvier 1945 ...	
Algemeene vergadering van 22 Januari 1945 ...	404
Rapport, par le Secrétaire général, sur l'activité de l'Institut pendant l'année 1943-1944 ...	405
Verslag, door den Secretaris-Generaal, over de bevrijdighed van het Instituut, gedurende het jaar 1943-1944 ...	406
Communication de M. F. Cattier. — Mededeeling van den heer F. Cattier : La part de l'indigène ..	407
Allocation de M. le Ministre des Colonies ...	431
Toespraak van den heer Minister van Koloniën ..	428
	428

BULLETIN DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE

	BELGIQUE	CONGO BELGE	UNION POSTALE UNIVERSELLE
Abonnement annuel	fr. 60.—	fr. 70.—	fr. 75.— (15 Belgas)
Prix par fascicule	fr. 25.—	fr. 30.—	fr. 30.— (6 Belgas)
Table alphabétique générale, 1930-1939, du Bulletin	...		fr. 20.— (4 Belgas)

BULLETIJN VAN HET KONINKLIJK BELGISCH KOLONIAAL INSTITUUT

	BELGIË	BELGISCHE CONGO	WERELDPOSTVEREENIGING
Jaarlijksch abonnement	fr. 60.—	fr. 70.—	fr. 75.— (15 Belgas)
Prijs per aflevering	fr. 25.—	fr. 30.—	fr. 30.— (6 Belgas)
Algemeen alfabetisch register, 1930-1939, van het Bulletijn.	...		fr. 20.— (4 Belgas)